GARCHES

REGISTRE
ÉTAT CIVIL

N M D

1793
AN X

1793 an 2

Preuve page

N.° 1

Naissance de Julie Divary

L'an mil Sept cent quatre vingt trois et le neuf janvier a été présenté devant nous officier public en la Maison Commune une fille née le Sept a Sept heures du Soir Suivant la Paroisse du légitime Mariage d'André françois Divary et Marie Marguerite françois Vigneron domicilié Sur cette paroisse ont été témoins Nicolas Guillaume françois Vigneron et jeanne Sévin V.e de jeanbaptiste Divary domiciliés de cette Paroisse a Signé avec nous Le Père et Lad.e Divary ont déclaré ne Savoir écrire ni Signer N. J. francois Rozelle officier public

N.° 2

Naissance de denis rene Sévin

Aujourd'hui dix Septieme jour du mois de janvier mil Sept cent quatre vingt trois L'an deuxieme de la République françoise a Sept heures du Soir par devant moi Etienne Charles Rozelle Membre du conseil général de la Commune de Gurches Elu le deux Décembre 1792 pour dresser les actes destinés a constater les Naissances Mariages et Décès des Citoyens et comparu en la Salle publique de la Maison Commune jean Denis Sévin Vigneron domicilié dans ladite Municipalité de Gurches a la porte de Gurches lequel assisté de Jean Louis Sévin agé de cinquante trois ans domicilié en cette Municipalité et de Marie anne Sévin Veuve de défunt René Guinnier agée de trente Six ans aussi domiciliée en cette Municipalité a déclaré a moi Etienne Charles Rozelle officier public que françoise Sévin Son Epouse en légitime Mariage est accouchée ce quatrieme du présent mois a midi dans Sa Maison Située a la dite porte de Gurches d'un enfant Mâle qu'il m'a

Deuxième

présenté en auquel il a donné le prénom de Denis
René Sévin d'après cette déclaration que les Citoyens
Jean Louis Sévin et Marie anne Sévin ont certifié con-
forme à la vérité et à la représentation qui en a été faite
de l'enfant dénommé, j'ai rédigé en vertu des pouvoirs
qui me sont délégués le présent acte que Jean Denis
Sévin Père de l'enfant et les deux témoins Jean Louis Sévin
et Marie anne Sévin ont signé avec moi faisant la
Maison commune de Gardes les jours mois et an ci-
dessus J. Sevin J. L. Sevin
M. A. Sevin L. C. Sepelle officier public

N°. 3

Naissance de Pierre Henri Sageret

Aujourd'hui vingt Janvier mil sept cent quatre vingt
trois l'an deuxième de la République française à cinq heures
du Soir par devant moi Etienne Charles Sepelle membre du
conseil général de la Commune de Gardes élu le deux
Décembre 1792 pour dresser les actes destinés à constater les
naissances mariages et Sépultures des Citoyens; est com-
paru en la Salle publique de la Maison Commune Marie
Henriette Seguin Vigneron domiciliée dans la dite
Municipalité de Gardes laquelle assistée de Pierre Henri Sage
agé de vingt quatre ans Maître d'Education en cette
Municipalité et de Marie anne Sévin Vigneronne fille de
Jean Pierre Sévin Vigneron et de Geneviève Divary domiciliés
en cette Municipalité, a déclaré à moi Etienne Charles
Sepelle officier public que Marie Isidore Son Epouse en
légitime Mariage est accouchée hier dix neuf du présent
mois de Janvier à huit heures du Soir dans Sa Maison
Située rue de la Unilerie d'un enfant Mâle qu'il m'a

Treizième

présenté et au quel il a donné le prénom de
Pierre Laurie d'après cette déclaration que les citoyens
Pierre Laurie Rayai et Marie Anne Sévin ont certifié conforme à la vérité et la représentation qui m'a été faite
de l'enfant dénommé, j'ai rédigé en vertu des pouvoirs qui
qui me sont délégués le présent acte que Laurie Henriette Sagaret
Père de l'enfant et les deux témoins Pierre Laurie Rayai et
Marie Anne Sévin ont signé avec moi excepté Marie Anne
Sévin a déclaré ne savoir signer. approuvés deux ratures
h. henriette Sagaret Proyelle officier public

N°. 6 Aujourd'hui vingt six janvier mil sept cent quatre vingt
Naissance de marie louise Isabelle hérot treize l'an deuxième de la République française à cinq heures
du soir par devant moi Etienne Charles Proyelle membre du
conseil général de la Commune de Gardes Elu le deux décembre
1792 pour dresser les actes destinés à constater les naissances
Mariages et décès des citoyens; est comparu en la salle
publique de la Maison commune Jean baptiste Hérot
Grénadier de la Gendarmerie Nationale domicilié dans
la ditte Municipalité de Gardes lequel assisté de Jean Louis
Sagaret Vigneron agé de quarante deux ans et de Marie Magdeleine Divary Epouse de Pierre Dorange agé de trente cinq ans
domiciliés en cette Municipalité a déclaré a moi Etienne Charles
Proyelle que Marie Marguerite Divary Son Epouse en légitime Mariage a accouché ce vingt quatre présent mois de janvier a
Neuf heures du Soir dans Sa Maison Située au Grand Gardes
d'une enfant femelle qu'il m'a présenté et au quel il a donné le
Prénom Marie Louise Isabelle d'après cette déclaration que les
Citoyens Jean Louis Sagaret et Marie Magdeleine Divary
ont certifié conforme à la vérité et la représentation qui
m'a été faite de l'enfant dénommé, j'ai rédigé en vertu des

Quatrième

des pouvoirs qui me sont délégués le présent acte que
Jean Baptiste Bérot Père de l'enfant nés dans Témoins
Jean Louis Sagerat et Marie Magdelaine Divary ont signé
avec moi excepté Marie Magdelaine Divary qui a déclaré
ne savoir signer fait en la Maison Commune de Gardes
les jour mois et an ci dessus
jean louis Sagerat J. B. Bérot Rozelle officier public

Aujourd'hui vingt neuf janvier mil sept cent quatre vingt
trois le deuxième de la République française à cinq
heures du soir par devant moi Etienne Charles Rozelle
Membre du Conseil général de la Commune de Gardes
élu pour dresser les actes de naissance mariages et décès
des Citoyens est comparu en la Salle publique de la Maison
Commune Charles Canu Vigneron domicilié dans ladite
Municipalité de Gardes district de Versailles département
de Seine et oise lequel assisté de Pierre Denis Boudin vigne
ron agé de quarante trois ans et de Marie Geneviève Boudin
agée de cinquante trois ans Epouse de Jean Bérot Vigneron
tous domiciliés en cette Municipalité, a déclaré à moi Etienne
Charles Rozelle que Marie Antoinette Denise Julien
Son Epouse en Légitime Mariage est accouchée hier à
onze heures du Soir dans Sa Maison Située dans la Rue
de la Ermitage d'un enfant femelle qu'Elle a présenté
et auquel il a donné les prénoms de Marie Antoinette
Christine Léonor d'après cette déclaration que les Citoyens
Pierre Denis Boudin et Marie Geneviève Boudin ont
certifié conforme à la Vérité et la représentation qui en a
été faite de l'Enfant dénommé j'ai rédigé en vertu
des pouvoirs qui me sont délégués le présent acte que
Pierre Denis Boudin et Marie Geneviève Boudin et
Charles Canu Père de l'Enfant, et les dits Témoins ont

N.° 8

Naissance de Marie antoinette Canu.

Cinquième

Signé avec moi excepté Marie Geneviève Boudin qui a déclaré ne savoir écrire ni signer de ce interpellé fait en la Maison Commune de Gardes le jour mois et an ci dessus

Royelle off. Public

Approuvé la rature d'une mot

Royelle off. Public

No 6 naissance de Louise Sophie Tautin

Aujourd'hui dix février mil huit cent quatre vingt trois à la deuxième de la République française à quatre heures du soir pardevant moi Etienne Charles Royelle membre du Conseil Général de la Commune de Gardes pour remplir les actes destinés à constater les Naissances Mariages et Décès des Citoyens est comparu en la Salle publique de la Maison Commune François Tautin Vigneron domicilié dans la dite Municipalité de Gardes lequel assisté de Louis Chauvaux Sculpteur âgé de trente trois ans domicilié en la Municipalité de St. Cloud et de Marie Anne Tautin Vigneronne âgée de quarante cinq ans domiciliée en cette Municipalité du Département de Seine et Oise a déclaré à moi Etienne Charles Royelle que Marguerite Sophie Camus son Epouse en légitime Mariage est accouchée le trois du présent mois de février à onze heures du Matin dans sa maison Située au Grand Gardes d'un enfant femelle qu'il m'a présenté et auquel il a donné les prénoms de Louise Sophie d'après cette déclaration que le Citoyen Louis Chauvaux et La Citoyenne Marie Anne Tautin ont certifié conforme à la vérité et la représentation qui m'a été faite de l'enfant dénommé j'ai rédigé en vertu des pouvoirs qui me sont délégués le présent acte que ~~Louis Chauvaux~~ François Tautin Père de l'enfant et les deux témoins Louis Chauvaux et Marie Anne Tautin ont signé avec moi excepté

Signé

François Tantin et Marie Anne Tantin qui ont déclaré ne savoir écrire ni signer de ce interpellés

fait en La Maison Commune de Gardes les jours mois et an Susdits Chauvaux Royelle officier public

Approuvé La Rature de deux mots

N°. 7

Naissance de Grégoire gabriel Montagne

Aujourd'hui dixneuvième jour du mois de frimaire mil Sept cent quatrevingt trois L'an Second de la République française à cinq heures du Soir Sur devant moi Etienne Charles Royelle membre du Conseil général de la Commune de Gardes Un pouvoir des notes destinés à constater La Naissance Les Mariages et le décès des Citoyens est comparu en la Salle publique de la Maison Commune de Gardes Gabriel Montagne Cultivateur domicilié en la dite Municipalité de Gardes Département de Seine et Oise et déclaré à moi Etienne Charles Royelle que Marie Louise Son Epouse en légitime Mariage est accouchée Le dix Sept du présent mois de deux Enfants Mâles à Sept heures du Soir en La Maison Située au petit Gardes Les quels il m'a présenté en me quels il a donné les prénoms Suivant au premier Né celui de Grégoire Gabriel et au Second Né celui de Pierre Gabriel D'après cette déclaration que les Citoyens et Citoyennes Grégoire Eugène Greffier de la Municipalité âgé de vingt deux ans Louise Roncelin Sa femme Louis Boudin Vigneron et Marie Barbe Lainé Vve de Louis Boudin ont certifié conforme à la vérité et la représentation qui m'a été faite des enfants dénommés j'ai rédigé en vertu des pouvoirs qui m'ont été délégués le présent acte

que les témoins Eugène Louis Le Roncelet Pierre Louis Boudin Marie Barbe Lainé tous domiciliés en cette Municipalité ont signé avec moi Excepté Le Sr Le Roncelet qui a déclaré ne savoir écrire ni signer. P. L. Boudin

Collationné Le Greffier Civil Royelle officier public

N.° 8

Naissance de Marie Madeleine Firby

Aujourd'hui Vingtième jour du mois de février mil Sept cent quatre vingt treize L'an deuxième de la République française à cinq heures du Soir Par devant moi Etienne Charles Royelle Membre du Conseil général de la Commune de Gardes Elu pour dresser les actes de Naissance Mariages et Décès des Citoyens en comparu en La Salle publique de la Maison Commune Etienne Firby Vigneron domicilié en la Ville Municipalité de Gardes Département de Seine et Oise assisté de Eustache Sevin Vigneron et de Marie Cloud Sevin Vigneronne tous deux domiciliés en la Municipalité de Saint Cloud a déclaré en moi Etienne Charles Royelle que Marie Magdelaine Boudin Son Epouse en légitime Mariage est accouchée Le dix Sept du présent mois à deux heures du Matin en Sa Maison Située au Petit Gardes d'un enfant femelle qu'il m'a présenté en auquel il a donné les prénoms de Marie Magdelaine d'après cette déclaration que les Citoyens Eustache Sevin et Marie Cloud Sevin ont certifié conforme en la vérité en la représentation qui m'a été faite de l'enfant j'ai rédigé en vertu des pouvoirs qui me sont délégués le présent acte que Etienne Firby Père de l'enfant a signé avec moi ainsi que les deux témoins

Suit me

Susnommés sont en la Maison Commune de Gardes le jour mois et an susdits
Estache Sevin Marie Claude Sevin Troyelle off. pub.

N.° 9

Naissance Jean Baptiste François Delisle.

Aujourd'hui vingt et unième jour du mois de février mil sept cent quatre vingt trois l'an deuxième de la République française à quatre heures du soir pardevant moi Etienne Charles Troyelle Jean Louis Sevin Membres du Conseil Général de la Commune de Gardes Etus pour remplir les actes de naissance mariage et décès des Citoyens se comparu en la Salle publique de la Maison Commune Pierre François Delisle ancien Soldat ainsi qu'il est déclaré domicilié dans ladite Municipalité de Gardes département de Seine et oise assisté de Jean baptiste Dorange agé de vingt et un an vigneron et de Marie Magdelene Sevin fille de Jean Louis Sevin vigneron et de Marie Catherine Sevin Domiciliés en cette Municipalité. a déclaré a nous Etienne Charles Troyelle ~~et Jean Louis Sevin~~ que Marie Louise Dubois son Epouse en légitime Mariage est accouchée hier a onze heures du matin dans sa Maison a Gardes d'un enfant mâle qu'il nous a présenté et auquel il a donné les prénoms de Jean baptiste François — D'après cette déclaration que les Citoyens Jean baptiste Dorange et Marie Magdelene Sevin ont ratifié conforme a la vérité et la représentation qui nous a été faite de l'enfant dénommé nous avons rédigé en vertu des pouvoirs qui nous ont été délégué le présent acte que Jean baptiste Dorange Marie Magdelene Sevin et Pierre François Delisle Pere de l'enfant ont Signé avec nous fait en la Maison Commune de Gardes les jour mois et an ci dessus. Delisle J B Dorange

Marie magdelene Sevin J L Sevin off. pub.

Troyelle off. Sub.

9 neuvieme

N.° 10

Aujourdhui vingt Six février mil Sept cent quatre vingt treize L'an deuxieme de la République françoise a trois heures du Soir par devant moi Louis Etienne Charles Rozelle Maire pour recevoir les actes destinés a constater la Naissance les Mariages et décès des Citoyens; se sont comparu en la Salle publique de la Maison Commune Joseph Boudin Vigneron Proprietaire de la Commune domicilié en ladite Municipalité

Naissance de Marie adélaïde Philippine Boudin

Lequel assisté de Philippe Laurent Marchand traiteur a Saint Cloud y demeurant département de Seine et oise agé de trente Sept ans et de Marie Adélaïde Desbois dite Valentin agée de vingt Sept ans domiciliée dans la Municipalité de S.t Cloud a déclaré a moi Etienne Charles Rozelle que Geneviève Désirée Adeline Son Epouse en légitime Mariage est accouchée hier a trois heures du Soir le vingt cinq février dans Sa Maison Située au grand Gardes d'un enfant femelle qu'il m'a présenté et auquel il a donné les prénoms de Marie Adélaïde Philippine. d'après cette déclaration que les Citoyens Philippe Laurent Marchand et Marie Adélaïde Desbois Valentin ont certifié conforme a la vérité et la représentation qui m'a été faite de l'enfant dénommé j'ai rédigé en vertu des pouvoirs qui me Sont délégués le Présent acte que Joseph Boudin Père de l'enfant et les deux témoins Philippe Laurent Marchand et Marie Adélaïde Desbois Valentin ont Signé avec moi les jour mois et an ci dessus fait en la Maison de Commune de Gardes.

J. Boudin Marchand Desbois Valentin Rozelle off. Pub.

Dixieme

N°. 11

Naissance de Marie Victoire Divary

Aujourd'hui Vingt quatrieme jour du mois de Mars mil Sept cent quatre vingt treize L'an Second de la République française a quatre heures du Soir pardevant moi Etienne charles Rozelle Membre du Conseil Général de la Commune de Gardes pour recevoir les actes destinés a constater La Naissance et Mariage et le decès des Citoyens en comparution La Salle de la Maison Commune Marie anne Marais Vve Lalonde Sage femme domiciliée en cette Municipalité assistée de Jean Simon Boudin Vigneron agé de trente trois ans et de Marie Catherine Breton Son Epouse agée de quarante deux ans domiciliés en cette Municipalité Département de Seine et oise et de Victor Sevin fils de Jean Louis Sevin Vigneron domicilié en La Municipalité de Vd. Elonde et de Marie Serpette Meunier fille de Jean Meunier domiciliée en cette Municipalité La quelle a déclaré a moi Etienne charles Rozelle en l'absence de Jean Simon Divary Epoux divorcé de Marie Louise Breton qu'elle étoit accouchée hier vingt trois du présent mois a quatre heures du Soir d'un enfant femelle en Sa Maison Situé au Grand Gardes et qu'elle m'a présenté et auquel elle a donné les prénoms de Marie Victoire d'après cette déclaration que les témoins Sus nommés ont certifié conforme a la vérité et la représentation qui m'a été faite de L'enfant dénommé j'ai rédigé suivant les pouvoirs qui me Sont délégués le présent acte que les témoins ont Signé avec moi et Marie anne Marais a déclaré ne Savoir Signer fait en La Maison Commune de Gardes les jour mois et an ci dessus

Vu ce vu

Rozelle off. Public

Mre perpetue meunier

J B Boudin

Ouz 160

N.° 12

Naissance de Jean françois léon François

Aujourd'hui quatre Avril mil Sept cent quatre vingt trize Le deuxieme de la République françoise a cinq heures du Soir par devant moi Etienne Charles Sorelle membre du conseil général de la Commune de Garches élu pour dresser les actes destinés a constater La naissance Les Mariages et le décès des Citoyens en comparu en La Salle publique de la Maison commune Jean françois Vigneron domicilié en cette Municipalité département de Seine et oise Lequel assisté de Jean baptiste Léon Grenadier de la Gendarmerie Nationale et de Marie Magdelene Divary Epouse de Pierre Dorange Vigneron domicilié en cette Municipalité Le premier agé de trente ans et Le Second de agé de trente et un an, a déclaré a moi Etienne charles Sorelle que Marie Genvieve Divary Son Epouse en Légitime Mariage en accouchée Le deux du présent mois a cinq heures du Soir dans Sa maison Situé en Grand Garches d'un enfant mâle qu'il m'a présenté en quel il a donné Les Prénoms de Jean françois Leon d'après cette déclaration que Les Citoyens Susnommés ont certifié conforme a la vérité de la représentation qui m'a été faite de L'enfant dénommé, j'ai rédigé conformément aux pouvoirs qui me sont délégués le présent acte que Jean françois et Jean baptiste Léon ont Signé avec moi, Marie Magdelene Divary a déclaré ne Savoir Signer Jean françois J. B. Léon

Divary

N.° 13

Naissance de Marie Marguerite Léopoldine Pichevet.

Aujourd'hui vingt quatre Avril mil Sept cent quatre vingt trize Le Second de la République françoise a Sept heures du Soir par devant moi Etienne Charles Sorelle Membre du Conseil général de

Douzième

La Commune de Gardes dus pour dresser les actes destinés a constater la Naissance les Mariages et décès des Citoyens est comparu en La Maison Commune destiné ~~a constater la naissance les Mariages et le décès des Citoyens~~ Pierre François Metivier Vigneron domicilié en cette Municipalité du département de Seine et Oise, agé de trente ans assisté de Jean Jacques Metivier son frère agé de vingt cinq ans de Service Marguerite Ursule fille de Jacques Sévin Vigneron de Marie Claude Sévin agée de cinquante ans tous domiciliés en cette Municipalité lequel nous a déclaré que Marie Sepétun Leseigle son Epouse en légitime Mariage est accouchée d'un enfant femelle Le vingt deux du présent mois a onze heures du Soir en Sa maison Située au petit Gardes, de quel il a donné les prénoms de Marie Marguerite Sepetun et Sur la représentation qui nous a été faite de l'enfant Susnommé j'ai en vertu des pouvoirs qui me Sont délégués dressé le présent acte que ledit Pierre François Metivier a Signé avec nous, et les témoins Susnommés qui ont déclaré ne Savoir écrire ni Signer, fait en la Maison Commune de Gardes Les jour mois et an Susdits

approuvé La Nature d'une Ligne

Vogelle off. Public. D. F. Metivier

N.° 14

Naissance de Pierre Simon Meunier

Treizme

Aujourd'hui douze Thermidor mil sept cent quatre vingt treize l'an Second de la République françoise a Six heures du Soir par devant moi Etienne Charles Prozelle membre du conseil général de la Commune de Gardes Elu pour recevoir les actes destinés a constater les naissances mariages et décès des Citoyens se comparu en la Salle publique de la maison commune Jean Pierre Meunier le fils domicilié en cette Municipalité du département de Seine et oise agé de trente trois ans assisté de jean Pierre Meunier le jeune agé de cinquante six ans et de Marie Geneviève Sannier Epouse de Pierre françois Matisse Meunier de cette commune, agée de trente trois ans tous domiciliés en cette Municipalité lequel nous a déclaré que Marie Geneviève Dorange Son Epouse en légitime Mariage est accouchée d'un enfant Mâle le dix du présent mois a quatre heures du Soir en Sa maison Scitué au petit Gardes auquel il a donné les prénoms de Pierre Simon et Sur la représentation qui nous a été faite de l'enfant Susnommé, j'ai en vertu des pouvoirs qui me sont délégués dressé le présent acte auquel le dit jean Pierre Meunier a Signé avec nous et les témoins Susnommés fait en La Maison Commune de Gardes les jour mois et an Susdits

J. P. Meunier Matrie Genev

J. Prozelle off. Pub. Meunier

Locatoz me

N°. 18

Naissance
Marie
Louise Elisabeth finly.

Aujourd'hui trente Messidor mil huit cent quatre vingt treize le second de la République française à Sept heures du Soir se sont présentés en la Maison Commune de Gambais par devant moi Etienne Charles Rozelle membre du Conseil général de la Commune de Gambais du département Seine et Oise, Ilu pour recevoir les actes de naissance mariages et décès des Citoyens, Georges Etienne finly Vigneron domicilié en cette Municipalité assisté de Denis Louis Mesnier Vigneron agé d'environ vingt deux ans et de Marie Elizabeth Sagerau agée de vingt et un an tous domiciliés en cette Municipalité lequel nous a déclaré que Marie Jeanne Devin son Epouse en légitime mariage est accouchée ce matin à quatre du Soir d'un enfant femelle en sa maison Située au Petit Gambais auquel il a donné les prénoms de Marie Louise Elizabeth et Sur la représentation qui nous a été faite de l'enfant susnommé j'ai en vertu des pouvoirs qui me sont délégués dressé le présent acte que j'ai signé en présence des dits Georges Etienne finly Denis Louis Mesnier et Marie Elizabeth Sagerau qui ont déclaré ne savoir signer. J. Rozelle off. Pub.

N°. 16

Naissance de François Dominique Freschu.

Quinze

Aujourd'hui vingt huit Juillet mil Sept cent quatre vingt trois l'an Second de la République française a quatre heures du Soir en comparu en La Maison Commune de Gardes par devant nous Jean Louis Sivin Etienne Charles Royelle membre du conseil général de la Commune de Gardes Elu pour remplir les actes de Naissance Mariages et décès des Citoyens Joseph Freschu Charpentier domicilié en cette Municipalité du Département de Seine et Oise assisté de Dominique Augustin Lemay Entrepreneur de bâtiments agé de cinquante cinq ans domicilié en la Municipalité de Villeneuve et de Elizabeth françoise Auguste Epouse de Gabriel Denis Laurin ag. Cloud agée de vingt cinq ans. Le quel nous a déclaré que Marie Geneviève Géban Son Epouse en Légitime Mariage est accouchée le vingt cinq du présent mois d'un enfant Mâle a onze heures du Soir en Sa Maison Située a Villeneuve dette Commune auquel il a donné les prénoms de françois Dominique et Sur la représentation qui nous a été faite de L'Enfant Susnommé nous avons revêtu des pouvoirs qui nous Sont délégués dressé le présent acte que nous avons signé en présence des dits Dominique Augustin Lemay et de Elizabeth françoise Auguste de Joseph Freschu qui ont Signé avec nous soussigné en La Maison Commune de Gardes Les jour mois et an Susdits

Royelle Off. Pub. Lemay femme Denis Freschu

J. L. Sivin officier public

Aujourd'hui vingt Six août mil Sept cent quatre vingt trois L'an Second de la République française a cinq heures du Soir se comparu en la Maison Commune de Gardes par devant nous Etienne Charles Royelle membre du conseil général de la Commune de Gardes Elu pour remplir les actes destinés a constater

Seizième

N°. 17

Naissance de Jean-Louis Julin

Aujourd'hui Le quatre Août mil Sept cent quatre vingt trois L'an Second de la République Française a midi par devant nous Etienne Charles Roquelle et Jean Louis Sevin Membres du Conseil général de la Commune Elu pour recevoir les actes destinés a constater Les Naissances Mariages et décès des Citoyens et comparu en La Salle publique de la Maison Commune Pierre Vincent Julin Vigneron en La dite Municipalité du département de Seine et oise Lequel a Assisté de Jean Louis Lalande et de Marie Louise Sophie Julin Sa Sœur agé de Vingt trois ans tous deux domiciliés en cette municipalité Lequel Pierre Vincent Julin nous a déclaré que Catherine Bérot Son Epouse en Légitime Mariage est accouchée Le deux du présent mois a deux heures du matin dans Sa maison Située au Grand Gandrets rue de La Huillerie d'un enfant mâle qu'il nous a présenté et auquel il a donné les prénoms de Jean Louis D'après cette déclaration que Les Citoyens Jean Louis Lalande et Marie Louise Sophie Julin ont certifié conforme a la vérité et la représentation qui nous a été faite de L'Enfant dénommé nous avons rédigé le présent acte que nous avons Signé en présence du dit Jean Pierre Julin et des témoins Sus nommés qui ont déclaré ne Savoir Signer. fait en La Maison Commune

Commune de Garches les jour mois an Dépôt fait

Sus dits. J. Rozelle off. Sub.

N°. 18.

Naissance de marie Julie Boudin

Aujourd'hui treize Avril mil huit cent quatre vingt trois Lan Second de la République française a quatre heures du Soir par devant nous Etienne Charles Rozelle et Jean Louis Levin Membres du Conseil général de la Commune Ils pour recevoir les actes destinés a constater les Naissances mariages et décès des Citoyens a comparu en La Salle publique de la Maison Commune Louis Zacharie Boudin Négociant en la dite Municipalité du Département de Seine et oise lequel assisté de Jean Louis Zacharie Boudin et de Marie Geneviève Boudin Ses enfants tous domiciliés en cette Municipalité nous a déclaré que Marie Thérèse Edeline Son Epouse en Légitime Mariage en accouchée le dix a quatre heures du Soir en Sa Maison rue de L'Eglise Située au Grand Garches d'une enfant femelle qu'il nous a présenté auquel il a donné les prénoms de Marie Julie D'après cette déclaration que les Citoyens Jean Louis Zacharie Boudin et Marie Geneviève Boudin ont certifié conforme a la vérité et la représentation qui nous a été faite de l'enfant dénommé nous sur vus en vertu des pouvoirs qui nous sont délégués dressé le présent acte que les dits Louis Zacharie Boudin Père de L'Enfant et Jean Louis Zacharie Boudin

Dixhuitme

Soutfrere ou Seigneur ce nous Marie Genevieve Boudin a déclaré ce à savoir Seigner fait en La Maison Commune de Garches Les jour mois et an Susdits. L. Z Boudin jean louis zacharie boudin

J. Frozelle off. Pub.

N.° 19

Naissance de Charles Jean louis Canu.

Aujourdhui vingt Six Aout mil Sept cent quatre vingt trois de l'an Second de la République française a cinq heures du Soir Est comparu en la Maison Commune de Garches du Département de Seine et oise pardevant moi Etienne Charles Frozelle membre du Conseil général de la Commune de Garches Officier public pour recevoir les actes de Naissances Mariages et décès des Citoyens Est comparu en la Salle publique de la Maison Commune Officier Charles Canu Vigneron domicilié en cette Municipalité Lequel assisté de Jean Louis Boudin Son beau Pere agé de cinquante cinq ans et de Marie Genevieve Moreau agée de cinquante deux ans mere dudit Canu nous a déclaré que Marie Agathe Boudin Son Epouse en Légitime Mariage est accouchée Le vingt quatre du présent mois d'un enfant mâle a Six heures du matin en Sa Maison Située au Grand Garches qu'il nous a présenté auquel il a donné les prénoms de Charles Jean Louis D'après cette déclaration que les Citoyens Jean Louis Boudin et Marie Genevieve Moreau ont certifié Conforme a la vérité et la représentation qui nous a été faite de l'enfant dénommé j'ai inscrit des pouvoirs qui me sont délégués Le présent acte que les dits

rédigé

Jean Louis Boudin Dignieux
et Marie Geneviève Mercandy
Pignéverenvoi. et Pierre Charles Camis ont déclaré
Savoir Signer faire de la Maison Commune de Garéoult
les jours mois et an Susdits Jean Louis Boudin
Pour elle off. Pub.

N.° 20
Naissance de Marie Madeleine Clotilde Périot.

Aujourd'hui Cinquante Septembre mil Sept cent quatre vingt
treize Le Second de la République française à trois heures
du Soir se comparu en la Maison Commune de Garéoult
département de Var en dix Gargues Clotilde Périot
Vigneron agé de vingt six ans, domicilié en cette Muni
cipalité par devant nous Etienne Charles Serpelli Membre
du Conseil général de la Commune Elu pour recevoir
les actes destinés à constater la naissance les mariages
et décès des Citoyens, le quel assiste de Pierre Vincent Dupuis
Vigneron agé de vingt Sept ans et de Marie Jeanne
Périot femme de François Périot que agé de Vingt cinq
ans, tous domiciliés en cette Municipalité, nous a déclaré
que ~~Marie Madeleine Périot~~ de dite Marie Magdelaine Louise
Dupuis est accouchée hier à dix heures du matin
d'une enfant femelle dans la maison Située au
Grand Garéoult dans La Grande rue en quel il a donné
les prénoms de Marie Magdelaine Clotilde d'après
cette déclaration que Pierre Vincent Dupuis et
Marie Jeanne Périot ont certifié véritable et la
représentation qui m'a été faite de l'enfant dénom
mé j'ai en vertu des pouvoirs qui m'ont été délégués
dressé le présente acte que les dits Pierre Vincent
Dupuis et femme sont légitime et Mariage

Dern^re A Vingtieme Cop^ie

Dupuis en Marie Jeanne Séive ainée en tante
de L'enfant non Signé avec nous a la Suite de
L'enfant faisant la Maison Commune de
Gueret les jours mois et an que dessus

+ de Jean Louis Séive ad^t Dupuis perriot Dupuis perriot Royelle off^r Public

Sur la Ville N.° 21

Aujourd'hui Vent Septembre mil huit cent quatre vingt treize
L'an second de la République française a Heure de midi Devant nous
officier public soussigné Maire de la Commune de Gueret par devant moi
Etienne Charles Royelle officier public est comparu Joseph Dorange vigneron domicilié
en cette Commune lequel nous a présenté un enfant mâle qu'il a déclaré
être né de lui comparant et de Marie Catherine Séive femme de Jean Pierre
Munier, âgée de soixante et un an domiciliée en cette Commune
en légitime mariage et a requis de lui donner acte de la déclaration
de la naissance de cet enfant mâle qu'il nous a présenté en nous déclarant
qu'il a donné les prénoms de Joseph Jean Baptiste d'après cette déclaration
nous avons certifié véritable en la représentation en nous
été faite de l'enfant j'ai en vertu des pouvoirs qui me sont
de ligné dressé le présent acte que Joseph Dorange grand père de
L'enfant du côté paternel et Marie Catherine Séive grande mère
de L'enfant maternel ainsi que Jean Baptiste Dorange père
de l'enfant ont fait en la Maison Commune de Gueret
les jour mois et an sus dits. approuvé la neuvième interligne
approuvé les ratures a signé avec nous et lecture faite de tout
Jos Dorange

Royelle officier Public

Naissance de Joseph-Jean-Baptiste Dorange

+ de Jean Baptiste Sur la Ville

+ en présence de Sur la Ville

Vingt-cinquième Vendémiaire

N.° 22

Aujourd'hui dix Septembre mil Sept cent quatre vingt trois l'an Second de la République française à quatre heures du soir par devant moi Etienne Charles Rozelle membre du conseil général de la Commune de Gardes Etat pour recevoir les actes destinés à constater la naissance les Mariages et décès des Citoyens est comparu en la Maison Commune de Gardes Jean Pierre Lainé Vigneron agé de trente huit ans domicilié en cette Municipalité lequel assisté de Jean Louis Sivin officier public adjoint de cette Commune Vigneron domicilié en cette municipalité agé de cinquante deux ans ses de Marie Louise Sugarre Epouse de Jean Louis Sivin vigneron domicilié en cette municipalité de Saint Loup agée de quarante deux ans, nous a déclaré que Marie Rose Dejoux son Epouse en légitime Mariage est accouchée d'un fils à huit heures du matin d'aujourd'hui en sa maison Située au Grand Gardes auquel il a donné les prénoms de Marie Louis après cette déclaration que les dits Jean Louis Sivin et Marie Louise Sugarre en a certifié conforme à la vérité en la représentation qui m'a été faite de l'enfant dénommé j'ai en vertu des pouvoirs qui me sont délégués dressé le présent acte que Ledit Jean Louis Sivin a signé avec moi La dite Marie Louise Sugarre et Jean Pierre Lainé Pere de l'enfant ont déclaré ne savoir signer fait en la Maison Commune de Gardes les jour mois et an Susdits.

Naissance de Marie Louis Lainé

/ Rozelle off. Public J.L Sivin

N.° 23

Aujourd'hui vingt cinquième jour du premier mois de l'an deuxième de la République française une et indivisible et le Sept octobre vieux Stile de l'année mil Sept cent quatre vingt trois par devant moi Etienne Charles Rozelle membre du Conseil général de la Commune de Gardes des pouvoirs à moi délégués pour recevoir les actes destinés à constater la Naissance les Mariages et décès

Naissance de Hippolyte Philibert Cassy

11

Vingt deuxieme Page

Des Citoyens se sont parus en la Maison Commune de Gueux Le Citoyen Louis françois Sassy ancien Commis aux ~~recettes~~ Fermes de la Recette générale de Soissons. agé de trente quatre ans environ domicilié de la Section de la Solidarité rue Saint Marc N°. 193 Demeurant présentement a Villemoyenne dépendance de cette Municipalité Lequel assisté de Jean Charles Eli prestel agé d'environ quarante un ans Directeur de Correspondance de la Librairie Nationale domicilié de la Section de la halle aux Bleds rue de la vieille N°. 6 de présente cette Municipalité et de marie Elizabeth Leurs femme Juge de Garde femme en seconde agée de cinquante ans domiciliée de la Section de Bonconseil; Nous a déclaré que Helene Pauline Jacquette d'Aure Son Epouse en Légitime mariage agé d'environ vingt un mois accouchée le jour d'hier a trois heures un demie du relevée d'un enfant mâle un quelle a donné les prénoms de Hippolite Thitibure a pris acte de la déclaration que les dits Charles Eli prestel et marie Elizabeth Leurs en certifie conforme a la vérité, j'ai en vertu des pouvoirs qui me sont délégué dressé le présent acte que les dits Louis françois Sassy Charles Eli prestel et marie Elizabeth Leurs ont signé avec moi fait en la Maison Commune les jour mois et an susdits.

* en la représentation qu'il a été faite de l'enfant dénommé

Leurs

J. Royelle officier Public

Prestel

me le Cors

N° 24

Vingt troisieme Page

Aujourd'hui dix du second mois de l'an second de la République française une et indivisible Le trente un octobre mil sept cent quatre vingt trois vieux stile par devant nous Etienne Charles Royelle membre du Conseil général de la Commune et Officier public pour recevoir les actes destinés à constater la naissance les mariages et décès des Citoyens en cet endroit de la Salle publique de la Maison Commune de Gardes du Département de Loiret ci devant Jeanne Hamard entrepreneur de bâtiments domicilié en cette municipalité Lequel assisté de Jean Louis Moreau vigneron âgé de vingt sept ans et de Marie Catherine Dorange fille de Claude Robert Dorange vigneron domicilié en cette municipalité nous a déclaré que Marguerite Moreau son Epouse en légitime Mariage a accouché dans le domicile conjugal cette nuit à deux heures du soir un enfant mâle issu de leur union situé en ville nous a de cette Municipalité Nous lui avons fait la même et il a donné les prénoms de Marie Louis d'après cette déclaration que les dits Jean Louis Moreau et Marie Catherine Dorange ont certifié conforme à la vérité et la représentation qui m'a été faite de l'enfant dénommé j'ai en vertu des pouvoirs qui me sont délégués dressé le présent acte que les dits Jean Hamard et Jean Louis Moreau ont signé avec moi Marie Catherine Dorange a déclaré ne savoir signer fait en la Maison Commune les jour mois et an susdits. J. Moreau J. Hamard

J. Royelle officier Public

Naissance de Marie Louise Hamard

12

Vingt-quatrième page

N.° 28

Naissance de Jean-François Lamba.

Aujourd'hui dix huit du mois de Brumaire l'an second de la République française une et indivisible à six heures du soir par devant nous Etienne-charles Croutte Membre du Conseil général de la Commune de Garches Un pouvoir nous ayant été délégué à constater la naissance les mariages et décès des Citoyens se comparu en la salle publique de la Maison Commune de Garches Département de Seine et Oise François Lamba Maçon lequel assisté de Jean Louis Prémont âgé de trente ans et de Marie Esther Baudin femme Bernard âgée de vingt-un ans lequel nous a déclaré que Marie Genevieve Baudin son Epouse en légitime mariage est accouchée d'hier à cinq heures du soir d'un enfant mâle auquel il a donné les prénoms de Jean François Lamba d'après cette déclaration que les dits Jean Louis Prémont et Marie Esther Baudin ont certifié conforme à la vérité en la représentation qui nous a été faite de l'enfant dont nous avons dressé des pouvoirs qui nous sont délégués dressé le présent acte que les dits François Lamba Jean Louis Prémont et Marie Esther Baudin ont déclaré ne savoir signer fait en la Maison Commune de Garches les jour mois et an susdits et tous domiciliés en cette Municipalité

Collet J. L. Prémont Croutte

Officier Public

Vingt cinquième Page.

Aujourd'hui vingt Brumaire l'an second de la
République française une et indivisible à deux heures
du soir pardevant moi Etienne Charles Rozelle membre
du conseil général de la Commune de Gonesse du Départ
N.° 26 tement de Seine et Oise est comparu en la Salle publique
Naissance de la Maison Commune Simon Louis Lemire Cordonnier
de Virginie domicilié en cette Municipalité lequel assisté de Jean Baptiste
Lemire Ruy cy devant Notaire à Versailles quatrième Section rue de
la République N.° 19 âgé de trente ans, et de Louise
et de Michel Célénalie Sans Soucis femme du Citoyen Tiserand
Augustin Commis au Département cinquième Section place de
Tiserand la Loi N.° 6, âgée de vingt cinq ans, a déclaré que sa future
domicilié épouse en légitime mariage
à Versailles Mlle Angélique Lalande Son Epouse ici présente
Suivant ce accordé la dispense du mariage avec une Enfant du
Sexe féminin auquel il a donné le prénom de Virginie
Loi N.° 6
D'après cette déclaration que les témoins Soussignés
ont ratifié conforme à la vérité et la représentation
qui m'a été faite de l'enfant dénommé j'ai en vertu
des pouvoirs qui m'ont été délégués dressé le présent acte
que les dits Citoyens Simon Louis Lemire Jean Baptiste
Ruy et Louise Célénalie Sans Soucis ont signé
avec moi sur la Maison Commune les jour
mois et an susdits. / Rozelle officier public

M.a Tiserand Ruy Lemire Sans Soucis

Vingt-sixième
N°. 27

Naissance
de
Marie Victoire
Noël Sevin

Page.

Aujourd'hui vingt Brumaire l'an Second de la République française une et indivisible à cinq heures du Soir par devant moi Etienne Nourlet Propriétaire membre du conseil général de la Commune de Gueltas Etant pour recevoir les actes destinés à constater la naissance les mariages et décès des Citoyens en présence en la salle publique de la maison commune de Gueltas du Département du Morbihan a été présenté Noel jean Sévin assisté de Noel Sévin son père et de Marie Geneviève Derouya sa femme lesquels nous ont déclaré que Marie Victoire Noël née de ce jourd'hui en légitime mariage de ce dernier et de ladite Derouya sa femme est née ledit jour à cinq heures du matin d'un enfant du sexe féminin auquel ils ont donné les prénoms de Marie Victoire Noel d'après cette déclaration que les témoins soussignés ont certifié conforme à la vérité et la représentation qui m'a été faite de l'enfant dénommé j'ai en vertu des pouvoirs qui me sont délégués dressé le présent acte que les dits Noel jean Sévin Noel Sévin et Marie Geneviève Derouya ont signé avec moi faisant la maison commune les jour mois an susdits. Noël Sevin

Derouya Noel jean Sevin Nourlet officier public

Vingt Septieme Frimaire.

Aujourd'hui huit frimaire l'an second de la République française une et indivisible a quatre heures du soir par devant moi Etienne Charles Vezelle Membre du Conseil général de la Commune de Gardos

N.° 28

Mercure Lavigne

Est pour recevoir les actes destinés a constater la naissance les Mariages et décès des Citoyens est comparu en la Salle publique de la Maison Commune Jean François Lavigne Maçon domicilié en cette Municipalité Lequel assisté de Jacques Pierre Leprun Chirurgien agé de cinquante huit ans domicilié en cette Municipalité et de Catherine françois Leblanc femme de Michel Canon Cultivateur domicilié en la Municipalité de Lucelle agée de trente quatre ans, m'a déclaré que Elizabeth Augustine Leprun Son Epouse en Légitime Mariage est accouchée d'un fils le Vingt du Mois d'un enfant Mâle auquel il a donné les prénoms de Mercure Lavigne d'après cette déclaration que les dits Jacques Pierre Leprun Aïeul de l'enfant et Catherine françois Leblanc ont certifié conforme a la vérité, et la représentation qui m'a été faite de l'enfant dénommé, j'ai en vertu des pouvoirs qui me Sont délégués dressé le présent acte que les dits Jacques Pierre Leprun et Catherine françois Leblanc ont Signé avec nous. fait en La Maison Commune les jours mois et an que dessus. = Jean françois Lavigne Signe de l'enfant =

Leprun Leblanc Lavigne

J. Vezelle officier Public

Vingt huitieme Page

N°. 29.

Naissance de antoinette Eléonore Lemoule.

* Son fils

Aujourd'hui dix neuf frimaire l'an Second de la République française une indivisible a cinq heures du Soir par devant moi Etienne Chantes Noyelle membre du Conseil général de la Commune de Gardes Officier public pour recevoir les actes destinés a constater la Naissance les Mariages et décès des Citoyens en présence en la Salle publique de la Maison Commune de Gardes du Département de Seine et Oise Sieur Lemoule Jean Antoine Lemoule assisté de Jean Antoine Lemoule et de Louise Antoine Lemoule et de Marie Anne Hérot le premier âgé de quarante deux ans domicilié en la Municipalité de Marne La Seconde âgée de vingt cinq ans domiciliée en la Municipalité de Gardes, laquelle nous a déclaré que Marie Louise Hérot Son Epouse en légitime Mariage est accouchée a huit a Six heures du Soir d'un enfant du Sexe féminin auquel il a Donné les prénoms de Antoinette Eléonore d'après cette déclaration que les dits Sieur Lemoule Jean Antoine Lemoule et Marie Anne Hérot ont certifié conforme a la vérité a la représentation qui en a été faite de l'enfant dénommé j'ai Officier public susdit signé les présentes que les dits Sieur Lemoule Jean Antoine Lemoule et Louis Antoine Lemoule ont signé avec nous Marie Anne Hérot a déclaré ne savoir signer fait en la Maison Commune les jour mois et an susdits

Antoine Lemoule

Noyelle Officier Public

Lemoule

MINUTE (2.S.6.D.)

Aujourd'hui cinq Nivose de l'an Second de la République française une et indivisible a trois heures après midi par devant moi Etienne Charles Forelle Membre du Conseil général de la Commune de Garches Elu pour recevoir les actes destinés a constater les Naissances Mariages et décès des Citoyens est comparu en la Salle publique de la Maison Commune de Garches département de Seine et oise Jean Pierre Boudin Vigneron domicilié en cette Municipalité agé de trente quatre ans lequel a assisté de Jean Mirambeau tailleur agé de trente cinq ans domicilié a Paris rue S.t Honoré Section de la Halle aux bleds et de Augustine Thérèse Barge Epouse dudit Jean Mirambeau, agée de vingt un ans; nous a déclaré que Marie Catherine Breton son Epouse en légitime Mariage est accouchée le trois Nivose a quatre heures du Soir d'un Enfant mâle, auquel il a donné les prénoms de Jean François d'après cette déclaration que les témoins susnommés nous ont certifié conforme a la vérité et lecture faite de la présente déclaration que nous avons faite de l'Enfant dénommé ci dessus en vertu des pouvoirs qui nous sont délégués dressé le présent acte que les dits Jean Pierre Boudin Jean Mirambeau et Augustine Thérèse Barge ont signé. — Forelle officier Public

Mirambeau J. B. Boudin Barge

N.o 30

Naissance de Jean fois Boudin

N.o 31

Aujourd'hui quatorze Nivose de l'an Second de la République française une et indivisible a deux heures après midi par devant moi Etienne Charles Forelle membre du Conseil général de la Commune de Garches Elu pour recevoir les actes destinés a constater les Naissances Mariages et décès des Citoyens est comparu en la Salle publique de la Maison Commune de Garches département de Seine et oise Antoine Sevin Vigneron domicilié en cette Municipalité

Naissance de Cula Elisabeth Sevin

Treizième Sage

Anne Charlotte de Schien femme de Pte

capalité lequel assisté de Marie Elizabeth Gromet femme de Jean Charles Montonnier domiciliés a Sous La montagne et de Martin Les blond aussi domiciliés a Sous La montagne La premiere agée de trente cinq ans Et La seconde agée de quarante cinq ans m'a déclaré que Marie Liline Cheval Son Epouse a eu Légitime Mariage est accouchée Cematin du présent mois a neuf heures du matin d'un enfant du Sexe féminin en Sa Maison Situé au petit Gardes auquel il a donné les prénoms de Eulalie Elizabeth d'après cette déclaration que les témoins Sus nommés ont certifié conforme a la vérité et la représentation qui m'a été faite de L'enfant dénommé j'ai en vertu des pouvoirs qui me Sont délégués dressé le présent acte que Les dites Marie Elizabeth Gromet et Anne Charlotte de Schien ont signé avec moi Maire en La Maison Commune les jours mois et an Susdits Le dit Antoine Sévin a déclaré ne Savoir Signer.

Gromet de Schien Vogelle Maire Public

N.° 32.

Naissance de Joseph francois Cautin.

Aujourd'hui dix Sept de Nivose de L'an Second de La République française une et indivisible a cinq heures du Soir par devant moi Etienne Charles Vogelle membre du Conseil général de la Commune de Gardes Elu pour recevoir les actes destinés a constater la Naissance les Mariages et décès des Citoyens est comparu en la Salle publique de la Maison Commune francois Cautin Vigneron domicilié en cette Commune Lequel assisté de Louis Joseph Cautin Vigneron agé de vingt trois ans domicilié en cette Municipalité et de Marie Louise Breton agée de vingt cinq ans aussi domiciliée en cette Municipalité, m'a déclaré que Marguerite Sophie Cautin Son Epouse en Légitime Mariage est accouchée le

trente-unième Siècle.

Cejourd'hui du présent mois à huit heures du Soir devant nous un homme mâle auquel il a donné les prénoms de Joseph François d'après cette déclaration que les dits Louis Joseph Laurent Marie Louise Breton nous a certifié conforme à la vérité en la représentation qui nous a été faite de l'enfant dénommé j'ai en vertu des pouvoirs qui me sont délégués dressé le présent acte en présence des dits Louis Joseph Laurent Marie Louise Breton et François Dautin Sac de l'enfant qui nous a déclaré ne savoir signer et Pierre Royelle officier public faisant les fonctions municipales

N.° 33 Aujourd'hui vingt trois Ventôse l'an Second de la République française
Mariage Pierre Louis Leprou une heure après midi devant nous Etienne Charles Royelle membre du Conseil général de la Commune de Guadeloupe
en la Salle publique de la Maison commune Etienne pour recevoir les actes destinés à constater la Naissance les Mariages et Décès des Citoyens Jacques Pierre Leprou Chirurgien domicilié en cette Municipalité âgé de cinquante trois ans lequel assisté de Pierre Louis
Naissance de Vénus Leprou. Leprou son fils et de Magdelaine Françoise Héron âgée de vingt deux ans tous deux domiciliés en cette Municipalité, lequel nous a déclaré que Thérèse Martin son Epouse en légitime Mariage est accouchée le vingt un à dix heures du Soir d'un enfant du Sexe féminin auquel il a donné le prénom de Vénus d'après cette déclaration que le dit Jacques Pierre Leprou Pierre Louis Leprou et Magdelaine Françoise Héron nous a certifié conforme en la vérité en la représentation qui nous a été faite de l'enfant dénommé j'ai en vertu des pouvoirs qui me sont délégués dressé le présent acte que les dits Jacques Pierre Leprou Pierre Louis Leprou et Magdelaine Françoise Héron ont signé avec nous et a déclaré ne savoir signer suivant la Maison Commune les jour mois et an que dessus

Leprou Pierre Louis Leprou Royelle officier public

trente deuxieme Page

N.° 36.

Naissance de honoré Beauvais

Aujourd'hui deux pluviose l'an second de la République française une et indivisible a cinq heures du soir pardevant moi Etienne Charles Royelle Membre du Conseil général de la Commune de Garches Officier public pour recevoir les actes destinés a constater la Naissance les Mariages et décès des Citoyens Est comparu en la Salle publique de la Maison Commune Jean baptiste Dubeauvais tonnelier domicilié en cette Municipalité lequel assisté de honoré Barthe maçon aussi Domicilié en cette Municipalité agé de quarante un ans et de Marie Jeanne Louisette Sirre Epouse de Antoine Dupuis, agée de vingt huit ans m'a déclaré que Marie françoise Sirre son Epouse en légitime Mariage est accouchée le premier pluviose a une heure après Minuit d'un enfant Mâle auquel il a donné le prénom de honoré d'après cette déclaration que les témoins Susnommés ont certifié conforme a la vérité et la représentation qui m'a été faite de l'enfant dénommé j'ai en vertu des pouvoirs qui me sont délégués dressé le présent acte que le dit Jean baptiste Dubeauvais et Marie Jeanne Louisette Sirre ont signé avec moi honoré Barthe a déclaré ne savoir signer fait en la Maison Commune les jour mois et an que dessus. DeBeauvais M.g h pierre

Royelle officier Public

Naissance

Gardez

21e 38

Aujourd'hui dix Septidi Vendémiaire premier feuillet
second de la 1re République française une heure
de relevée indivisible a quatre heures du soir pardevant
moi Etienne Charles Royelle membre du conseil general
de la commune de Gambais Elu pour recevoir les actes
destinés a constater les Naissances les Mariages et décès
des Citoyens en comparu en la Salle publique de la
Maison commune Jean Noel Grillon Vigneron
domicilié en cette Municipalité du département
de Seine et Oise lequel assisté de Sire Noel Grillon
Vigneron a Son beau frere et de Marie Catherine
Breton femme Boudin son beau père et Hilaire Marie Agnès
Boudin Son Epouse en légitime Mariage a accouchée
hier a Dix heures du Soir d'un Enfant femelle auquel il
a donné le Nom de Virginie a requis acte de la déclaration que les
dits Jean Noel Grillon Sire Noel Grillon et Marie Catherine
Breton en certifié conforme a la vérité en la représentation
qui m'a été faite de l'enfant dénommé ci en vertu des
pouvoirs qui me sont délégués dressé le présent acte que
les dits Jean Noel Grillon Sire Noel Grillon et Marie
Catherine Breton ont signé avec moi après lecture
déclarant ne savoir signer. Sire Noel Grillon a signé avec
moi fait en la Maison commune les jour mois et
an que dessus. approuvés les deux ratures

Grillon Royelle officier public

Naissance de Virginie Grillon

Agé de quarante cinq ans

Agé de quarante trois ans

Pte

N°. 36.

Naissance de Belletier Saulmier

Aujourd'hui trente Pluviose l'an Second de la république française une et indivisible à quatre heures du soir par devant moi Etienne Charles Rogelle membre du Conseil général de la commune de Garches Officier public pour recevoir les actes destinés à constater la naissance les Mariages et décès des Citoyens a comparu en la salle publique de la maison commune Denis Antoine Saumier Vigneron lequel a dit demeurant à Sous la montagne de cette commune âgé de vingt neuf ans et de Marie Louise Hubert âgé de vingt trois ans domicilié à Sous la montagne m'a déclaré que Marie Charlotte Levin son Epouse en légitime Mariage est accouchée hier à trois heures après midi d'un enfant mâle en sa Maison Située au petit Garches auquel il a donné le prénom de Belletier d'après cette déclaration que les témoins ci-dessous nommés ont certifié conforme à la vérité de la représentation qui m'a été faite de l'enfant dénommé j'ai en vertu des pouvoirs qui me sont délégués j'ai dressé le présent acte que les dits Denis Antoine Saumier françois Guy et Marie Louise Hubert ont signé avec moi fait en la Maison Commune les jour mois et an susdits.

Signé Hubert D.t Saulmier

Rogelle officier Public

N.° 37.

Naissance de Virginie Divary.

Aujourd'hui vingt Juin Mil huit cent trente deux l'an deux
cent trente deux de la République française une et
indivisible à Six heures du Soir par devant
moi Etienne Charles Froyelle membre du Conseil
général de la Commune Officier public pour recevoir les actes destinés
à constater les naissances les Mariages et décès des Citoyens
a comparu en la Salle publique de la Maison Com-
mune de ce lieu Marie anne Marais V.e Lahunde Sage
femme domiciliée en cette Municipalité laquelle nous a déclaré
que Françoise Dupuis épouse en légitime Mariage de Jean Pierre
Divary volontaire de la 1.re réquisition est accouchée le vingt
Six à huit heures du Soir d'un enfant du Sexe féminin
en la maison Située au Grand Gurbos laquelle déclaration
nous a été faite en présence de André François Divary "
Vigneron
Son frere âgé de vingt Six ans et de Marie Noel épouse de Pierre Vincent
Dupuis Vigneron âgé de trente trois ans tous deux domi-
ciliés en cette Municipalité auquel enfant ils ont donné le
nom de Virginie d'après cette déclaration que les témoins Sus
nommés ont certifié conforme à la vérité et la représentation
qui nous a été faite de l'enfant dénommé ci dessus en vertu des
pouvoirs qui nous sont délégués dressé le présent acte que les
dits André François Divary et Marie Noel ont déclaré ne savoir
signer fait en la maison Commune les jour mois et an
que dessus. Froyelle officier Public

38 =

Naissance de Jean La Violette Josset.

Aujourd'hui dix Germinal l'an deuxième de la République française une et indivisible à Sept heures du soir par devant moi Etienne Charles Trouille membre du Conseil général de la Commune de Garches Etant pour recevoir les actes destinés à constater la naissance les Mariages et décès des Citoyens en comparu en la Salle publique de la Maison Commune Jean Philippe Josset Vigneron domicilié en cette Municipalité Lequel assisté de Georges Sériot Vigneron âgé de cinquante neuf ans et de Marie Geneviève Bourgne femme de Philippe Josset Vigneron, âgée de quarante deux ans tous deux domiciliés en cette Municipalité m'a déclaré que Marie Marguerite Sériot son Epouse en Légitime Mariage est accouchée d'hier à cinq heures du matin d'un enfant mâle auquel il a donné les prénoms de Jean La Violette d'après cette déclaration que les témoins Susnommés ont certifié conforme à la vérité et la représentation qui m'a été faite de l'enfant dessus nommé j'ai en vertu des pouvoirs qui me sont délégués dressé le présent acte que ledit Jean Philippe Josset a signé avec moi Les dits Georges Sériot et Marie Geneviève Bourgne ont déclaré ne savoir signer fait en la Maison Commune les jour mois et an sus dits

J. Josset Trouille officier Public

39

Naissance de Liberté Saulmier

Aujourd'hui Vingt Germinal l'an Deux trois
de la République Française une et indivisible à
trois heures après midi par devant moi Etienne
Charles Royette membre du Conseil général de la Commune
Etant pour recevoir les actes destinés à constater les naissances
mariages et décès des citoyens s'est comparu en la salle publique
de la Maison Commune Denis Antoine Paumier Vigneron
le quel assisté de Pierre Louis Paumier Vigneron de Son pere
agé de trente huit ans domicilié en cette Municipalité
et de Geneviève Roger femme de Jacques Latombe
Journalier domicilié en la Commune de Boulogne
agée de trente trois ans, m'a déclaré que marié Victorine
Destinée Son Epouse en légitime Mariage est accouchée
d'hier à cinq heures du matin en Sa maison Située
au petit Gardies d'un Enfant male auquel il a donné
le nom de liberté d'après cette déclaration que les dits
Denis Antoine Paumier de Geneviève Roger ont
certifié conforme à la vérité en la représentation qui
m'a été faite de l'enfant dénommé j'ai en vertu des
des pouvoirs qui me sont délégués dressé le présent acte
que Pierre Louis Paumier Frere de l'enfant et les té
moins Soussignés ont Signé avec moi fait en
la Maison Commune les jour mois et an que
dessus Geneviève Roger a déclaré ne Savoir Signer.

Le Paulmier D. A. Paulmier Royette officier Public

approuvé le renvoi et transposition de mots.

Naissance d'Alexandre Sagerot.

Aujourd'hui vingt quatre germinal l'an deuxième de la République française une indivisible à sept heures du soir par devant moi Etienne Charles Stoffel membre du conseil général de la commune de Grand Gombe pour recevoir les actes destinés à constater la naissance les mariages et décès des citoyens est comparu en la salle publique de la maison commune Jean Pierre Sagerot vigneron domicilié en cette municipalité lequel assisté de Jean Pierre Sevin officier municipal agé de quarante quatre ans et de Marguerite de la baye épouse de Alexandre Josse ménagère de Pierre rue du quai Villetain Section des Arcis, agée de quarante deux ans, ma déclaré que ladite Marguerite Son épouse en légitime mariage est accouchée de vingt deux du présent mois à sept heures du matin en sa maison située au Grand Gombe d'un enfant mâle auquel il a donné le prénom de Alexandre d'après cette déclaration que les dits Jean Pierre Sagerot Jean Pierre Sevin et Marguerite de la baye ont certifié conforme à la vérité et la représentation qui m'a été faite de l'enfant dénommé j'ai en vertu des pouvoirs qui me sont délégués dressé le présent acte que les dits Jean Pierre Sagerot Jean Pierre Sevin et Marguerite de la baye ont signé avec moi sur le champ en la maison commune les jour mois et an que dessus.

J. P. Sevin de la baye

Stoffel officier Public

J. P. Sagerot

41.

Naissance de Julienne Levêque

Aujourd'hui quatre floréal l'an deuxième de la République française une heures du soir par devant nous Etienne Charles Proselle membre du public général de la commune de Gardres et pour remplir les actes destinés à constater la naissance les mariages et décès des citoyens de ce canton en la salle publique de la Mairie de la commune Jean François Levêque cultivateur domicilié en cette commune lequel assisté de Guillaume Mauger cultivateur âgé de cinquante trois ans et de Marie Anne Lérive son épouse a déclaré que Marie Jeanne Lérive son épouse est accouchée le trois à onze heures du matin d'un enfant du sexe féminin en sa maison située au Grand Gardres, auquel il a donné le prénom de Julienne d'après cette déclaration que les dits Jean François Levêque Guillaume Mauger et Marie Anne Lérive ont certifié conforme à la vérité et la représentation qui m'a été faite de l'enfant dénommé j'ai en vertu des pouvoirs qui me sont délégués dressé le présent acte que ledit François Levêque père de l'enfant a signé avec nous les dits Guillaume Mauger et Marie Anne Lérive ont déclaré ne savoir signer. Jean François Levêque

E. Proselle off.er Public

12

Naissance de Rose Sageret

Aujourd'hui Neuf Floréal l'an Second de la République française une et indivisible à une heure après midi par devant nous Jean Louis Sévin officier public adjoint Membre du Conseil général de la Commune de Gardes Etant pour recevoir les actes destinés à constater les Naissances les Mariages et décès des Citoyens est comparu dans la Salle publique de la Maison Commune Barri Barriette Sageret Cultivateur domicilié en cette Commune lequel assisté de François Jacques Citoyen français âgé de trente un ans domicilié à Paris Section des Sans culottes rue des Bernardins nous a déclaré que de lui et de Marie Géban Epouse de Joseph Prudhons Cultivateur âgée d'environ trente cinq ans domiciliée à Villeneuve de cette Commune nous a déclaré que Marie Prudhon son Epouse en légitime Mariage a accouchée le Sept du présent mois a une heure du Soir d'un Enfant du Sexe féminin auquel il a donné le prénom de Rose — D'après cette déclaration que les Témoins Susnommés ont certifié conforme à la vérité et la représentation qui en a été faite de l'Enfant dénommé ci dessus en vertu des pouvoirs qui nous sont délégués dressé le présent acte que les dits Barri Barriette Sageret François Jacques et Marie Geneviève Géban ont signé avec nous et fait en la Maison Commune les jour mois et an susdits. Suivent les Signatures.

Geneviève Géban

Approuvé la rature et renvoi Sévin

Marie Geneviève Gérôme déclarée ne savoir signer Cuny

Hoc 3 n. h. sacré

J'L. Sevin officier public

13 Naissance de Virginie Sevin.

Aujourd'hui quinze Ventôse l'an douzième de la République française une heure indivisible six heures du soir par devant moi Etienne Charles Royelle membre du conseil général de la commune de Garches Var pour recevoir les actes destinés à constater la naissance les mariages et décès des citoyens est comparu en la salle publique de la maison commune Jean Louis Sevin Vigneron domicilié en cette commune lequel assisté de Louis chevalier Maçon demeurant en la commune du chesnay âgé de trente quatre ans environ et de Marie Jeanne Sevin épouse de Georges Etienne Firly Vigneron âgée de trente trois ans environ aussi domiciliée en cette commune, m'a déclaré que Denis Chevalier Son Epouse en légitime Mariage en neuvendré d'hier a Sept heures du matin est accouchée en sa Maison Situé au Grand Garches d'un Enfant du Sexe féminin auquel il a donné le prénom de Virginie d'après cette déclaration que les témoins Susnommés ont certifié conforme à la vérité et la représentation qui m'en a été faite de l'enfant dénommé j'ai en vertu des pouvoirs qui me sont délégués dressé le présent acte que le dit Jean Louis Sevin a signé avec moi et Louis Chevalier et Marie Jeanne Sevin ont déclaré ne Savoir Signer fait en la Maison Commune les jour mois et an que dessus. J'L. Sevin Royelle officier Public

46

Naissance de Rosalie Breton.

Aujourd'hui Sept Messidor l'an Second de la République française une et indivisible à Six heures du Soir Par devant moi Etienne Charles Royalle membre du Conseil général de la Commune de Garchies Elu pour recevoir les actes destinés à constater la Naissance les mariages et décès des Citoyens en comparu en la Salle publique de la maison Commune Louis Michel Breton vigneron domicilié en cette municipalité le quel assisté de Jean Baptiste Hérve et de Marie Catherine Breton Epouse de Jean Pierre Dondin Lesquels agés de quarante deux ans la 2ème agée de quarante trois tous deux domiciliés en cette Commune, m'a déclaré que Marie Françoise Devin Son Epouse en légitime mariage en accouchée d'hier à Sept heures du matin d'un Enfant du Sexe féminin auquel il a donné le prénom de Rosalie d'après cette déclaration que les dits Jean Baptiste Hérve et Marie Catherine Breton en certifié conforme à la vérité de la représentation qui en a été faite de l'enfant dénommé j'ai en vertu des pouvoirs qui me sont délégués dressé le présent acte que les dits Michel Breton Louis Jean Baptiste Hérve ont Signé avec moi Marie Catherine Breton a déclaré ne Savoir Signer fait en la maison Commune a

faire en la Mairie pour [illegible] les
jours indiqués ci dessus.

/ Royelle officier Public
J Breton
J Bapt Sivin
M. pmeunier

Aujourd'hui dix Messidor l'an Second de la Repu
blique française une et indivisible a onze heures du
Soir Par devant moi Etienne Charles Royelle membre
du Conseil général de la Commune de Grands Elu pour
recevoir les actes destinés a constater la naissance les
mariages et décès des Citoyens Et comparant la Salle
publique de la Maison Commune Jean Baptiste Sivin
Vigneron officier municipal domicilié en cette Commune
lequel assisté de Sieur Martin Sivin Vigneron Un trente
neuf ans de Marie Catherine Breton femme
de Jean Pierre Boudin domiciliés en cette Commune
agée de quarante trois ans lesquels nous ont déclaré que Marie
Rosalie Breton son Epouse en légitime Mariage
a accouché le huit a Neuf heures du Soir de deux
enfans du Sexe feminin en sa Maison Située au
Grand Gardes Les quelles ont été Nommées Sur
Marie Sivette Jeanne mere Vingt huit ans Cultivateur
Marie Sivette Rose La Seconde Clemence Messidor

D'après cette déclaration que les dits Jean Baptiste
Sivin Sieur Martin Sivin et Marie Catherine
Breton ont certifié conforme a la vérité en la
représentation qui en a été faite des dits Enfants
dénommés ci en vertu des pouvoirs qui me sont
délégués dressé le présent acte que les dits Jean Baptiste

Naissance de Marie Sivette Rose Sivin.

69

38 ans

Cultivateur

Maison Commune

22

Sevin Pierre Martin Sevin et Marie Catherine
Breton ont certifié conformément leur signé avec
nous fait en la Maison Commune les jour
mois et an Susdits. Excepté ladite Breton
qui a déclaré ne savoir signer. approuvé la rature

Vezelle officier public — J. B. Sevin — Jh. M. Sevin

(6)

Ce jourd'hui treize Messidor l'an deuxième de
la République française une et indivisible à heure
Hiaume Charles Vezelle midi par devant nous officier public de
la Commune et comparant en la Salle publique
de la Maison Commune, Pierre Maillochon
Maisonneuve assisté de Jean Louis Zacharie
Boudin et de Marie Henriette Lalande tous deux
domiciliés en cette Commune les 1er fils de
Magdelaine Pierre Epouse défunt Zacharie Boudin la 2ème fille de Jean
fille de Baptiste Boudin Boulanger de cette Commune
Soussigné, Son Contrat nous a déclaré que Elizabeth
Naissance de Boudin, Son Epouse en légitime mariage de
Marie Henriette Maillochon accouchée ce jourd'hui à une heure après midi
d'une Enfant du Sexe féminin auquel il a
donné le Nom de Marie Henriette d'après cette
déclaration que les témoins Susnommés ont
certifié conforme à la vérité et la rapportée en
leur vue qui nous a été faite de l'enfant dénommé
ci-dessus en vertu des pouvoirs qui nous sont
délégués avons dressé le présent acte que les dits

Jean Louis Zacharie Boudin marie Pierre Sept
La Lalande et Jean Baptiste Boudin ont Signé
avec nous Le dit Pierre Meillodon a déclaré ne
Savoir Signer fait en la maison commune les
jour mois et an que dessus.

J B Boudin Proxelle officier Public

Jean Louis Zacharie Boudin m.r.b. Lalande

67 Aujourd'hui vingt quatre fructidor l'an deuxième de la
République une et indivisible a trois heures après midi
Naissance par devant nous Etienne Charles Proxelle Membre du
de conseil général de la Commune Et pour recevoir les
Victoire actes destinés a constater la Naissance les Mariages et
Meliver. décès des Citoyens Et comparu en la Salle publique de
la Maison Commune Pierre François Meliver Lab.r le
quel assisté de Claude Robert Dorange de François Robert
Dorange Son fils de Jean Pierre Sagerau et de Marie Jeanne
Sagerau Sa fille tous domiciliés en cette Commune le pre
mier âgé de cinquante Sept ans Et le 2.me âgé de quarante Sept ans
nous a déclaré que Marie Perpétue Le Seigle Son Epouse en
légitime mariage est accouchée d'hier a Sept heures du
matin en Sa maison du petit Gambes d'un Enfant du
Sexe féminin auquel il a donné le prénom de Victoire
d'après cette déclaration que les dits Claude Robert
Dorange et Jean Pierre Sagerau ont certifié conforme a
la Vérité en la représentation qui nous a été faite de
l'Enfant dénommé ci dessus en vertu des pouvoirs qui

43

qui me Sont de Cognus Dressé le présent acte que les dits
Sieur François Meturet Sieur de la Rufaud Claude Robert
Dorange ~~Claude~~ François Dorange et moi Signé avec moi
fait en la Maison Commune les jour mois et an Sus dits
et jour Sieur Seigneur. S. f. Meturet S. R. Dorange
Roydet officier Public J. V. Rogeret
C. V. Dorange

Suite

Table Alphabétique

A

N.° 24 Naissance de Marie Louise Alamors

B.

N.° 10 Naissance de Marie Adélaide Philippine Boudin

N.° 18 Naissance de Marie Julie Boudin.

N.° 30 Naissance de Jean françois Boudin.

N.° 32 Naissance de Honoré Bauvais.

N.° 44 Naissance de Rozalie Breton.

C.

N.° 5 Naissance de Marie Antoinette Camus

N.° 19 Naissance de Charles jean louis Camus

D.

N.° 1 Naissance de Marie Jeanne Julie Divary.

N.° 9 Naissance de Jean baptiste françois Delisle.

N.° 11 Naissance de Marie Victoire Divary.

N.° 21 Naissance de Joseph Jean baptiste Dorange.

N.° 37 Naissance de Virginie Divary.

E. f. G. H.

N.° 4 Naissance de Marie Louise Isabelle Hérot.

N.° 8 Naissance de Marie Magdelene Firby.

N.° 12 Naissance de Jean françois Léon françois

N.° 15 Naissance de Marie Louise Elizabeth Firby.

E. J. G. L.

N°. 16 Naissance de François Dominique Freschens.

N°. 38 Naissance de Virginie Grillon.

J. L. M. N. O.

N°. 7 Naissance de Grégoire Gabriel Montagne

N°. Jean Naissance de Pierre Gabriel Montagne.

N°. 13 Naissance de Marie Marguerite ... Metivier

N°. 14 Naissance de Pierre Simon Mennier

N°. 17 Naissance de Jean Louis Julien.

N°. 22 Naissance de Marie Louise Lainé.

N°. 24 Naissance de Jean François Lambu.

N°. 26 Naissance de Virginie Lemaire.

N°. 28 Naissance de Mercure Lavigne.

N°. 29 Naissance d'Antoinette Thevenon Lamonde

N°. 33 Naissance de Vénus Laprou.

N°. 38 Naissance de Jean Lavinlette Jossel.

N°. 41 Naissance de Julienne Levêque.

N°. 46 Naissance de Marie Lauriette Maillochon.

N°. 47 Naissance de Victoire Metivier.

S. R. R. S. T. V.

Neuf

N°. 2 Naissance de Denis René Sévin.
N°. 3 Naissance de Pierre Henri Sayeau
N°. 6 Naissance de Louise Sophie Tautin.
N°. 20 Naissance de Marie Magdelaine Sévin.
N°. 23 Naissance de Hippolite Philibert Sassy
N°. 27 Naissance de Marie Victoire Noel Sévin
N°. 31 Naissance de Eulalie Elizabeth Sévin.
N°. 32 Naissance de Joseph François Tautin.
N°. 36 Naissance de Sellestin Sannier.
N°. 39 Naissance de Liberté Sannier.
N°. 40 Naissance de Alexandre Sayeau.
N°. 42 Naissance de Rose Sayeau.
N°. 43 Naissance de Virginie Sévin.
N°. 48 Naissance de Marie Pierette Rose Sévin
N°. 50 Naissance de Clémence Messidor Sévin.

fin de la table

Ouze

LA LOI LE ROI
MINUTE
4. S.

N.° 1

Le Sept Janvier onze heures du matin

L'an mil Sept cent quatre vingt douze le 2.me de la République française François Lambert agé de vingt cinq ans Natif de la Paroisse de St. Hilaire de Lignac Département de la Vienne Masson fils de Jean Lambert et de Marie Reynaud Journaliers Domiciliés de ladite Paroisse de St. Hilaire de Lignac d'une part et Marie Geneviève Boudin agée de vingt et un an Native de cette Paroisse fille de Pierre Louis Boudin Vigneron et de défunte Marie Chambon Divary Domiciliés de cette Paroisse d'autre part, assistés de Louis Lambert Maçon domicilié de cette Paroisse de Denis Louis Meunier Vigneron de Pierre Louis Boudin Vigneron Beau père de l'Epouse et Jean Louis Boudin Son oncle tous majeurs domiciliés de cette Paroisse témoins requis, La publication de l'ambans faite huit jours d'avance sans aucune opposition et la dite ambans précédemment présentés devant nous officier public en la chambre de la Commune après la lecture faite des Extraits de naissance et de Sépulture relatifs aux parties François Lambert a déclaré prendre en Mariage Marie Geneviève Boudin et Marie Geneviève Boudin a déclaré prendre en Mariage François Lambert alors nous officier public avons en leur présence et en celle des témoins sus nommés admis et prononcé au nom de la loi que les parties sont unies en Mariage et ont signé avec nous. rayé un mot Nul L'Epouse Pierre Louis Boudin et Jean Louis Boudin et autres parents et amis L'Epouse, Louis et Denis Louis Meunier ont déclaré ne savoir écrire ni signer. J.B. Boudin et Co Cut

J.B. Boudin
à Divary

J.B. Boudin

Cabri

Berault

Royalle officier public

29

Deux
N.° 2

L'An Second de la République française à dix heures
du Matin par devant moi Etienne Charles Propelle
Membre du Conseil général de la Commune de Garches
Département de Seine et Oise Elu pour rédiger les actes
destinés à constater les Naissances les Mariages et le
Décès des Citoyens Sont comparus dans la Maison
Commune pour contracter Mariage d'une part
Augustin Tautin agé de trente huit ans Veuf en
Premières Noces de défunte Marie Anne Béroz, cultivateur domicilié en cette Municipalité, d'autre part
Marie Marguerite Bertrand agée de Vingt cinq ans fille
Majeure de François Bertrand Mtre d'Ecole à Saint Cloud
et de défunte Marguerite Lucas lesquels futurs
conjoints étoient accompagnés de François Bertrand
Père de la conjointe de François Tautin frère du conjoint
de Augustin Mercier Blanchisseurs tous deux domiciliés
en cette Municipalité et de Simon François Notaire à St. Cloud,
moi Etienne Charles Propelle après avoir fait lecture en
présence des parties et des dits témoins 1.° De l'acte de Naissance de Marie Marguerite Bertrand en datte du dix Sept
de Mars qui constate qu'elle est née Le dix Sept du mois
mois à Livry Seine et Oise 2.° Du Certificat de publication
du Mariage légitime entre François Bertrand et Marguerite
Lucas ci dessus dénommés 2.° De l'acte de publication
de promesse de Mariage entre les futurs conjoints datté
par moi Etienne Charles Propelle en datte du trois février affiché le même jour à la Maison Commune de Garches
3.° De l'acte de publication de la même promesse de

Dix neuf
Vingt neuf
Jacques

Mariage faite en la Municipalité de la Celle
St. Cloud aussi en datte du trois février Sur jeun Marie
Sayeux officier public en la dite Municipalité de
La celle dont il a été donné par lui expédition Signé en datte
du même jour comme étant en le domicile de la dite Marie
Marguerite Bertrand Après aussi que Augustin Tautin et
Marie Marguerite Bertrand ont en déclaré à haute voix
Se prendre Mutuellement pour Epoux j'ai prononcé au
Nom de la Loi qu'Augustin Tautin et Marie Marguerite
Bertrand Sont unis en Mariage et j'ai rédigé le présent
acte que les parties et les témoins ont Signé avec moi excepté
Marie Marguerite Bertrand qui a déclaré ne Savoir écrire ni
Signer. Fait en la Maison Commune de Garches Les jour
mois et an Susdits. Et a François Tautin qui a aussi déclaré ne

Savoir Signer.

A Tautin — Newzet — Mercier — Royelle officier public

+ N.° 3
L'an Second de la République française — ✠ — Aujourd'hui onze février mil Sept cent quatre vingt trois
a onze heures du matin Sur devant Moi Etienne Charles
Royelle membre du Conseil Général de la Commune
de Garches département de Seine et Oise Elu pour
rédiger les actes destinés à constater la Naissance les
Mariages et le décès des Citoyens Sont comparus dans
la Maison commune pour contracter Mariage d'une
part Noel Jean Sevin âgé de vingt ans et Six mois
Vigneron ✠ fils Mineur de Noel Sevin Vigneron domicilié en cette
Municipalité officier Municipal et de Marie Geneviève
Boudin. d'autre part Marie Victoire Adelaïde Maunier

Quat

Vfille agée de vingt deux ans fille majeure de Jean Pierre Meunier Lejeune Vigneron domicilié en cette Municipalité et de Marie Genevieve Dorange. Les quels futurs conjoints accompagnés de Pierre Sévin agé de cinquante Six ans oncle du conjoint Vigneron de Pierre Louis Boudin Son oncle Maternel Vigneron agé de cinquante trois ans de Jean Pierre Meunier agé de cinquante cinq ans oncle Paternel de l'Epoux Vigneron et de Claude Robert Dorange agé de cinquante Six ans Son oncle Maternel Vigneron tous domiciliés en cette Municipalité après avoir fait Lecture en présence des parties et des dits témoins 1°. des actes de Naissances des dits conjoints en m'être assuré du consentement dudit Noel Sévin Pere du dit Jean Pierre Meunier Pere de la conjointe 2°. de Pere du Conjoint O. S. L'acte de publication de promesse de Mariage entre les dits futurs conjoints dressé par moi Etienne Claude Rozelle officier public en datte du trois février et affiché le même jour a la porte de la Maison Commune de Gardres. après auxi que Noel Jean Sévin et Marie Victoire Adelaide Meunier ont en déclaré a haute voix de prendre Mutuellement pour Epoux, j'ai prononcé au Nom de la loi, que Noel Jean Sévin et Marie Victoire Adelaide Meunier Sont unis en Mariage et j'ai rédigé le présent acte que les parties et les témoins ont

MINUTE
4. S.

Cinq

Signé avec nous Ainsi que le dit Noel Sevin Vve de L'Epouse et Jean Sivre Meunier Vve de L'Epouse Sevin en La Maison Commune de Gardes les jour mois et an Susdits

Noel Sevin M. Meunier le jeune
J. P. Meunier Lemb. pr L. Boudin
pr Sevin Cr. Dorange
M.e de Meunier Noël Jean Sevin
pr L. Sevin Off. public Royelle Off. Public

N.o 2. L'An dix huit cent quatorze et le dix huit Septembre mil huit cent quatre vingt treize dixieme de la République française une et indivisible du matin Sur devant nous Jean Louis Sevin et Etienne Charles Royelle membres du Conseil général de la Commune de Gardes Officiers publics pour recevoir les actes de Mariages et Décès des Citoyens ont comparu en la Maison Commune d'une part Marie Louise Breton agée d'environ vingt cinq ans demeurante en ce lieu de Gardes Département de Seine et Oise assistée de Jean Louis Sevin Vigneron demeurant a Saint Cloud agé de trente six ans de Jean Sivre Boudin Vigneron agé de trente trois ans de Jean Baptiste Sevin Officier Municipal Vigneron agé de trente et un ans tous deux demeurants a Gardes et de François Sivre Notaire a Boulogne agé de cinquante ans les trois premiers Nommés beaux pères de la dite Breton et le dernier ami.

d'autre part Jean Sivre Divary Vigneron agé de vingt deux ans demeurant au dit Gardes Epoux de la dite Marie Louise Breton assisté de Marie Antoine Divary agé de quarante deux ans de Sivre Dormoy agé de trente deux ans tous

agé de trente trois ans

J. B. Sevin
J. B. Boudin
M. A. Divary
L. B. Sevin

D 31

Sig[e] B. Vignaux e de Jean baptiste Bénoit Grenadier de La Gendarmerie Nationale agé de trente ans demeurants au dit Garbes le premier frere et les deux autres beaux freres du dit Jean Pierre Divary. ——————

les quels Marie Louise Breton et Jean Pierre Divary nous ont requis de prononcer la dissolution de leur mariage contracté le douze Messidor septieme quatre vingt douze et le divorce qui regle leur vues entre eux passé devant Ledit Citoyen Pierre le du même mois. ——————

Vu par nous les actes qui constatent que la dite Marie Louise Breton et le dit Jean Pierre Divary ont observé les délais exigés par la loi Sur le Mode du Divorce, vu aussi L'acte de non conciliation du trente décembre dernier dont Expédition a été delivré a La dite Marie Louise Breton. En vertu des pouvoirs qui nous Sont délégués Nous officiers publics Susdittes Sous Signés avons déclaré au Nom de la loi que le Mariage entre les dits Jean Pierre Divary et Marie Louise Breton est dissous et qu'ils Sont libres de leur Personne comme ils l'étoient avant de l'avoir contracté dont et de quoi nous avons dressé le présent acte que les dits Jean Louis Sevin Jean Pierre Boudin Jean baptiste Sevin françois Sance Marc Antoine Divary Pierre Dorange et Jean baptiste Bénoit ont Signé avec nous quand au dit Jean Pierre Divary et La dite Marie Louise Breton Parties dissidentes ils ont déclaré ne Savoir écrire ni Signer faire en la Maison Commune de Garbes les jour mois et an ci dessus J L Sevin

J P Boudin J.B. Sevin M a Divary P. Dorange

J. B. Bénoit Sance

Royelle off. Public J. L. Sevin off. publique

Enregistré
a Sevres
Le quatre
Mars, 1793
Sauf Douze
livres

N.° 8

Aujourd'hui trois-
vingt trois L'an Second
a onze heures du matin
Sept.re
Mars mil Sept cent quatre
de la République françoise
Pardevant nous Etienne Charles
Boucher Jean Louis Sevin Membres du Conseil Général
de la Commune de Garches Département de Seine et
oise Elus pour recevoir les actes destinés a constater la
Naissance les Mariages et le décès des Citoyens Il a comparu
Le Citoyen Silvain Rutan Marsin — agé de quarante trois ans
Maison d'une part domicilié en cette Municipalité d'une part Lequel
du Citoyen nous a dit qu'il a fait inviter a ce jour lieu et heure par devant
Signais E.C. nous La Citoyenne Marie Isabelle Signais Son Epouse agée
M. J. P.
de vingt deux ans - domiciliée a Paris Section du Roule
Motifs
Souhaite Présent a la prononciation du Divorce qu'il en fonda
C L
a demander, nous requerant de le prononcer a Cet Cause.
Boucher
Est aussi comparue La dite Citoyenne Signais Epouse du
dit Citoyen Rutand Marsin, laquelle a dit qu'elle acquiesce
Demande par
E C
M. J. P.
purement et Simplement a la demande du dit Citoyen
H. R.
Son Mari Surquoi nous officiers publics Susdits et Soussignés
Motifs
Vu 1.° L'extrait de Mariage des Susnommés tiré des registres
C L
de la Paroisse de Notre Dame de Versailles delivré par le Secretaire
Boucher
Greffier de la Municipalité de la dite Ville de Versailles Constatant
S L S
qu'ils se Sont mariés en La dite Eglise Le vingt quatre Avril
mil Sept cent quatre vingt Six 2.° les trois Exploits Signifiés a
la dite Citoyenne Signais a la requête du dit Citoyen Rutand
de Marsin Les vingt Six octobre vingt Décembre et vingt quatre
Janvier Derniers Sur les quels le dit Citoyen Rutand Marsin a
manifesté persévérer dans Sa demande en divorce les dits

32

Expt 5e
M. J. P.

Exploits contenant entre autres choses Nomination de
Ses arbitres avec Sommation a la ditte Sigrais d'en nommer
de Sa part 3e Le procès verbal dressé ce vingt huit Janvier
dernier par les Citoyens Bouvier et Rataud deux dits arbitres
nommés par le comparant aux fins du dit divorce contenant
défaut contre la Citoyenne Sigrais et pour le profit Lenvoi
du Citoyen Rataud demandeur a Se pourvoir au tribunal
du District de Versailles a l'effet de faire nommer des arbitres
d'office pour la ditte Citoyenne Sigrais 4e Le jugement du
tribunal du district rendu Sur les conclusions du Commissaire
National le Six février dernier portant Nomination d'office
des Citoyens Hennin et Marquand tous deux parents de la
ditte Citoyenne Sigrais pour Se trouver ensemble avec les dits
arbitres du dit Citoyen Rataud demandeur formant le tribunal
de famille destiné a donner Son avis Sur le dit Divorce
5e une Expédition délivrée par le Greffier du tribunal du
district ou la Minute a été déposée du jugement arbitral
du neuf du dit mois en marge de laquelle expédition est
le visa du président du dit tribunal portant expressément
qu'il y a lieu a Divorce pour causes déterminées par l'article
quatre du Paragraphe premier de la loi du vingt Septembre
1792 autres que les trois premiers motifs du dit article le tout
en forme duement enregistré Lecture faite des pieces
Susnommés en Présence des Citoyens Parties et des témoins
ci après nommés Savoir Les Citoyens Pierre François Mathieu
Maire Jean Pierre Chrétien Officier Municipal Joseph Boudin
tous domiciliés en cette Municipalité et Citoyens
Le Citoyen François Jacques Cally homme de Loi
domicilié a Paris rue de la Calandre Section de la Cité

Pouvoir de la Commune
L. C. P.

Neuf

En vertu des pouvoirs qui nous sont délégués nous avons déclaré au nom de la loi que le Mariage entre les dits Silvain Antoine Marsin et Marie Isabelle Seguis est dissous qu'ils sont libres de leurs personnes comme ils étoient avant de l'avoir contracté. Nous avons dressé le présent acte que les parties dissidentes et les quatre témoins sur ce requis Melin Jean Pierre Chaillaux Joseph Boudin François Jacques Cally ont signé avec nous. Fait en la Maison Commune de Garches les jour mois et an susdits. approuvé la Nature ci dessus. et le renvoi

Les Parties ont déclaré en présence des témoins susnommés qu'il n'étoit issu aucuns enfans de leur Mariage

Les Parties Divorcées N. 7. pp

Marsin Isabelle Seguis

Melin Chaillaux

Melin maire — J. P. Chaillaux

J. Boudin — Royelle off. pub.

Procureur

J. L. Sevin officier public

N°. 6

Aujourd'hui trois Mai mil Sept cent quatre vingt treize l'an Second de la République française une heure du matin pardevant moi Etienne Charles Royelle membre du conseil général de la Commune de Garches département de Seine et Oise élu pour rédiger les actes destinés à constater les naissances Les mariages et les décès des Citoyens sont comparus dans la Maison Commune de Garches pour contracter le mariage d'une part Antoine Moreau Vigneron âgé de soixante dix huit ans domicilié en cette Municipalité veuf de Geneviève Boudin, et Marie Magdelaine Moreau âgée de trente trois ans fille de Charles Moreau Vigneron domicilié en cette Municipalité et de défunte Marie Magdelaine Dupuis d'autre part. Les quels futurs mariés ont été accompagnés de Pierre Louis Boudin Vigneron âgé de cinquante trois ans de

Dis.e De françois Signy Vigneron agé de trente Six ans
de Jean Louis Moreau Vigneron agé de vingt Sept ans
frre de L'Epouse et de Etienne Perot Maçon agé de
trente huit ans demt frre de L'Epouse tous domiciliés
en cette Municipalité Moi Etienne charles Rozelle après avoir
fait Lecture en présence des parties et des témoins Soussignés
1.e de L'acte de naissance de ladite Marie Magdelene
Moreau 2.e de L'extrait de mort de Genevieve Boudin
3.e de L'acte de publication de promesse de Mariage entre
les futurs conjoints dressé par moi Etienne charles Rozelle
en datte du cinq Mai attidié le même jour a la maison
Comune après midi par Antoine Moreau a déclaré
et Marie Magdelene Moreau ont déclaré a haute voix
De prendre mutuellement pour Epoux j'ai prononcé
au nom de la loi qu'Antoine Moreau et Marie
Magdelene Moreau Sont unis en Mariage et j'ai dit
gé le présent acte que Ledit Antoine Moreau et les té
moins Soussignés ont Signé avec nous Exceptés
+ et autres Surnom françois Signy et Etienne Perot et L'Epouse qui ont
en Sens déclaré ne Savoir Signer. fait en La maison Com
mune de Gardes Les jour mois et an Susdits
Antoine Moreau ps L Boudin
ps a lamour
Jean Moyac Rozelle off.r Sub.

N.° 7

Dix.

Aujourd'hui quatorze Mai mil huit cent quatre vingt treize l'an second de la République française à onze heures du matin pardevant moi Etienne Charles Froyelle membre du conseil général de la Commune de Gardes Etant pour recevoir les actes de naissance mariages et décès des Citoyens sont comparus dans la Maison Commune de Gardes pour contracter mariage d'une part Jean Marie Mesnil agé de quarante deux ans domicilié à Paris Section de la fontaine de Grenelle fils majeur de défunt Marin Mesnil et de Elizabeth Lorre d'autre part et Marie Elizabeth Hervé fille majeure de défunt Etienne Hervé et de Marie Marguerite Dorange agée de quarante ans domiciliée en cette Municipalité département de Seine et Oise Lesquels futurs conjoints étoient accompagnés de Antoine Laroussa cultivateur à Paris Section du Luxembourg agé de cinquante huit ans et de Antoine Santin domicilié à Paris Section du Luxembourg agé de quarante huit ans de Jean Baptiste Hervé Vigneron domicilié en cette Municipalité agé de quarante ans et de Pierre Louis Levin Vigneron agé de quarante six ans tous deux domiciliés en cette Municipalité, Moi Etienne Charles Froyelle après avoir fait Lecture en présence des parties 1.° de l'Extrait de Baptême du dit Jean Marie Mesnils et de ladite Marie Elizabeth Hervé 2.° de l'Acte de publication de mariage entre les futurs conjoints dressé par moi Etienne Charles Froyelle en date du cinq Mai publié et affiché le même jour sur la porte de la Maison commune publié et affiché en suite dans la Section de la fontaine de Grenelle comme il appert par le Certificat

Douze

du Commissaire de police signé Dont acte en
datte du trente huit présente année, après auquel
dit Sieur Marin Ménil et Marie Elizabeth Béraud
déclaré à haute voix se prendre mutuellement pour
Epoux j'ai prononcé au nom de la Loi que les dits Sieur
Marin Ménil et Marie Elizabeth Béraud sont mis en
Mariage et j'ai rédigé le présent acte que les Epoux et
Les témoins soussignés ont signé avec moi et
autres parents et amis L'Epoux a déclaré ne savoir
signer Ménil antoine Lavoyse a. Sautin
J B Béraud J L Serin Béraud
G Breton J. Rozette off. Sub.

N.° 8

Aujourd'hui premier juillet mil huit cent quatre vingt
treize l'an second de la République française à sept heures
du matin par devant moi Etienne Charles Rozette et Jean
Louis Sérin membres du Conseil général de la Commune
de Garbes élus pour recevoir les actes destinés à constater
la naissance les mariages et décès des Citoyens sont com-
parus dans la Maison commune de Garbes pour
contracter mariage d'une part Jean Philippe Josse
agé de vingt ans fils mineur de Jacques Philippe Josse
Vigneron et de Geneviève Bonque domiciliés en cette
Municipalité d'autre part Marie Marguerite Sérine
agée de vingt sept ans fille majeure de Jean Georges
Sérine et de marie Marguerite Francois, Veuve de feu
Jean baptiste Boudin, domiciliée aussi en cette Muni-
cipalité du Département de Seine et oise les quels
futurs conjoints étoient assistés de Jacques Philippe

Josse Père du conjoint agé de cinquante trois ans. =
de Jean baptiste Josse Son oncle agé de cinquante quatre ans
de Jean Georges Sérin Père de la conjointe agé de cinquante
Sept ans et de Georges Clotilde Sérin mère de la conjointe agée
de vingt Six ans tous domiciliés en cette Municipalité, ainsi
etienne Charles Rozelle en Jean Louis Sévin après avoir fait Lecture
1°. de L'acte de Naissance de Jean Philippe Josse d'après lequel
il est constant qu'il est né le dix sept juillet mil Sept cent Soixante
trois en celui de Marie Marguerite Sérin qui constate qu'elle
est née le Vingt Avril mil Sept cent Soixante Six 2°. de L'acte
de décès de Jean baptiste Boudin qui constate qu'il est décédé le
quinze Janvier mil Sept cent quatre vingt trois 3°. de L'acte de
publication de mariage dressé par ainsi Etienne Charles Rozelle
publié et affiché Le vingt trois Juin Le dimanche a midi devant
la principale porte de la Maison commune après aussi que
Jacques Philippe Josse a déclaré consentir au Mariage du dit
Jean Philippe Josse son fils mineur de dit Jean Philippe
Josse et Marie Marguerite Sérin ont déclaré à haute
voix se prendre mutuellement pour Epoux j'ai prononcé
au nom de la Loi que ledit Jean Philippe Josse et Marie
Marguerite Sérin sont unis en mariage et j'ai rédigé le
présent acte que L'Epoux et les témoins ont nommés ont
signé avec nous L'Epoux et Jean Georges Sérin Beau père
ont déclaré ne savoir signer fait en la Maison Commune
de Garches les jour mois et an Sus dits J. Philippe Josse

J. B. Josse J. Josse J. Georges Sérin Jorge Clotilde Sérin

J. Rozelle off. Sub.

Quat.e V.
N.o 9

Le trente Juillet mil Sept cent quatre vingt treize l'an
Second de la République françoise a huit heures du
matin par devant nous Etienne charles Rozelle en Jean
Louis Sevin Membres du Conseil général de la Commune
de Garches Etus pour recevoir les actes de Naissances Mariages
et décès des Citoyens Sont comparus dans La Maison Com
mune de Garches Département de Seine et oise pour
contracter Mariage d'une part françois Signy agé de
trente Six ans domicilié en cette Municipalité fils de
defunt françois Signy et de Marguerite Boudin Ses pare
ns mere, d'autre part Marie anne Lainé agée de vingt Six
ans fille de defunt Jérome Lainé et de Anne Dorange
Ses parens mere domiciliés en cette Municipalité les quels
futurs conjoints étoient assistés de Antoine Morean Vigne
ron et Jean Pierre frémon Vignon, Jean baptiste
Decour Vigneron tous Domiciliés en cette Municipalité
et Pierre Jean Sanlier frere maternel de L'Epouse
domicilié en La Municipalité de Suresne, Nous Etienne
Charles Rozelle et Jean Louis Sevin, après avoir fait lecture
p.r de L'Extrait de Naissance de françois Signy et de
Marie Anne Lainé 2.e de L'acte de publication de
Mariage dressé par nous etienne Charles Rozelle et Jean
Louis Sevin publié et affiché a L'heure de Midi Le quatorze
du présent mois devant la principale porte de La Maison
Commune, Les dits françois Signy et marie anne Lainé
ont déclaré a haute voix Se prendre Mutuellement pour
Epoux; nous avons prononcé au nom de La Loi que

Majeurs
P.s
Vigneron
P.s

Lesdits François Seignan maire remis Lainé Sommis
en Mairie a nous avons rédigé le présent acte que les
témoins Susnommés ont signé avec nous Excepté Sieur
Jean Sannier ex L'Epouse ex L'Epouse qui a déclaré
ne savoir signer fait en La maison Commune les jour
mois et an Susdits. Antoine morceau Jean pour Jean
J.B Recours J.L Servin officier public
J. Rozelle et H. Sub.

N.° 10 Aujourd'hui Septième jour du Second mois de l'an Second de
La république française une et indivisible Le vingt brumaire
mil Sept cent quatre vingt trois vieux Stile a midi par devant nous
Etienne Charles Rozelle et Jean Louis Servin membres du Conseil
général de la Commune Nous pourvus par les actes destinés a
constater La naissance les mariages et décès des Citoyens Com-
parants en La Salle publique de La maison Commune
Pour contrat) Jean Bernardon agé de trente cinq ans fils de défunt Jean
mariage Bernardon et marie marie Marthe de La Parroisse de Chaillac
D'elle Département de L'indre domicilié dans cette Municipalité
d'une part et marie Esther Boudin âgée de vingt ans
fille mineure de Sieur Louis Boudin Vigneron et de défunte
Edme Arnoble Divary domiciliés en cette Municipalité
d'autre part Les quels parties contractantes assistés de
Nicolas Mandoin Maçon domicilié en la Municipalité de
Louveciennes Silvain Gratitton Maçon domicilié a Paris
Section des Suisses rue Comentini N.° 23 Louis Zacharie Boudin
Vigneron oncle ex Sarein de L'Epouse et André Divary Vigneron
majeurs tous Domiciliés en cette Municipalité Lecture faite 1.° de l'acte
et D'elle de mariage en date du Jour d'hier dudit Jean Bernardon né en mil Sept cent
cinquante trois Le Sept Avril et de celui de marie Esther

Seize 2e de Prop. Chaillon

Bondin né Le dix Janvier mil Sept cent
Soixante et quatorze en de l'acte de publication
de mariage publié en affiché Le vingt octobre
et après avoir pris le consentement de dit Sieur Louis
Bondin Père de L'Epouse Les dits Jean Bernardon
Marie Esther Bondin ont déclaré vouloir se prendre
un Lien mariage pour Epoux. j'ai prononcé au nom
de La Loi que les dits Jean Bernardon et Marie Esther
Bondin Sont unis en mariage en j'ai en vertu des
pouvoirs qui me Sont délégués dressé Le présent acte que
Les témoins Les nommé ont Signé avec moi et
L'Epoux L'Epouse n'ont déclaré ne Savoir Signer
fait en La Maison Commune Les jour mois an
Sus dits. et en autres Parents et Amis Nicolas Bondin
a déclaré ne Savoir Signer. Jean Bernardon

Silvin Catillon Louis Zacharie Bondin
Mdré Diaz 2e L. Bondin
Jean Louis Bondin
Propelle et Silvin officier public

Aujourd'hui vingt un Brumaire L'an Second de
La République française Le vingt Novembre vieux
Style mil Sept cent quatre vingt trois a midi par
devant moi Etienne Charles Propelle Membre du Conseil
général de La Commune de Garches Elu pour recevoir
Les actes destinés a constater La naissance Les Ma
riages et Décès des Citoyens Sont comparus dans La
Salle publique de La Maison Commune de
Garches Département de Seine et Oise

Dix Septieme Sage.

Martin Guillaume agé de trente deux ans sept mois natif de Marle département de l'Aisne Cordonnier demeurant à Versailles rue de Satory 9me Section fils de Laurent Guillaume vétéran de l'armée de Sambre et Meuse et des jardins ses père et mère d'une part et Marie Louise Esther Divary agée de vingt trois ans fille d'André Divary et de Marie Jeanne Senior ses père et mère de cette Commune d'autre part Lesquels assistés de Charles Nicolas Chéron agé d'environ trente ans domicilié à Versailles rue des Subsistances de Jean Senegas agé de cinquante ans domicilié à Versailles rue de Satory de Pierre Louis Boudin vigneron agé de cinquante quatre ans et de Jean Pierre Sévin officier municipal tous agés de quarante trois ans tous domiciliés de cette Commune Lecture faite 1° des actes de naissances 2° de l'acte de publication faite tant en cette Commune faite le dimanche vingt cinq octobre 2° du certificat attestant qu'il a été publié à Versailles Signé Sauvan officier public, Les dits Martin Guillaume et Marie Louise Esther Divary ont déclaré a haute voix se prendre Mutuellement pour Epoux et Epouse alors j'ai prononcé au Nom de la Loi que les dits Martin Guillaume et Marie Louise Esther Divary sont unis en Mariage en j'ai en vertu des pouvoirs qui me sont délégués dressé le présent acte que les dits Chéron Senegas Pierre Louis Boudin et Jean Pierre Sévin ont Signé avec L'Epoux L'Epouse

33

dixhuitieme Suye

a declaré ne Savoir Signer Les autres parents
et amis ont Signé pour en La maison Commune
Les jour mois et an Susdits

Martin guillain pringuet Brun

Metivier
maire

P L Boudier Jeffrin

André Divary Procureur off. Public

N.° 12 Jejourd'hui dixneuf frimaire Lan Second de La Republique
françoise une et indivisible pardevant nous Etienne Charles
Projette membre du Conseil général de La Commune de
Granville Lun pour recevoir les actes destinés a constater La
Naissance des Citoyens et des Citoyennes Sont ven
par devant nous en La Salle publique de la maison Commune
du Département de La Manche pour y recevoir
de Gardes Mariage françois Joseph Grillon vigneron domici
lié en cette Municipalité fils de vingt ans en quatre
vingts fils de défunt Joseph Grillon et d'Anne Le Cor
Sa present mere domicilié en cette Municipalité d'une
part et marie Esther Boudin age de vingt deux ans
a Lexception fille de Jean Pierre françois Boudin et
d'angelique Serpette Metivier Sa present mere d'autre part
Les quels etoient assistés de Jean Marie Grillon vigneron
domicilié a Sous La montagne age de quarante cinq ans
Jugé de quarante deux ans Beau frere de Jean Marie Grillon vigneron domicilié en cette Municipalité de Jean Pierre Boudin vigneron age de trente quatre
ans environ ans. de Pierre françois Metivier Maire age de cinquante
de Granville ans environ tous domiciliés en cette Municipalité

Dixneufvience Sage

Lecture faite 1°. de l'acte de Mariage de François Joseph Grillon Sur le quel il a reconnu qu'il est né le vingt quatre Pluviose mil sept cent soixante

Et treize 2°. de l'acte de Mariage de Marie Esther Boudin Sur lequel il a reconnu qu'elle est née le dix octobre mil sept cent soixante onze 3°. de l'acte de publication de Mariage dressé par nous Maire et Officier Public susdit et publié au Vestibule de la principale porte de la Maison Commune Le vingt huit Brumaire l'an dix an Pour la Constatation de laquelle Lecture V°. Grillon mère du Conjoint Les dits François Joseph Grillon et Marie Esther Boudin ont déclaré en toute voix Se prendre mutuellement pour Epoux alors j'ai prononcé au Nom de la Loi que les dits François Joseph Grillon et Marie Esther Boudin sont unis en Mariage en vertu des pouvoirs qui me sont délégués j'ai dressé le présent acte que le dit Joseph François Grillon a signé avec les témoins Cy nommés et Marie Esther Boudin a déclaré ne Savoir signer ainsi que Jean Noel Grillon Cy dessus nommé ont signé avec Parents et amis Fait en la Maison de Commune les jour mois et an que dessus.

J. Grillon approuvé la dixette de mille sept cent soixante trois

Boudin

Maire

Officier Public

Vingtième Page
N.° 13

Aujourd'hui dix Nivôse L'an Second de la République française une et indivisible à deux heures après midi en par devant nous Etienne Charles Roybet membre du Conseil général de la Commune de Tarbes Elu pour recevoir les actes destinés à constater la Naissance les Mariages et décès des Citoyens Sont Comparus en la Salle publique de la Maison Commune pour contracter Mariage — Jean Baptiste Caumy agé de trente ans fils majeur de Jean Louis Caumy et d'Elizabeth Jossen Séparés en mariés domiciliés en cette Municipalité d'une part et Marie Adelaïde Divary agée de vingt deux ans fille majeure d'André Divary Vigneron et de Marie Jeanne Fournier Séparés en mariés de cette Seconde d'autre part lesquels étoient assistés de Louis Caumy Maçon de Pierre Louis Boudin Vigneron de Jean — Baptiste Pierre Dorange officiers Municipal tous domiciliés en cette Municipalité en majeurs en de Jean baptiste — Dorange domicilié en Sondit mariage en présence d'une agée de vingt ans de Jean Louis Caumy Père de l'Epoux et d'André Divary Père de l'Epouse Lecture faite 1.° de l'acte de Naissance de Jean baptiste Caumy par lequel il est constaté que Jean baptiste Caumy est né Le vingt cinq Septembre mil Sept cent Soixante et trois 2.° de l'acte de Naissance de Marie Adelaïde Divary par lequel il est constaté qu'elle est née le vingt quatre Août mil Sept cent soixante et onze 3.° de l'acte de publication de — Mariage des deux futurs Epoux publiés et affichés à la principale porte de la Maison Commune Heure de midi Le vingt Septidi primaire de l'an second de la présente année. Jean Baptiste Caumy a Marie —

MINUTE
2.S.6.D.

Vingt neuvieme Page

Adelaide Divary ont déclaré à haute voix se prendre mutuellement pour Epoux et Epouse alors j'ai prononcé au nom de la loi que les dits Jean baptiste Canne et marie Adelaide Divary sont unis en Mariage en vertu des pouvoirs qui me sont délégués j'ai dressé le présent acte que les dits Jean baptiste Canne Louis Canne Pierre Louis Boudin Jean Pierre Sevin Jean baptiste Dorange Jean Louis Canne et André Divary ont signé avec moi fait en la Maison les jour mois et an Susdits et Marie Adelaide Divary a déclaré ne Savoir Signer Ainsi que Jean Louis Canne

J.B. Jean Canne — André Divary
Sevin — L. Boudin — Dorange
L. Canne — Pierre Off. Sub.

N°. 16 Au Second an premier Floréal l'an Second de la République française une et indivisible a une heure après midi Sur devant moi Etienne Charles Roquette membre du Conseil général de la Commune de Garches Officier public pour recevoir les actes destinés à constater les Naissances les Mariages et décès des Citoyens est comparu en la Salle publique de la Maison Commune pour contracter Mariage Antoine Michel Chabon Charron fils majeur du C. Michel Chabon de la C. Rose Genevieve Deslandes tous deux domiciliés en la Municipalité de Roquencourt d'une part et Nicole Louise Renaud fille Mineure du C. Jean Renaud Charron et de la C. Marie Genevieve Desperes sa mere domiciliés en cette Municipalité

39

Vingt deuxieme Juge.

Lesquels etoient assistés des Citoyens Francois Louis Jeunon Cultivateur Domicilié en la Commune de La Celle Lieu dit La ferme de Barbeau agé de cinquante Sept ans Joseph Durand Cultivateur Domicilié a Versailles deuxieme Section arrondissement de St. Cloud agé de trente Sept ans de Pierre Dutil Jardinier Domicilié de Montreuil treizieme Section agé de vingt huit ans de Guy Michel Vetillard Fleurian Domicilié a Versailles Section Septieme, agé de cinquante deux ans. Lecture faite 1°. de l'acte de publication de mariage publié et affiché tant en cette Commune que celle de Roquencourt le 2°. de l'Extrait de Naissance dudit C. Antoine Michel Chabot qui constate qu'il est né a Roquencourt Le Sept decembre mil Sept cent Soixante Six de celui de Nicole Louise Roncelet qui constate qu'elle est née le vingt quatre Avril mil Sept cent Soixante et quinze après avoir pris aussi a voir pris par lecture le contentement du Citoyen Jean Roncelet au mariage de la dite Nicole Louise Roncelet sa fille avec ledit C. Antoine Michel Chabot — Le dit Antoine Michel Chabot et la dite Nicole Louise Roncelet ont déclaré a haute voix de vouloir se prendre mutuellement pour Epoux et alors j'ai prononcé au Nom de la Loi que les dits Antoine Michel Chabot et Nicole Louise

de Versailles le 5me

En datte du quinze Nivôse de l'an 5me

Vingt troisieme Jour
Roucelle Son mis en Mariage et j'ai en
Vertu des pouvoirs qui me Sont de Lignés dressé
le présent acte que les dits Laissaman Durand
Dutil et Vetillard ont Signé avec moi ainsi Signé
L'Epoux et L'Epouse Jai en La Maison Commune
Les jour mois et an que dessus. Royelle officier Public
Antoine Michelle Chabot Louise Victoire Lepouselet
jean roucelle Durand Dutil
Vetillard

No. 18

L'an mil huit Vingt un Pluviose L'an Second de La
République française une et indivisible a cinq heures
du Soir pardevant moi Etienne Charles Royelle membre
du Conseil général de la Commune de Tarbes Elu pour
remplir les fonctions constater la Naissance les
mariages et décès des Citoyens Son un public en la
Salle publique de la Maison Commune de Tarbes
département des Hautes Pyrénées pour contracter Mariage
Jean Pierre Divary Vigneron agé de vingt trois ans
Divorcé d'avec Marie Louise Breton domicilié en cette
Municipalité d'une part et Jeanne Françoise Dupuis
agé de vingt un ans fille de défunt Louis Antoine Dupuis
et de défunte Anne Lalande domicilié en cette Municipalité
Lesquels ont assisté de André François Divary Vigneron
agé de vingt six ans frere du conjoint de Jean François
Soubeau frere agé de trente six ans de Pierre Vincent Dupuis
Sur Condisciple et germain de la conjointe agé de cin-
quante huit ans et de Pierre Vincent Dupuis fils agé de

40

Vingt quatrième Page.

Vingt huit mois tous domiciliés en cette Municipalité. Lecture faite 1°. De l'acte de Naissance de Jean Pierre Divary qui constate qu'il est né le vingt trois octobre mil sept cent soixante dix en Jeanne françoise Dupuis mariée le quinze Mars mil sept cent soixante treize 2°. De l'acte de publication de Mariage publié et affiché à la porte de la Maison commune le dix huit du présent mois Les dits Jean Pierre Divary et Jeanne françoise Dupuis ont déclaré à haute voix se prendre mutuellement pour Epoux et alors j'ai prononcé au Nom de la Loi que les dits Jean Pierre Divary et Jeanne françoise Dupuis sont unis en mariage et en vertu des pouvoirs qui me sont délégués j'ai dressé le présent acte que les témoins Susnommés André françois Divary Jean françois Pierre Vincent Dupuis Père et Pierre Vincent Dupuis fils ont signé avec moi L'Epoux et L'Epouse ont déclaré ne savoir signer fait en la Maison commune les jour mois et an susdits. André françois Divary a aussi déclaré ne savoir signer. Jean françois

J. Progt Officier Public. P. V. Dupuis

Garches

N.° 16 Mariage

Premier feuillet

Enregistré à Sèvres le quatre floréal an 2.me de la R.e publique

Aujourd'hui deux floréal l'an deuxième de la République française une et indivisible à Sept heures du soir par devant nous Jean Louis Sévin membre du conseil général de la commune de Garches Elu pour remplir les actes destinés à constater les Naissances les Mariages et décès des Citoyens en comparu en la Salle publique de la Maison commune de Garches Marie Anne Lautier Epouse de Jean Baptiste Massare jardinier, ayez de quarante Cinq ans domiciliée en cette Municipalité la quelle assistée de Jacques Pierre Lepreux Maître en Chirurgie de Robert Charles Cénà de François Lautier et Augustin Lautier Vignerons tous domiciliés en cette Municipalité # a requis de prononcer la dissolution de son mariage contracté à Garches le vingt six Avril mil Sept cent Soixante trois Du present acte de notoriété qui constate l'absence dudit Jean baptiste Massare depuis Sept à huit ans Sans nouvelles, passé devant le notaire à Pont la nouvelle en date du vingt huit Germinal de la présente année enregistré à Sèvres le vingt neuf du même mois, en vertu des pouvoirs qui me sont délégués j'ai déclaré au nom de la loi que le Mariage entre les dits Jean baptiste Massare et Marie anne Lautier est dissous en qu'ils sont libres de leurs personnes comme ils l'étoient avant ledit mariage, en j'ai dressé le présent acte que les témoins Jacques Pierre Lepreux Robert Charles Cénà François Lautier et Augustin Lautier frères de la Partie dissidente ont Signé avec moi et Marie anne Lautier a déclaré ne Savoir Signer.

f.os 97 v.° C 6

Signé Lorande Maire

41

faire en la Maison Commune de Gardes les jour
mois et an que dessus. Le premier nagé de cinquante
huit ans le Second agé de Soixante quatre ans
le troisieme agé de quarante trois ans le quatri
eme agé de trente neuf ans
françois Lantin a dit ne savoir Lire Signer
Augustin Lepivon
Sevin Off. public
Sevin

N°. 17

Aujourd'hui quinze floreal L'an deuxieme de la
République française une et indivisible a Sept heures
du Soir par devant moi Jean Louis Sevin officier public
adjoint membre du Conseil général de la Commune
de Gardes Lequel a reçu les actes destinés a constater
la Naissance les mariages et décès des Citoyens a Vous
comparus dans la Salle publique de la maison Com
mune de Gardes du Département de Seine et Oise
Pour contrat de mariage
District de Versailles Etienne Charles Proyelle Cultivateur
domicilié en cette Municipalité d'une part agé de
quarante ans sept mois fils de Charles Nicolas
Proyelle et de Marie Catherine Reynard Séparé en mariage
d'une part et Marie Anne Lantin femme divorcée
Pour décès de Veuve
de Jean Baptiste Massare agée de quarante Sept
ans et neuf mois Vigneronne domiciliée en cette
Municipalité d'autre part Lesquels étoient as
sistés de Robert Charles Cuvé vivant de son bien
domicilié en cette Commune agé de Soixante dix sept
ans de Pierre François Metivier Maire agé de

Cinquante ans de Denis Sevin agé
de soixante huit ans d'Augustin Tantin agé
de quarante ans tous domiciliés de cette commune
témoins requis Lecture faite 1°. de l'acte de publication
de Divorce entre Marie anne Tantin et Jean baptiste
Massare pour cause d'absence depuis plus de cinq
ans sans nouvelles publié en affiché tant en cette commune
qu'en tribunal du District de Versailles 2°. de l'acte de publi
cation de mariage entre les dits Etienne Charles Royelle
et Marie anne Tantin publié en affiché pour mise à la
principale porte de la maison commune de ce lieu
3°. de l'Extrait de baptême du dit Etienne Charles
Royelle qui constate qu'il est né le dix Sept Septembre
mil Sept cent cinquante trois et de ladite Marie anne
Tantin qui constate qu'elle est née le dix Sept mil Sept
cent quarante Six. Les dits Etienne Charles Royelle et Marie
anne Tantin ont déclaré à haute voix se prendre mu
tuellement pour Epoux, alors j'ai prononcé au nom
de la loi que les dits Etienne Charles Royelle et Marie
anne Tantin sont unis en mariage en vertu des
pouvoirs qui m'ont été délégués j'ai dressé le présent
acte que les dits Robert Charles Ceré Pierre François
Metivier Denis Sevin et Augustin Tantin ont signé
avec moi L'Epoux n'a signé avec nous L'Epouse a
déclaré ne savoir signer fait en la Maison commune
les jour mois et an susdits. E.C. Royelle Metivier
Tantin Ceré Sevin maire
Sevin offr public

42

N°. 18

Aujourd'hui Dix Messidor l'an deuxieme de la République une et indivisible à trois heures du matin par devant moi Etienne Charles Royer membre du Conseil général de la Commune de Garches Elu pour recevoir les actes destinés à constater les naissances les mariages et décès des Citoyens Sont comparus en la Salle publique de la Maison Commune pour contracter mariage d'une part Claude Cotter Natif de Xaronval département des Vosges Serrurier âgé de vingt trois ans fils de Jean Nicolas et de défunte Marguerite Josse, d'autre part Marie Magdelaine Saulier Native de Villiers département d'Eure et Loire de droit domiciliée en cette Commune de Garches département de Seine et Oise âgée de vingt quatre ans fille de Jean et de Marie Magdelaine Blanvillain tous deux décédés.

Domicile de Paris rue Nicolas Flamel des Piques

Vu 1°. L'Extrait de Naissance de Claude Cotter qui constate qu'il est né le Sept février mil sept cent Soixante Six et l'Extrait de Naissance de Marie Magdelaine Saulier qui constate qu'elle est née le trente Septembre mil sept cent Soixante dix 2°. L'Extrait de Publication de Mariage des registres de la Municipalité de Paris en datte du 1er Messidor et l'acte de publication dudit mariage faite en cette Com

publié et affiché Suivant mis Soussigné
en cette Commune le trente Prairial
Les dits Claude Cottet et Marie
Magdelene Saulnier assistés de Claude Bonnet
Serurier rue Roquepine Section de la République
N°. 1078 agé de vingt cinq ans Jean François Conty
Serurier rue Nicolas N°. 961 Section des Sans
agé de trente Sept ans tous deux demeurants a
Paris de Jérome Gambon vigneron demeurant
a Gardes agé de cinquante Sept ans de François
Coron Serurier a Suresnes rue verte Section de la
République N°. 1134 agé de vingt deux ans.
Ont déclaré a haute voix de prendre mutuellement
pour Epoux et j'ai au Nom de la loi déclaré
que les dits Claude Cottet et Marie Magdelene
Saulnier sont mis en mariage et en vertu des
pouvoirs qui me sont délégués j'ai dressé le présent
acte que l'Epoux et les témoins susnommés ont
Signé avec moi excepter L'Epouse et Jérome Gambon
qui ont déclaré ~~ont Signé~~ ne savoir de ce enquis de ce
ne savoir de ce enquis de ce de ce.

Claude cottet

Conty Claude Bonnet
Coron

f. C.
C - C
C. B.
C. t.

43

N.° 19

Aujourd'hui dix neuf Ventôse an deux de la République une et indivisible à dix heures du soir par devant nous Etienne Charles Boyelleau membre du Conseil général de la Commune de Boulogne Ile pour recevoir les actes destinés à constater les naissances mariages et décès des Citoyens Sont comparus en la salle publique de la Maison Commune pour contracter mariage Jacques Margueny Huissier de Boulogne département de Paris fils majeur de défunt François Claude Margueny et de Marie Thérèse Tault Ses père et mère d'une part et Marie Louise Breton fille majeure de défunt Victor Breton et aussi de Valentine Thérèse Sa père et mère de cette Commune d'autre part Lesquels étoient assistés de Jacques Auboury demeurant à Boulogne, de Paul René Margueny frère dud. Jacques Vigneron aussi demeurant à Boulogne de Louis Michel Breton Domicilié en cette Commune et de Jean Louis Sévin Vigneron demeurant à Boulogne Lesquels ont dit savoir lecture faite par de l'Extrait de naissance dud. Jacques Margueny qui constate qu'il est né le vingt mars mil sept cent soixante trois et celui de Marie Louise Victor Breton qui constate qu'elle est née le dix sept may mil sept cent soixante trois 2.° des Extraits de publication de mariage faite en cette Commune et en celle de Boulogne publié et affiché trois jours d'avance Les dits Jacques Margueny et Marie Louise Breton ont déclaré à haute voix se prendre mutuellement pour époux alors j'ai prononcé

Déclaré au nom de la Loi que Jacques Margueny Quatre
a marié Louise Breton Sous unis en
mariage en j'ai en vertu des pouvoirs qui
me sont délégués dressé le présent acte que les dits
Jacques Aubourg Pauline Margueny Louis Ludovic
Breton et Jean Louis Sevin ont signé avec moi L'Epoux
et l'Epouse ont déclaré ne savoir signer fait en la
maison commune les jours mois et an sus dits

Aubourg Margueny J.L. Sevin

L.M. Breton Vazelle officier Public

N.° 20 Aujourd'hui dix huit fructidor l'an deuxième de la République
française une et indivisible à quatre heures du soir pardevant
moi Etienne Charles Vazelle Membre du Conseil général de
la Commune de Garibes Elu pour rédiger les actes destinés à
constater la Naissance les Mariages et décès des Citoyens
Sont comparus en la Salle publique de la maison commune
Pour contracter mariage Le Citoyen Joseph Boudin Vigneron
agé de trente cinq ans veuf de défunte Geneviève Denise
Edeline, agent National de cette Commune d'une part
et Citoyenne Jeanne Françoise Boudin agée de vingt trois
ans fille du Cen Jean Louis Boudin Vigneron et de défunte
Marie Thérèse Metivier domiciliés en cette Commune
d'autre part Les quels étoient assistés de Cen Jean Louis Sevin
Vigneron officier Public adjoint de cette Commune de Jean
Baptiste Boudin Boulanger et de Sieur François Métivier
Maire de cette Commune et de Sieur Louis Boudin tous majeurs
et domiciliés en cette Commune.

approuvé la rature [illegible]

Boudin Sevin Vigneron

44

Lecture faite 1°. de l'acte de naissance du dit Jean Joseph
Boudin qui constate qu'il est né le vingt cinq Mars 1787
2°. de l'acte de naissance de la dite Marie Jeanne
Hyacinthe Boudin qui constate qu'elle est née le six
octobre 1791 — 3°. de l'acte mortuaire de feu Pierre
Denis et Geneviève Adeline ainé de défunte Marie Thérèse Metivier
4°. de l'acte de publication de mariage publié en
affiché samedi à la principale porte de la Maison
commune le quinze du présent mois, et après avoir
fait le consentement de Jean Louis Boudin père de la
dite Marie Jeanne Hyacinthe Boudin les dits
Joseph Boudin et Marie Jeanne Hyacinthe
Boudin ont déclaré à haute voix se prendre
mutuellement pour Epoux et j'ai prononcé et
déclaré au nom de la loi que Joseph Boudin
et Marie Jeanne Hyacinthe Boudin sont unis
en Mariage et j'ai en vertu des pouvoirs qui me
sont délégués dressé le présent acte que les dits Jean
Louis Boudin père de l'Epoux Jean Louis Sevin Jean
baptiste Boudin frère français Metivier et Pierre
Louis Boudin ont signé avec moi Ainsi que
l'Epoux fait en la Maison commune les jour
mois et an susdits. rayé un mot Nul. L'Epoux a
déclaré ne savoir signer

J. Boudin père J. Boudin
J. L. Sevin Metivier Noel Sevin
Pierre Louis Boudin
Trapelle officier Public

Guy

Table Alphabétique des Mariages et Divorces

TIMBRE MINUTE

A. B. C. D.

N°. 4 Divorce de Marie Louise Bretonneau avec Jean Sire Divary

N°. 10 Mariage de Jean Bernardeau avec Marie Esther Boudin

N°. 13 Mariage de Jean baptiste Cannu avec Marie Adélaide Divary.

N°. 14 Mariage d'Antoine Michel Chabot avec Nicole Louise Rouceau

N°. 18 Mariage de Jean Sire Divary avec Jeanne françoise Dupuis.

N°. 18 Mariage de Claude Cottin avec Marie Magdelene Saulier

N°. 20 Mariage de Joseph Boudin avec Jeanne Hyacinthe Boudin

E. F. G. H.

N°. 11 Mariage de Martin Guillain avec Marie Louise Esther Divary.

N°. 12 Mariage de françois Joseph Grillon avec Marie Esther Boudin.

J. K. M. N. O.

N°. 1 Mariage de françois Lambert avec Marie Geneviève Boudin.

N°. 8 Divorce de Silvain Rateau Martin d'avec Marie Isabelle Legrais.

N°. 6 Mariage d'Antoine Moreau avec Marie Magdelene Moreau.

J. L. M. U. O

N.° 7 Mariage de Pierre Marin Meneuil avec Marie Elizabeth Béroc

N.° 8 Mariage de Jean Philippe Jollen avec Marie Marguerite Vérion.

N.° 19 Mariage de Jacques Marguerye et Marie Louise Breton.

P. R. R. S. T. V.

N.° 9 Mariage de François Signy avec Marie anne Lainé.

N.° 17 Mariage d'Etienne Charles Forgelle avec Marie Anne Tantin

N.° 2 Mariage d'Augustin Tantin avec Marie Marguerite Bertrand.

N.° 3 Mariage de Mre Jean Sevine et Marie Victoire Adélaïde Meunier.

N.° 16 Divorce de Marie anne Tantin d'avec Jean baptiste Massare.

fin de la Table des Mariages et Divorces

LALOI
MINUTE
4. S.

Sig

LA FOLLERAYE
SEINE-ET-OISE
MINUTE
4. S.

N.° 1 L'an mil sept cent quatre vingt treize Le 2.me
de la République françois le quinze
Janvier je Soussigné officier public me suis trans
porté dans une Maison Située au Grand Gardes et
après m'être assuré du Décès de Jean baptiste Boudin
Vigneron domicilié en cette Municipalité agé de
vingt Sept ans et un mois Epoux de marie Marguerite
Seize Nous avons dressé acte de Son décès en présence
de Jean Pierre Boudin Son frere Vigneron domicillé
en cette municipalité agé de trente cinq ans environ
et de Pierre françois Metivier Vigneron, Maire
en domicilié en cette Municipalité agé de quarante
Neuf ans les quels ont Signé avec nous comme
déclarants et Son oncle et Son Parein ——
F. f. Metivier J. L. Sezin officier publique
J. B. Boudin

N.° 2. Aujourd'hui vingt Neuf Janvier mil Sept cent quatre vingt
treize le Dixieme de la République françois a cinq heures
du Soir par devant moi Etienne Charles Sezille membre du Conseil
general de la Commune de Gardes Elu pour recevoir les actes de
Naissances Mariages et décès des Citoyens Sont comparus en la
Maison Commune Louis Sejor Journalier agé de vingt neuf ans

47

deux

domicilié dans la ditte Municipalité de Gardes
en Sine et Oise henri Roqui Mtre d'Ecole agé de vingt quatre ans
demeurant dans la ditte Municipalité lequel nous a
déclaré que Nicolas Louis fils de Louis Louis Vitrier et de
Marie Victoire de Soudes Son Epouse demeurant ruë
de Vernon Section de la fontaine de Grenelle a Paris,
est mort hier a trois heures après midi dans la dite Louis
Pajot ou il étoit en nourrice agé de quatre mois d'après
cette déclaration je me suis a l'instant transporté au
lieu de ce domicile, je me suis assuré du Décès du dit
Nicolas Louis et j'en ai dressé le présent acte que Louis
Pajot et Sine henri Roqui ont Signé avec moi, fait
en la Maison Commune de Gardes du District de
Versailles Département de Seine et Oise les jours mois et
an ci dessus L. PAJOT

Roquille officier Public

N.° 3

Aujourd'hui deuxième jour de frimaire Trois
quatre vingt trois e l'an deuxième de la Répu
blique française a cinq heures du Soir pardevant moi
Etienne Charles Riopelle Membre du Conseil général
de la Commune de Garches du Département de Seine
et Oise Ile pour recevoir les actes de Naissances Mariages
et décès des Citoyens Sont comparus pardevant ce
Maison Commune Jean Bérot Vigneron agé de
quarante Neuf ans Jacques Bérot agé de cinquante ans
Vignerons tous deux domiciliés en cette Municipalité
agé de tous deux pars d'Etienne Bérot vigneron lesquels
quarante
ont déclaré que le dit Etienne Bérot est mort hier
Epoux de
Elizabeth Silva a neuf heures du Soir en Son domicile rue de la
Ruelle de cette Paroisse d'après cette déclaration
je me Suis Sur le champ transporté au lieu de
ce domicile, je me Suis assuré du Décès du dit
Etienne Bérot et j'en ai dressé le présent acte que
Jean Bérot et Jacques Bérot ont Signé avec moi
fait en la Maison Commune de Garches les jours
mois et an ci dessus J Bérot J Bérot Riopelle

Officier public

Lual[e]
N.° 4

Aujourd'hui vingt février mil Sept cent quatre vingt trois l'an Second de la République françoise a cinq heures du Soir Par devant moi Etienne Charles Troplet membre du Conseil Général de la Commune de Gardes Elu pour recevoir les actes de Naissances Mariages et décès des Citoyens Sont comparus en la Maison Commune de Gardes Jean Noel Grillon Vigneron Sieur Henri Royai Mtre D'Ecole et Jean Sieur Sagaret Vigneron tous domiciliés en la ditte Municipalité de Gardes le premier Pere de l'enfant décédé Le Second agé de vingt quatre ans Le troisieme agé de trente neuf ans les quels m'ont déclaré qu'une Enfant mâle provenant du Légitime Mariage du dit Jean Noel Grillon et de Marie Agnès Boudin sa mere est venu au monde Le jour d'hier a huit heures du Soir En Son domicile au petit Gardes ou je me suis Sur le champ transporté je me Suis assuré du Décès du dit enfant et j'en ai dressé le présent acte que les dits Sieur Henri Royai et Jean Sieur Sagaret ont Signé avec moi Noel Grillon Pere du décédé a déclaré ne Savoir écrire ni Signer Fait en la Maison Commune de Gardes les jour mois an ci dessus

J P Sagaret Royai Royalle off.[r] Public

N.° 8

Cinq

Dujourd'hui deux treize Germinal Mars mille Sept cent quatre vingt
treize l'an Second de la République française a onze
heures du Matin par devant moi Etienne Charles Royelle
Membre du Conseil général de la Commune de Garches Elu
pour recevoir les actes de naissance Mariages et Décès des Citoyens
Sont comparus en la Maison Commune de Garches françois
Tantin Vigneron Pierre henri Royer Mtre d'Ecole Jean Pierre
Sagere Vigneron tous domiciliés en ladite Municipalité
Le premier Cinquantaine de vingt quatre ans le Second âgé
de trente neuf ans lesquels m'ont déclaré qu'une enfant
femelle provenant du légitime Mariage du dit françois
Tantin et de Marguerite Sophie Cannet leur est né le jourd'hier
a une heure après midi en Son domicile au Bas de Garches ou je
me Suis Rendu de champ transporté je me Suis assuré du décès
du dit enfant ce j'en ai dressé le présent acte que les dits Pierre
henri Royer et Jean Pierre Sagere ont Signé avec moi
françois Tantin Père de l'enfant a déclaré ne Savoir écrire
ni Signer Fait en la Maison Commune de Garches les
jour mois et an Susdits

J. P. Sagere Royer

J. Royelle off. Pub.

N.° 6.

Dujourd'hui Le Neuf Avril mil Sept cent quatre vingt
treize le Second de la République française a Neuf heures
du matin par devant moi Etienne Charles Royelle membre
du Conseil général de la Commune de Garches Elu pour recevoir
les actes de Naissance Mariages et Décès des Citoyens Sont comparus
en la Maison Commune de Garches Etienne Moreau Vigneron agé
de Cinquante trois ans domiciliés en ladite Municipalité au
Petit Garches Pierre Louis Boudin Vigneron et Pierre Louis Boudin
Vigneron aussi domiciliés en cette Municipalité Le premier agé

Sig[e] 6

de cinquante trois ans Le Second agé de quarante quatre ans
ans Le 1[er] Noven du dit Antoine Moreau Le Second
Noven de la défunte. Les quels nous ont déclaré que Geneviève
Boudin Epouse du dit Antoine Moreau est décédée hier a
quatre heures du matin en Son domicile au petit Gaubert
d'après cette déclaration je me Suis Sur le champ transporté
au lieu de ce domicile, je me Suis assuré du Décès de la
ditte Geneviève Boudin et j'en ai dressé le présent acte que
Antoine Moreau Epoux de la défunte Pierre Louis Boudin
et Pierre Denis Boudin ont Signé avec moi et Jean Louis
Sevin Second officier public et autres parents et amis -

Antoine Moreau pr L Boudin
P Boudin grand Oncle
J L Sevin Off public

Pour elle Off. Pub.

N° 7

Aujourd'hui Sept Avril mil Sept cent quatre vingt
treize le Second de la République française a quatre
heures du Soir par devant moi Etienne Charles Sevin
membre du conseil général de la Commune élu
pour recevoir les actes de naissance Mariage et décès
des Citoyens Est comparu en la Maison Commune
Jean Pierre Sevin Vigneron officier Municipal
agé de quarante trois ans domiciliés en cette Municipa-
lité assisté de Jean Pierre Sagnac Vigneron et de
Grégoire Eugène Greffier de la Municipalité Les-
agé de trente neuf ans le Second agé de vingt deux
ans domiciliés en cette Municipalité du départ-
ement de Seine et Oise les quels nous ont dé-
claré que Marie Marguerite Sevin agée de

Six ans en décédé hier [illegible] Sept[e] [illegible] Sept
heures du Soir en la Mai[illegible] Soir du dit jour Sieur
Sévin Son Père en de Gendarme Divary Sa mère demeu
rants au grand Gardon d'après cette déclaration je me
Suis Sur le champ transporté au lieu du domicile ou je
me Suis assuré du décès de ladite Marie Marguerite
Sévin et j'en ai dressé le présent acte que Jean Sire
Sévin Jean Sire Sayere et Grégoire Eugène ont Signé
avec moi fait en la Maison Commune de Gardon
les jour mois et an Susdits [illegible] [illegible]

J. Rozelle off. Sub.

J. Eugène

N°. 8. Aujourd'hui douze Floréal mil Sept cent quatre vingt trois
le Second de la République française à cinq heures du
Soir par devant moi Etienne Charles Rozelle membre du
Conseil général de la Commune et un pour recevoir les actes
de naissance Mariages et décès des Citoyens est comparu
en la Maison Commune Jean Georges Sévin agé de
cinquante Six ans Vigneron domicilié en cette Municipalité
du département de Seine et Oise lequel Nous a déclaré
en présence de Grégoire Eugène Secrétaire Greffier de
la Municipalité et Jean Sire Sayere Vigneron
en domiciliés en cette Municipalité le premier agé de
vingt deux ans le Second agé de quarante ans, que
que Marguerite Boudin fille de défunt Jean Baptiste
Boudin et de Marie Marguerite Sévin, agé de deux
ans est décédé d'hier en une Maison Scise au Grand-

Suite

Grand Gardes, a deux heures du matin d'après cette déclaration, je me Suis transporté Sur le champ au lieu du domicile, ou je me Suis assuré du décès de la dite Marguerite Boudin ce jourd'hui j'en ai dressé le présent acte que les dits témoins ont Signé avec moi Ledit Jean Georges Sirvin a déclaré ne Savoir Signer fait en La Maison Commune Les jour mois et an Susdits

Pagès

Stopelle off. Sub. / Eugène

N° 9.

Aujourd'hui vingt Mai mil Sept cent quatre vingt treize L'an Second de la République française a quatre heures du Soir pardevant moi Jean Louis Sirvin Membre du conseil général de la Commune d'Un pour recevoir les actes de Naissance Mariages et Décès des Citoyens et Comparu en la Maison Commune de Gardes Département de Seine et oise Henri Bauriette Sugarre Vigneron Lequel nous a déclaré En présence de Jean Pierre Sugarre Son oncle Vigneron agé de quarante ans et de Joseph Boudin Fermier de la Commune agé de trente six ans tous domiciliés en cette Municipalité que Pierre Henri Sugarre Son fils né de Marie Prichot, agé de quatre mois est décédé d'hier en une Maison Scise au Grand Gardes

Son Epouse

Ne Sait

d'après cette déclaration je me Suis transporté Sur le champ au lieu de Son domicile ou je me Suis assuré du décès du dit Pierre Henri Sugarre et j'en ai dressé le présent acte que les dits témoins ont Signé avec le Père Et nous fait en La Maison Commune de Gardes

Ces jours mois et an Sudits

Neuve

J. L. Sevin off. pubc J. Boudin
heurs Sagers J. P. Sagers et

N.° 10 Aujourd'hui vingt huit Floréal mil sept cent quatre vingt trois de l'ère Second de la République française à dix heures du matin par devant nous Etienne Charles Royelle Membre du Conseil general de la Commune Elu pour recevoir les actes de naissances Mariages et décès des Citoyens se comparu en la Maison Commune de Garches Jean Louis Moreau Vigneron lequel nous a déclaré en présence de Antoine Moreau Son pere agé de Soixante huit ans et de Pierre Louis Boudin agé de cinquante trois ans et de Etienne Sarron Son Gendre agé de trente huit ans tous domiciliés en cette Municipalité que Charles Moreau Son pere agé d'environ soixante dix ans fils de Pierre Moreau et de Marie Louise Boudin est décédé le jour d'hier sur les huit heures du matin en sa maison Scise au Grand Garches rue de la Thuilerie d'après cette déclaration je me suis transporté Sur le champ au lieu de Son domicile auquel je me suis assuré du décès du dit Charles Moreau et j'en ai dressé le présent acte que les dits témoins Susnommés ont signé avec le dit Jean Louis Moreau et nous suivant la Maison Commune de Garches les jours mois et an Susdits. A. Moreau p. L. Boudin Etienne Sarron a déclaré ne savoir Signer

J. L. Moreau J. Royelle off. Sub.

N.° 11 Aujourd'hui vingt Sept juin mil sept cent quatre vingt trois de l'ère de la République française à neuf heures du matin par devant nous Etienne Charles Royelle et Jean Louis Sevin Membres du conseil général de la Commune de Garches élus pour recevoir les actes de naissance Mariages et

51

Dépt

Décès des Citoyens Sont comparus en la Maison Commune de Gardes Département de Seine et oise Philippe Sévin Vigneron domicilié en cette Municipalité agé de quarante deux ans, Marc Antoine Divary Vigneron agé de quarante trois ans Louis Michel Breton Vigneron agé de trente trois ans demeurant Ségalement en cette Municipalité Le premier fils de Elizabeth Boudin Veuve de Philippe Sévin Le Second en Le troisième Ses gendres Lesquels nous ont déclaré que Ladite Elizabeth Boudin est morte hier a neuf heures du matin en Son domicile au présent Gardes D'après cette déclaration nous nous Sommes transporté Sur Le champ au lieu de ce domicile nous nous Sommes assurés du décès de Ladite Elizabeth Boudin et nous en avons dressé Le présent acte que Philippe Sévin Marc Antoine Divary et Michel Breton ont Signé avec nous fait en La Maison Commune de Gardes Les jour mois et an Susdits

agée de Soixante trois ans

Philippe Sévin Divary
Breton
J. L. Sévin offr public
J. Rozelle off. Sub.

N.° 12

Aujourd'hui quatorze Juillet mil Sept cent quatre vingt treize L'an Second de la République par devant nous Etienne Charles Rozelle Jean Louis Sévin Membre du conseil général de la Commune Sont comparus heures du matin, Elus pour recevoir les actes de Naissances Mariages et décès des Citoyens Sont comparus en La Maison Commune de Gardes Pierre Martin Sévin Vigneron Notable agé de trente trois ans Jean Baptiste Sévin Vigneron officier Municipal agé de trente cinq ans Joseph Dorange agé de vingt Six ans fils et Gendre de Pierre Antoine Sévin Son frère

Du Département des Seine et Oise

Du Dépt

et Pierre Vincent Dapuis Son beau Père [illegible] frère
tous domiciliés en cette Municipalité lesquels nous
ont déclaré que Pierre Martin Sévin Vigneron agé d'en
viron Soixante trois ans est décédé hier environ Sept heures du
matin en Sa maison rue de la Abbaye au Grand Gardes
d'après cette déclaration nous nous Sommes transporté
Sur le champ au lieu de ce domicile nous nous Sommes
assurés du décès dudit Pierre Martin Sévin et nous avons
dressé le présent acte que les témoins Sus nommés ont Signé
avec nous fait en la Maison Commune de Gardes les
jour mois et ans Sus dits. p.r M.e Sevin J. B. Sevin
J. Rozelle off. Pub. L.s Jerm Joseph Corange
J.s Le Sevin 2.e Off.r pub.e

N.o 13 Aujourd'hui germinal — Juillet mil huit cent quatre
vingt trois l'an Second de la République française
par devant nous Etienne Charles Roy Membre du
Conseil général de la Commune de Gardes Département
du Var Officier Public pour recevoir les actes de
Naissances Mariages et décès des Citoyens est comparu
en la Maison Commune de Gardes a cinq heures
du Soir François Prunier Jardinier au petit Etang
domicilié en cette municipalité agé de trente trois
ans lequel nous a déclaré en présence de Jean Pierre
Eugene Vigneron agé de quarante ans et de Grégoire
Eugene Greffier de la municipalité agé de vingt deux

52

Douzième — Quand, que Louis Antoine Prunier fils en
de Anne françoise De Flandre Son Epouse est
décédé d'hier agé de dix ans a neuf heures du Soir
en La Maison du Citoyen Jean Baptiste Sevin en
petit L'Etang, d'après cette déclaration nous nous Sommes
transportés Sur Ledit lieu dans Ledit domicile et après
m'être assuré du décès dudit Louis Antoine Prunier
j'ai dressé Le présent acte que Ledits françois Prunier
Jean Pierre Sagerer et Grégoire Eugène ont Signé
avec d'autres parents et amis faisant La Maison Com-
mune de Garches Les jour mois et an Susdits —

françois prunier J P Sagerer aau. Eug-ene
J. Proselle Off. Sub. Sagerer

L'An Second de la République française par devant moi
N.° 14 Etienne Charles Proselle membre du Conseil général de la
Commune de Garches Et pour remplir les actes destinés à
constater la naissance les Mariages et décès des Citoyens
a quatre heures du Soir Sont comparus en La Maison
Commune de Garches département de Seine et Oise, Denis
agé de quarante quatre trois ans agé de quarante ans, Lesquels m'ont déclaré
ans Jean le prince Grégoire Eugène Imprimeur Libraire agé de vingt
Jean Simon Joseph Vallin et de Henriette Bernard Son Epouse demeu-
rant Sagerer Sur Libraire demeurant a Paris rue de la harpe Section
de Cordeliers ou du Théâtre français; Il est décédé a quatre heures du matin
cette Municipa-
lité en la maison du dit Denis Jean le prince Situé aux

grand Garde sur une de l'Eglise d'après Treize
qui nous a été faite par les témoins Susnommés je me
suis sur le champ transporté au lieu de son domicile et
après m'être assuré du décès du dit Jacques Jean Tellier j'ai
en vertu des pouvoirs qui me sont délégués dressé le présent
acte que les dits Témoins Jean Lepreux Grégoire Enguinne et
Jean Simon Seguin ont signé avec moi fait en la maison
Commune de Gaubert les jour mois et an Susdits.

Signé Rozelle off. Sub.
Lepreux

Rozelle Greffier Sagebet

N.° 18

Aujourd'hui vingt Septembre mil Sept cent
quatre vingt treize l'an Second de la République française
a onze heures du matin se sont réunis en la Salle de la
Maison Commune par devant moi Etienne Charles Rozelle
membre du conseil général de la Commune Officier public
les actes de naissance mariages et décès des Citoyens, Jacques
Simon Lepreux assisté de Jean Simon Seguin Vigneron âgé de
quarante ans et Grégoire Enguinne Maître d'Ecole âgé de
vingt trois ans tous Domiciliés en cette Municipalité
lesquels nous ont déclaré que Marie Thérèse fille du dit
Jacques Simon Lepreux et de Marie Thérèse Martin son Epouse
est décédée d'hier en leur Maison Sise au pitit Gaubert
à quatre heures du Soir âgée d'environ un an d'après cette
déclaration je me suis transporté au lieu de son domicile
ou après m'être assuré du décès de la dite Marie Thérèse
Lepreux j'ai en vertu des pouvoirs qui me sont délégués
dressé le présente acte que les dits Jacques Simon Lepreux

Du Département de Seine et Oise

Sur le champ

53

Quat.e

Jean Sime Sagerer et Grégoire Engaime ont signé avec nous soussigné en la Maison Commune de Gardanne le jour mois et an susdits

Le Greffier Sagerer

Sr. Greffier

N.o 16

Aujourd'hui six octobre mil huit cent quatre vingt trois l'an second de la République française une et indivisible à deux heures du soir se sont comparus en la salle publique de la Maison Commune de Gardanne du Département des Bouches du Rhône devant nous Etienne Charles Royelle membre du Conseil général de la Commune de Gardanne et Officier public pour recevoir les actes de naissance mariages et décès des citoyens Joseph Boudin vigneron propriétaire de la Commune assisté de Jean Sime Sagerer vigneron âgé de quarante cinq ans et de Grégoire Engaime Greffier de la municipalité de Gardanne

* âgé de soixante trois ans

Sr. Pte D.

avons à déclaré que Marie Adélaïde Philippine Boudin sa fille est accouchée à Gardanne à Adélaïde Boudin son épouse ce jourd'hui à quatre heures du soir âgée de sept mois en sa maison située au Grand Gardanne rue de la Monitorie d'après cette déclaration que ledit Joseph Boudin a lesdits témoins susnommés nous certifié conforme à la vérité je me suis sur le champ transporté audit domicile où après m'être assuré du décès de ladite mineure Adélaïde Philippine Boudin j'ai en vertu des pouvoirs qui me sont délégués dressé le présent acte que lesdits Joseph Boudin Jean Sime Sagerer et Grégoire Engaime ont signé avec nous soussigné en la Maison Commune de Gardanne les jour mois et an susdits

Engaime J. Boudin

Sagerer Royelle off.r Pub.

N.o 17

Aujourd'hui premier du second mois l'an second de la République française une et indivisible le vingt deux octobre mil huit cent quatre vingt trois à huit heures du matin se sont comparus en la salle de la Maison Commune de Gardanne du Département des Bouches du Rhône devant nous Etienne Charles Royelle membre

Vingt deux Stile Pte D.

Décès
d'elle
D

du conseil général de la Commune élu pour recevoir les actes
de naissance mariages et décès des Citoyens. Les Citoyens Louis
Canne Vigneron domicilié en cette municipalité agé de
trente quatre ans, et Jean Louis Seigeret Vigneron agé de quarante
quatre ans aussi domiciliés en cette Municipalité, les quels
nous ont déclaré que Jean baptiste Seigeret fils de defunt
Antoine Seigeret et de Marie Louise Seigny, agé de vingt
quatre ans s'est décédé le jourd'hier a une heure du matin
en Sa maison un petit Quartier. d'après cette déclaration les
dits Louis Canne Son compere et Jean Louis Seigeret Son
Cousin Germain ont certifié conforme a la vérité je me Suis
Sur le champ transporté au lieu de ce domicile ou après
m'être assuré du décès du dit Jean baptiste Seigeret Volontaire
dans l'armée de la République j'ai dressé le présent acte que
les témoins ci dessus nommés ont Signé avec moi Les jour mois
et an Susdits Jean Louis Seigeret

Louis Canne Rozelle officier Public

N.° 18.

Aujourd'hui Seizieme jour du Second mois de l'an Second
de la République française une et indivisible Le vingt Sept
octobre mil Sept cent quatre vingt treize vieux Stile a deux
heures du Soir Sont comparus en la maison Commune
pardevant moi Etienne charles Rozelle membre du conseil
general de la Commune de Gardies du département de
Vaucluse pour recevoir les actes destinés a constater
La naissance Les mariages et décès des Citoyens Charles
Canne Vigneron domicilié en cette municipalité agé de
trente cinq ans Sieur Pierre Jourdan domicilié de la Municipa-
lité de Dve agé de quarante cinq ans les quels m'ont déclaré
que Jacques Louis Veilly Vigneron agé d'environ quarante cinq
ans s'est décédé hier a Six heures du Soir en Sa maison Située

Epoux de
Laurente
D
Pelle
D

Seize 9bre 1793 Vieux Bigard R?

au Grand Gardois Dame rue de la Chaumière d'après cette déclaration que les citoyens Charles Cramm et Sire Flayeux ont déclaré conforme à la vérité je me suis Sur le champ transporté au lieu dudit domicile ou après mûre attention et délit du dit Jacques Louis Scully j'ai inventorié des pouvoirs qui Jean Baptiste Vérot ptle me sont de ligné dressé le présent acte que les dits Charles Cramm Sire Flayeux Son beau frere Son beau frere un Signe avec moi et autres parents et amis sur ce la maison Commune de Garches les jour mois et an Susdits

Cramm j B Vérot . f. Rozelle officier Public

No. 19. Aujourd'hui quatorzieme jour de Brumaire l'an Second de la République française Le quatre Novembre mil sept cent quatre vingt treize Vieux Stile Par devant nous Charles Rozelle et Jean Louis Devin membres du conseil général de la Commune élus pour recevoir les actes de naissance mariages et décès des citoyens, Joseph Boudin de la Commune de Vigneux domicilié en cette Municipalité agé de trente six ans Lequel assisté de Jean Louis Boudin de Nord Devin officier municipal de Sire Louis Boudin tous freres et beaux freres du défunt, nous a déclaré que Louis Zacharie Boudin Son frere agé d'environ quarante trois ans est décédé d'hier a quatre heures du Soir en sa maison Située au Grand Gardes rue de l'Eglise Après cette déclaration que les dits Joseph Boudin Jean Louis Boudin Nord Devin Sire Louis Boudin ont Signé avec nous un certifié conforme a la vérité je me suis Sur le champ transporté au lieu dudit domicile ou après

Approuvé la Rature V.

Dix Septieme Page.

MINUTE
12.S.6.D.

Me être assuré du décès dudit Louis Zacharie Boudin j'ai en vertu de pouvoirs qui me sont délégués dressé le présent acte que les dits Joseph Boudin Jean Louis Boudin Noel Sevin ~~ne savent signer~~ ont signé avec moi sur la Maison Commune les jour mois et an susdits J. Boudin J. L. Sevin Offi publes

Noel Sevin Jean Louis Boudin Royer Off

N.° 20

Aujourd'hui vingt quatre Brumaire l'an Second de la
La république française à cinq heures du soir pardevant moi
Etienne Charles Royer membre du Conseil général de la
Commune de Gardes département de Seine et Oise et Officier
remplissant les actes destinés à constater la naissance les mariages et
des décès des Citoyens est comparu en la Salle publique de la
Maison Commune Simon Louis Lemire Cordonnier lequel
assisté de Jean Pierre Sagan vigneron âgé de quarante ans et
de Grégoire Lugnieme Sartier Gratteur âgé de vingt trois
ans tous domiciliés en cette municipalité, m'a déclaré
que Virginie Lemire sa fille et de marie Magdelene
Lalande son Epouse est décédé hier âgé de cinq jours
en sa maison Située dans la grande rue de Grand
Gardes d'après cette déclaration que les dits Simon Louis
Lemire Jean Pierre Sagan et Grégoire Lugnieme ont
certifié conforme a la vérité je me suis Sur le
champ transporté au lieu de son domicile ou après
m'être assuré du Décès de Laditte Virginie Lemire
j'ai en vertu de pouvoirs qui me sont délégués dressé

51

dixhuitieme Page.

dressé le présent acte que les S.rs Simon Louis Louvre Jean Pierre Sagaret et Grégoire Eugenie ont signé avec moi les jour mois an que dessus dits

Louvre J. Sagaret J. Vrolle

G. Eugene officier Public

N.o 21

Aujourd'hui Vingt neuf Brumaire l'an Second de La République française par devant moi Etienne Charles Vrolle Membre du Conseil général de la Commune de Gardes Un pour recevoir les actes destinés a constater La naissance Les mariages et décès des Citoyens

a Neuf heures du matin

Sont comparus en La Salle publique de La Maison Commune de Gardes du Département de Seine et oise Philippe Sivin Vigneron domicilié en cette Municipalité agé de quarante trois ans frere du défunt et Marc Antoine Divary Vigneron aussi domicilié en cette municipalité agé de quarante quatre ans Beau frere du Défunt Les quels nous ont déclaré que Pierre Sivin volontaire dans les bataillons de l'armée du nord de La République est décédé hier agé de vingt huit ans en Sa maison Situé au petit Gardes a deux heures après midi d'après cette déclaration que les dits Philippe Sivin et Marc Antoine Divary ont certifié conforme a la vérité je me Suis Sur le champ transporté au lieu de ce domicile ou après m'être assuré du décès du dit Pierre Sivin j'ai en vertu des pouvoirs qui me Sont délégués dressé le présent acte

dixneuvieme Sage que les dits Philippe Levin et Marc Antoine Divary ont signé avec moi fait en La maison Commune les jours mois et an susdits

Philippe Levin Marc antoine Divary Rozelle off. Public

N.° 22

Aujourd'hui cinq frimaire L'an Second de La Republique française a cinq heures du Soir en comparu en La Salle publique de la Maison Commune par devant moi Etienne Charles Rozelle membre du Conseil général de la Commune de Gorches Elu pour recevoir les actes destinés a constater la naissance les mariages et décès des Citoyens, Claude Levin Garçon Jardinier du Sieur de Saint Leon demeurant en cette Municipalité lequel assisté de Jean Sime Singeau Vigneron et de Grégoire Engainne Secretaire Greffier de la Municipalité tous deux agés de quarante ans les Sus dit agés de vingt trois ans aussi domiciliés en cette Municipalité, nous ont déclaré que Marie Antoinette Levin agée de quatorze ans est née dans La Maison du dit Claude Levin Son Pere Situé en cette Commune d'après cette déclaration que les dits Citoyen Jean Sime Singeau et Grégoire Engainne ont certifié conforme a la vérité je me Suis Sur le champ transporté en Lun de ce domicile ou après m'etre assuré du décès de la dite Marie Antoinette Levin j'ai en vertu des pouvoirs qui me sont délégués dressé le présent acte que les dits Jean Sime Singeau et Grégoire Engainne ont Signé avec moi fait en la maison Commune les jours mois et an que dessus Claude Levin J. P. Sageret Rozelle off. Public

La fille de Claude Levin et de Marie Françoise Isabelle Nogaret Son Epouse

Sur la déclaration du Père

N.° 23

Aujourd'hui Neuf frimaire L'an Second de La Republique française une et indivisible a dix heures du matin par devant moi Etienne Charles Rozelle membre du Conseil général de la Commune de Gorches Elu pour recevoir les actes destinés a constater La naissance les mariages et décès des Citoyens

Vingtième Sagez

Levin
de Ste

Ce jourd'hui vingt Germinal an deux de la République française une et indivisible à cinq heures du soir pardevant nous Etienne Charles Froyelle membre du Conseil général de la commune de Gardes chargé pour remplir les actes destinés à constater la naissance les mariages et décès des citoyens est comparu en la salle publique de la maison commune Claude Levin Garçon jardinier du Sieur de Saint Chaud domicilié en cette municipalité lequel assisté de Jean Pierre Sagez vigneron et de Grégoire Lagaime tous deux domiciliés en cette municipalité les uns âgé de quarante ans l'autre âgé de vingt trois ans, nous a déclaré que Marie Angélique Levin sa fille et de Thérèse françoise Isabelle Magnette son épouse est décédée hier à quatre heures du matin âgée de onze ans en sa maison située au petit Gardes d'après cette déclaration que les dits Claude Levin Jean Pierre Sagez et Grégoire Lagaime nous ont certifié conforme en la vérité jeune avons sur le champ transporté au lieu de ce domicile ou après nous être assuré du décès de la dite Marie Angélique Levin sa fille j'ai en vertu des pouvoirs qui me sont délégués dressé le présent acte que les dits Claude Levin Jean Pierre Sagez et Grégoire Lagaime ont signé avec nous soussigné en la maison commune de Gardes les jour mois et an que dessus.

J. Froyelle officier Public
Lagaime

C. Claude Levin
J. P. Sageret.

U.e 24.

Aujourd'hui vingt primidi de la République française une et indivisible à cinq heures du soir pardevant nous Etienne Charles Froyelle membre du Conseil général de la commune de Gardes chargé pour recevoir les actes destinés à constater la naissance les mariages et décès des citoyens est comparu en la salle publique de la maison commune Joseph Durange vigneron âgé de vingt six ans lequel assisté de Jean Pierre Sagez âgé de quarante ans et de Grégoire Lagaime autre de l'âge âgé de vingt trois ans tous domiciliés en cette municipalité, nous a déclaré que Pierre Joseph

Vingt unième Page.

Dorange Son fils ainé de Magdelaine Sevin Son Epouse ainsi
cédé ce matin huit heures du matin en Sa maison Situé au Grand
Gardon, agé de dix neuf mois, d'après cette déclaration que le
dits Joseph Dorange Jean Pierre Sagere et Grégoire Lugnimme
ont certifié conforme en leur vérité je me suis Sur le champ
transporté au lieu de ce domicile ou après m'être assuré du
décès du dit Pierre Joseph Dorange j'ai en vertu des pouvoirs qui
me Sont délégués dressé le présent acte que les dits Joseph
Dorange Jean Pierre Sagere et Grégoire Lugnimme une Signé
avec moi fait en la Maison Commune les jour mois et
an Susdits. S.t Dorange S.t Rodet

S.t Revelle officier Public

N.o 28

Jourd'hui dix huit frimaire l'an Second de La République
française une indivisible a quatre heures du Soir pardevant
moi Jean Louis Sevin Membre du Conseil général de la Com-
mune de Gardon Slié pour recevoir les actes destinés a constat
ter la naissance les mariages et décès des Citoyens en compa
rue en la Salle publique de la Maison Commune Denis
Rozier agé de trente deux ans tisserand domicilié en cette
Municipalité lequel assisté de Jean Pierre Sagere et de
Grégoire Lugnimme Secrétaire Greffier de la Municipalité le
premier agé de quarante ans et le Second agé de vingt trois ans
tous domiciliés en cette Municipalité m'a déclaré que Jean
Pierre Denis Rozier Son fils ainé de Marie Magdelaine fiche son
Epouse se décédé dans cejourd'hui huit heures après minuit agé de
quatre mois demie dans la Maison Situé au grand Gardon
D'après cette déclaration que les dits Denis Rozier Jean Pierre
Sagere et Grégoire Lugnimme ont certifié conforme a la
vérité je me suis Sur le champ transporté au lieu de ce domicile
ou après m'être assuré du décès du dit Jean Pierre Denis Rozier
j'ai en vertu des pouvoirs qui me Sont délégués dressé le

Vingt deuxieme Page.

le présent acte que les dits Denis Rozier Jean Sure Seguin
et Grégoire Seguinma ont signé avec nous sur un
maison Commune les jour mois et an susdits.

Denis Rozier Sevin off. public

N.° 26. Aujourd'hui dix Nivose l'an Second de la République
française une et indivisible a dix heures du matin pardevant
moi Etienne Charles Rapelle membre du conseil
général de la Commune de Garches Ile pour recevoir
les actes destinés a constater la Naissance les Mariages et
décès des Citoyens Sont comparus en la Salle publique
de la Maison Commune Louis Antoine Boudin
Vigneron agé de cinquante trois ans Epoux de la defunte
Jean Baptiste Boudin agé de quarante quatre ans Son
beau frere de Joseph Dorange Vigneron agé de cinquante
ans Son beau frere Jean Joseph Sevin bourrelier agé de
quarante trois ans Son frere tous domiciliés en cette
municipalité lesquels ont déclaré que Marie anne
Sevin Epouse du dit Louis Antoine Boudin est décédée
d'hier a Six heures du matin en la Maison Situé au petit
Garches agé de quarante Six ans d'après cette déclaration
que les dits Louis Antoine Boudin Jean baptiste Boudin
Joseph Dorange et Jean Joseph Sevin ont certifié conforme
a la vérité je me suis Sur le champ transporté au lieu de
ce domicile et après m'être assuré du décès de la dite
Marie anne Sevin j'ai dressé le présent acte que les dits
Louis Antoine Boudin Joseph Dorange Jean baptiste
Boudin et Jean Joseph Sevin ont signé avec moi

Vingt-troisième Page.

excepté Joseph Dorange qui a déclaré ne savoir
Signer fait en la Maison Commune les jour
mois et an susdits. P. A. Boudin

J B Boudin jj Secrétaire Greffe

N.° 27 Aujourd'hui dix Sept Nivôse l'an Second de la
République française une et indivisible à quatre heures
du Soir par devant moi Etienne Charles Royelle Membre
du Conseil général de la Commune de Guiberville pour
remplir les actes destinés à constater la Mariage
ges et décès des Citoyens se sont comparus en Salle publique
de la Maison Commune ~~par devant moi~~

Domicilié Adrien François Capé Jardinier lequel assisté de Jean
en cette — Pierre Singeru Vigneron âgé de quarante ans et de Grégoire
Municipalité Langeinne Secrétaire Greffier de la Municipalité ici présente
que Magdelaine Capé Sa fille née de Marie Jeanne Dupuis
Son Epouse est décédée d'hier matin âgée de trois ans
trois mois en Sa Maison Scitué au Hameau des Gardes d'après
cette déclaration que les témoins Soussignés ont certifié
conforme à la vérité je me Suis Sur le champ transporté
au dit domicile ou après m'être assuré du décès de ladite
ladite Magdelaine Capé j'ai en vertu des pouvoirs qui me
Sont délégués dressé le présent acte que les dits Jean Pierre
Singeru et Grégoire Langeinne tous domiciliés en cette Mu-
nicipalité ont Signé avec moi et ledit Capé a déclaré ne
Savoir Signer fait en la Maison Commune les jour
mois et an que dessus. J. P. Sagerot Royelle officier
Public

Vingt quatrième Page.

N°. 28. Aujourd'hui trois Pluviôse l'an second de la République française une et indivisible à cinq heures du Soir par devant moi Etienne Charles Royelle Membre du Conseil général de la Commune de Gardes Etienne pour recevoir les actes destinés à constater la Naissance le Mariages et Décès Citoyens s'est comparu en la Salle publique de la Maison Commune Pierre Jacques André Gros Perruquier domicilié en cette Municipalité lequel assisté de Jean Pierre Sugeron âgé de quarante ans et de Grégoire Engaimme âgé de vingt trois ans tous deux domiciliés en cette Municipalité m'a déclaré que Jeanne Scio fille de Etienne Scio Musicien et de Claudine Augustine Legrand son Epouse est décédée ce jourd'hui à cinq heures du matin en sa Maison située au Grand Gardes ou Mestoir en Honorine âgée de neuf Mois d'après cette déclaration j'ai Soussigné me suis transporté au lieu de ce domicile où après m'être assuré du décès de ladite Jeanne Scio j'ai inscrit en vertu des pouvoirs qui me sont délégués dudit Code présentement que lesdits Pierre Jacques André Gros Jean Pierre Sugeron et Grégoire Engaimme ont signé avec moi sur la Maison Commune les jour mois et an que dessus. J. Sager et Royelle

Musiciens demeurants à Paris rue de Faydeau n°. 22

Engaimme Gros Royelle Officier Public

Décès

Garches

Premier feuillet

Fortsault

N°. 29.

Aujourd'hui le dix neuf Pluviôse an Second de la République française une et indivisible à cinq heures du soir par devant moi Etienne Charles Royelle membre du Conseil général de la Commune de Garches Est pour recevoir les actes destinés à constater les naissances les mariages et décès des Citoyens s'est présenté en la Salle publique de la Maison commune Jean Mael Gillon Vigneron lequel m'a déclaré que Virginie Gillon sa fille née de Marie Agnès Boudin son Epouse est décédée ce jour d'hui à quatre heures du matin en sa Maison sise au petit Garches d'après cette déclaration faite en présence des C.ens Jean Pierre Vigneron âgé de quarante ans et Grégoire Eugénie Mr. Vigneron âgé de vingt trois ans, jardiniers sur le champ tous deux demeurant au dit Garches ont signé avec moi le présent acte que les dits Jean Pierre Vigneron et Grégoire Eugénie Vigneron ont signé avec moi Le dit Jean Mael Gillon a déclaré ne savoir signer fait en la Maison commune les jours mois et an que dessus. Royelle officier Public

J P Vigneron

Eugénie

Domicile actuelle Municipalité de Ville d'Avray

59

N° 30

Aujourd'hui le trois ventôse l'an second de la République française une et indivisible à cinq heures du soir Par devant moi Etienne Charles Royelle Membre du Conseil général de la commune de Garches Elu pour recevoir les actes destinés à constater la naissance les Mariages et décès des Citoyens. Est comparu en la salle publique de la Maison Commune Le Citoyen Georges Lainé Vigneron Lequel assisté des Citoyens Joseph Boudin Vigneron Agent National de cette Commune agé de trente Six ans et de Georges Magloire Lainé demeurant en la Commune de Boulogne lequel nous a déclaré que Marie Anne Désiré Son Epouse est décédée en la Maison Située au Grand Garches agée d'environ cinquante quatre ans d'après cette déclaration que les dits Georges Lainé Epoux de la défunte, Georges Lainé fils de la défunte et Joseph Boudin Son Neveu ont certifié conforme à la vérité, je me suis Sur le champ transporté au lieu de son domicile et après m'être assuré du décès de la dite Femme Anne Désiré j'ai en vertu des pouvoirs qui me sont délégués dressé le présent acte que les dits Georges Lainé Georges Magloire Lainé et Joseph Boudin ont signé avec moi fait en la Maison Commune les jour mois et an que dessus.

Georges Lainé. G.M Lainé

Royelle officier Public

J. Boudin

agé de vingt Sept ans

a cinq heures du matin

N.° 31

Deux

Ce jourd'hui quatre Germinal l'an second de la République française une et indivisible à six heures du soir pardevant moi Etienne Charles Royelle membre du Conseil général de la commune Etienne pour recevoir les actes de naissance mariages et décès des citoyens en comparu en la salle publique de la maison commune André Julien Vigneron domicilié en ladite Municipalité lequel a dit de Etienne Jean Julien et de Charles Emma Vigneron domiciliés en ladite Municipalité l'un âgé de soixante deux ans l'autre âgé de trente ans il m'a déclaré qu'un enfant du sexe masculin dont Marie Jeanne Le Seigle son Epouse en légitime mariage est accouchée ce jourd'hui à deux heures du matin né de leur légitime mariage est décédé le même jour ~~deux heures après sa naissance~~ d'après cette déclaration j'ai dressé sur le champ le présent acte de naissance et de décès du dit enfant j'ai en vertu des pouvoirs qui me sont délégués dressé le présent acte que les dits André Julien père de l'enfant Etienne Jean Julien Son oncle et Charles Emma Vigneron ont signé avec moi après avoir certifié la vérité de cette déclaration faite en la maison commune les jours mois et an susdits.

André Julien E. S. Julien cadet

Approuvé la rature

Royelle officier Public

60

N° 32

Aujourd'hui vingt Six Germinal l'an deuxieme de la
République française une et indivisible a dix heures du
matin par devant nous Etienne Charles Royelle Membre
du Conseil général de la Commune de Garches Officier
recevoir les actes destinés a constater les naissances les
mariages et décès des Citoyens en comparu en la Salle
publique de la maison commune Denis Antoine
Sannier Vigneron domicilié le quel assisté de Jean
Pierre Sugere vigneron ami de Grégoire Eugaine Bar-
bier Greffier domiciliés en cette Municipalité nous a déclaré
que Sebastien Sannier Son fils [illegible] de
de Marie Antoinette Sevin Son Epouse en décédé
d'hier agé de deux mois en Sa maison Scitué en cette
Garches d'après cette déclaration que les dits Denis
Antoine Sannier Jean Pierre Sugere et Grégoire
Eugaine ont certifié conforme a la vérité je me
suis Sur le champ transporté au lieu de ce domicile
et après m'être assuré du Décès du dit Sebastien Sau
nier j'ai en vertu des pouvoirs qui me Sont délé
gués dressé le présent acte que les dits Denis Anto
Sannier Jean Pierre Sugere et Grégoire Eugaine
ont Signé avec moi sur la Maison commune
les jours mois et an que dessus. Et approuvé la rature

Royelle
officier Public

Dit Antoine Sannier / Pierre Sugere
Approuvé la rature de trois mots
/ Eugaine

dix Sept
de Pelle
N.v 33

Aujourd'hui dix sept floreal l'an deuxieme de
la République française une indivisible
onze heures du soir pardevant moi Etienne
Charles Royelle membre du Conseil général
de la commune de Gardanne Etupon remplissant les actes
destinés a constater la naissance les mariages et décès
des citoyens se sont comparus en leur salle publique de
la maison commune Jean françois Vigouroux do
micilié en cette commune lequel assisté de Jean
baptiste Sirvi grenadier de la Convention Nationale
Et de Jean Pierre Sageret vigneron tous deux domiciliés en
cette commune lesquels agé de trente deux ans le
2eme agé de quarante ans m'ont déclaré que ce jourd'hui
Aimée Sirvi fille de Jean baptiste Sirvi et de
Marie Marguerite Morand son épouse est décédée ce
jourd'hui a cinq heures du matin en la maison du
dit Jean françois vigouroux nourrice agé de
quatre mois a denuis d'après cette déclaration que les dits
Jean baptiste Sirvi Jean Pierre Sageret et Jean françois
ont certifié conforme a la vérité je me suis sur le champ
transporté au lit de cet domicile ou après m'être assuré
du décès de la dite Aimée Sirvi j'ai en vertu des
pouvoirs qui me sont délégués dressé le présent acte
que les dits Jean françois Jean baptiste Sirvi et Jean
Pierre Sageret ont signé avec moi en la maison
commune les jour mois et an que dessus.

Jean françois J. B. Sirvi J. P. Sageret et
J. Royelle officier Public

61

Prairial
p.le

N.o 34.

Aujourd'hui deux Prairial l'an deuxieme de la Republique française une et indivisible a Six heures du Soir par devant moi Etienne Charles Royelle membre du conseil général de la commune de Gardres Etant pour recevoir les actes destinés a constater la Naissance les Mariages et décès des Citoyens Est comparu en la Salle publique de la Maison commune Pierre Vincent Dupuis Vigneron agé de Soixante cinquante huit ans Lequel assisté des Jean Pierre Sagere Vigneron agé de quarante un an et de Henri Henriette Sagere Vigneron agé de trente deux ans tous deux voisins du défunt domiciliés en cette commune Nous a déclaré que Pierre Louis Jobert marchand Chandronnier demeurant a Paris rue d'argenteuil Section de la bute des moulins est décédé hier en sa Maison Située a Gardres a Sept heures du Soir agé de Soixante quatre ans d'après cette déclaration que les témoins Susnommés ont certifié conforme a la vérité je me suis Sur le champ transporté au lieu de la domicile ou après m'être assuré du décès du dit Pierre Louis Jobert j'ai en vertu des pouvoirs qui me sont délégués dressé le présent acte que les dits Pierre Vincent Dupuis Jean Pierre Sagere et Henri Henriette Sagere ont Signé avec moi Maire en la Maison commune les jour mois et an susdits. Signé Dupuis

Royelle officier Public

Ainsi que
C. Mallinay
Adam Sox
beau frere

h. h. Sagere
dam

J. P. Sagere

N.° 38

Aujourd'hui quatorze Messidor l'an Quatre
de la République française
du matin par devant nous officier public de cette commune en notre
officier public de cette commune en notre
Salle publique de la maison commune
Pierre Maillochon Maçon le quel assisté de Jean
Baptiste Boudin Boulanger et de Jean Pierre Sageret
Vigneron les deux agés de trente cinq ans le 2.me agé de
quarante et un ans tous deux domiciliés en cette com-
mune, m'a déclaré que Marie Henriette sa fille
de Elizabeth Boudin son Epouse, est décédé hier
à dix heures du soir, d'après cette déclaration je me
suis sur le champ transporté au lieu de son
domicile et après m'être assuré du Décès de la dite
Marie Henriette en vertu des pouvoirs qui me
sont délégués j'ai dressé le présent acte que les
dits Jean Baptiste Boudin Jean Pierre Sageret
ont signé avec moi Le dit Pierre Maillochon
a déclaré ne savoir signer fait en la Maison
commune les jour mois et an sus dits

J Pre Sageret Royer officier Pub.e J B Boudin

N.° 36

Aujourd'hui vingt messidor l'an douzième
de la République française une et indivisible
à dix heures du matin par devant moi Etienne
Charles Voyelle officier public de cette commune
Sont comparus en la salle publique de la
maison commune Jean baptiste Sevin officier
municipal + Robert Charles Cené et Jean Pierre
Sagerer tous majeurs et domiciliés en cette
commune lesquels m'ont déclaré que Charles
Dorange fils de Joseph Dorange et de Marie
Magdelene Sevin est décédé hier âgé de
dix mois en sa maison située au Grand
Garibes d'après cette déclaration que les te-
moins susnommés ont certifié conforme
à la vérité je me suis transporté tant
au lieu dit domicile qu'après m'être assuré
du décès du dit Charles Dorange j'ai en vertu
des pouvoirs qui me sont délégués dressé le
présent acte que les dits Jean baptiste Sevin
Robert Charles Cené et Jean Pierre Sagerer
ont signé avec moi fait en la maison com-
mune les jour mois et an que dessus.

+ oncle du défunt

Cené Voyelle J.B Sevin J.P Sagerer

officier public

N.° 37

Aujourd'hui vingt deux Messidor l'an deux cent cinq de la république française une et indivisible à sept heures du soir par devant nous Etienne Charles Roquelle membre du conseil général de la commune de Garches Officier public pour recevoir les actes destinés à constater les naissances les mariages et décès des citoyens est comparu en la salle publique de la maison commune Pierre Maillardon Meunier domicilié en cette Municipalité lequel assisté de Joseph Boudin agent national de cette commune pere de la défunte âgé de trente six ans vigneron de Etienne Jean Julien vigneron tous domiciliés en cette commune lequel nous a déclaré que Marie Elizabeth Boudin son épouse est décédée de ce jour à vingt heures du matin en sa maison située au petit Garches d'après cette déclaration que les dits Pierre Maillardon Joseph Boudin et Etienne Jean Julien nous ont certifié conforme la vérité je me suis transporté au lieu de ce domicile et après m'être assuré du décès de la dite Marie Elizabeth Boudin j'ai inscrit les présents que les dits Joseph Boudin Etienne Jean Julien et autres parents et amis qui ont signé avec moi excepté Pierre Maillardon qui a déclaré ne savoir signer fait en la maison commune les jour mois et an susdits

J. Boudin E. J. Julien Roquelle

J. L. Boudin P. L. Boudin officier public

63

N.° 38

Aujourd'hui quinze Thermidor l'an deuxième de la République une et indivisible à trois heures du soir Par devant moi Etienne Charles Vitalis membre du Conseil général de la Commune de Garches Officier public reçoivent les actes destinés à constater la Naissance les Mariages et décès des Citoyens est comparu en la Salle publique de la Maison Commune François Vigny Vigneron lequel assisté de Jean Pierre Sagerez et de Grégoire Eugénie domiciliés en la Commune le premier âgé de quarante un an Le second âgé de vingt trois ans m'a déclaré que Son Enfant du Sexe féminin est né en revenu au monde pour naissance de Son légitime Mariage avec Marie Anne Lainé d'après cette déclaration je me suis Sur le champ transporté au lieu de la domicile et après m'être assuré du décès du dit enfant j'ai inscrit des pouvoirs qui me Sont délégués dressé le présent acte que les dits Jean Pierre Sagerez et Grégoire Eugénie ont Signé avec moi Le dit François Vigny a déclaré ne Savoir Signer. de ce interpellé. fait en la Maison Commune les jour mois et an Susdits. J Psagerez

V. Eugénie — Vitalis officier Public

N.° 39

Aujourd'hui Seize Thermidor l'an deuxième de la République une et indivisible à trois heures de soir pardevant moi Jean Louis Sivin membre du conseil général de la commune de Garches et pour recevoir les actes destinés à constater la naissance les mariages et décès des citoyens est comparu en la salle publique de la maison commune Joseph Boudin cultivateur agent national de la commune lequel assisté de Jean Pierre Eugène Sagaret cultivateur de quarante ans et de Grégoire Eugène Sagaret cultivateur de vingt trois ans instituteur de cette commune nous a déclaré que Marie Geneviève Boudin sa fille âgée d'environ sept ans est décédée aujourd'hui à trois heures du matin en la maison située rue de la Ebenisterie n.° et de Geneviève Denise Adeline son épouse d'après cette déclaration que les dits Jean Pierre Eugène et Grégoire Eugène nous ont certifié conforme à la vérité je me suis sur le champ transporté au lieu de ce domicile et après m'être assuré du décès de la dite Marie Geneviève Boudin j'en ai en vertu des pouvoirs qui me sont délégués dressé le présent acte que les dits Jean Pierre Eugène et Grégoire Eugène et Joseph Boudin père de l'enfant ont signé avec moi Jean en la maison commune les jour mois et an susdits.

J.h Boudin

Eugène Sagaret

Sivin officier public

N.° 40

Aujourd'hui dix huit Thermidor l'an deuxième de la République une et indivisible à huit heures du soir sur devant moi Etienne Charles Royelle membre du conseil général de la commune et officier public pour recevoir les actes destinés à constater les naissances les mariages et décès des citoyens sont comparus en la salle publique de la Maison commune les Citoyens Jean Louis Boudin Jean Baptiste Boudin Noel Sevin et Jean Louis Sevin tous majeurs et domiciliés en cette commune lesquels m'ont déclaré que Geneviève Denise Adeline Epouse de Joseph Boudin Vigneron agent national de cette commune est décédée ce jourd'hui à trois heures du matin en sa maison située rue de la Thuilerie d'après cette déclaration que les dits Jean Louis Boudin Jean Baptiste Boudin Noel Sevin et Jean Louis Sevin m'ont certifié conforme à la vérité je me suis sur le champ transporté en la dite maison et après m'être assuré du décès de la dite Geneviève Denise Adeline j'ai en vertu des pouvoirs qui me sont délégués dressé le présent acte que les dits Jean Louis Boudin Jean Baptiste Boudin Noel Sevin et Jean Louis Sevin Boudin ont signé avec moi suivant la maison commune les jour mois et an susdits.

J L Boudin

J B Boudin

Noel Sevin

Sevin

Royelle officier public

N.° 41

Sept

Aujourd'hui vingt quatre fructidor Cinquième de
la République une et indivisible à midi Par devant moi
Etienne Charles Regdemacher membre du Conseil général de la
Commune Elu pour recevoir les actes destinés à constater
la Naissance les Mariages et Décès des Citoyens Sont com
parus en la Salle publique de la Maison Commune
Jacques Philippe Josse Père et Jean Philippe Josse fils
les quels m'ont déclaré que Jean Lavioletta Josse fils
du dit Jean Philippe Josse et de Marie Marguerite
Périne est décédé ce matin à onze heures dans sa
maison Située au Grand Gargas âgé de cinq mois et
quinze jours d'après cette déclaration que les dits Jacques
Philippe Josse et Jean Philippe Josse ont certifié
conforme à la vérité je me suis Sur le champ trans
porté au dit domicile et après m'être assuré du
Décès du dit Jean Lavioletta Josse fils en vertu des
pouvoirs qui me sont délégués dressé le présent acte
que les dits Jacques Philippe Josse et Jean Philippe
Josse ont Signé avec moi fait en la Maison
Commune les jours mois et an Sus dits
Son épouse domiciliée en cette Commune

J. P. Josse J. P. Josse et Regdemacher officier
Public

N.° 42

Le vingt cinq prairial ——— # de
l'an Second de la République française une et indivisible
a Sixheures du Soir pardevant moi Etienne Charles
Royelle Membre du Conseil général de la Commune
de Gardres Officier public pour recevoir les actes destinés a cons
tater la Naissance les Mariages et décès des Citoyens
Sont comparus en la Salle publique de la Maison
Commune Pierre françois Metivier J.r Pere de la défunte
et Jean Pierre Sageret Vigneron domicilié en cette
Commune agé de quarante et un ans les quels
m'ont déclaré que Victoire Metivier fille du dit
Pierre françois Metivier et de Marie Serpétine Lesiegle
Son Epouse, est décédée d'hier a onze heures du Soir
en Sa Maison Située au Petit Gardres agée d'un
jours d'après cette déclaration que les dit Pierre françois
Metivier et Jean Pierre Sageret ont certifié conforme
a la vérité je me Suis Sur le champ transporté
audit lieu de ce domicile et après m'être assuré du décès
de la ditte Victoire Metivier j'ai en vertu des pouvoirs
qui m'ont Sont délégués j'ai dressé le présent acte que
les dits Pierre françois Metivier et Jean Pierre Sageret
ont Signé avec moi sur en la Maison Commune
les jour mois et an Sus dits. P. f Metivier

J. Royelle officier Public J. P. Sageret

N.° 43

Aujourd'hui vingt Septidor de l'an deuxième de la République une et indivisible à cinq heures du Soir par devant nous Etienne Charles Royelle Membre du Conseil général de la Commune de Garches Etant pour recevoir les actes destinés à constater les naissances les mariages et décès des Citoyens Sont comparus en la Salle publique de la Maison Commune Pierre Charles Caumon âgé de vingt Septans et Jean Pierre Sageret vigneron âgé de quarante cinq ans tous deux domiciliés en cette Commune lesquels nous ont déclaré que Charles Alexandre Dodarlin fils de Pierre Mathurin Dodarlin Cultivateur et de Jeanne Marie Philippe après

+ Sont pour vérification du décès à dix heures Septidi dernier dudit lieu

Dlle dudit Pierre Charles Caumon a été en nourrice âgé de cinq mois d'après cette déclaration que les dits Pierre Charles Caumon et Jean Pierre Sageret nous ont certifié conforme à la vérité, nous nous sommes sur le champ transporté au lieu de ce domicile et après nous être assuré du décès du dit Charles Alexandre Dodarlin j'ai en vertu des pouvoirs qui me sont délégués dressé le présent acte que les dits Pierre Charles Caumon et Jean Pierre Sageret ont signé avec moi fait en la Maison Commune les jour mois et an susdits et approuvés les trois ratures auparavant

P. C. Caumon J. P. Sageret Royelle officier public

N.° 44

Aujourd'hui vingt trois frimaire l'an deuxième de la République une et indivisible à dix heures du matin Sur devant moi Etienne Charles Royelle Membre du Conseil général de la Commune de Cayenne Et pour recevoir les actes destinés à constater la naissance les Mariages et décès des Citoyens Sont comparus en la Salle publique de la maison commune Pierre Louis Boudin beau frère de la déposante et Jean baptiste Caune Son Gendre l'un âgé de cinquante quatre ans l'autre âgé de trente un an tous Vignerons et domiciliés dans cette Commune lesquels m'ont déclaré que Marie Jeanne Reunier Epouse d'André Divary en dernier lieu âgée de cinquante quatre ans ou Sa mère est située à dix heures du matin lesquels m'ont déclaré d'après cette déclaration que les témoins Susnommés ont certifié conforme à la vérité je me Suis Sur le champ transporté au lieu de son domicile et après m'être assuré du Décès de la dite Marie Jeanne Reunier j'ai en vertu des pouvoirs qui me Sont délégués dressé le présent acte que les dits Pierre Louis Boudin et Jean baptiste Caune ont Signé avec moi fait en la Maison Commune les jour mois et an Susdits. Pierre Louis Boudin approuvé l'écriture ci-dessus Jean Baptiste Caune Royelle officier Public André Divary

de cette Commune

Mlle

André Divary Epoux de la déposante

Mlle

Table Alphabétique

A B

N°. 1 Décès de Jean Baptiste Boudin

N°. 6 Décès de Geneviève Boudin

N°. 8 Décès de Marguerite Boudin

N°. 11 Décès de Elizabeth Boudin

N°. 16 Décès d'Adelaïde Philippine Boudin

N°. 19 Décès de Louis Zacharie Boudin

N°. 37 Décès de Marie Elizabeth Boudin

N°. 39 Décès de Marie Geneviève Boudin

C.

N°. 27 Décès de Magdeleine Cuyé.

D.

N°. 24 Décès de Sieur Joseph Dorange.

N°. 30 Décès de Marie Anne Décari

N°. 36 Décès de Charles Dorange.

N°. 43 Décès de Charles Alexandre Dodarlin.

E.

N°. 40 Geneviève Denise Adeline décédée

f. G.

N°. 4 Décès d'un Enfant Mâle de Jean Noel Grillon

N°. 29 Décès de Virginie Grillon

L.

N°. 2 Décès de Nicolas Louis.

N°. 3 Décès de Etienne Lévesque.

J.

N°. 31 Décès d'un Enfant Mâle d'André Julien

N°. 34 Décès de Pierre Louis Jossec

N°. 41 Décès de Jeanne Hyacinthe Jossec

L.

N°. 18 Décès de Marie Thérèse Lapreuve

N°. 20 Décès de Virginie Lemaire.

N°. 22 Décès de Marie Antoinette Levieu

N°. 23 Décès de Marie Angélique Levieu.

M. N. O.

N°. 10 Décès de Charles Moreau.

N°. 38 Décès de Marie Henriette Maillochon.

N°. 42 Décès de Victoire Metivier

P. Q. R.

N°. 13 Décès de Louis Antoine Prunier.

N°. 18 Décès de Jacques Louis Preilly.

N°. 32 Décès de Sébastien Paumier.

N°. 33 Décès de Aimée Prieur.

N°. 38 Décès d'un Enfant du Sexe féminin de François Pigay

N°. 44 Décès de Marie Jeanne Prunier.

N°. 29 Décès de Jean Pierre Denis Rosier.

S. T. V.

N°. 7 Décès de Marie Marguerite Sévin.
N°. 9 Décès de Pierre Henri Sagerac.
N°. 12 Décès de Pierre Martin Sévin.
N°. 17 Décès de Jean baptiste Sagerac.
N°. 21 Décès de Pierre Sévin.
N°. 26 Décès de Marie Anne Sévin.
N°. 28 Décès de Jeanne Scio.
N°. 8 Décès d'un Infant. de François Tautin.
N°. 14 Décès de Jacques Jean Tellier.

Fin de la Table

---

premier feuillet
A B

DÉPARTEMENT DE SEINE ET OISE.

REGISTRE

DISTRICT DE VERSAILLES.

CANTON DE Sevres

MUNICIPALITÉ DE Garches

REGISTRE

POUR servir de Premiere *minute aux actes de* Naissance *qui se feront pendant la troisième année Républicaine, en la Municipalité de* Garches

Contenant Dix huit *feuillets cotés et paraphés par premier et dernier, par moi Président de l'Administration du District de Versailles, le* quinze *fructidor, an deuxième de la République une et indivisible.*

Gauthier

Aujourd'hui dix Brumaire l'an trois de la République une et indivisible à Six heures du soir par devant moi Etienne Charles Lepelletier membre du Conseil général de la Commune de Garches Elu pour recevoir les actes destinés à constater les Naissances les Mariages et décès des Citoyens

71

Son frère

domiciliés en cette commune

Est comparu en la salle publique de la Maison Commune Jean baptiste Lamm le quel assisté de Louis Lamm Marchand âgé de trente Sept ans et de Marie Marguerite Lemaire âgée de vingt Six ans domiciliée à Paris rue Neuve Saint Germain en a déclaré que Marie Adélaide Divary Son Epouse en légitime Mariage est accouchée d'un enfant du sexe féminin auquel il a donné le prénom de Marguerite Adélaide d'après cette déclaration que les dits Louis Lamm et Marie Marguerite Lemaire ont certifié conforme à la vérité de la représentation qui m'a été faite de l'enfant dénommé j'ai en vertu des pouvoirs qui me Sont délégués dressé le présent acte que les dits Louis Lamm et Marie Marguerite Lemaire ont Signé avec moi et Jean baptiste Lamm Père de l'Enfant fait en la Maison Commune les jour mois et an Susdits. M. M. Lemaire

Louis Lamm J. B. Lamm

Voyelle officier Public

Deuxième

L'an trois cent trente Brumaire de la République une et indivisible à six heures du soir pardevant moi Etienne Charles Vrayella membre du Conseil général de la commune de Tarascon Etat pour recevoir les actes de Mariage et constater la Naissance des Nouveaux Epoux en présence des Citoyens Officiers publics de la Municipalité de la commune Louis Lajoux lequel assisté de Sieur Jean Sire son fils ainé et Marie Elizabeth Seigrec les Sieurs âgés de trente sept ans domiciliés en Mairie la Dame âgée de vingt deux ans domiciliée en cette commune, m'a déclaré que Marie Jeanne Victoire son Epouse en légitime mariage en accouchée hier d'un enfant du sexe masculin auquel il a donné le prénom de Sieur Marie d'après cette déclaration que les témoins susnommés ont certifié conforme en la vérité et la représentation qui m'a été faite de l'enfant dénommé j'ai en vertu des pouvoirs qui me sont délégués dressé le présent acte que les dits Louis Lajoux Sire et l'Enfant de Jean Sire et son ainé signé avec moi foi en la Maison Commune les jour mois et an susdits. La dite Chagrad n'a pu signer

PAJOT Person Vrayella

Officier Public

Aujourd'hui trois frimaire l'an troisième de la
République une et indivisible à cinq heures du soir
pardevant moi Etienne Charles Voyelle membre
du Conseil général de la Commune de Gurbes
Elu pour recevoir les actes destinés à constater la
naissance les mariages et décès des Citoyens et
en présence de la Salle publique de la Maison
commune Etienne Finby vigneron demeurant
à Gurbes lequel assisté de Jacques Sevin fils vigneron
domicilié en cette Commune et Marie Louise
Chaillou aussi domiciliée en cette Commune le sexe
agé de vingt six ans la dernière agée de vingt
quatre ans m'a déclaré que Marie Françoise
Bondin son Epouse en légitime mariage est
accouchée ce matin à quatre heures du matin d'un
Enfant du Sexe féminin auquel il a donné les
prénoms de Marie Louise d'après cette déclaration
que les témoins susnommés ont certifié con-
forme à la vérité et la présentation qui m'a
été faite de l'enfant dénommé j'ai ouvert la des
pouvoirs qui me sont délégués dressé le présent
acte que les dits Etienne Finby Jacques Sevin et Marie
Louise Chaillou ont signé avec moi
fait en la Maison Commune les jour mois
et an susdits.

Chaillou

Jacques Sevin fils

Voyelle officier Public

troisième

Aujourd'hui vingt [illegible] primaire l'an
troisième de la République une et indivisible
à midi par devant nous officier public pour
constater l'Etat civil des citoyens est
comparus en la salle publique de la Maison
commune André François Divary vigneron
domicilié en cette commune lequel assisté de
Jean François Vigneron âgé de trente sept ans
de Marie Magdelene Divary âgée de trente
trois ans voulu et lente de l'enfant lesquels
m'a déclaré que Marie Marguerite François son
Epouse est accouchée le dixhuit du présent mois
à neuf heures du matin d'un enfant Mâle au
quel ils ont donné les noms d'André Jean d'après
cette déclaration que les témoins susnommés
ont certifié conforme à la vérité et la représen
tation qui m'a été faite de l'enfant dénommé
sus en vertu des pouvoirs qui me sont délégués
dressé le présent acte [illegible] dit André François
Divary et Marie Magdelene Divary ont déclaré
ne savoir signer le dit Jean François a signé
avec moi sus en la Maison commune les
jour mois et an sus dits. Jean François

Pour elle officier public

Aujourd'hui premier Pluviôse An trois[ième]
de la République française une et indivisible et
sur devant moi Etienne Charles Royelle membre
du Conseil général de la Commune Elu pour remplir
les actes destinés à constater la Naissance les Mariages
et décès des Citoyens en comparu en la salle publique
de la Maison Commune le Cen Antoine françois
Cornut lequel a dit de Cen françois Signy âgé de
trente Sept ans rue de la Cie Marie françoise femme
ici déclaré que la Cne Marie Antoinette Signy son
épouse en légitime Mariage est accouchée chez lui
rue braque du matin en la Maison de Citoyen un Petit
Garçon d'un Enfant du Sexe féminin auquel il a
donné les prénoms de Marie françoise Antoinette
d'après cette déclaration que les témoins soussignés
ont certifié conforme à la vérité et la représentation
qui m'a été faite de l'enfant dénommé j'ai en
vertu des pouvoirs qui me sont délégués dressé
le présent acte que les dits Antoine Cornut françois
Signy et la Cne Marie françoise femme ont déclaré
ne savoir Signer fait en la Maison Commune
les jour mois et an susdits

Royelle officier Public

âgé de vingt Sixans Pte

quatrième

N.° 6 Aujourd'hui vingt Pluviôse an 7 de la
troisième de la République une et indivisible
à quatre heures du Soir pardevant moi Etienne
Charles Broglie Membre du Conseil général de la Commune
Officier public pour recevoir les actes destinés à constater la Naissance
les Mariages et décès des Citoyens et en présence de la Salle
publique de la Maison Commune Le Cen Louis Cannac
Cultivateur lequel a assisté des Cens Jean Louis Sévin Vigneron
et Jean Baptiste Hérot aussi Vigneron [illegible] majeurs
tous domiciliés en cette Commune ont déclaré
que Marie Catherine Augier son Epouse en légitime Mariage
est accouchée d'hier au Dix heures du matin en sa Maison Située
au petit Cardinet d'un Enfant du Sexe féminin que Jean Baptiste
Hérot fils et Marie Magdelaine Sévin fille du Cen Jean Louis
Sévin ici présente Lui présentent à la Municipalité pour
Elle donner le Nom de Magdelaine Marie d'après cette déclaration que les
dits Comparants Susnommés ont certifié conforme à la vérité faite
Vertu des pouvoirs qui me sont délégués dressé le présent acte
que les dits Jean Louis Sévin Jean Baptiste Hérot Père et
Jean Baptiste Hérot fils et Magdelaine Sévin ont Signé
avec moi sur ce la Maison Commune les jour mois et
an Susdits. J B Hérot Sévin Louis Cannac

J Broglie off.er Public J B Hérot M M Sévin

N.° 7

Aujourd'hui cinq Ventôse An trois[ième] de la Répu
blique une et indivisible à quatre heures du Soir
par devant nous Etienne Charles Royer membre du
Conseil général de la Commune de Gardes Dle
pour recevoir les actes destinés à constater les Naissans
les Mariages et décès des Citoyens est comparu en
la Salle publique de la Maison Commune
Le C.en Georges Clotilde de Seine Vigneron domici
lié en cette Commune lequel assisté des C.ens
Louis Antoine Dupuis et de Marie Catherine
François Hervieux âgé de cinquante quatre ans et
Le 2.me âgé de cinquante deux ans m'a déclaré
que Marie Magdeleine Dupuis Son Epouse
en légitime mariage est accouchée d'hier onze
heures du Soir en Sa Maison d'un Enfant
Garçon. D'après cette déclaration que les Témoins
Susnommés ont certifié conforme à la vérité
La représentation qui m'a été faite de l'Enfant
dénommé en laquelle ils ont donné le Nom de
Louis Marie j'ai en vertu des pouvoirs qui
me sont délégués dressé le présent acte que
les Cit.s Georges Clotilde Seine et Marie Ca
therine François ont déclaré ne Savoir Signer
Louis Antoine Dupuis a Signé avec moi
Jaime en la Maison Commune les jour mois et
an Susdits. Royer L A Dupuis

Officier Public

Demeurant à Seine

Demeurant à Gardes

D'un Enfant du Sexe masculin

Aujourd'hui vingt six Ventose an trente cinquième
de la République une et indivisible à cinq
N.° 8 heures du soir par devant moi Jean Louis
Devin officier public adjoint de cette Commune
est comparu en la salle publique de la Maison
Commune le Citoyen Grégoire Lugaigne Instituteur
de la dite Commune lequel assisté du Cen Etienne
Charles Rogelle Cultivateur demeurant a Gardes
et de la Cne Elizabeth Galumne Epouse de Cen
Michel Montburin Soubare Jardinier demeurant
a Marne le premier agé de quarante deux ans le
deuxieme agée de quarante huit ans nous a déclaré que
Françoise Nicole [redacted] Soubare Son Epouse
en légitime Mariage est accouchée ce matin a
deux heures après midi d'un Enfant du Sexe
féminin qu'ils ont Nommé Elizabeth Stéphanie
d'après cette déclaration que les témoins Susnommés
ont certifié conforme a la vérité de la présentation
qui nous a été faite de l'Enfant dénommé; j'ai
en vertu des pouvoirs qui me sont délégués dressé
le présent acte que les Cens Rogelle Grégoire Lugaigne
ses autres Parents ont signé avec nous fait en la Maison
Commune les jour mois et an susdits Rogelle

La Cne Galumne a déclaré ne savoir signer

N.W. officier public pour
Devin Lugaigne

75

7

Aujourd'hui Sept. floréal an trois[ième] de
la République une et indivisible à deux heures
après midi par devant moi Etienne Charles Vigelle
officier public de cette commune. Est comparu en
la salle publique de la Maison commune
Jean Denis Perrin le quel a fait le[s] [nom]s Dominique
Bongon Vigneron demeurant à Sèvres âgé
de vingt [illegible] ans de Geneviève Perrin de Jacques
Pierron âgé de cinquante quatre ans domicilié en
cette commune et de Geneviève Madeau épouse
de Pierre Joseph Bongon demeurant à Sèvres
âgée de cinquante et un ans en présence que
marie Françoise Perrin son épouse a accouché
hier vingt six heures du matin en la maison lieu de
la porte de [illegible] d'un enfant du sexe [illegible]
masculin auquel il sera donné les prénoms de
Dominique Aurore. D'après cette déclaration
que les témoins susnommés ont certifié con-
forme à la vérité et la représentation qui
en a été faite de l'Enfant dénommé j'ai
en vertu des pouvoirs qui me sont délégués
dressé le présent acte que les dits Dominique
Bongon et Geneviève Madeau ont signé avec
moi fait en la Maison commune les jour mois
et an susdits. Et Geneviève Perrin

#1 de Luge fille de Pierre Antoine Perrin Jardinier Commune de Sèvres a Gardes

D. Bongon Geneviève Perrin Madot J. J. Perrin Vigelle

officier Public

10

L'An troisième de la République Française une et indivisible le trois Ruirial à deux heures après midi par devant nous Etienne Charles Regnault officier public de cette commune le Cen Pierre Dorange Vigneron domicilié en cette commune lequel assisté du Cen jean françois Melitine Chevreux domicilié en cette commune de Vroflai âgé de vingt quatre ans de Antoinette Pierre domiciliée en Gurchy sans profession de Marie Angélique Cabot femme de Léopold Windinger domiciliée en cette commune lesquels nous ont déclaré que Marguerite Pierre âgée de vingt ans fille de Pierre et de Marie Angélique Cabot mariés ensemble domiciliés en cette commune est accouchée ce jourd'hui à onze heures du matin d'un enfant mâle reconnu de ses père et mère et nous ont requis de dresser acte de cette déclaration et de leur en délivrer un certificat conforme à la vérité ; en vertu des pouvoirs qui nous sont délégués avons dressé le présent acte auquel les dits Jean françois Melitine Antoinette Pierre et Marie Angélique Cabot ont signé avec nous les jour mois et an susdits.

Et d'une Enfant du sexe Masculin auquel ils ont donné le nom de Jean Antoine et auquel ils ne nous présente

pour elle officier public

Signé Melitine Chevreux M. A. Cabot

et Pierre S. Dorange

78

11

Aujourd'hui dix Messidor An trois cent de la République
française a cinq heures du Soir par devant moi Etienne
Charles Lepelletier officier public de cette commune est
comparu en la salle publique de la Maison commune
Le Cit. Jean Baptiste Caplet jardinier Maison dite
du petit Etang ce qui assisté des Citoyens
Claude François Cuynion Me. de Bois qui ny
demeure et Marie Edme
Nicole demoiselle Epouse du dit Cuynion
a déclaré que Marie Marguerite Michel
Ballot Son Epouse en légitime Mariage est
accouchée d'environ Vingt quatre heures d'un Enfant du Sexe
Masculin auquel ils ont donné les prénoms
de Claude Edme d'après cette déclaration
que les témoins susnommés ont certifié
conforme a la vérité a la représentation
qui m'a été faite de l'Enfant dénommé
j'ai en vertu des pouvoirs qui me sont délégués
dressé le présent acte que les dits Claude Fran.
Cuynion Edme Nicole demoiselle Frie
Signé avec moi avec le Père qui a été présent
fait en la Maison commune les jour mois
et an Susdits

= Cuynion

Caplet

Pezelle off. Pub.

12 Aujourd'hui vingt Vingt Messidor An trois
de la République française Pardevant moi Etienne
Charles Sepelle officier public a comparu le sr
Joseph Boudin vigneron domicilié en cette commune
lequel assisté des Cens Jean Louis Boudin et Marie Catherine
Sevin épouse du Cen Jean Louis Sevin tous deux vignerons
domiciliés en cette commune lesquels m'ont déclaré que
Jeanne Ignace Catherine Boudin leur épouse en légitime
mariage est accouchée du vingt quatre du présent mois
d'un enfant du sexe Masculin auquel ils ont donné les
prénoms de Louis Joseph d'après cette déclaration que les té-
moins susnommés ont certifié conforme à la vérité et
la représentation qui m'a été faite de l'enfant dénommé
j'ai en vertu des pouvoirs qui me sont délégués dressé
le présent acte que les dits Jean Louis Boudin Marie
Catherine Sevin et Joseph Boudin ont signé avec
moi fait en la Maison commune A Gurcheres
les jour mois et an susdits Jean Louis Boudin

Marie Sevin

Pour officier public
J. Boudin

13 Aujourd'hui Neuf fructidor An troisième de la
République une et indivisible à six heures du soir
pardevant moi Etienne Charles Sepelle officier public
de cette commune a été comparu en la salle publique
de la Maison commune Pierre Noel Sevin vigneron
domicilié en cette commune lequel assisté des sr
Noel Sevin vigneron et Louis François Chevalier
époux de Pierre Sevin tous majeurs et domiciliés
en cette commune m'a déclaré que ce jourd'hui à

Charlotte Le Seigle Son Epouse de la commune d'hier a neuf heures du Soir d'un Enfant du Sexe Masculin auquel il a donné les prénoms de Pierre Louis d'après cette déclaration que les témoins Soussignés ont certifié conforme à la vérité et la représentation qui m'a été faite de l'enfant dénommé j'ai en vertu des pouvoirs qui me Sont délégués dressé le présent acte que les dits Noel Sevin Geneviève Charlotte Le Seigle et Pierre Noel Sevin ont signé avec moi fait en la maison commune les jour mois et an Susdits.

Noel Sevin Leseigle Sevin Vrayelle off.: Public

N.° 12

Aujourd'hui troisième jour complémentaire de l'an troisième de la République une et indivisible à Sept heures du Soir par devant moi Etienne Charles Vrayelle officier Public est comparu en la Salle publique de la Maison commune, Jacques Louis le quel assisté de Jean Louis Sage M.d Boulanger domicilié à Saint Lô âgé de trente Six ans et Marie Elizabeth Lemée âgée de vingt ans domiciliée en cette commune a déclaré que Anne françoise Radeleau Son Epouse en légitime Mariage en accouchée d'un enfant du Sexe féminin auquel ils ont donné les prénoms de Marie Louise d'après cette dé-

* Domicilié en cette commune

huitième

déclaration que les témoins Sus
nommés ont certifié conforme à la
vérité à cette présente loin qui n'a
été faite de l'enfant dénommé j'ai en vertu
des pouvoirs qui me sont délégués dressé le présent
acte que Marie Elizabeth Lainé a signé avec moi
Jean Louis Singer et Jacques Liné ont déclaré ne
savoir signer de ce interpellés suivant la mention contenue les
jour mois et an dessus dits. Le dit officier public
Mr Elizabeth Lainée

Table Alphabétique des Actes contenus
au Présent Registre de l'Etat Civil

Nos	A.	B.	C.	D.
12	Boudin Louis Joseph. Né le Six Messidor.			
1	Caumont Marguerite Héloïse Née le dix Brumaire			
8	Caumont Marie françoise Antoinette Née le 1er Pluviose			
6	Caumont Magdelene Marie Née le 9 Pluviose			
11	Caplat Claude Anne Née le 9 Messidor.			
4	Divry André Jean. Né le 19 frimaire			
10	Dorange Jean Antoine Né le 2 Nivôse.			

Nos	E.	F.	G.	H.	I.	J.	K	L.	M.	N.
	O.	P.	Q.	R.	S.	T.	V.	X	Y	Z
8	Eugainne Elizabeth Theophanie Née le 8 Ventose									
3	Firly Marie Louise Née le 2 frimaire									
14	Haimé Marie Louise Née le 2. Complémentaire									
2	Vajot Pierre Marie Née le 29 Brumaire									
7	Voriot Louis Marie Né le 6 Ventose									

N.° 5

S. Z. V.

9 Sevin Dominique Aurore Née le 9 Floréal

13 Sevin Pierre Louis Né le 10 Messidor

Fin de la table des Actes de Naissance

REGISTRO

REGISTRE

REGISTRE

Douzième ~~quatorzième~~

Seizième

REGISTRE

quinziane ~~dite lapidaire~~

Vue septième

Dix heures [illegible]
Du soir Lundi
Gauthier

1re Première feuillet

DÉPARTEMENT DE SEINE ET OISE. — DISTRICT DE VERSAILLES.

CANTON DE Sèvres — MUNICIPALITÉ DE Garches

REGISTRE

Pour servir de Première *minute aux actes de* Mariage et Divorce *qui se feront pendant la troisième année Républicaine, en la Municipalité de* Garches

Contenant Huit *feuillets cotés et paraphés par premier et dernier, par moi Président de l'Administration du District de Versailles, le* Quinze *fructidor, an deuxième de la République une et indivisible.*

Forseau

N°. 1

L'an troisième de la République française une et indivisible a quatre heures du Soir le Cinq Vendémiaire par devant moi Etienne Charles Vergelle membre du Conseil général de la Commune de Garches Etant pour recevoir les actes destinés a constater la Naissance les Mariages et décès des Citoyens Sont comparus sur la Place publique de la Maison Commune pour contracter Mariage Pierre Mailliedevant maire âgé de trente trois ans veuf en premières noces de

89

Marie
D. Sle

de défunte Elizabeth Boudin domiciliée en cette commune
d'une part et Marie Magdelaine françoise Bérard âgée de
vingt deux ans fille de défunt Jean Simon Bérard et de Marie
Magdelaine Galaure domiciliés en cette commune
d'autre part lesquels étaient assistés de Joseph Boudin
agent National de cette commune âgé de trente sept
ans de Vincent Louis Auguin fondé de pouvoir âgé de
quarante neuf ans de Jean Baptiste Bérard Gendarme
de la Gendarmerie de la Convention Nationale âgé de trente
deux ans de Mathurin Michel Soubaire Jardinier âgé
de quarante sept ans domiciliés en la commune de
Marcq. Lecture faite par de l'autre Officier public
Pierre Maillebois qui a constaté qu'il est né le quinze Juin
mil sept cent soixante deux de ladite Marie Magdelaine
françoise Bérard qui a constaté qu'elle est née le trois octobre
mil sept cent soixante de l'Extrait mortuaire de ladite
défunte Elizabeth Boudin qui a constaté qu'elle est décédée
le vingt deux Messidor l'an deuxième de la République
3e de l'Acte de publication de mariage publié et affiché
par avis à la porte Extérieure de la Maison Commune
le quinze Vendémiaire de la présente année. Lesdits
Pierre Maillebois Marie Magdelaine françoise Bérard
ont déclaré à haute voix se prendre Mutuellement pour
Epoux. J'ai déclaré au nom de la loi que les dits Pierre
Maillebois et Marie Magdelaine françoise Bérard sont
unis en Mariage et j'ai en vertu des pouvoirs qui me
sont délégués dressé le présent acte que les dits Joseph
Boudin Vincent Louis Auguin Jean Baptiste Bérard
et Mathurin Michel Soubaire ont signé avec moi
Maire Officier public. L'Epoux et l'Epouse ont déclaré
ne savoir signer.

Approuvé les huit mots un paraphe et

foi

Domiciliés en cette commune
D. Sle

Marie
D. Sle

fin en la Maison Commune [illegible] Domaines
mis en un Sus [illegible] dits.

J. B. Bordin
N Boussard
J B Bordin
N Brunet

Bérô D J DOGNON Royelle officier Public

Nº 2 Aujourd'hui vingt deux Vendémiaire Lan troisième de la République une et indivisible a trois heures après midi par devant moi Etienne Charles Royelle membre du conseil général de la Commune Elu pour recevoir les actes destinés a constater la Naissance les Mariages et décès des Citoyens Sont comparus en la Salle publique de la Maison Commune pour contracter Mariage, d'une part François Antoine fils mineur Vigneron agé de trente deux ans fils de Jacques Antoine fils mineur Vigneron et de Marie Françoise Gambon domiciliés en cette Commune d'autre part Marie Antoinette Signy agée de vingt trois ans fille de défunt François Signy et de Marguerite Boudine domiciliés en cette Commune lesquels étoient assistés de Jean Louis fils mineur Vigneron agé de Soixante cinq ans de Jean baptiste fils mineur Vigneron agé de trente ans de François Signy agé de trente sept ans et de Antoine Morin agé de Soixante dix ans tous domiciliés en cette Commune Lecture faite 1º de l'acte de Naissance de François Antoine fils mineur qui constate qu'il est né le [illegible] Dimanche 2e de Vendémiaire de Marie Antoinette

30

Le vingt du dit an mil

de Marie Antoinette Signy qui constate qu'elle a été le quatre Novembre 1763e de l'Extrait de publication de Mariage publiée et affiché pareillement a la porte extérieure et principale de la Maison Commune Les dits François Antoine Jeune et Marie Antoinette Signy ont déclaré a haute voix se prendre mutuellement pour Epoux et j'ai déclaré au nom de la loi que les dits François Antoine Jeune et Marie Antoinette Signy sont unis en Mariage et j'ai en vertu des pouvoirs qui me sont délégués dressé le présent acte que les dits Jean Louis Jeune, Jean Baptiste Jeune, François Signy et Antoine Moreau ont signé avec nous. L'Epoux et L'Epouse et Un des témoins ont déclaré ne savoir signer fait en la Maison Commune les jour mois et an susdits. Ainsi signé Jacques Antoine Jeune Epoux Jeune Signy un des témoins ne savoir signer.

Jacque Antoine Jeune
Moreau J.B. Jeune Vezelle

N°. 3

Aujourd'hui onze Brumaire l'an troisième de la République une et indivisible a quatre heures du soir pardevant moi Etienne Charles Vezelle membre du Conseil général de la Commune de Gardes Officier public pour recevoir les actes destinés a constater les Mariages et décès des Citoyens sont comparus en la Salle publique de la Maison Commune pour contracter Mariage D'une part Le Citoyen Jean Louis Boudine Vigneron domicilié en cette Commune

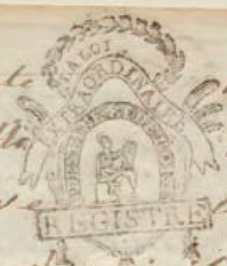

Trésième

agé de cinquante ans un [illegible] mois de Jeanne Marie Elizabeth Cantin, d'autre part ; la Cne Anne Geneviève Le Sert veuve de Jean Joseph Grillon domiciliée en cette commune agée de cinquante trois ans lesquels étaient assistés des citoyens Pierre Louis Boudin agé de cinquante quatre ans de Joseph Boudin agé de trente sept ans de Jean François Le Sert agé de cinquante cinq ans domicilié en la commune de Mondeville et de Jean Noel Grillon aussi domicilié en cette commune agé de [illegible] ans

domiciliés en cette commune

fille

Lecture faite 1° de l'Extrait de Naissance du dit Jean Louis Boudin qui constate qu'il est né le trente un janvier mil sept cent quarante trois de celui de Anne Geneviève Le Sert qui constate qu'elle est née le cinq [illegible] cinquante de l'Extrait Mortuaire de Marie Elizabeth Cantin qui constate qu'elle est décédée le vingt Novembre mil sept cent quatre vingt sept et celui de Joseph Grillon qui constate qu'il est décédé le quatre [illegible] trois de l'acte de publication de Mariage publié et affiché par voie extérieure de la Maison commune le Neuf de ce mois à midi. Les dits Jean Louis Boudin et Anne Geneviève Le Sert ont déclaré se prendre Mutuellement pour Epoux et jouir [illegible] de la loi déclaré que les dits Jean Louis Boudin et Anne Geneviève Le Sert sont unis en Mariage et j'ai en vertu des pouvoirs qui me sont délégués

Vrede le présent acte que Ledits Sieur Louis Boudin Joseph Boudin Jean François Le Sueur ont signé avec nous et l'Epoux et l'Epouse Jeanne Noel grillon a déclaré ne savoir signer

Jean Louis Boudin d g Le Sec
Les cts p L Boudin

J Boudin Roselle officier Public

N° 6

Aujourd'hui vingt trois Brumaire l'an troisième de la République une et indivisible a une heure après midi pardevant nous Etienne Charles Roselle membre du Conseil général de la Commune de Gurcy les Bois pour recevoir les actes destinés a constater la Naissance les Mariages et décès des Citoyens Sont comparus en la Salle publique de la Maison Commune pour contracter Mariage d'une part Nicolas Guillaume François Vigneron domicilié en cette Commune age de Soixante ans veuf de défunte Marie Annable

Boudin fils

de l'autre part Geneviève Moreau age de cinquante quatre ans veuve de défunt Sieur Etienne Jeanne aussi domiciliée en cette Commune et d'autre Les quels étoient assistés de Sieur Louis Boudin Vigneron age de cinquante quatre ans de Sieur Charles Jeanne Vigneron age de vingt Six ans de Jean François Vigneron age de trente Six ans d'André François Divary age de vingt Six ans tous domiciliés en cette

quatrième

Commune ouverte et publique de Lyon, du dix Frimaire an quatorze de la République française, une et indivisible, à midi.

Devant nous, Jean-François Rigollet, officier public, adjoint du maire de la commune de Lyon, chef-lieu du département du Rhône, soussigné, sont comparus en la maison commune, les époux futurs dénommés en l'acte de publication de mariage publié et affiché pour la première fois le vingt-un du présent mois, après midi, entre Nicolas Guillaume François et Marie Geneviève Moreau, ainsi qu'il est constaté par le certificat de publication, affiché à la porte extérieure de la maison commune le vingt-un du présent mois, après midi, lesquels nous ont requis de procéder à la célébration de leur mariage.

Nous avons donné lecture aux parties contractantes, 1°. de l'acte de naissance du dit Nicolas Guillaume François qui constate qu'il est né le vingt-sept brumaire mil sept cent trente-deux; 2°. de l'acte de naissance de la dite Marie Geneviève Moreau qui constate qu'elle est née le seize messidor mil sept cent quarante-trois; 3°. de l'acte de décès de défunte Marie Amable [illegible] le trois février mil sept cent quatre-vingt-un; 4°. de l'acte de décès de Pierre Etienne Lamur qui constate qu'il est décédé le vingt-deux janvier mil sept cent quatre-vingt-quatre; 5°. de l'acte de publication de mariage publié et affiché par extrait à la porte extérieure et principale de la maison commune le vingt-un du présent mois, après midi, que Nicolas Guillaume François et Marie Geneviève Moreau ont déclaré à haute voix se prendre Marie Lamur pour époux; j'ai déclaré au nom de la loi que Nicolas Guillaume François et Marie Geneviève Moreau sont mis en mariage. Duquel j'ai rédigé le présent acte que les parties et les témoins ont signé avec moi, fait, excepté l'époux et André François Divary qui ont déclaré ne savoir signer, fait en la maison commune les jour, mois et an susdits.

N. G. François

P. L. Boudin — Jean François Rigollet

Lamur — Moreau

officier public

32

N°. 8

Aujourd'hui vingt neuf frimaire l'an troisième de la République une et indivisible à deux heures après midi par devant moi Etienne Charles Roy l'un des Membres du Conseil général de la Commune d'Ilu pour dresser les actes de Naissance Mariages et décès des Citoyens et Citoyennes comparus en la Salle publique de la Maison Commune pour contracter Mariage D'une part le Cen. Charles Denis Seguay agé de vingt quatre ans fils majeur de Denis Christophe Seguay Vigneron et de Catherine Elizabeth Sevin domiciliés à Sous la montagne D'autre part la Cen. Marie Marguerite Ursule Sevin agée de vingt ans fille mineure de Jacques Sevin Vigneron et de Marie Claude Sevin domiciliés en cette Commune les quels étoient assistés des Cens Pierre Seguay Vigneron agé de trente ans de Jacques Seguay Vigneron agé de vingt cinq ans frères du conjoint domiciliés au Sous la montagne de Jacques Sevin fils agé de vingt six ans frère de la conjointe et de Pierre Antoine Boudin son grand oncle agé de soixante dix ans Lecture faite par moi de l'acte de Naissance de Charles Denis Seguay qui constate qu'il est né le trente un Août mil Sept cent soixante dix celui de Marie Marguerite Ursule Sevin qui constate qu'elle est née le Sept Juin mil Sept cent soixante deux de l'acte de publication des Mariages publiés et affichés par moi en la porte extérieure de la Maison Commune ainsi pris par lecture et entendue ledit Jacques Sevin père de la conjointe fa fille mineure Les dits Charles Denis Seguay et Marie Marguerite Ursule

Ci devant Saint Cloud

quatorze

Sous la montagne

Le vingt quatre frimaire prés. mois

Cinquième

Sevin vous déclarez à haute voix Le prendre un tel homme pour Epoux et j'ai déclaré au nom de la Loi qu'ils sont unis en mariage et j'ai en vertu des pouvoirs qui m'en sont délégués dressé le présent acte que les dits Sieur Leguay jacques Leguay jacques Sevin fils Sieur Antoine Boudin et Christophe Leguay et jacques Sevin Voisins des deux conjoints qui ont signé avec l'Epoux et moi L'Epouse a déclaré ne savoir signer fait en la Maison Commune les jours mois et an susdits. pierre leguay ja Leguay j. Sevin fils

p.a boudin

Denis Leguay j. Sevin

Leguay Royelle officier Public

N.° 6 Aujourd'hui deux Nivose an troisième de la République une et indivisible à deux heures après midi par devant moi Etienne Charles Royelle membre du conseil général de la Commune Elu pour recevoir les actes destinés à constater l'état civil des citoyens sont comparus en la salle publique de la Maison Commune pour contracter Mariage d'une part Joseph Corbonnois Vigneron âgé de vingt trois ans fils de Nicolas Corbonnois et de Marie Genevieve Boudin ses père et mère de cette commune, d'autre part Marie Jeanne Sugeret âgée de vingt un an fille de défunt Antoine Sugeret vigneron et de Marie Louise Leguay ses père et mère de cette commune, lesquels ont assistés des leurs parents Villain âgé de quarante cinq ans Marchand de Vins Denis Boudin âgé de quarante six ans Vigneron de

tous Domicilié de Louis Jeanne Maisonneuve âgé de trente sept ans
en fille première
1771 de Jean Pierre Sagere âgé de quarante deux ans
Lecture faite 1° de l'acte de naissance de Joseph
Corbonnois qui constate qu'il est né le cinq octobre
mil sept cent soixante deux 2° de celui de Marie Jeanne Sagere
1773 qui constate qu'elle est née le trois juillet mil sept
cent soixante huit 3° de l'acte de publication de Mariage
publiée et affiché par devant la porte principale
et extérieure de la maison commune, les dits
Le dit Mariage fait Joseph Corbonnois et Marie Jeanne Sagere
ont déclaré à haute voix se prendre mutuellement
pour époux et j'ai déclaré au nom de la loi que
les dits Joseph Corbonnois et Marie Jeanne Sagere
sont unis en Mariage et en vertu des pouvoirs
qui me sont délégués j'ai dressé le présent acte
que les dits François Villain Pierre Denis Boudin
Louis Etienne Jean Pierre Sagere et Nicolas Corbon
nois Savetier voisins ont signé avec moi L'Epouse et
L'Epoux et déclaré ne savoir signer fait en la
maison commune les jour mois et an susdits.

F. Villain . B. Boudin
L. Etienne J. P. Sagere et Noyelle
N. Corbonnois

officier Public

f

Diplomatum Scriptor

Septième Division

REGISTRE

premier feuillet

DÉPARTEMENT
DE SEINE ET OISE.

DISTRICT
DE VERSAILLES.

CANTON de Sevres

MUNICIPALITÉ de Garches

REGISTRE

Pour servir de première *minute aux actes de* Décès *qui se feront pendant la troisième année Républicaine, en la Municipalité de* Garches

Contenant Quatorze *feuillets cotés et paraphés par premier et dernier, par moi Président de l'Administration du District de Versailles, le* quinze *fructidor, an deuxième de la République une et indivisible.*

Gauthier

Nº 1

L'an troisième de la République française une et indivisible le Sept vendemiaire à Huit heures du matin pardevant moi Etienne Charles Sirejolle Membre du Conseil général de la commune de Garches Officier public pour recevoir les actes destinés à constater les Naissances les Mariages et Décès des Citoyens sont comparus en la Salle publique de la Maison commune les Citoyens

97

Vigneron

Claude Lalande jardinier agé de cinquante six
ans et Joseph Dorange agé de vingt cept ans tous
deux domiciliés en cette commune lesquels m'ont
déclaré que Antoine Lalande journalier agé de vingt
cinquante ans est décédé d'hier à sept heures du matin
en sa Maison Située à Villeneuve de cette commune
d'après cette déclaration que les dits Claude Lalande
son père et Joseph Dorange m'ont attesté conforme
à la vérité, je me suis Sur le champ transporté
au lieu de ce domicile et après m'être assuré du
décès du dit Antoine Lalande, j'ai en vertu des
pouvoirs qui me sont délégués dressé le présent
acte. Le dit Claude Lalande a déclaré ne savoir
Signer Joseph Dorange a Signé avec moi
fait en la Maison Commune les jour mois
et an Susdits.

J. Dorange Vezelle officier
Public

Le quatre Ventôse

N.° 2

l'an Troisième de la République française une
et indivisible à trois heures du matin pardevant
moi Etienne Charles Vezelle membre du Conseil
général de la commune Thu pour recevoir les actes
destinés à constater la Naissance les Mariages et
décès des citoyens et ont comparus en la salle
publique de la Maison commune Jean Pierre
Sivin officier Municipal agé de quarante cinq
ans Voisin de la défunte et Jean Baptiste Lamu
agé de trente et un ans aussi Voisin de la défunte

REGISTRE

tous domiciliés en Deuxième cette Commune
les quels nous ont déclaré que Marie anne Jobac
est décédé d'hier âgé d'environ soixante quinze
ans en sa maison située au Grand Gardes Duquel
cette déclaration que les dits Jean Pierre Sevin et Jean
baptiste Lauma ont certifié conforme a la vérité je
me suis Sur le champ transporté au lieu de ce domicile
et après m'être assuré du Décès de la dite Marie anne
Jobac j'ai en vertu des pouvoirs qui me sont délégués
dressé le présent acte que les dits Jean Pierre Sevin
et Jean Baptiste Lauma ont signé avec moi fait
en la Maison Commune les jour mois et an susdits
Rapelle officier public J. B. Jean Baptiste Lauma

N.° 3. Aujourd'hui vingt quatre Vendémiaire l'an troisième de
la République une et indivisible a dix heures du matin par
devant moi Etienne Charles Rapelle membre du Conseil général
de la Commune de Gardes Un pouvre ouvert les actes destinés
a constater les Naissances les Mariages et Décès des Citoyens
Sont comparus en la Salle publique de la Maison Commune
André françois Divary et Grégoire Eugénie Institutrice
de cette Commune les quels nous ont déclaré que Virginie
Divary fille de Jean Pierre Divary et de françoise Dupuis
est décédée d'hier âgé d'environ neuf mois d'après cette
déclaration que les dits André françois Divary et Grégoire
Eugénie ont certifié conforme a la vérité je me suis
Sur le champ transporté au lieu de ce domicile et après
m'être assuré du Décès de la dite Virginie Divary

j'ai en vertu des pouvoirs qui me sont délégués dressé le présent acte que lesdits André François Divary et Grégoire Engaienne ont signé avec moi excepté André François Divary qui a déclaré ne savoir signer.

Rozelly officier public

N.° 6.

Aujourd'hui cinq Brumaire l'an troisième de la République française une et indivisible a quatre heures du soir par devant moi Jean Pierre Divin officier municipal en l'absence de l'officier public de cette commune sont comparus en la salle publique de la maison commune Jean Louis Boudin et Augustin Tantin vignerons domiciliés en cette commune lesquels m'ont déclaré que marie Elizabeth Edaline veuve de Louis Tantin, cultivatrice et décédée d'hier agée d'environ soixante dix huit ans en la maison située au Grand Gardon après cette déclaration que les dits Jean Louis Boudin et Augustin Tantin ont certifié conforme a la vérité ~~j'ai moi~~ je me suis sur le champ transporté au lieu de ce domicile de après mon retour du Dieu de la ditte marie Elizabeth Edaline j'ai en vertu des pouvoirs qui me sont délégués dressé le présent acte que les dits Jean Louis Boudin et Augustin Tantin ont signé avec moi faits en la maison commune les jour mois et an susdits. approuvé la rature

Divin Jn L. Boudin Tantin

troisième

N.° 8 Aujourd'hui quinze Brumaire L'an troisième de la République une et indivisible en quatre heures du soir pardevant moi Etienne Charles Royet officier public pour constater l'Etat civil des Citoyens se sont comparus en la Salle publique de la Maison commune Antoine Sevin lequel assisté de Grégoire Eugenie Jn Sibeton âgé de vingt quatre ans et de Jean Pierre Eugene Sugere âgé de quarante et un ans lesquels ont déclaré que Marie Catherine Sevin Sa fille et de Catherine Volan Son épouse est décédé dans sa maison située au petit Garibet d'après cette déclaration que les témoins susnommés m'ont fait conforme à la vérité je me suis Sur le champ transporté au lieu de ce domicile et après m'être assuré du décès de la dite Marie Catherine Sevin j'ai en vertu des pouvoirs qui me sont délégués dressé le présent acte que les dits Grégoire Eugenie et Jean Pierre Sugere ont signé avec moi. Ledit Antoine Sevin a déclaré ne savoir signer fait en la Maison commune les jour mois et an susdits.

Royet officier public Sugeret Eugenie

99

N.° 6

Aujourd'hui Sixe Brumaire l'an troisième de la République une et indivisible à quatre heures du Soir par devant moi Etienne Charles Proyart membre du Conseil général de la commune à ce pour recevoir les actes destinés à constater la Naissance les Mariages et décès des Citoyens sont comparus en leur Salle publique de la Maison commune Pierre Vincent Dupuis fils et Jean Pierre Sugere âgé de quarante deux ans domiciliés en cette commune les quels m'ont déclaré que marie Geneviève fille du dit Pierre Vincent Dupuis et de Marie Mad Chalumeau son Epouse, est décédée ce jourd'hui à dix heures du matin en la maison où elle est située rue Petit Carreau âgé d'environ deux ans d'après cette déclaration que les témoins susnommés m'ont certifié conforme à la vérité je me suis Sur le champ transporté en ladite maison à l'effet de m'assurer du décès de ladite Marie Geneviève Dupuis j'ai en vertu des pouvoirs qui me sont délégués dressé le présent acte que les dits Pierre Vincent Dupuis et Jean Pierre Sugere ont signé avec moi Sur

faire en la Maison commune les jours mois et an susdits.

Vézelle officier public

Depuis

Jean Pierre Sagey

N.° 7

Aujourd'hui vingt deux Brumaire l'an troisième de la République une et indivisible à quatre heures du soir pardevant moi Etienne Charles Vézelle membre du conseil général de la commune de Gardes Etang pour recevoir les actes destinés à constater la naissance les mariages et décès des citoyens sont comparus en la salle publique de la Maison commune Denis Jean Leprince Serurier âgé de quarante trois ans et Jean Pierre Sagey vigneron âgé de quarante cinq ans tous deux domiciliés en cette commune lesquels m'ont déclaré que Marie Magdelene Leprince fille du dit Denis Jean Leprince et de Marie Magdelene Couturier dite Leduc est décédé ce jourd'hui à une heure du matin en la maison située au Grand Gardes d'après cette déclaration que les dits Denis Jean Leprince et Jean Pierre Sagey ont certifié conforme à la vérité je me suis sur le champ transporté en la dite de ce domicile et après m'être assuré du décès de la dite Marie Magdelene Leprince j'ai en vertu des pouvoirs qui me sont délégués dressé le présent acte que les dits Jean Denis Leprince et Jean Baptiste Sagey ont signé avec moi faite en la Maison commune les jours mois et an que dessus.

Vézelle officier Public

D.J Leprince

J.P Sagey

Vet

N°. 8

Aujourd'hui dix frimaire l'an troisième de la république une et indivisible à cinq heures du soir pardevant moi Etienne Charles Royelle membre du conseil général de la commune de Garches et pour recevoir les actes de l'état civil la Maison commune les Mariages et décès des citoyens sont comparus en la salle publique de la Maison commune les sus jean baptiste Levin officier Municipal Lan de l'an dernier et Grégoire Eugaimne Justitun de cette commune les quels m'ont déclaré que Clémence Messidor Levin fille du dit jean baptiste Levin et de Marie Jeanne Antoinette Breton née et décédée d'aujourd'hui âgée de cinq mois Dix matin d'après cette déclaration que les dits jean baptiste Levin et Grégoire Eugaimne en ont certifié conforme en la vérité je me suis sur les dits comparants transporté audit domicile en après m'être assuré du décès de la dite Clémence Messidor Levin en vertu des pouvoirs qui m'en sont délégués dressé le présent acte que les dits jean baptiste Levin et Grégoire Eugaimne ont signé avec moi fait en la Maison commune les jour mois et an susdits.

Royelle officier public — J. B. Levin — J. Eugaimne

en la Maison Située au Grand Garches

Fille de

Son Epouse

a trois heures du matin

Levin

N° 9

a cinq heures du Soir

domiciliés mutte commune Ville

Aujourd'hui quatre Cinquième jour du mois de l'an trois cent cinquante-trois de la République française une et indivisible. Est comparu en la salle publique de la Maison commune Le Cen Louis Michel Breton Vigneron accompagné de Jean Pierre Sagaret Vigneron les quels âgé de trente cinq ans le deuxième âgé de quarante un an les quels ont déclaré en mon étude Etienne Charles Royelle membre du Conseil général de la commune Ville pour recevoir les actes destinés à constater la naissance les mariages et décès des citoyens, que Jenny Vanderborght fille de Joseph Alexandre Emmanuel Vanderborght négociant et marié Françoise Debise son épouse est décédée hier à onze heures du soir dans la maison dudit Louis Michel Breton ou elle étoit en nourrice d'après cette déclaration quelstémoins sus nommés ont certifié en forme et vérité je me suis sur le champ transporté audit domicile et après m'être assuré du décès de ladite Jenny Vanderborght j'ai en vertu des pouvoirs qui me sont délégués dressé le présent acte que les dits Louis Michel Breton et Jean Pierre Sagaret ont signé avec moi sur la Maison commune les jour mois et an que dessus.

L Michel Breton

J P Sagaret Royelle officier Public

demeurant

Le Sr Louis Michel Breton demeurant à Paris rue du temple N° 6 D. P. [illegible]

101

N.° 10

Aujourd'hui quinze frimaire l'an troisieme de la République une et indivisible a dix heures du matin Sur devant moi Etienne Charles Vrayllé membre du Conseil général de la Commune Et pour recevoir les actes destinés a constater la Naissance les Mariages et décès des Citoyens est comparu en la Salle publique de la Maison Commune Jean Baptiste Hyppolite Chauvine Jardinier domicilié en cette Commune accompagné de Grégoire Lugaimme instituteur de cette Commune Les quels m'ont déclaré que Thérèse Chauvine fille du dit Jean Baptiste Hyppolite Chauvine et de Marie Thérèse Lugaimme Son Epouse est décédée d'hier a onze heures du matin en Sa Maison Situé au Grand Gardeau d'après cette déclaration que les dits Chauvine et Lugaimme ont certifié conforme a la vérité je me Suis Sur le champ transporté au lieu de ce domicile et après m'être assuré du Décès de la dite Thérèse Chauvine j'ai en vertu des pouvoirs qui me Sont délégués dressé le présent acte que les dits Chauvine et Lugaimme ont Signé avec moi fait en la Maison Commune les jour mois et an Susdits. Chauvine Lugaimme — V. Vrayllé officier Public

agée d'un an a domicile

N.° 11

Aujourd'hui dix Septidi Sixième année de
l'autre visionnée de la République une et indivisible
a cinq heures du Soir par devant moi Etienne Charles
Royelle Juge de Paix Officier Public de l'Etat civil des Citoyens dans
comparus en la salle publique de la Maison Commune
Les Sieurs Michel Margot Maçon agé d'environ cinquante
huit ans de la Commune de Coulmiers District de Montar-
gis Département du Loiret présent domicilié en
cette Commune et jean Alamore Maître Maçon entre-
preneur de Bâtimens domiciliés en cette Commune ~~Coulmiers~~
agé de trente neuf ans environ Lesquels m'ont déclaré que
jean Margot fils du dit Michel Margot et de Marguerite
Poret son épouse est décédé ce jourd'hui a trois heures du
matin agé d'environ dix neuf ans d'après cette déclara-
tion que les dits Michel Margot et jean Alamore
ont certifié conforme a la vérité je me suis sur le
champ transporté au lieu de ce domicile et après
m'être assuré du Décès dudit jean Margot j'ai remarqué
des pouvoirs qui me sont délégués dressé le présent
acte que les dits jean Alamore et Michel Margot
ont signé avec moi fait en la Maison Commune
les jour mois et an susdits. Alamore

Michel Margot

Royelle Officier
Public

102

N.° 12.

Aujourd'hui dix Sept Nivôse de l'an troisième de la République une et indivisible Sont comparus en la Salle publique de la Maison Commune — Etienne Firly vigneron et Grégoire Engaimme instituteur de cette Commune Domiciliés en la dite Commune Les quels ont déclaré que ce matin Etienne Charles Firly officier public de cette Commune est décédé ce jourd'hui à cinq heures du matin en sa Maison Située au Val de Garches âgé d'environ Six Semaines — D'après cette déclaration que les Témoins Susnommés ont certifié conforme à la vérité je me suis sur le champ transporté au lieu de ce domicile et après m'être assuré du décès de la dite Marie Louise Firly j'ai en vertu des pouvoirs qui me sont délégués dressé la présente acte que les dits Etienne Firly et Grégoire Engaimme ont signé avec moi. — Fait en la Maison Commune de Garches les jour mois et an Susdits —

Firly Vérolle officier Public

à quatre heures du Soir Ste Majours

N.° 13

Aujourd'hui premier Floréal an trois de la République — Septième — a cinq heures du soir — Sur pardevant moi Etienne Charles Royelle officier Public de cette Commune est comparu en la Salle publique de la Maison Commune lequel assisté des Cens Jean Sagere et Grégoire Engainne majeurs domiciliés en cette Commune a déclaré que André Jean Divary son fils ~~âgé de quatre décadi~~ et de Marie Marguerite François son Epouse est décédé ce jourd'hui à quatre heures du matin en sa Maison située au Grand Gardos âgé de quatre décades d'après cette déclaration que les Témoins susnommés ont attesté conforme à la vérité je me suis sur-le-champ transporté au lieu de son domicile et après m'être assuré du Décès du dit André Jean Divary j'ai en vertu des pouvoirs qui me sont délégués dressé le présent acte que les dits Henri Henriette Sagere et Grégoire Engainne ont signé avec moi fait en la Maison Commune les jour mois et an susdits

H. Henriette Sagere Engainne Royelle officier Public

N.° 14

Aujourd'hui premier Floréal an trois de la République française une et indivisible a cinq heures du soir est comparu en la salle publique de la Maison Commune par devant moi officier public le Cen Pierre François Delille lequel m'a déclaré qu'un Enfant inconnu du sexe masculin est décédé ce jourd'hui en sa maison située au Grand Gardos ~~déclaration~~ lequel enfant a été mis au monde par la Cen Gallant laquelle n'a point laissé d'acte de Naissance d'après cette déclaration j'ai requis le dit Cen Pierre François Delille de déclarer au Cen Maire Juge de paix la mort du dit Enfant et l'effet d'être autorisé en tant que de besoin à dresser l'acte de décès du dit enfant lequel en effet s'est

Sen transporté en ladite Commune de Cyrdos et en
près avoir dressé acte de la déclaration du dit Citoyen
Pierre François Delille un acte authentique en tout que de Droit
du Registre ordonné Sont a mettre en Marge des Noms de l'enfant tous
fille D. que ils ne Sachent déclaré j'ai dressé le présent acte que le dit
Pierre François Delille et Louis Henriette Sageret Vigneron
domicilié en cette Commune ont Signé avec moi
Sont dit que le dit Citoyen Magelon Juge de Paix du Canton de
Sevès Sont en la Maison Commune les jours mois et an Cidevis

P. F. Delisle

L. Henriette Sageret

Vve Officier Public

N°. 18

Aujourd'hui trois Floréal an Deuxième de la République
une et indivisible a quatre heures du Soir par
devant moi Etienne Charles Vivelle officier Public
Sont comparus Louis Sévin Vigneron et Jeanne Pierre
Sageret et Joseph Sévin tous Majeurs et domiciliés
en cette Commune lesquels m'ont déclaré qu'une
du Sexe feminin enfant provenant du Légitime Mariage du dit Louis
fille D. Sévin et de Thérèse Sotton et nous en venant au
monde d'après cette déclaration que les témoins ci Sus
nommés ont certifié conforme a la vérité je me
Suis Sur le champ transporté au lieu de ladite
et après m'être assuré du Sexe de dit Enfant j'ai
en vertu des pouvoirs qui me Sont délégués dressé
le présent acte que les dits Louis Sévin et Jeanne
Pierre Sageret ont Signé avec moi Joseph
Sévin ayeule de l'Enfant a déclaré ne Savoir

Seigneur fait
Maison
les jours
Louis Sevin

huitième
commune de Gardes
mis en au Suscrits
Pagès et Royelle officiers

N.° 16

Aujourd'hui dixième Nivôse An troisième de la
République une et indivisible à quatre heures du Soir
pardevant moi Etienne Charles Royelle Membre du Conseil
général de la Commune de Gardes Elu pour recevoir
les actes destinés à constater les Naissances les mariages
et décès des Citoyens Sont comparus en la Salle publique
de la Maison Commune les Citoyens Louis Antoine
Dupuis tonnelier résidant à Sevas agé de cinquante
quatre ans et demie frere du déclarant de Sieur Vincent
Dupuis fils dudit déclarant agé de vingt cinq ans de Sieur Martin
Sevin Son Oncle agé de quarante ans de Sieur Louis Sevin
Beau frere du déclarant agé de quarante trois ans de
Georges Clotilde Sevin Son Gendre agé de vingt sept
ans, tous domiciliés en cette Commune les quels
nous ont déclaré que Sieur Vincent Dupuis Vigneron
est décédé d'hier agé de cinquante cinq ans d'après
cette déclaration faite Sur les dix heures du soir
au lieu de son domicile et après m'être assuré du décès
du Dit Sieur Vincent Dupuis j'ai en vertu des pouvoirs
qui me Sont délégués dressé le présent acte que
les témoins Susnommés ont Signé avec moi

Vignerons
Mlle

au
Situé au
Gardes
à heures
du Soir
Mlle

excepté Georges Clotilde Denise qui a déclaré ne
savoir signer. Fait en la Maison commune
les jours mois et an susdits. Et a ledit officier public

Suivent la Signature

N°. 17

Aujourd'hui vingt un Pluviôse an troisième de la
République une et indivisible à cinq heures du soir
Par devant moi Etienne Charles Royer membre du conseil
général de la commune de Garches Elu pour recevoir
les actes destinés à constater la Naissance Les Mariages
et décès des citoyens Sont comparus en la Salle
publique de la Maison commune les Sieurs Nicolas
Corbonnois Vigneron agé de quarante cinq ans de
Pierre Denis Boudin agé de quarante six ans les Deux parens
Jean Philippe Josse Cultivateur agé de vingt deux ans
lesquels m'ont remis une expédition du procès verbal
de la levée du Cadavre de Jean baptiste Josse dressé
par Florentin Renard juge de paix de la commune
de Saint Cloud attestant que ledit Jean baptiste
Josse a été trouvé mort dans une des allées du
Parc de Saint Cloud qui conduit à la porte jaune
Le vingt Pluviôse de la présente année à cinq
heures du soir, Le transport du dit Cadavre ayant
été ordonné pour être transféré en sa maison
Située au petit Garches et être inhumé dans le lieu
de son domicile j'ai après m'être assuré du Décès
dudit Jean baptiste Josse au lieu des vingt quatre
heures dressé le présent acte auquel j'ai joint l'ex
pédition du dit procès verbal en présence des dits

Nicolas Sorbon mis Neuvième
Pierre Denis Boudin Jean Philippe Jossen
qui ont Signé avec moi fait en la maison
Commune les jour mois an susdits
J. Royelle Officier Public

Reconnois P. Boudin J.B. Jossen

N.° 18 Aujourd'hui quatre Ventôse an troisième de
la République une et indivisible à quatre heures
du Soir par devant moi Etienne Charles Royelle
Membre du Conseil général de la Commune de Gardres
Elu pour recevoir les actes destinés à constater la
naissance les Mariages et décès des Citoyens Sont
Comparus en la Salle publique de la Maison Commune
Les Sieurs Pierre Sivin Jean Pierre Sayer et Vigneron
Gardres domiciliés en cette Commune le 1.er âgé de cinquante
Pl. P. Dix ans le 2.me âgé de quarante neuf ans, et Jacques
Breton âgé de trente huit ans domicilié dans la
Commune de Suresne Gardres du Département susdit
Lesquels ont déclaré que Denis Le Seigle âgé de Soixante
et dix Sept ans est décédé d'hier en sa Maison
Située au Village Gardres à huit heures du Soir Dont et
de cette déclaration que les Témoins Susnommés ont
certifié conforme à la vérité je me Suis Sur le champ
transporté au lieu de ce domicile après m'être assu-
ré du Décès du Denis Le Seigle j'ai en vertu des
pouvoirs qui me Sont délégués dressé le présent

105

acte que les dits ——— Pierre Sevin Jean Pierre
Sagerer et Jacques Breton ont signé avec
nous fait en la maison commune les jour
mois et an susdits. Jh Sevin Royelle
J.B. Sagerer J Breton officier Public

N°. 14 Aujourd'hui dix brumaire ventôse An troisième de la Répu
blique une et indivisible à neuf heures du matin Sont
comparus en la Salle publique de la maison commune
Les Sieurs Jacques Philippe Josbert Vigneron fils de défunt
Denis Sevin Son oncle Jean Pierre Sevin officier Muni
cipal Son cousin lesquels domiciliés en cette Commune Les
quels ont déclaré avoir et reconnu Charles Royelle officier
Majeurs Public de cette Commune que Jacques Philippe Josbert
Vigneron est décédé d'hier matin à la maison Située au
grand Gardon à Madame de huit heures âgé de environ
cinquante quatre ans d'après cette déclaration que
les témoins Susnommés ont certifié conforme à
la vérité je me suis sur le champ transporté au lieu
de ce domicile et après m'être assuré du décès du dit
Jacques Philippe Josbert j'ai en vertu des pouvoirs qui
me sont délégués dressé le présent acte que les dits
Jean Philippe Josbert Denis Sevin et Jean Pierre
Sevin ont signé avec nous fait en la maison
commune les jour mois et an Susdits

J Josbert Denis Sevin Royelle officier
Jh Pierre Public

N.° 20 Aujourd'hui deux Dixième Germinal An troisième de
la République une et indivisible à sept
heures du Soir pardevant moi Etienne Charles
Rozelle officier public se comparu en la salle
publique de la Maison Commune Sieur Jean le
jeune Cultivateur domicilié en cette Commune lequel
assisté de Grégoire Enguinne Instituteur et
de Jean Sieur Sugier Vigneron tous majeurs
et domiciliés en cette Commune m'a déclaré
que Alexandre Auguste Fossaux fils de Thomas Fossaux
Employé demeurant en Nevers de l'Egalité à Paris
et de Marie Victoire Gouet Son Epouse est décédé
d'hier en sa Maison Située au Grand Garibos ou
agé de il étoit en Nourrice d'après cette déclaration
deux mois les Témoins Susnommés ont certifié conforme en
Neuf jours la vérité je me suis Sur le champ transporté
l'An au lieu de ce domicile et après m'être assuré
du décès du dit Fossaux j'ai en vertu des pouvoirs
qui me Sont délégués dressé le présent acte que
les dits Grégoire Enguinne et Jean Sieur
Sugier ont Signé avec moi fait en la
Maison Commune les jours mois et an Susdits
Rozelle Sugier et
officier Public Enguinne

N.° 21

Aujourd'hui neuf Prairial An troisieme de la
République une et indivisible a Sept heures du
Soir pardevant moi Etienne Charles Rozelle officier
Public de cette Commune ont comparus en la Salle
publique de la maison Commune les Citoyens
Denis Sevin et Jean Louis Sevin Vignerons Soeurs
fils domiciliés en cette Commune Lesquels m'ont
déclaré que Denis Renée Guinnier volontaire dans
les armées de la République fils de defunte
Renée Guinnier sa femme marié a Anne Sevin Ses
pere et mere est décédé hier en sa maison Située
a Villeneuve âgé de dix neuf ans d'après cette
déclaration que les témoins Susnommés ont
certifié conforme a la vérité je me suis Sur
le champ transporté au lieu de cet domicile et
après m'être assuré du Décès du dit Renée
Guinnier j'ai en vertu des pouvoirs qui m'ont été
délégués dressé le présent acte que les dits Denis
Sevin et Jean Louis Sevin ont Signé avec
moi. Fait en la maison Commune les
jours mois et an Susdits Denis Sevin

Rozelle officier public J. L. Sevin

N°
22

REGISTRE

Aujourd'hui quinze Frimaire troisième année de la République française une indivisible à onze heures du matin par devant nous Etienne Charles Rozelle officier public est comparu en la salle publique de la Maison commune André François Divary vigneron lequel assisté de Jean Pierre Sugarel vigneron âgé de quarante un ans et de Grégoire Engaienne instituteur âgé de vingt quatre ans nous a déclaré que Marie Marguerite Julie Divary Lafille épouse de Marie Marguerite François Son Epouse, est décédée d'hier à huit heures du soir en sa maison Située au Grand Gard âgée de deux ans et cinq mois, d'après cette déclaration que les témoins Sus nommés ont certifié conforme à la vérité je me Suis Sur le champ transporté au lieu de ce domicile et après m'être assuré du décès de la dite Divary j'ai en vertu des pouvoirs qui me Sont délégués dressé le présent acte que les dits Jean Pierre Sugarel et Grégoire Engaienne ont Signé avec nous fait en la Maison Commune les jour mois et an Susdits André François Divary a déclaré ne Savoir Signer

Rozelle officier public / Engaienne / Sugarel et

Divary Ste D

167

N.° 23

Aujourd'hui trois Messidor An troisième de la République française à six heures du soir par devant nous Etienne Charles Rozelle officier public de cette commune est comparu Pierre Lemoule journalier domicilié en cette commune le quel assisté des C.ens Jean Pierre Sagaret Négociant âgé de quarante deux ans et de Grégoire Enguinne âgé de vingt cinq ans Instituteur tous deux domiciliés en cette commune ~~Lequel~~ nous a déclaré que Joseph Lepordries fils de Jacques Lepordries et de Marie Monique Gaillivaud Son Epouse est décédé d'hier âgé d'environ quinze jours d'après cette déclaration que les témoins susnommés ont certifié être conforme à la vérité je me suis sur le champ transporté au lieu de ce domicile et après m'être assuré du Décès du dit Joseph Lepordries j'ai en vertu des pouvoirs qui me sont délégués dressé le présent acte que les dits Jean Pierre Sagaret et Grégoire Enguinne ont signé avec moi les jour mois et an susdits

En la Maison mortuaire

Du Grand Marchand Epicier Boulevard de la Liberté à Versailles.

Rozelle officier public

J P Sagaret

N.° 26

L'an troisieme de la (Soixième) République une et indivisible le quatorze Messidor par devant nous Etienne Charles Vezelle membre du Conseil général de la Commune officier Public sont comparus en la salle publique de la Maison Commune les sieurs Jean Pierre Boudin fils de la défunte Louis Claude Robert Dorange et Pierre Antoine Boudin les quels nous ont déclaré que Marie Victoire Boudin fille de Sepulture Motivée et de défunt Pierre François Boudin fils

ci decédée d'hier a deux heures du soir en la maison de sa mere Scitué au Grand Gardes agée d'environ vingt sept ans d'après cette déclaration que les témoins susnommés ont certifié conforme a la vérité je me suis soudain transporté au lieu de son domicile et après m'être assuré du décès de la dite Marie Victoire Boudin j'ai en vertu des pouvoirs qui me sont délégués dressé le présent acte que les dits Jean Pierre Boudin Claude Robert Dorange et Pierre Antoine Boudin ont signé avec moi sur la Maison Commune les jour mois et an susdits. Vezelle officier Public

J B Boudon

C r Dorange pierre antoine Boudin

N.° 28

Aujourd'hui quinzième Messidor l'an trois
cent de la République française une et indi-
visible par devant moi Etienne Charles Royelle
officier public de cette commune est comparu
le sieur André Julien Vigneron domicilié
en cette commune lequel assisté des
sieurs Jean Pierre Sagaret et Grégoire Eugaine
domiciliés en cette commune m'a déclaré
que Marie Jeanne Le Seigle son épouse
est accouchée d'hier d'un enfant mort en
venant au monde, du sexe féminin d'après
cette déclaration que les témoins susnom-
més ont certifié conforme à la vérité je me
suis sur le champ transporté au lieu de
ce domicile et après m'être assuré du
décès du dit enfant j'ai en vertu des pouvoirs
qui me sont délégués dressé le présent acte
que les dits Jean Pierre Sagaret Grégoire
Eugaine et le dit André Julien ont signé
avec moi foi en la Municipalité
les jour mois et an susdits. André Julien

Royelle officier public

Sagaret

N.° 26 Aujourd'hui dix Cinquième Sept pluviôse an Trois[ième]
de la République française par devant moi officier
public de cette commune est comparu le C.en Georges
Clotilde Saive cultivateur domicilié en cette commune
lequel assisté des C.ens Jean Pierre Sagerez cultivateur
âgé de quarante deux ans et de Grégoire Engaime
instituteur âgé de vingt cinq ans m'a déclaré que
Louis Marie Saive son fils et de Magdelene Louise
Dupuis son épouse est décédé ce jourd'hui à neuf
heures du matin en sa maison située au Grand
Gardes âgé de quatre mois d'après cette déclaration
que les témoins susnommés ont certifié conforme
à la vérité je me suis sur le champ transporté
au lieu de ce domicile et après m'être assuré du
décès du dit Louis Marie Saive j'ai en vertu
des pouvoirs qui me sont délégués dressé le
présent acte que les dits Georges Saive Jean Pierre
Sagerez et Grégoire Engaime ont signé avec
moi sur la maison commune les jour
mois et an sus dits. Engaime pour lui

Pour le officier public J P Sagerez

193

N°. 27

Aujourd'hui quatorze Thermidor An deuxième de la République française Sur devant moi Etienne Charles Royelle officier Public de cette commune Sont comparus en La Salle Publique de la maison Commune Jean Denis Sevin Vigneron demeurant a la Porte de Gurchet de Grégoire Eugaienne Justitulaire de cette Commune les quels m'ont déclaré que Dominique Aurore Sevin fils du dit Jean Denis Sevin a demeuré Françoise Sevin est décédé d'hier a onze heures du matin en la maison et lieu du commun dessus agé de trois mois et six jours d'après cette déclaration que les témoins Susnommés ont certifié conforme a la vérité je me suis Sur le champ transporté au lieu de ce domicile et après m'être assuré du Décès du dit Enfant j'ai en vertu des pouvoirs qui me Sont délégués dressé le présent acte que les dits Jean Denis Sevin et Grégoire Eugaienne ont Signé avec moi les jour mois et an Susdits Royelle officier Public

Sont Epoux de la Défunte

JOSEPH

N.° 28

quatorzième et dernier feuillet

L'an mil huit cent [illegible] le [illegible] du mois de la République une [illegible] indivisible à dix heures du matin par devant nous officier public de cette commune sont comparus en la salle publique de la Maison commune Georges Vérin âgé de cinquante [illegible] ans domicilié en cette commune beau frère de la déclarante Georges Clotilde Vérin Jean François Lévêque et Jean Philippe Jossec deux témoins domiciliés en cette commune lesquels nous ont déclaré que la nommée Marie Magdelaine François veuve de défunt Jacques Reilly âgée de soixante quinze ans environ est décédée hier en la Maison située au Grand Quartier de cette déclaration que les témoins susnommés ont certifié conforme à la vérité je me suis sur le champ transporté au lieu de ce domicile et après m'être assuré du décès de la dite Marie Magdelaine François j'ai en vertu des pouvoirs qui me sont délégués dressé le présent acte que les dits Jean François Lévêque Georges Clotilde Vérin et Jean Philippe Jossec une signé avec moi fait en la Maison commune les jour mois et an susdits. Georges Vérin a déclaré ne savoir signer.

J. F. Lévêque Georges Clotilde Perrin

J. P. Jossec J. Morelle officier public

Premier feuillet

DÉPARTEMENT
DE SEINE ET OISE.

DISTRICT
DE VERSAILLES.

Canton de
Sèvres

Municipalité de
Parches.

REGISTRE

POUR servir de première minute aux actes de naissance qui se feront pendant la quatriéme année Républicaine, en la Municipalité de Parches

Contenant quatorze feuillets, cotés et paraphés par premier et dernier, par moi soussigné Membre du Directoire du District de Versailles, le huit Fructidor, an troisiéme de la République Française, une et indivisible.

Aujourd'hui quatre Vendemiaire l'an quatrieme de la République une et indivisible a cinq heures du Soir par devant nous Etienne Charles Trolle officier public de cette commune et comparu en la Salle publique de la Maison commune le Cn Jacques Pierre Leproux Chirurgien domicilié en cette commune lequel assisté des Cens Jean Pierre Mannier Le Jeune agé de cinquante Six ans et de Genevieve Boudin femme du Cen Noel Sevin agée de

77. 1
Naissance de Vendemiaire Leproux.

quarante trois mes domiciliés en cette commune de Jean Pierre Meunier fils du dit Jean Pierre Meunier et Marie Geneviève Sevin fille de la ditte Geneviève Dondin, m'a déclaré que Thais Martin son Epouse en légitime Mariage est accouchée d'hier à deux heures du matin d'un Enfant du Sexe Masculin qu'il m'a présenté et auquel il a donné le Prénom de Vandémiaire d'après cette déclaration que les témoins ci dessus nommés ont certifié conforme à la vérité et la représentation qui m'a été faite de l'enfant dénommé j'ai en vertu des pouvoirs qui me sont délégués dressé le présent acte que les dits Jacques Pierre Lepron Jean Pierre Meunier et Noel Levin Pere de la ditte Marie Geneviève Sevin ont signé avec moi sauf la Maison commune les jour mois et an sus dits. Lepron

Vo Meunier Sevin Meunier

Vezelle officier Public

N.° 2

Naissance de Pierre-françois Maillochon.

Deuxième

Aujourd'hui neuf Vendémiaire l'an quatrième de la République française une et indivisible à trois heures après midi par devant nous Etienne Charles Pozelle officier public est comparu le C.en Pierre Maillochon maçon domicilié en cette commune lequel assisté des C.ens Claude françois Lavoine vigneron agé de cinquante six ans domicilié en la commune de Neuille pont pierre et Marie Catherine Béraut agée de trente six ans femme du C.en Jean Louis Lagarenne aussi domiciliée en cette commune nous a déclaré que Magdelene françoise Béraut son épouse en légitime mariage est accouchée d'environ trois heures du matin d'un enfant du sexe masculin auquel ils ont donné les prénoms de Pierre françois d'après cette déclaration que les témoins susnommés ont certifié conforme à la vérité et la représentation qui nous a été faite de l'enfant dénommé j'ai en vertu des pouvoirs qui me sont délégués dressé la présente acte que les dits Pierre Maillochon Lavoine et Marie Catherine Béraut ont déclaré ne savoir signer fait en la Maison commune les jour mois et an sus dits

P. Pozelle officier public

N°. 3.

Etienne Charles Royelle officier Public

Naissance de Marie-Marguerite Josses.

Aujourd'hui quatorze Brumaire l'an quatrième de la République une et indivisible et Sixheures du soir par devant nous Etienne Charles Royelle officier municipal de cette commune en la salle publique de la maison commune Le Sieur Jean Philippe Josses Vigneron le quel assisté de Pierre Matieu âgé de vingt trois ans de marié et Antoinette Dixcuy tous domiciliés en cette commune nous a déclaré que marie Marguerite Dérive Son Epouse en accouchée Le trois decemois d'un Enfant du Sexe féminin auquel ils ont donné les prénoms de Marie Marguerite; d'après cette déclaration que les témoins Susnommés ont certifié conforme a la vérité et la représentation qui en a été faite de L'enfant dénommé ci jai en vertu des pouvoirs qui me Sont délégués dressé le présent acte quele dit Jean Philippe Josses a Signé avec nous les dits Pierre Matieu et marie Antoinette Dixcuy ont déclaré ne Savoir Signer fait en la maison commune les jour mois et an dessus.

J. P. Josses

E. Royelle offr Public

troisième

N.° 6

A.° de Marie-Thimothée Divary.

Aujourd'hui six frimaire l'an quatre cent
de la République française une heure
a cinq heures du soir pardevant moi Etienne
Charles Royelle officier public de cette commune
est comparu en la salle publique de la Maison commune
Le Sieur André françois Divary vigneron domicilié en cette
commune lequel assisté des sieurs Marc Antoine
Divary oncle Denis Boudin de Philippe Divary
fils dudit Divary et de jeanne Thimothée Boudin
fille du Sieur Denis Boudin le 1.er âgé de quarante six ans
Le 2.me âgé de quarante cinq tous vignerons et domi
ciliés en cette commune, m'a déclaré que Marie
Marguerite françois son épouse en légitime mariage
est accouchée d'un enfant hier matin dix heures du matin d'une
enfant du sexe féminin auquel ils ont donné les
prénoms de Marie-Thimothée d'après cette déclaration
que les témoins ci-dessus nommés ont certifié conforme à
la vérité et la représentation qui m'a été faite de
l'enfant dénommé j'ai entre les pouvoirs qui me
sont délégués dressé le présent acte que les dits
Marc Antoine Divary oncle Denis Boudin Philippe
Divary ont signé avec moi, André françois Divary
et jeanne Thimothée Boudin ont déclaré ne savoir
signer sur la Maison commune les jour
mois et an susdits. p.r Divary M.a Divary
Royelle officier public Boudin

N.° 8

N.° de Marie Sophie Saunier

Aujourd'hui dix frimaire l'an quatrième de la République française par devant moi Etienne Charles Vogelle officier public de cette commune est comparu en la salle publique de la Mairie de cette commune Pierre Louis Saunier vigneron domicilié en cette commune lequel assisté de François Guy vigneron demeurant à Saint Cloud âgé de trente ans et de Marie Louise Sophie Forbonnois femme de Pierre Louis Masson âgée de vingt quatre ans demeurant à Versailles rue de montbarron, lui a déclaré que Marie Roger son épouse est accouchée d'un enfant à neuf heures du matin d'un enfant du sexe féminin auquel il a donné les prénoms de Marie Sophie d'après cette déclaration que les témoins susnommés ont certifié conforme à la vérité et la représentation qui m'a été faite de l'enfant dénommé j'ai en vertu des pouvoirs qui me sont délégués dressé le présent acte que les dits François Guy et Marie Louise Sophie Forbonnois et Pierre Louis Saunier ont signé avec moi fait en la Maison commune les jour mois et an susdits. P L Saunier

Guy Forbonnois Vogelle

officier public

N.° 6

Naissance de Marie-Geneviève Dorange

Aujourd'hui quinze frimaire l'an quatrième quatrième de la République une indivisible et trois heures après midi par devant moi Etienne Charles Rozelle officier public de cette commune est comparu en la salle publique de la maison commune le cen Joseph Robert Dorange vigneron lequel assisté des cens Jean Baptiste Levin vigneron et de Marie Geneviève Dorange femme de Jean Jacques Mauriès tous vignerons domiciliés en cette commune m'a déclaré que Marie Magdelene Levin son épouse est accouchée hier à dix heures du matin d'un enfant du sexe féminin qu'il m'a présenté et auquel ils ont donné les prénoms de Marie Geneviève d'après cette déclaration que les comparans ont soutenu être conforme à la vérité et lui propre salutation qui m'a été faite de l'enfant dénommé j'ai en vertu des pouvoirs qui me sont délégués dressé le présent acte que les dits Dorange et Jean Baptiste Levin ont signé avec moi fait en la maison commune les jour mois et an susdits

J. B. Levin J. Dorange J. Rozelle off.er public

Aujourd'hui dix frimaire l'an quatrième de la République française une et indivisible à dix heures du soir par devant moi Etienne Charles Rozelle officier public de cette commune est comparu en la salle publique de la maison commune le citoyen Pierre Philippe Martinet jardinier âgé de trente ans domicilié en cette commune lequel m'a déclaré que Marie Charlotte Legrain fille de défunt Nicolas Legrain et de Marie Quesnel native de

auquel il a donné les prénoms de marie Charlotte

ppes

ppes

agé de quarante ans

ppe

de la Commune de Brétenil département de l'Eure ce domicilié chez le Cte Philippe de Lamoignon accoucheur d'une enfant du sexe féminin qu'il a déclaré provenir de lui et de Mlle Marie Louise Victoire Virginie Bondon ce jourd'hui entre Minuit et une heure du matin. La quelle déclaration a été faite en présence du Sr Pierre Constant Irénée Virginie domicilié en cette Commune officier Municipal et de Marie Charlotte Bondon femme de lui Sr Marie Louis Gardinier Agé de vingt deux ans domicilié en cette Commune et de vingt deux ans d'après cette déclaration que les témoins Susnommés ont certifié conforme à la vérité et la représentation qui m'a été faite de l'Enfant dénommé j'ai en vertu des pouvoirs qui me sont délégués dressé le présent acte que les dits Sr Philippe Martinet et Pierre Martin Irénée ont signé avec moi la dite Marie Charlotte Bondon a déclaré ne savoir signer. fait en la Maison Commune les jour mois et an dits dits.

pierre philippe martinet ppes M. Irénée Virginie Rozelle off.pub.

Aujourd'hui Six Nivôse l'an quatrième de la République une et indivisible à quatre heures après midi par devant nous Victor Charles Rozelle officier Public est comparu en la Salle publique de la Maison Commune Le Sr Antoine Caumont

S. de M. A. S. Canut

François

lequel assisté du Sr Caumont Vigneron agé de trente trois ans son frère de Marie Josephine Chaumont agé de vingt un ans tous domiciliés en cette Commune nous a déclaré que Marie Anne Marguerite Chaumont son Epouse en légitime Mariage en accouchée d'hier à deux heures après midi d'un Enfant du Sexe féminin auquel ils ont donné les prénoms de Marie Antoinette Virginie d'après cette déclaration que les témoins Susnommés ont certifié con-

forme a la vérité et cinquième de la représentation depuis
qui m'a été faite de l'un [illegible] dénommé j'ai en
vertu des pouvoirs qui me sont délégués dressé le
présent acte que les dits [illegible] Antoine Canut et Marie
Joseph Josephine [illegible] Chaumel ont déclaré savoir signer
[illegible] fait en la maison commune les jour mois an susdits
Rozelle officier Public

N. de Denis-André Canut.

Aujourd'hui onze Nivôse de l'an quatrième de la
République une et indivisible a deux heures après
midi par devant moi Etienne Charles Rozelle
officier public est comparu en la salle publique
de la maison commune Vincent Dominique
Canut Vigneron domicilié en cette commune
lequel assisté de André Brun Blanchisseur en
Boutteyne de Marie Denise Godefroi fille de Denis
Godefroi Vigneron a Ruelle agée de vingt un
ans et de Félicité Tolan a coucher épouse de
Gabriel Grossin demeurant a Boutteyne agée de
quarante cinq ans et a déclaré que Marie Toinette
Brun son épouse en légitime mariage est
accouchée d'environ huit heures du soir
d'un enfant du sexe Masculin auquel ils ont
donné les prénoms de Denis André d'après cette
déclaration que les témoins susnommés ont
certifié conforme a la vérité et la représentation
qui m'a été faite de l'enfant dénommé, j'ai —

en vertu de ses pouvoirs qui me sont délégués
dressé le présent acte que les dits André Louis
Désiré Godefroi se félicité Robert ont signé
avec moi [illegible] Dominique Lamm[illegible] a déclaré
ne savoir signer fait en la maison commune
a Gardes les jour mois an susdits [illegible]
Et Louise Godefroi ont déclaré ne savoir signer

Gaulé a pivet Vérette off.r Public

N. de Marie Louise Dupuis.

Aujourd'hui quinze Floréal de l'an quatrième de
la République une et indivisible pardevant nous
Pierre Louis Dupuis Agent municipal de la commune de Gardes
est comparu en la salle publique
de la maison commune de Gardes Pierre Vincent
Dupuis lequel assisté des sieurs Simon Louis
Lemire son beau père et Marie Anne Hérard toujours ses
domiciliés en cette commune a déclaré que
Marie Noël Charlotte Son épouse en légitime
de mariage d'hier minuit d'un enfant du sexe féminin
auquel ils ont donné les prénoms de Marie Louise
d'après cette déclaration que les témoins susnommés
ont certifié conforme à la vérité et après lecture faite
qui nous a été faite de l'acte susdit dénommé, j'ai
rédigé le présent acte que les dits Simon Louis
Lemire et Marie Anne Hérard ont signé avec moi
sur la maison commune les jour mois et an
susdits et Pierre Vincent Dupuis Agent

Lemire. M.e A.e Hérard

P.V. Dupuis

N. de Jean Louis Maumier.

Aujourd'hui trente — Pluviose l'an quatrième sixième
de la République une — heure indivisible a trois —
heures après midi — pardevant moi adjoint
Etienne Charles Rozelle adjoint Municipal se
comparu le sieur Pierre Louis Maumier Vigneron demeu-
rant a Garches lequel assisté des citoyennes fran.ois-
Jarry Epouse du sieur Olivier Maurice Bédouret Bourgeois
agée de quarante deux ans et Marie Genevieve Dorange
Epouse du sieur Jean Pierre Maumier agée de cinquante
deux ans domiciliée en cette commune, m'a déclaré
que Elizabeth Jarry Son Epouse en légitime Mariage
11 heures midi s'est accouchée d'environ trois Jours d'un Enfant du Sexe Masculin
auquel ils ont donné le prénom de Jean Louis d'après
cette déclaration que les témoins Sus nommés ont
certifié conforme a la vérité et la représentation qui
m'a été faite de l'Enfant dénommé j'ai en vertu
des pouvoirs qui me sont délégués dressé le présent
acte que les dits Pierre Louis Maumier Genevieve Dorange
et Jean Pierre Simon Maumier ont signé avec moi
fait en la Maison Commune A Garches les jours
mois et an Susdits. Ps. L. Maumier

M.J. Dorange Jeparmentier Rozelle adjoint

116

N. de Thérèse Victoire Fresches.

Trozelle

Aujourd'hui Vingt de Ventose de l'an quatrième de la République une et indivisible a dix heures du matin par devant moi Etienne Charles adjoint Municipal est comparu en la Salle publique de la maison commune le Cen Jacques Arnoux Joseph Fresches charpentier domicilié en cette commune lequel assisté de Marie Geneviève Vinis femme de François Verein journalier agée de soixante trois ans domicilié en cette commune et de Marie Victoire Boudin marchande agée de quarante ans domiciliée en la commune de Boulogne m'a déclaré que Marie Geneviève Pébrune son Epouse en légitime mariage est accouchée ce jourd'hui a quatre heures du matin d'un Enfant du Sexe féminin qu'il m'a présenté et auquel ils ont donné les prénoms de Thérèse Victoire d'après cette déclaration que les témoins Susnommés ont certifié conforme en la vérité en la représentation qui m'a été faite de l'Enfant dénommé j'ai en vertu des pouvoirs qui me sont délégués dressé le présent acte que le dit Fresches Père de l'Enfant a signé avec moi Marie Geneviève Vinis et Marie Victoire Boudin ont déclaré ne savoir signer fait en la Maison commune les jour mois et an Susdits.

Trozelle adjoint Mpal

N. de Marie charlotte Marguerite

Aujourd'hui vingt cinq de ventose septieme
quatrieme de la République une et indivisible
pardevant nous Pierre Louis Noyau officier municipal
de cette commune est comparu le Cn Jacques Marguery
vigneron domicilié en cette commune lequel assisté des cns
Paul René Marguery son frere agé de trente deux ans
domicilié en la commune de Boulogne et de Marie Charlotte
Boudet femme de Henri Colas domiciliée en cette commune
nous a déclaré que Marie Breton son épouse en légitime
mariage est accouchée d'hier a deux heures après midi
d'un enfant du sexe féminin auquel ils ont donné les prénoms
de Marie Charlotte d'après cette déclaration que les témoins
susnommés ont certifié conforme a la vérité la comparution
qui nous a été faite de l'enfant dénommé ci dessus
en vertu des pouvoirs qui nous sont délégués dressé le présent
acte que le citoyen Paul René Marguery a signé avec nous
Jacques Marguery et Marie Charlotte Boudet ont déclaré
ne savoir signer. fait a la maison commune les
jour mois et an susdits. Marguery Noyau

agé de vingt deux ans

N. de Jean-Louis Sevin.

Aujourd'hui deux Germinal l'an quatrieme de la Ré
publique une et indivisible pardevant nous Pierre Louis
Noyau Agent municipal de cette commune est comparu
le cn Louis Sevin vigneron domicilié en cette commune
lequel assisté des cns Jean Claude Sotron vigneron de
meurant a Meudon et de Marie Félicité Noyau femme de
Joseph Sevin domiciliée en cette commune lequel agé de
trente cinq ans la deuxieme agée de vingt cinq ans

117

m'a déclaré que Marie Thérèse Potron Son Epouse en légitime Mariage est accouchée d'environ hier a dix heures du Soir d'un Enfant du Sexe Masculin auquel ils ont donné les prénoms de Jean Louis d'après cette déclaration que les témoins susnommés ont certifié conforme a la vérité et la représentation qui en a été faite de l'Enfant dénommé j'ai en vertu des pouvoirs qui me sont délégués dressé le présent acte que la dite Marie Cécile a signé avec moi ainsi que Le dit Louis Sevin Père de l'Enfant le dit Jean Claude Potron a déclaré ne savoir signer fait en la Maison Commune les jour mois et an Susdits.

Louis Sevin M C Roy

Roy

N. de Pierrette Denise Sevin

Sejour Uni quintidi 5e Germinal L'an quatrième de la République une et indivisible a deux heures après midi par devant moi Pierre Henry Roy Agent Municipal de cette Commune est comparu en la Maison Commune le Cen Jean Louis Sevin lequel m'a déclaré que Denise Thérèse Son Epouse en Légitime mariage est accouchée d'environ hier a midi d'un Enfant du Sexe féminin auquel ils ont donné les prénoms de Pierrette Denise la présente déclaration faite en présence des Citoyens et Citoyennes. Pierre Demeurant Thérèse Denise Mon mestier Vt. La Rochelle en la Commune accouchée demeurant au Ct. Canton de cinquante Deux ans chacun

neuf ans en de — Marie Denise Sevin âgée
de vingt sept — ans en domicile en cette
commune — d'après cette déclaration
que les témoins susnommés ont certifié
conforme à la vérité en la représentation qui nous
été faite de l'enfant dénommé j'ai en vertu des
pouvoirs qui me sont délégués dressé le présent acte
que les dits Chevalier et Denise ont nommée Marie Denise
Signé avec moi en la maison commune les
jour mois et an susdits Marie Denise Sevin a
déclaré ne savoir signer. pierre chevallier
Tabeurtide

J. Sevin Comm

Ag. Mat

N.° de — Aujourd'hui Dixième Floréal l'an quatrième de la
Louis marie — République une indivisible à quatre heures du soir par
Bersant devant moi adjoint municipal de la commune le Cen Bersant
jardinier domicilié en cette commune lequel assisté des
sieurs Jacques Louis Bellanger négociant à Bordeaux âgé
de trente cinq ans et de Marie Catherine Leroi femme
de Jacques François Bidaut négociant même ville âgée de dix
neuf ans de trente huit ans m'a déclaré que Marie Jeanne
Sophie Marie Son Epouse est accouchée d'un enfant bien
à une heure du matin d'un enfant mâle auquel ils ont
donné les prénoms de Louis Marie d'après cette déclaration
que les témoins susnommés ont certifié conforme
à la vérité et la représentation qui m'a
été faite de l'enfant dénommé j'ai en vertu des

pouvoirs qui me Sont de Signés dressé le présent acte que les dits Sieurs Bellanger et Corsi ont Signé avec moi sur la minuit sonnant les jours mois et an Susdits. Bellanger le Roy Bernard

Vu pour la mairie

Les Signatures ci dessous appartiennent a l'acte suivant

Aujourd'hui quinze Germinal l'an quatrième

Le Roy

Bernard

Acte de Naissance de la République une et indivisible a une heure après midi par devant nous Pierre Henri Morel officier municipal de cette commune est comparu en la maison commune le Sieur François Lambu le quel nous a dit que Sieur Pierre Paul Bérard jardinier demeurant a St Flour et de marie Louise Morel sa femme de Pierre Louis Boudin le 1er agé de vingt Sept ans la 2me de cinquante Six ans nous a déclaré que Marie Geneviève Boudin Son Epouse en légitime Mariage est accouchée d'hier a midi d'un Enfant du Sexe féminin auquel ils ont donné les Prénoms de Marie Louise d'après cette déclaration que les témoins Susnommés ont certifié conforme a la vérité et la représentation qui nous a été faite de l'enfant dénommé j'ai en vertu des pouvoirs qui me Sont de Signés dressé le présent acte que les dits Sieur Paul Bérard a Signé avec nous ainsi que

N. de Marie Louise Lambu.

TIMBRE EXTRAORDINAIRE
REGISTRE

Le dit François Lambu[illegible] La Cne Marie Louis Le[illegible]
Moreau déclaré ne savoir signer faire
la marque ordinaire les jour mois et an
susdits. Les signatures du présent acte sont
de l'autre page. — Rozelle adjoint municipal

A. de François Vincent Tautin

Aujourd'hui trois Frimaire l'an quatrième de la République une et indivisible à sept heures du soir par devant moi Etienne Charles Rozelle adjoint municipal de cette commune est comparu le Cen françois Tautin vigneron lequel assisté des Cens Vincent Louis Perin vigneron demeurant au Ct. Pont âgé de quarante cinq ans et de Marguerite Lamende veuve Joseph Cauvin nous a déclaré que Marguerite Sophie Cauvin son épouse en légitime mariage est accouchée d'hier à huit heures du matin d'un enfant du sexe Masculin auquel ils ont donné les prénoms de françois Vincent d'après cette déclaration qui ~~nous a été faite de~~ les témoins susnommés ont certifié conforme à la vérité et la représentation qui nous a été faite de l'enfant dénommé j'ai en vertu des pouvoirs qui me sont délégués dressé le présent acte que ledit Vincent Louis Perin a signé avec moi françois Tautin et Marguerite Lamende ont déclaré ne savoir signer faire en la maison commune les jour mois an susdits. Perin. Rozelle adjoint municipal

113

Naissance de charles Alexandre hippolyte Sageret.

Aujourd'hui dix Messidor Lan quatrième de la République une et indivisible à cinq heures du Soir par devant moi Etienne Charles Vergelle adjoint Municipal de cette Commune et comparu le Sieur henri henriette Sageret Vigneron domicilié en cette Commune lequel assisté des Sieurs Pierre charles Caume Vigneron domicilié en cette Commune agé de vingt huit ans et de marie Marguerite Alexandrine Caume Epouse du Sieur Pierre Jacques André Giron agée de vingt deux ans ma déclaré que marie fridrice Son Epouse en légitime mariage a accouché ce jourd'hui du présent mois d'un Enfant du Sexe masculin a onze heures du Soir auquel il a donné les prénoms de Charles Alexandre hippolite d'après cette déclaration que les témoins Susnommés ont certifié conforme a la vérité et la représentation qui m'a été faite de l'enfant dénommé j'ai en vertu des pouvoirs qui me Sont délégués dressé le présent acte que ledits Sieur charles Caume henri henriette Sageret ont Signé avec moi Marie Marguerite Alexandrine Caume a déclaré ne Savoir Signer fait en la Maison Commune les jour mois et an Susdits

henry henriette Sageret CAUME Vergelle Adjt Mpal

N. de Elisabeth Pierrette Pigny.

Le jourd'hui quatre Thermidor l'an quatrième dixième de la République française une et indivisible a deux heures du soir par devant moi Pierre Louis Lejeune agent municipal de cette commune est comparu le Cen. François Pigny lequel m'a déclaré que marie Anne Lainé son épouse en légitime mariage est accouchée d'hier matin d'un enfant du sexe féminin auquel ils ont donné le prénom d'Elizabeth Pierrette la présente déclaration faite en présence des Cens Pierre Antoine Levin Elizabeth Lainé sa mère Marie Noel femme de Pierre Vincent Dupuis tous domiciliés en cette commune le cen. agé de Seize ans la 2ème agée de vingt un an et la troisième de trente deux ans d'après cette déclaration que les témoins susnommés ont certifié conforme à la vérité et la représentation qui m'a été faite de l'enfant dénommé j'ai en vertu des pouvoirs qui me sont délégués dressé le présent acte que les dits Pierre Antoine Levin et Elizabeth Lainé ont signé avec moi.

Fait lu et maison commune les jours mois et an susdits.

E. Lainé Levin Pigny

agt mpal

110

Naissance de Louise Josephine Paumier.

Ce jourd'hui ~~Cinq Frimaire~~ de l'an quatrième de la République une et indivisible à Sept heures du Soir pardevant moi Etienne Charles Royelle adjoint Municipal est comparu le Cen Denis Antoine Paumier le quel assisté des Cens André Joseph Daudenus âgé de quarante quatre ans et Louise Charlotte Bonneval femme de Jacques Henri Winderick âgé de vingt ans demeurant tous deux en la Commune de Nancy, nous a déclaré Antoinette que marie Denis son Epouse en légitime mariage et accouchée d'un enfant du sexe féminin ce jourd'hui à Sept heures du matin en notre domicile et qu'il nous a donné les prénoms de Louise Josephine. De la présente déclaration que les témoins sus nommés ont certifié conforme à la vérité et la Représentation qui en a été faite de l'enfant dénommé j'ai en vertu des pouvoirs qui me sont délégués dressé le présent acte que les dits Denis Antoine Paumier André Joseph Daudenus et Louise Charlotte Bonneval ont signé avec moi

fait

REGISTRE

Acte de Naissance Etienne Firby.

Extrait des Registres de l'Etat Civil de la Commune de Dieppe

L'an mil huit cent trente neuf, le quatre Janvier à neuf heures du matin, par devant Nous Pierre Henry Lecoq, Adjoint au Maire de la Commune de Dieppe, Officier de l'Etat Civil, Est comparu Etienne Firby, Agent Municipal, lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né le jourd'hui à quatre heures du matin, de lui déclarant et de Marie Geneviève Goudin, son épouse, auxquels il a déclaré vouloir donner le prénom d'Etienne, et nous a requis de dresser acte de la naissance dudit enfant, ce que nous avons fait en présence de Pierre Lecoq, âgé de soixante ans, Propriétaire, et de Jean Baptiste Lecoq, âgé de trente ans, Propriétaire, tous deux domiciliés en cette Commune, qui ont signé avec nous et le déclarant après lecture faite.

Etienne Firby

Pierre Lecoq

Jean Baptiste Lecoq

Lecoq

Pour extrait conforme délivré à la Mairie de Dieppe, le 4 Janvier 1839.

Le Maire

Lecoq

Enregistré à Dieppe le 4 Janvier 1839 folio 1 case 1 reçu un franc dix centimes

Lecoq

14

Le sieur Dénommé J'ai en
Vertu des pouvoirs qui me sont délégués
dudit le présent acte que les Dits
Etienne Meunier Geneviève Sophie
Jozanne ont signé avec Moi
faite en la Maison
Commune les jours Mois ans
Sus dits le parein a déclaré ne savoir signé

Bozay

Stilly agt, mar

geneviève Sophie Jozanne

Louisiane

43

122

treizieme

123

quatorzième et Dernier feuillet

124

premier feuillet

Bordes

DÉPARTEMENT DE SEINE ET OISE

DISTRICT DE VERSAILLES.

Canton de Nevres

Municipalité de Garches

REGISTRE

POUR servir de première minute aux actes de mariages et Divorces qui se feront pendant la quatriéme année Républicaine, en la Municipalité de Garches

Contenant Dix feuillets, cotés et paraphés par premier et dernier, par moi soussigné Membre du Directoire du District de Versailles, le huit Fructidor, an troisiéme de la République Française, une et indivisible.

Bordes

DISTRICT DE VERSAILLES RÉPUBLIQUE FRAN

Aujourd'hui cinq Brumaire l'an quatriéme de la République française a six heures du Soir par devant moi Etienne Charles Royelle officier Public de cette Commune Sont comparus en la Salle publique de la maison Commune pour contracter mariage d'une part françois Alexis Lainé agé de vingt neuf ans fils de feu Antoine Lainé Vigneron et de Marie françoise Gambon domiciliés en cette Commune d'une part et Marie anne Marguerite Lainé fille de defunt

125

Bernard Chaumel ancien de Marie Badinel aussi
domiciliés en cette Commune agés de vingt
deux ans lesquels étoient assistés d'Amis
du coté de L'Epouse des Sieurs Jean Louis Lamm
Son oncle maternel de Jacques Gambon Son Cousin
Germain Vigneron agé de vingt neuf ans tous
domiciliés en cette Commune, du coté de
L'Epouse des Sieurs Pierre Sevin Vigneron agé
de cinquante trois ans domicilié en cette
Commune et de Pierre Marchand agé de trente
quatre ans domicilié a Paris rue de la tixe
randrie Section des Arcis. Lecture faite 1° de
L'acte de publication de Mariage faite par
nous a la porte extérieure et principale de
la Maison Commune 2° de L'Extrait de
Naissance de François Matrin Lamm qui
constate qu'il est né le vingt un décembre mil
Sept cent Soixante 3° de L'acte de Naissance de Marie
Anne Marguerite Chaumel qui constate
qu'elle est née le vingt deux mars mil sept cent Soixante
4° de L'Extrait mortuaire de Bernard Chaumel
qui constate qu'il est décédé le vingt huit janvier mil
Sept quatre vingt un des dits François Matrin Lamm
et Marie Anne Marguerite Chaumel ont déclaré a haute voix se prendre Mutuellement
pour Epoux et y ont déclaré en vertu de la loi
qu'ils sont unis en Mariage et y ont en vertu
des pouvoirs qui nous sont délégués dressé
le présent acte que les dits Jacques Antoine
Lamm Pierre Marchand et Pierre Sevin ont

agé de Soixante huit ans

Le trois Brumaire

jeune

Deuxième.

Signé avec nous Le [illegible] veuve et [illegible] Epouse
ainsi déclaré ne savoir Signer fait lecture
de la présente en la maison commune
les jour mois et an
susdits. Rapelle officier Public
ainsi que Jean Louis
et autres Jacques Gambon

Jacques Antoine Xavier Le Secrétaire

Aujourd'hui dix huit Brumaire L'an quatrième de la République
une et indivisible a trois heures après midi par devant nous
Charles Rapelle officier Public de cette Commune sont comparus en
La salle publique de la Maison Commune pour contracter
mariage d'une part Le Cen Pierre Lepron agé d'environ vingt
un ans fils de Jacques Pierre Lepron officier de Santé en de défunte
Marie anne Lecocq Vignerons domiciliés en cette Commune
d'autre part Louis Geneviève Grillon agée d'environ dix Neuf
ans fille de défunt Joseph Grillon en de Anne Lecart aussi
domiciliés en cette Commune les ayants étoient
assistés des Cens Pierre Jacques Pierre Lepron Père du conjoint
agé de cinquante cinq ans de Jean Louis Boudin beau
Père de la conjointe agé de cinquante deux ans Vignerons
de Anne Geneviève Lecart Mère de la conjointe qui
ont donné leur consentement au Présent mariage de
tous domiciliés en cette Jean François Lavigne Beau frère du conjoint Maréchal
Commune agé de vingt huit ans et de Pierre Noel Grillon Vigneron
agé de quarante huit ans domiciliés en la Commune de
Suint Cloud Lecture faite 1° de L'acte de publication de
mariage Publié pour mariage affiché a la porte de la
Maison Commune du Siège du présent mois 2° de
L'acte de Naissance de dit Pierre Louis Lepron qui constate
qu'il est né le onze Juin mil Sept cent Soixante et Sept
2° de L'acte Mortuaire de Marie anne Lecocq qui constate
qu'elle est décédée le Sept Juillet mil Sept cent quatre vingt

126

quatre 3e de l'acte de naissance de Louise Geneviève
Grillon qui constate qu'elle est née le Vingt Mars mil huit
cent soixante dix neuf 1er de l'acte de décès de Joseph Grillon
qui constate qu'il est décédé le vingt six décembre
mil huit cent quatre vingt quatre lesdits Pierre
Louis Leprun et Geneviève Louise Grillon ont déclaré
vouloir se prendre mutuellement pour époux
et j'ai déclaré au nom de la loi que lesdits Pierre
Louis Leprun et Geneviève Louise Grillon sont unis
en mariage et j'ai en vertu des pouvoirs qui me sont
délégués dressé le présent acte que lesdits époux
Pierre Leprun Jeune Secrétaire Jean Louis Baudin
Pierre Noel Grillon ont signé avec moi ainsi que
les deux conjoints font en la mairie pour comme
les jours mois et an que dessus. pierre Louis Leprun

Jean François Lavigne fils

Leprun / Baudin

Grillon geneviève

Fozelle

Jean Sabin Le Sen Parigo Louise Grillon

Aujourd'hui quinze Germinal l'an quatrième
de la République une et indivisible pardevant
moi Pierre Henri Roger Agent municipal de la
commune en la salle publique de la mairie
pour contracter mariage d'une part
Jean François Henri Mannier agé de vingt ans
fils de Pierre Louis Mannier et de défunte Marie Geneviève
Sevin domiciliés en cette commune d'autre part
Marie Victoire née Laide Mannier agée de vingt
six ans veuve de défunt Noel Jean Devise aussi
domiciliée en cette commune les quels étoient

Vigneron

assistés du côté de l'Epoux des sieurs Jean Pierre
Maurice Meunier [illegible] Robert Dorange
cultivateurs des lieux Denis Sivin son
grand père et de Ste [illegible] femme Charles Coquelle
tous deux cultivateurs domiciliés en cette commune
les sieurs âgé de Soixante Neuf ans Le 2ème âgé de
quarante trois ans. du côté de l'Epouse des sieurs
Jean Sivin Meunier veuve en 1ères noces de Robert Dorange
Cultivateur le sieur âgé de Soixante quatre ans Le 2ème
sieur âgé de cinquante huit ans. tous deux vignerons et
domiciliés en cette commune Sris d'abord Lecture faite
mem de Sivin Louis Meunier Père de l'Epouse Meunier
Lecture faite de l'acte de Publication de mariage publié
et affiché en cette commune Le Neuf du présent mois
de Germinal 2e de l'acte de Naissance du dit Jean
François Henri Meunier qui constate qu'il est né le
Douze de février mil Sept cent Soixante Sept et 3e
de l'acte mortuaire de Pluvôse j'an Sivin qui constate
qu'il est décédé le Sept Nivôse dernier. les dits Jean
François Henri Meunier et Marie Victoire Adelaïde
Meunier ont déclaré à haute voix se prendre
mutuellement en jeu déclaré au nom de la Loi
qu'ils sont unis en mariage et en vertu des
pouvoirs qui nous sont délégués j'ai dressé le présent
que l'Epouse a signé avec les témoins susnommés
L'Epoux a déclaré ne savoir signer et Pierre Louis
Meunier père de l'Epoux et Jean Sivin Meunier
père de l'Epouse ont aussi signé le présent acte
avec nous lecture en faite ensemble des pièces
susdites. Meunier

Sous Epoux

Approuvé les ratures

Pour Pierre Meunier Denis Sivin Meunier Louis Meunier

C. Dorange Coquelle

Meunier

117

Aujourd'hui Dix Sept Thermidor an quatrième
de la République une et indivisible, par
devant moi Pierre Henri Rozay Agent
Municipal, sont comparus en la Salle publique
de la Maison Commune pour constater mariage
d'une part Jean Baptiste Goudin, fils de +
Louis Goudin le jeune + âgé de trente Sept
ans, veuf de défunte Marie Magdeleine —
Pierre Domicilié en cette Commune, d'autre part
Marie Magdeleine Dorange âgée de Vingt
deux ans, fille de Claude Robert Dorange
et de Marie Magdeleine Metivet tous
cultivateurs et Domiciliés en cette Commune, les
quelle étoient assistés du coté de l'Epoux
des Citoïens Pierre Louis Goudin frere
et Noël Jean Beaufere le premier âgé
d'environ Cinquante Six ans, le Second de
Cinquante Six ans, tous Domiciliés en cette
Commune du coté de l'Epouse des Citoyens
Pierre Dorange âgé de trente cinq
ans Joseph Dorange âgé de Vingt
neuf ans tous deux frere et Jean Pierre

+ défunt

et de Marie Barbe Laine

Quatrième

Monnier âgé de trente
Six ans, Cordonnier Veuve sans Domicile
en cette Commune. Lecture faite 1°
De l'acte de publication de Mariage
fait par moi à la Porte extérieure de la
Maison Commune, 2°. De l'Extrait mortuaire
De Marie Magdeleine Lievre, 3°. De l'Extrait
De Jean Baptiste Goudin qui constate qui est
Decédé le Sept Mai Mil Sept cens cinquante
neuf 4°. De l'acte de naissance du Dix
Sept Mille Sept cent Soixante et quatorze
De Marie Magdeleine Dorange 5°. De
l'extrait Mortuaire De Jean Baptiste
Goudin Epoux De la Comparante qui
constate qui est Decedé le Sept Juillet
Mille Sept cens quatre Vingt neuf. Les dits
Jean Baptiste Goudin et Marie Magdeleine
Dorange, ont Declaré à Haute Voix de prendre
mutuellement pour Epoux, ce j'ai Declaré

au nom de la Loi qu'ils sont unis en mariage
et j'ai investi des pouvoirs qui me sont délégués
par le présent acte que les dits Pierre
Jean Baptiste Boudin Noël fils, Pierre Dorange
et Jean Pierre Mounier ainsi que le père et
la Mère Dorange présents ont signé avec
moi. Fait en la Maison Commune les dits
jour Mois et an que dessus
approuvé un renvoi

m m. Dorange
P L Boudin
Noël Sesil
Cozan
Agt Mal
J B Boudin
P. Dorange
J Pineuilh
J Dorange
C r Dorange
m m metivet

Aujourd'hui vingt un Thermidor l'an quatrième
de la République une et indivisible à onze heures
du matin par devant moi Pierre Henri Regis Agent
municipal sont comparus en la maison commune
de cette pour contracter mariage le dit Jean
Pierre Bonyques représentant du peuple député
par le département du Lot membre du conseil

Cinquième

des Cinq cents domicilié à Paris division unième arrondissement rue de l'Ille fauxbourg St Germain N.° 478 âgé de trente huit ans fils de de Jean Pierre Dongnes et de de Jeanne Marie Louise domestiques de la Maison Natif de St Céré du Département du Lot d'une part et de Marie Louise Emilie Bigouard âgée de dix huit ans fille du Cen Thomas Simon Marie Bigouard Chef français et de Marie françoise Lepetit Son Epouse domiciliés à Paris rue du bacq 10ème arrondissement fauxbourg Germain de présent en cette commune d'autre part Lesquels assistés des Cens Antoine Murbot général de division des armées de la République en Membre du corps législatif âgé de quarante ans de Jacques Dongnes fils patient de l'Enregistrement père du conjoint âgé de trente deux ans demt à Saint Céré Département du Lot Jean Jacques Rubert Général de division des armées de la République âgé de trente ans employé à l'armée du Rhin et Moselle âgé de trente ans beau frère du Futur conjoint Louis Charles Thomas Bigouard ancien Payeur général des dépenses de la marine à la Martinique âgé de soixante ans de Thomas Simon Marie Bigouard père de Marie françoise Lepetit future épouse de la conjointe Mathurin Dortet Chirurgien français Bertrand Dupuy chef de Brigade de la 108ème Demie Brigade de Ligne français Portant Pursuits en amis des conjoints Lecture faite et de l'acte de Naissance du Cen Jean Dongnes qui constate qu'il est né le treize du mois de Novembre mil Sept cent cinquante trois 2.e de

Fille

119

de L'acte de Naissance de Marie Louise Emilie Bizouard qui constate qu'elle est née le Sept octobre mil sept cent soixante dix huit 3e de l'acte de Publication de Mariage publiés et affichés en cette Commune le cinq Thermidor présente année et sur le procès verbal de consentement de Jacob Thermidor an quatre Pièce constatant que du Père et de la mère de la Conjointe leur fille Mineure Les dits Jean Pierre Bouyques et Marie Louise Emilie Bizouard ont déclaré à haute voix le prendre mutuellement pour Epoux et j'ai déclaré au nom de la Loi qu'ils sont unis en Mariage et j'ai rédigé le présent acte que les témoins Parents et amis Les Mariés ont signé avec moi dit Sindic qui l'Epoux et l'Epouse ont fait en la Maison Commune les jour mois et an susdits.

M L E Bizouard J. P. Bouyques

Bizouard Le Petit femme Bizouard

Bouyques

Bizouard

Rambert Costeme

Marbec

Ortal

Dufour

Corray

agt mar

Sixième

A

Septième

Quittance

1 7

Neuvième

Dixième et dernier feuillet.

Bordes

Premier Feuillet

DÉPARTEMENT DE SEINE ET OISE

DISTRICT DE VERSAILLES.

Canton de Sèvres

Municipalité de Garches.

REGISTRE

POUR servir de première minute aux actes de Décès qui se feront pendant la quatriéme année Républicaine, en la Municipalité de Garches.

Contenant Douze feuillets, cotés et paraphés par premier et dernier, par moi soussigné Membre du Directoire du District de Versailles, le Sixt Fructidor, an troisiéme de la République Française, une et indivisible. Bourgeois

DISTRICT DE VERSAILLES RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N°. 1

Aujourd'hui cinq Vendemiaire l'an quatrième de la République une et indivisible à deux heures du soir pardevant moi Etienne Charles Boyelle officier Public de cette commune est comparu en la salle publique de la maison commune Le Sr Charles Henriette Vigneron Vigneron domicilié en cette commune lequel assisté de ses fils Jean Pierre Eugène et Grégoire Eugène tous majeurs et domiciliés en cette commune, m'a déclaré que Catherine Moinon

Vigneron institutrice

135

agée de sept mois environ fille de
Jean Baptiste Moineau laboureur demeu-
rant a Sussy et de Marie Zellier son Epouse
en décédée dans la maison située
au Grand Garchez ou elle étoit en nourrice
d'après cette déclaration que les témoins
susnommés ont certifié conforme a la
vérité je me suis transporté dans la dite
maison de ce domicile ou après
m'être assuré du décès de la dite Catherine
Moineau j'ai ouvert les pouvoirs qui m'ont
été délégués dressé le présent acte que
les dits Henri Henriette Sagerey Jean Sim
Sagerey et Grégoire Sagerey ont signé
avec moi dans la Maison Commune
les jour mois et an susdits. Signé Sagerey
Henri Henriette Sagerey J. P. Sagerey Public

Enregistré

N°. 2. Aujourd'hui dix neuf Vendemiaire
l'an troisième de la République une
et indivisible a six heures du soir par devant moi
Etienne Charles Sagerey officier Public soussigné
en la Salle publique de la Maison Commune de Louis
Commune Maison domicilié en cette Commune
Legrand assisté de Jean Pierre Sagerey et de Louis
Simon Grégoire Sagerey tous deux Majeurs

Deuxième

domiciliés en cette commune déclare que Magdelaine Marie Catherine Augeraud fille de Marie Catherine Augeraud son épouse décédée d'hier en sa maison située au petit Garches d'après cette déclaration que les témoins susnommés ont certifié conforme à la vérité je me suis transporté au lieu de ce domicile et après m'être assuré du décès de la dite Magdelaine Marie Catherine j'ai en vertu des pouvoirs qui m'ont été délégués dressé le présent acte que les dits Louis Etienne Jean Pierre Augeraud Grégoire Eugaine ont signé avec moi sur la minute commune les jour mois an susdits Rezelle officier public

Louis Augeraud
Eugaine

Jugeret

N.° 3

Aujourd'hui vingt un Vendémiaire l'an quatrième de la République une et indivisible à cinq heures du soir par devant moi Etienne Charles Rezelle officier public est comparu en la salle publique de la maison commune Jean Louis Chaplain jardinier domicilié à Saint Cloud Beau prés lequel a déclaré que Grégoire Eugaine juste tuteur datif de Jean Pierre Augeraud Augeraud tous deux mineurs et domiciliés en cette commune les quels m'ont déclaré que Jean Baptiste Mouton est décédé d'hier à huit heures après midi en sa maison située au petit Garches âgé d'environ soixante

deux amis d'après cette déclaration que les
témoins susnommés ont certifié conforme à la vérité je me suis transporté
au lieu de ce domicile auprès
m'être assuré du décès du dit Jean Baptiste
Monton j'ai en vertu des pouvoirs qui
me sont délégués dressé le présent acte
que les dits Jean Louis Chaplin & Françoise
Augustine ses Jean Pierre Augereau Vigné
avec moi signé en la Maison Commune
les jour mois et an susdits.

Pour Officier Public
Augereau

N°. 4

* L'an quatrième de la République Augereau
Aujourd'hui vingt trois Vendémiaire à dix heures
du matin par devant moi Etienne Charles Rozet
officier Public de cette Commune sont comparus
en la Salle publique de la Maison Commune
les Cens Jean Baptiste Boudin maire de cette
Commune Jean Louis Boudin tous deux frères
du défunt et Jean Louis Levin officier Municipal
Lesquels ont déclaré le 1er âgé de trente six ans le
2ème âgé de cinquante deux ans le 3ème âgé d'environ
cinquante trois ans tous vigneron et domiciliés en cette
Commune les quels m'ont déclaré que

Registrée

Joseph Boudin Vigneron membre du Conseil
général de cette Commune est décédé hier
à neuf heures du matin en sa maison Située rue
de la Chaise ~~à laquelle déclaration~~ âgé de
environ trente trois ans d'après cette déclaration
que les témoins susnommés ont certifié conforme
à la vérité je me suis sur le champ transporté
au lieu de ce domicile et après m'être assuré du
décès du dit Joseph Boudin j'ai en vertu des pouvoirs
qui me sont délégués dressé le présent acte en
les dits Jean Baptiste Boudin Jean Louis Boudin
et Jean Louis Sevin ont signé avec moi fait
en la Maison Commune les jour mois et an
susdits. Signé Officier Public J B Boudin J L Boudin

J L Sevin

Aujourd'hui cinq Brumaire l'an quatrième de la
République une et indivisible à midi par devant moi
Etienne Charles Vorette officier Public de cette Commune
le Cen Louis Théodor homme de loi assisté de deux
Jean Baptiste Boudin Maire de cette Commune âgé
de trente sept ans et de Grégoire Longuemare Substitut
de cette Commune âgé de vingt cinq ans tous deux
que Jean Louis homme Boudin âgé de cinquante
huit ans est décédé d'hier en sa maison située au
Grand Gardes d'après cette déclaration que les

N°. 8 âgé de vingt cinq ans Domicilié en la Commune de Belleville Rue Paris Mr horloger

137

Lemoine Susnommés ont certifié conforme à
la vérité je ne suis sur le champ transporté
au dit domicile et après m'être assuré
du Décès du dit Jean Louis Lemoine j'ai en
vertu des pouvoirs qui me sont délégués dressé
le présent acte que les dits Louis Théodor
Lemoine Jean Baptiste Boudin et Grégoire
Lugaimne ont signé avec moi fait en la
Maison Commune les jour mois et an
Susdits. Signé Le Royer officier Public
Lugaimne Boudin Lemoine

N°. 6 Aujourd'hui trois Brumaire l'an quatrième de
la République une et indivisible à onze heures
du matin par devant moi Etienne Charles Le Royer
officier Public de cette Commune est comparu en
La Salle publique de la Maison Commune de Jean
Jean Pierre Meunier fils lequel a déclaré des fonts
Grégoire Lugaimne justicable de cette Commune
agé de vingt cinq ans sept de Jeanne Pierre Lugaimne
Vigneron agé de quarante deux ans aussi à déclaré
que Pierre Meunier son fils est de Geneviève
Dorange est décédé hier agé d'environ deux ans
et six mois d'après cette déclaration que les témoins
susnommés ont certifié conforme à la vérité je
me suis sur le champ transporté au dit lieu de
domicile et après m'être assuré du décès du dit

domiciliés en cette Commune
Le Royer
Lemoine

LA LOI EXTRAORDINAIRE REGISTRE

Quatrième

Sure Meunier j'ai couvert des pouvoirs qui me Sont délégués dressé le présent acte que les dits jean Sure Meunier Grégoire Lugaimne et jean Sure Lugaimne ont Signé avec moi fait en la maison Commune les jour mois et an Susdits — Rapelle officier Public JP Meunier Lugaimne

JP Lugaimne

N.° 7 Aujourd'hui Dix huit Brumaire L'an quatrième de la République une et indivisible a dix heures du matin par devant moi Etienne Charles Rapelle officier Public de cette Commune Sont comparus en la Salle publique de la Maison Commune les Sieurs Denis Sevin et jean Louis Sevin Négociants domiciliés en cette Commune le premier agé de Soixante neuf ans le Second agé de trente ans les quels m'ont déclaré que Marie Guinnier fille de Defunt Rene Guinnier et de Marie anne Sevin est décédée d'hier agée de environ dix ans en Sa maison Située a Villemonble D'après cette déclaration que les témoins Sus nommés ont certifié conforme a la vérité je me Suis Sur le champ transporté au lieu de ce domicile après m'être assuré du décès de la dite Marie Guinnier j'ai couvert des pouvoirs qui me Sont délégués dressé le présent acte que les dits Denis Sevin et jean Louis Sevin ont Signé avec moi fait en la maison Commune les jour mois et an Susdits. Rapelle officier Public

Denis Sevin Jean Louis Sevin

N.° 8

Aujourd'hui trois Nivôse l'an quatrième de la République une et indivisible [illegible] comparu en la Salle publique de la Maison commune de Les sieurs Jean Louis Boudin et Jacques Sévin Vigneron domiciliés en cette Commune Lesquels nous ont déclaré que Noel Jean Sévin Vigneron domicilié en cette Commune est décédé hier âgé de vingt-quatre ans Laquelle déclaration a été faite conforme a la vérité Jean Louis Sus Sur Le champ transporté audit lieu de ce domicile et après nous être assuré du décès dudit Noel Jean Sévin Jean Louis Sus Sur Le champ transporté j'ai en vertu des pouvoirs qui me sont délégués dressé la présente acte que les dits Jean Louis Boudin et Jacques Sévin ont signé avec moi fait en la maison commune Les jour mois et an Susdits. J.L Boudin approuvé la rature qui est sur cette Jacques Sévin Royelle officier Public

N.° 9

Aujourd'hui vingt-six Nivôse l'an quatrième de la République une et indivisible a quatre heures du Soir par devant moi Etienne Charles Royelle officier Public de cette Commune Sont comparus Les sieurs Vincent Dominique Lamy et Jean Pierre Sugeron majeurs et domiciliés en cette Commune Lesquels nous ont déclaré

que Denis André [illegible] Jacques fils
Vincent Dominique [illegible] Jeanne Marie
Antoinette leurs Son [illegible] Epouse, est décédé
d'hier cinq heures du Soir en sa maison Située
a Villeneuve de cette Commune agé de dix jours
D'après cette déclaration que les témoins Susnommés
ont certifié conforme a la vérité je me suis
Sur le champ transporté audit lieu decez domicile
et après m'être assuré du decès du dit Denis André
Jeune j'ai en vertu des pouvoirs qui me sont
délégués dressé le présent acte que le dit Jean
Pierre Sagerer a Signé avec moi fonction
Commune les jour mois et an Susdits. Le dit Vincent
Dominique Jeune a déclaré ne savoir Signer.

Cinquième

J. Sagerer

/. Rozelle officier Public

Aujourd'hui deux Ventose l'an quatrième de la
République a cinq heures du Soir par devant moi
Pierre Henri Magni agent Municipal de cette Commune
est comparu le Sr Jacques Antoine Jeune Vigneron
Epoux de la Sr Sainte le quel assisté des Srs Louis Antoine
Bendin Cousin germain et Louis Jeune Maçon et Jacques
Gambon Oncle de Maçon, m'a déclaré que Marie Françoise
Gambon Son Epouse est décédée d'hier a quatre heures
du matin agée de Soixante trois ans en sa maison
Située au dit Garches; d'après cette déclaration

tous
Jours
Domicile
en cette
Commune

que les témoins Sus nommés ont certifié conforme de la vérité je me Suis Sur le champ transporté au lieu de ce domicile en après m'être assuré du décès de la dite Marie Françoise Gambon j'ai en vertu des pouvoirs qui me Sont délégués dressé le présent acte que les dits Louis Antoine Bourdin Louis l'aîné et Jacques Antoine Lannes ont Signé avec moi Jacques Gambon a déclaré ne Savoir Signer Fait en la maison Commune les jour mois et an Susdits.

Jacques Antoine Louis Lannes

Louis Antoine Bourdin

Aujourd'hui Premier floréal l'an quatrième de la République une et indivisible a Sixheures du Soir par devant moi Jean Joseph Sivin Magistrat municipal de cette Commune se Sont présentés Jean Joseph Sivin Vigneron fils de la défunte le quel assisté des Sieurs Louis Antoine Bourdin Son gendre Noel Sivin et Pierre Sivin tous deux Ses Neveux tous domiciliés en cette Commune, m'a déclaré que Marie Lucas Veuve de Jean Sivin Son Epouse est décédée hier a quatre heures du Soir agée de quatre vingt deux ans en Sa maison Située a Villeneuve d'après cette déclaration que les témoins Sus nommés ont certifié conforme a la vérité

Sixième

je me suis Sur le champ transporté au lieu de ce domicile et après m'être assuré du Décès de la dite Marie Lucas j'ai en vertu des pouvoirs qui me sont délégués dressé le présent acte que les dits témoins jeune Joseph Sevin Louis Antoine Boudin Oncle Sevin me Sire Sevin ont signé avec moi. fait a Gardres les jour mois et an Susdits

Morin

off. Mr

J J Sevin

L Sevin L Boudin

J J Sevin

Aujourd'hui onze floréal de l'an quatrième de la République une et indivisible a dix heures du matin est comparu pardevant moi Pierre Henri Augustin Le Jeune officier municipal Jean Baptiste Boudin agé de cinquante deux ans et de Nicolas Sevin agé de cinquante quatre ans vignerons tous deux domiciliés en cette commune lesquels nous ont déclaré que Magdelaine Pierre Dorothée veuve en premières noces de Jean Louis Lalonde est décédée ce jourd'hui a une heure du matin en sa maison Située au grand Gardres agée de quarante deux ans. D'après cette déclaration que les témoins Susnommés ont certifié conforme a la vérité je me suis Sur le champ transporté au lieu de ce

140

domicile et après m'être assuré du décès de la dite Marguerite Boire j'ai en vertu des pouvoirs qui me sont délégués dressé le présent acte que les dits Jean Baptiste Boudin Baudin Jean Louis Boudin et Noel Sevin ont signé avec moi Jais au dit domicile à Gardes les jour mois et an susdits signé au minutte Neal

Noel Sevin
Jean Louis Boudin
J B Boudin
Jais
Agt Nal

Aujourd'hui douze Floreal l'an quatrième de la République une et indivisible par devant moi adjoint Municipal de cette commune est comparu le Sieur Robert Gaie lequel assisté des Sieurs Louis Gillet et François Gaupe cultivateurs domiciliés en cette commune lesquels âgé de quarante ans le 2ème âgé de trente trois ans m'a déclaré que Catherine Baudin son Epouse a décédé ce jourd'hui à Sept heures du matin en sa Maison Située au Grand Gardes âgée de Soixante Seize ans

a 11 heures du Soir

Septième

d'après acte de — déclaration — que
les témoins sus — nommés ont certifié
uniforme a la — vérité je me suis
sur le champ — transporté audit lieu
de ce domicile et après m'être assuré du décès
de la dite Catherine Gondin j'ai en vertu
des pouvoirs qui me sont délégués dressé
le présent acte que les dits citoyens Hilaire
Gillet ont Louis Gillet ont signé avec moi
Le dit François Guyot a déclaré ne savoir
signer fait a Gardes dans le dit domicile
les jour mois et an sus dits. Vu pour être annexé
à mon

R. Genée L. Gillet

Aujourd'hui quatre Prairial l'an quatrième de
la République une et indivisible a neuf heures
du matin par devant moi Pierre Henri Rozier
Agent Municipal Soussigné est comparu le Cn
Pierre Louis Hilaire Vigneron lequel assisté
du Cn Jean Pierre Laforce tous deux Vignerons
en cette commune le premier âgé de cinquante
trois ans et le second de quarante trois ont déclaré
que Jeanne Louise son fils en légitime mariage de
Elizabeth Jarry est décédé d'hier âgé de trois
mois en la maison située au dit Gardes
sur les onze heures du matin ; d'après cette

déclaration que le Sieur Pierre Lemoine
Sus nommé ont déclaré conforme à la vérité
je me Suis Sur le champ transporté au lieu
de ce domicile ou après avoir assuré du
décès dudit jour Louis Meunier, j'ai en
vertu des pouvoirs qui me Sont délégués
dressé le présent acte que les dits Sieur
Louis Meunier Père et jean Pierre Sagerat
ont Signé avec moi dans le dit domicile
A Garches les jour mois et an Sus dits.

Meunier
Agt Mat.

J. L. Meunier

J. P. Sagerat

Aujourd'hui vingt neuf Messidor quatrième
année Républicaine à trois heures du matin
par devant moi Pierre Henri Mopin agent
municipal de cette Commune Sont comparus
jean Baptiste Boudin et Henri Sagerat tous
deux majeurs domiciliés en cette Commune
les quels m'ont déclaré que Denise Pierrette
fille de jean Louis Sévinne de Denise Marcelline
Son épouse est décédée d'hier cinq d'environ
trois mois en Sa Maison Située au

Grand Gardes — Suitôme
Déclaration que les — Après acte de
Témoins Sus nommés
ont certifié conforme — à la vérité je me Suis
Sur le champ transporté au lieu de ce domicile
et après m'être assuré du décès de la dite Denis
Serrette Sévin, j'ai en vertu des pouvoirs qui me
Sont de Cy après dressé le présent acte que les dits
Jean Baptiste Boudin et Henri Seguier ont Signé
avec moi fait A Gardes les jour mois et an
Susdits.

Rozay
agt. mal

Regne de Sa Majesté Louis Dix huitième Roi de France et de Navarre le quatre Octobre mil huit cent quinze à quatre heures du soir par Devant moi Pierre Henri Rozay Agent Maire de cette Commune Sont comparus Jean Pierre Lagorce et Pierre Le Moule tous Deux Majeurs et domiciliés en cette Commune de Second Lit Delaquelle Comparution Le Moule a déclaré que Eleonore Le Moule fille de Pierre Le Moule et de Louise Jean Birot est morte d'hier à Cinq heures du Soir âgée d'environ trois

142

suivi Actes au Domicile Dud. Pierre Lemonde
Son pere, D'après ces Declarations que les temoins
Sus nommés ont attesté conformé à la Loi
Je me Suis Sur le champ transporté audit
Lieu Domicile et après m'être assuré Du Décès
De la dite Honoré Lemonde, J'ai investi
Des pouvoirs qui me sont Delegué dans le
present acte que le dit jean Pierre Sagerat
a Signé avec moi Pierre Le monde fils
a Declaré ne le Savoir, fait en la Maison
Commune Les Dits jour Mois et an
que dessus,

J P Sagerat Bozay
agt mal

Aujourd'hui Vingt Septembre mil 4e
De la Republique Française une et Indivisible
à Sept heures Du Soir pardevant moy Pierre
henry Bozay agt Municipal de cette Commune
Sont comparus les Cr jean pierre Sagerat et Jean Roullet
tous deux majeurs Domiciliés en cette Commune
Les quels assistés de Louis Roullet pere Leur
Gendre et Oncle ont Requis ma Declaré que agathe
Pierre Montaut Monsac agée de quinze jours
fille de Jean Gaspard Monsac

Cuisini Demeurant à Paris ... Vaucluse
Marie Gibouin son épouse ... Vaucluse
Sis en sa Maison ... située à Villeneuve
de cette Commune ou ... le Citoyen en mairie,
Jay pour cette déclaration ... que les témoins
Sus Nommé ont tous assisté comme à La
Vérité Je Me Suis Sus le champs transporté
au Lieu de la Demeure de après Mettre
à Bas du Sieur ... dite Agathe
René Montat Jai en Vertu de pouvoir
qui Me ont été Exhibé Mettre la présente
que les dits Jean Pierre Sagnes et Jean
Gaudet Sont Signé avec moy En la
Maison Commune les Jour Mois et an
Sus dits
Le Secrétaire

Aujourd'hui douze frimaire de l'an quatrième de la République une et indivisible à dix heures du matin par devant moi Etienne Charles Reydet adjoint municipal de la Commune de Gordes est comparu le Citoyen Jacques Morand de la Vigerie résidant en la Maison de la Petite Provence Sise à Villeneuve de cette Commune lequel assisté de Jean René Gautier son beau frère

143

tante de Gaudet tante de leur épouse pour D

résidant dans la dite Maison ma déclaré que la Cne Louise Julie Denailly fille agée de Soixante un ans est décédée vers les trois heures du matin dans la dite Maison d'après cette déclaration que les dits Sieurs Moreau de Lavigerie et Gautier ma certifié conforme a la vérité je me suis Sur le champ transporté au lieu de ce domicile et après me être assuré du décès de la dite Louise Julie Denailly j'ai en vertu des pouvoirs qui me Sont délégués dressé le présent acte que les dits Moreau de Lavigerie et Gautier ont Signé avec moi A Gardes les jour mois et an Susdits.

J. Rozelle Adjt Moreau de Lavigerie
Mpal

Gautier

Aujourd'hui deuxième jour complémentaire de l'an quatrième de la République une et indivisible a Vepres heures du matin par devant moi Etienne Charles Rozelle adjoint municipal de cette Commune Sont comparus le Cn Dans Antoine Sannier agé de quarante deux ans et le Cn Jean Pierre Sagere agé de quarante deux ans les quels ma déclaré que Louise Josephine

Domiciliés en cette Commune pour D

Saumier fille du dit Denis Antoine Dixième
Saumier et de Marie Antoinette Sirven
Son Epouse, le Décédé d'hier a une heure
après midi d'après angeac âgé d'environ un mois d'après
cette déclaration que les témoins Soussignés ont
certifié conforme a la vérité je me suis Sur le champ
transporté au lieu de son domicile et après m'être
assuré du décès de la dite Louise Joseph Saumier
Saumier j'ai dressé le présent acte que les dits
Denis Antoine Saumier et Jean Pierre Sagerat ont
signé avec moi fait en la maison Commune les
jour mois et an Susdits. D. F. Saumier
J. P. Sageret Royalle Adjt Maire

Soixième

Douzième et dernier feuillet
Bourgeois
6

premier feuillet

DEPARTEMENT DE SEINE ET OISE.

CANTON de Sevres.

COMMUNE de Garches.

REGISTRE

POUR servir de premiere minute aux Actes de Mariages qui se feront pendant la cinquième année Républicaine, en la Commune de Garches. Contenant Douze feuillets, cotés et paraphés par premier et dernier, par moi soussigné Membre de l'Administration Centrale du Département de Seine et Oise; à Versailles, le premier Fructidor, an quatrième de la République Française, une et indivisible.

Charpentier

Aujourd'hui six Brumaire l'an cinquieme de la République une et indivisible par devant moi Pierre Louis Roquis agent Municipal de cette Commune a quatre heures après midi est comparu Le Sr Valentin François Jardinier Sr etant domicilié en cette Commune lequel assisté des Srs François Nicolas Delarue Négociant a Paris Sr rue des Vieux Augustins et Etienne Charles Vezelle domicilié en cette Commune agé de quarante trois ans de Nre Dame agé de Seize ans domicilié a Paris rue S.t Denis — lequel nous a déclaré que Marie Jeanne Françoise Nicolas Philippe Marie Sr d'après cette déclaration que les Comparans

167

Subsignés un certificat conforme à la vérité
la représentation qui en a été faite de l'un
dénommé j'ai en vertu des pouvoirs qui me sont
délégués dressé le présent acte que les dits français
Nicolas de la Huelle Etienne Charles Vrayelle Rose
Dumesy ont signé avec moi et de vice ~~qui a été~~ Vrédem

Vrayelle

Delaveau

Dumesy

Jadin

Cozon

aylmer

Lejeune

REP. FRA. 25 centimes

Aujourd'hui 1er. Vendemiaire an 5e. de
La Republique Française une et indivisible à Huit
heures du Soir, Pardevant moi Pierre Henri
Rozary Agt. Municipal, Sont Comparus en la
Maison Comune de celuy pour contracter
Mariage le Citoyen Jean François Cann, âgé de
Dix neuf ans, fils de feu Jean Pierre Cann, et
de Marie Thiais Vignerone domiciliée en
cette Comune, d'une part, et de Marie Anne
Bonnetier âgée de Vingt Huit ans fille de feu
Noël Bonnetier et de Marie Boudre, domiciliée
en La Comune de Marly la Machine d'autre
part, les quels assistés du coté de l'epoux
des Citoyens Dominique Vincent Cann Son frere
et de Marie Soulet Beaufrere, le 1er. Cultivateur
et le Second Menuisier, tous deux âgés de trente ans
et Contre de Vingt Cinq ans, Du coté de l'Epouse
des Citoyens Jacques Mennier oncle Maternel, et de
Jean Louis oncle Maternel, tous deux Cultivateurs
le 1er âgé de quarante Six ans, et le Second de cinquante
Deux ans, tous de la Comune de Louveciennes St. Jeanne

Le present acte de Mariage a été par moi mis sur le registre et a été sur le champ reporté sur le registre de Mariage Rozary Agt. Mpal

142

en Lettre de Chrétien, Sur Dabord le consentement de Marie Brian Mere de l'Epoux Mineur, Lecture faite 1°. de l'acte de publication de Mariage, Publié et affichée en cette Commune le quatrieme Jour Complementaire, 2°. de l'acte de naissance dudit Jean François Came, qui constate qu'il est né dans Avril mil Sept cent Soixante Dix Sept, 3°. de l'acte de naissance de Marie Anne Vandelier qui constate qu'elle est née le douze février mil Sept cent Soixante huit, 4°. de l'acte Mortuaire de Noël Vandelier, en les dits Jean François Came et Marie Anne Vandelier ont Declaré, a haute Voix se prendre mutuellement pour Epoux, et Jai Declaré au nom de la Loi, qu'ils Sont unis en mariage, et invoqué de Souveau qui ne Sont Delégués Jai Dressé le present acte, que l'Epoux et l'Epouse ont Declaré ne Savoir Signer, Vincent Dominique Came a declaré ne Savoir Signé le Citoyen Charles Soules frere de l'Epoux a Signé ainsi que le Citoyen Jacques Mennier du côté

De l'epouse, Le citoyen Jean Jacques Le Sain Signé

Sain en la Maison Commune Le dite Jour

Mois et an Susdits,

Coulomnier

Cornay

agt. mar

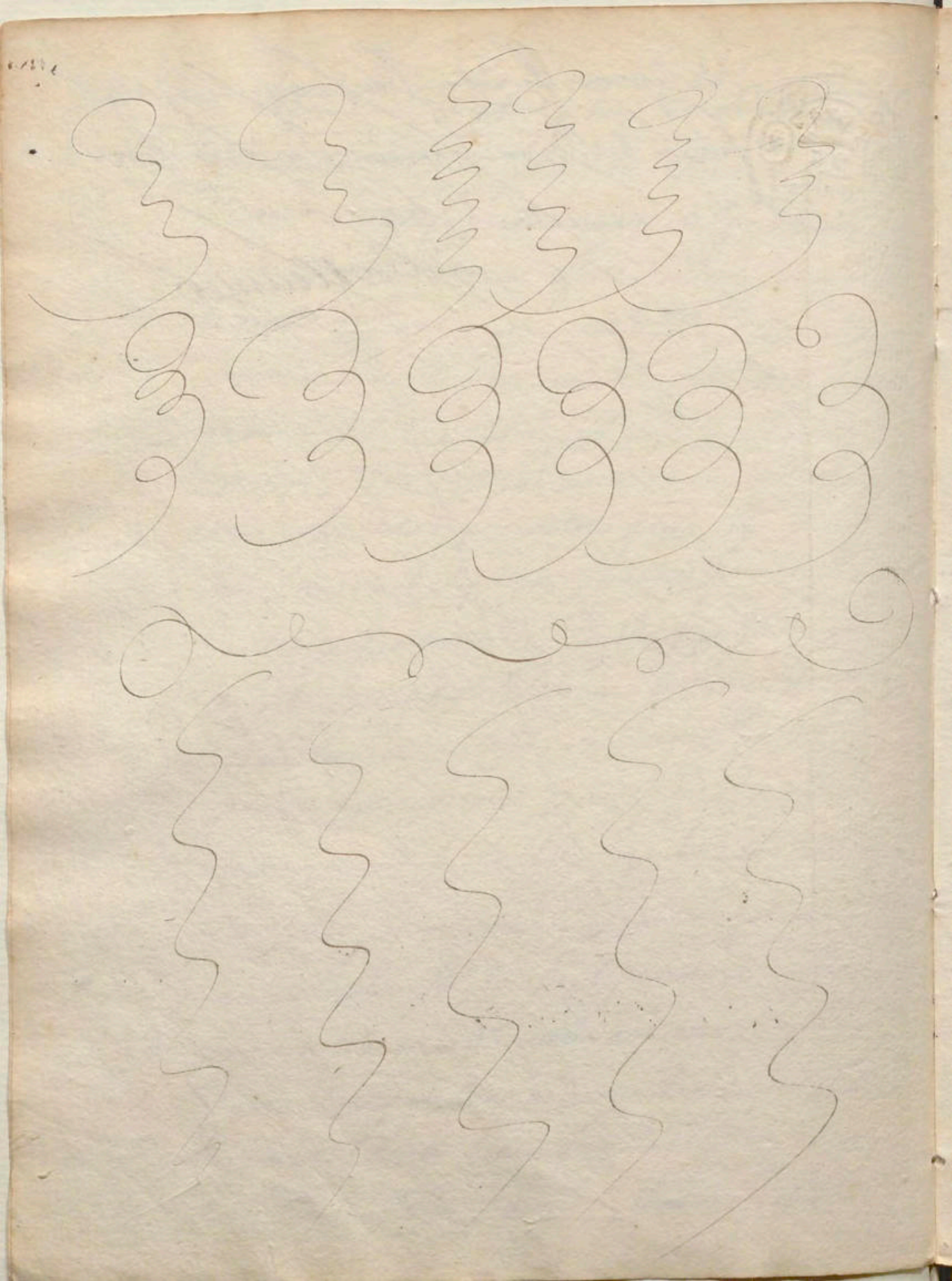

Legere

Cejourd'hui Vingt quatre Nivose an Cinquieme
de la Rep. Française une et indivisible par Devant
moi Pierre Barie Rozay Agt. Mal de cette Commune
a me trouve a ce requis, en comparu le Citoyen
Pierre Le Moulle Cultivateur domicilier en cette
Commune Lequel a assisté du Citoyen François Hautot
Sergentier Demeurant a Pasi Mo. de Age de Trente
Six ans, De Marie Catherine Blancart Agée de
Quarante ans Domicilier a St. Aubin, Lequel ma
Déclaré que Marie Louise Berot est accouchée —
D'avant hier D'un Enfant de Sexe feminin à Cinq
heure Dumatin auquel ils ont Donné le prenom
De Marie Catherine provenant de leur legitime
Mariage, D'après une Déclaration que Les Temoins
Susnommé ont certifié conforme a la verité, Et
la Representation qui ma été faite de l'Enfant
Denommé Par ouverture De present qui me sont
delegué D'une le present acte que le dit François
Hautot Jean Marie Blancart ont signé avec moi le
Dit present, a Declaré aussi que la Citoyenne Blancart
ne Savoir signer fait en la Maison Commune
Le Dit Jour que dessus

P. Hautot Rozay
agt. Mal

150

Aujourd'hui Vingt huit Mirose an Cinquième de la
R.F. française une et indivisible pardevant moi
Pierre Bery Noray, Agt. Mal. de cette Commune
à trois heure après midy, est comparu le Citoyen
Pierre Maillochon Cultivateur en cette Commune, le
quel assisté des Citoyen Jean Louis Sagerets
aussi Cultivateur âgé de Cinquante Six ans de
Marie Catherine Soudin femme Simard âgé de
Vingt trois ans, tous deux domiciliers en cette
Commune, Lequel ma declaré que Marie
Françoise Berot est accouchée d'hier a une
heure après midi d'un enfant du Sexe masculin
auquel il a donné le prenom de Jean
Louis, provenant de leur Légitime Mariage,
Déclaration a cette declaration que le Temoin Sus
nommé ont certifié conforme à la vérité et la
Représentation de l'Enfant qui m'a été présenté
J'ai invité de pouvoir qui me sont Delegué
Dressé le présent acte que le dit Jean Louis
excepté la Sagerets et Marie Catherine Soudin ont Signé
Citoyenne Catherine Soudin qui avec moi et le pere Temoin qui a déclaré ne
a déclaré ne Savoir Signer. Fait en la Maison Commune les dits jours
Savoir Signer que dessus. P. Sagerets Noray
agt. mal.

Aujourd'hui trois Nivose l'an Cinquième
de la République une et indivisible à Cinq
heures du Soir pardevant moi Etienne Charles
Rozelle Adjoint municipal de cette Commune
est comparu le Cen Louis Sajot lequel assisté des
Cens mere Antoine Divary de Marie Catherine
Dorange les 1er fils du Cen mere Antoine Divary agé
de quarante cinq ans les 2me fille du Cen Claude Robert
Dorange agé de cinquante trois ans tous vignerons
et domiciliés en cette Commune, m'ont déclaré que
Marie Jeanne Fridose Son Epouse en légitime mariage
est accouchée d'hier à deux heures du matin d'un Enfant
du Sexe Masculin qu'il m'a présenté en quel ils ont
donné les prénoms de Antoine Louis Sajot d'après
cette déclaration que les Témoins Susnommés
ont certifié conforme à la vérité et la représen
tation qui m'en a été faite de l'enfant dénommé
j'ai en vertu des pouvoirs qui me Sont délégués
dressé le présent acte que les dits mere Antoine
Divary et Claude Robert Dorange ont Signé
avec moi. Faites la Maison de l'Adjointe
Municipal les jours mois et an Sus dits.

La Sage a Signé

Rozelle Adjt Municipal M. a. Divary

Pajot

Aujourd'hui vingt huit floréal an quatrième de la
Rep.e française, par devant moi Pierre Henri Morand
Agt M.al de cette commune à cinq heures après midi
est comparu le citoyen Antoine françois Jean Cultivateur
et domicilier en cette Commune lequel assisté du citoyen
Joseph Serin Vigneron Cultivateur âgé de vingt sept ans
Catherine Aimé Berat âgée de trente Quatre, Pierre
Antoine Serin âgé de dix sept et Marie Aimé Serin
âgée de Seize ans les deux derniers pere et Sœurs
tous domiciliers en cette Commune, m'a déclaré que
Marie Antoinette Vigne est accouchée d'avant
hier quatre heures du matin d'un enfant de
sexe féminin reconnu de leur légitime mariage
auquel ils ont donné le prénom de Marie
Aimé Serin cette Déclaration) que
le témoin sus nommé en certifie conforme
à la vérité et la Représentation qui m'a été
faite de l'Enfant dénommé. J'ai invité
les pourvoir qui me sont Déléguées
dressé le présent acte que le témoin sus
nommé ont signé avec moi le père présent
les Déclarans Catherine Aimé Berat et Marie
Aimé Berat ont déclarés ne le savoir, sur ce requis
de l'Agt M.al de dit jour que dessus

Morand

P. A. Serin. Joseph Agt M.al

REP. FRA. 25 centimes

6eme

Aujourd'hui Dix huit cinq Vendemiaire an Cinquieme
de la R.P. Française une et indivisible à deux
heures après midi par devant moi Pierre Henri
Corby Officier Public de cette Commune est comparu le
Citoyen Pierre Dorange Cultivateur en la dite Commune
assisté du Citoyen Silvain Beauvais âgé De
trente trois ans fils De Mathieu et de
Germaine Pineau dait De Sauge Dep.t de la
Creuse, et De Marie Angelique Cabot et de
Marie Anne Catherine Lalande de la 1.re âgée de Soixante
Sept ans native de Servel et la Seconde
âgée de Seize ans native de cette Commune
ma Déclaré que Marie Adelaide Dérard Son
Epouse en légitime Mariage est accouchée
Davant hier à Onze heures du soir d'un enfant
du Sexe Masculin auquel il ont Donné le
prenom De Silvain Henri Dapres cette
Declaration quelle Temoin Surnommé ont
attesté en Conformité à la verité et la representation
qui ma été faite De l'Enfant Dénommé J'ai
En vertu des pouvoir qui me Sont Delegué
Dressé le present acte que les dits Silvain

152

Cet acte Decembre
Signer
Jean D. S. Division de la fontaine de Grenelle
D. S. D. S.

Decembre Marie Angelique Cabot et Marie Denise Lalande ont Signés avec moi le present acte qui leur a fait lecture faite de domicile de lacte le dit jour que dessus m. a. Cabot f. vidinge Deux mots rayés nuls Dorange M. b. lalande

Dorange

Aujourd'hui Seize Brumaire an Mil huit cent cinquante de la République une et indivisible Par devant moi Pierre Dorange Adjoint Municipal de cette Commune est comparu le Cn Vital Denis Sevin Vigneron domicilié en cette Commune lequel assisté des Cns Joseph Goussot Maçon agé de trente ans domicilié à Paris au Gros Caillou et Marie Denise Sevin agée de vingt huit ans domiciliée en cette Commune nous a déclaré que Marie Françoise Sevin Son Epouse en légitime mariage est accouchée hier a cinq heures du Soir d'un Enfant du Sexe Masculin auquel ils ont donné les prénoms de Denis Joseph d'après cette déclaration que les Temoins susnommés ont certifié conforme a la vérité en leur présentation qui m'a été faite de l'Enfant

REP. FRAN. 25 centimes

Jean

Jean

Dénommé j'ai averti des pouvoirs qui
me Son délégués Dressé le présent acte que
le dit Denis Sévin a Signé avec moi
les témoins sus déclaré ne Savoir Signer
fait au domicile de l'agent de Garde les jours
mois et an Susdits. J. D. Jacq M

Dorang

adjt au

Aujourd'hui Deux Messidor an Deux de la
Rep.e Française à trois heures après midi pardevant
moi pierre Denis Rozay Agt Mal. De sa Commune
est comparu le Citoien françois Dame Domicilier
en cette Commune lequel étoit assisté des Citoien
Marie pierre Joseph Auger Cultivateur en la Commune
de Saint Cantor de Marly Dep.t De Seine et
Oise, agé de quarante trois ans, et Marie Louise
Sophie Delaplanche Domicilier en la Section de
la Butte Des Moulins à paris agée de vingt
Six ans, mariés que Marie Anne
Mandelier Son épouse, en légitime Mariage est
accouchée aujourd'hui à cinq heures Du Soir
D'un Enfant De Sexe Masculin auquel ils ont
donné les prenoms De Marie françois, D'après
cette Declaration que les Temoins Sus nommés

151

ont Certifié conforme à la Verité, et la représentation qui m'a été faite Del'Enfans Denommé, J'ai en vertu des pouvoirs qui Sont Delegué à, Dressé Le présent, que lesdits témoins ont Signé Avec moi, fait en la Maison Commune Dit pouvoir que J'ai Signé, Augier, Officier Public

Rouzy
agt mal

Aujourd'hui Sixe Messidor an cinq de la Rep.
par devant moi Pierre Henri Rouzy Agt Mal
De cette Commune à Deux heures après midi
est comparu Le Citoïen Antide Perrin
Cultivateur en Domicilier en cette Commune
le quel assisté Du Citoïen Pierre Antoine Servin
mineur âgé de dix sept ans, Pierre Martin
Servin Fils Dud. Servin âgé de quarante ans
et Marie Françoise Baillous âgée De environ
Vingt Six ans, tous Voisineaux et Domiciliers
en cette Commune, m'a Declaré que Marie Thérèse
Louise Duquet Son Epouse en légitime mariage
a accouché Hier à Neuf heure Du matin
D'un Enfans Du Sexe Feminin auquel ils ont
Donné le prénoms De Marie Antoinette,
D'après cette Declaration qui les témoins Sus
nommés ont certifié conforme à la Verité et la
représentation qui m'a été fait Del'Enfant
Denommé, J'ai en vertu des pouvoirs qui me

George M

Pierre Du Citoïen Jean pierre Baillous agé d'environ cinquante ans M

Sous Delegué Dressé le présent acte que les 4eme
témoins Sus nommés ont Signé avec moi, et
le pere présent. Fait en la Maison Commune
le Jour mois et an que dessus.

P. A. Serin J.C. perrio M. L. Baillon

P. M. Serin Cottray

agt. Nat

Aujourd'hui vingt Messidor L'an cinquieme
de la République une et indivisible a Sept
heures du Soir par devant moi Pierre Henri
Roqui agent Municipal est comparu Le Cn
Pierre Louis Leproux lequel assisté de François
Joseph Grillon Cultivateur agé de vingt quatre
ans et de marie Charlotte Colas agée de
vingt Sept ans Epouse du Cn Henri Colas
Jardinier, tous domiciliés en cette Commune
nous a déclaré que Louise Genevieve Grillon
Son Epouse est accouchée le dixhuit du prés.
mois a deux heures du matin d'un Enfant
du Sexe Masculin qu'il nous a présenté
auquel ils ont donné les prénoms de Pierre
François d'après cette déclaration que les
témoins Susnommés ont certifié conforme
a la vérité et la représentation qui nous a

Cultivateur

Boudeau

154

de faite de l'Enfant dénommé ci-dessus en
vertu des pouvoirs qui nous sont délégués
dressé le présent acte que les dits Sieurs
Louis Leprou et François Joseph Grillon
ont signé avec moi Marie Charlotte
Boudon a déclaré ne savoir signer ainsi
fait la maison commune les jour mois et
an susdits. pierre Louis Leprou grillon

Horay
agt. Mal

Aujourd'hui Vingt Messidor an cinquième de la
Rep.e française par devant moi Pierre Henri Horay
Agt. Mal de cette commune à huit heures après midi
est comparu le Citoïen Jean Louis Fremont Cultivateur
domicilié en cette commune lequel étoit assisté des
Citoïens Pierre Fremont Comptable âgé d'environ soixante
Sept ans et Joseph Marie Elizabeth Boudin
Son âgé de Vingt huit ans Marie Elizabeth Boudin
agée de onze ans fille de Louis Zacarie Le Boudin
et Marie Thérèse Deline âgée de quarante deux ans
Mère de Elizabeth Boudin, et la dite Marie Thérèse
Deline femme de sieur Robert Deline père de Marie
Marie Thérèse Messirs tous Cultivateurs domiciliés en
cette commune, nous a déclaré que Marie Louise
Aimable Boudin est accouché Aujourd'hui à midi

1 jean

REP. FRA. 25 centimes

9 germ

D'un Enfant Du Sexe feminin prommant
De leur légitime Mariage auquel ils ont donné
les prenoms de Marie Louise Elizabeth
d'après une declaration que les temoins Sus
nommés ont attesté conforme à la Verité
de la Representation qui nous a été faite de
l'Enfant denommé Si. en vertu du pouvoir
qui nous a été delegué et resté le present acte
que les dits temoins et le pere present ont Signé
avec nous excepté Marie Elizabeth Felicité
et Jean Pierre prenoms ils qui ont declaré
ne le savoir, fait au domicile de Mag.t M.al
le dit jour mois et an que dessus. Fid fremont

M. C. Boudier Secrt

Cejourd'hui Vingt Cinq Messidor an Cinq de la
Rep.e francaise une et indivisible la Fête heureuse du Soir
Par devant nous Pierre Louis Cozay Ag.t M.al de la
Commune est comparu le Citoïen Simon Louis Fumiere
le quel assisté des Citoïens Pierre Michel Cozay
âgé d'environ Cinquante Deux ans, et Louis Jules
âgé de quarante Sept ans le premier Beaupere de la fille
de Mere acause de Marie francoise Elizabeth sa mere
tous Domiciliers en cette Commune, nous a declaré que

Mtre Coudumier

155

que Marie Magdeleine Lalande Son Epouse en
legitime Mariage est accouchée d'hier jourd'hui a
midi D'un Enfant Du Sexe Masculin auquel ils
ont donné les prenoms de pierre Louis theodore
D'après cette Declaration que les Temoins susnommés
ont certifié conforme a la verité et la Representation qui
m'a été faite de l'Enfant Denommé j'ai invité Les
pouvoirs qui me sont delegués Dressé le present
acte que les dits Sieur Nicolas Roxay, Louis Simon
et Simon Louis Lemire Pere de l'Enfant ont signé avec moi
fait au Domicile de l'Agt. Mal. les jour Mois et an susdits

. S. Lemire. L. Gillet Roxay Roxay Agt. Mal

Aujourd'hui huit Thermidor an cinq de
la Rep.e Française Par devant moi Pierre
Henri Roxay Agt. Mal de cette Commune
a Sept heures du Soir est comparu le Citoyen
François Joseph Grivelet Athrateur en Domicilié
en cette Commune lequel assisté des Citoyens
Jean pierre Goudin âgé de trente Sept ans
Vigneron et Geneviève Le Sert âgée de
quarante neuf ans aussi Vigneronne tous
Domiciliés en cette Commune, m'a Declaré que
Marie Anne Goudin est accouchée d'avant
hier a minuit D'un Enfant Du Sexe femin

REP. FRA. 25 centimes

10 cmes

Masculin provenant de légitime mariage auquel ils ont donné les prénoms de Louis Joseph d'après une déclaration que les témoins sus nommés ont certifié conforme à la vérité et la représentation qui m'a été faite de l'enfant dénommé j'ai en vertu des pouvoirs qui me sont délégués dressé le présent acte que les témoins sus nommés ont signés avec moi et le père présent.

fait en notre Maison Commune les dits jour que dessus. S.: B. Boudin

a g Le sec 17 grillon

Coray

Aujourd'hui Sept Nivôse an cinquième de la Rep.q française une et indivisible à quatre heures après midi, par devant moi Pierre Nancy Coray agt. m.al de cette commune est comparu le citoyen Jean François Xavier Leblanc Jardinier domicilié en cette Commune lequel a présenté au citoyen Jean Bapte Joseph Leblanc âgé de dix sept ans domic.e en cette Commune de Versailles, Louis Pierre Leblanc âgé de quarante ans et Marie Catherine Lechalard âgée de trente huit ans épouse dud.t Cit.n Louis Pierre Leblanc tous domiciliés à Versailles me déclare que Marie Anne Guenole est accouchée d'hier à quatre heures du matin d'un enfant du sexe masculin provenant de leur légitime mariage auquel ils ont donné les prénoms de Louis Baptiste, d'après une déclaration

156

une soigne
16

quelle a nommé Sus nommé Lont certifié à la
Vérité en la reparentation De l'Enfant qui ma
été Lodée Jai inverti Des ourbins qui me Sont
Dedgue Drepé Lepresent Acte quelle Dite témoins
et le pere ont Signé avec moi Sait au Domicile Delagt
mat en Dittyan qui Detautre part Sf

Noncy

Leblanc, Joseph Leblanc Agt. mat

p l Leblanc

Lajourd hui Vingt un Thermidor an cinq de
la Rep.e Francaise une et indivisible, a Six heures
Du Soir, pardevant moi Pierre Simon Noncy
Agt. Mat. De cette Commune, est comparu le Citoyen
Pierre Philippe, le quel assisté des Citoyens
t Simon Collas Aimé Batard le premier agé de trente
10 cinq ans Jardinier et Domicilié en cette Commune, le
Second Vingt quatre ans, Domicilié aussi en Ladite
Commune, Les deux Citoyens Jean Simard on, Mtre
Macon agé de trente neuf ans et Marie Esther
Soudin Epouse de Jn Simard on agée de
Vingt huit ans Domiciliée aussi en cette Commune
Les quels m'ont Declaré que Marguerite
Marie Charlotte Legrain Son Epouse en legitime
Mariage est accouchée d'hier a Deux heures Du
Matin de Deux Enfants Jumeaux Lun Du Sexe

Masculin auquel ils ont donné les prenoms
de Pierre Henri, et second d'un sexe feminin auquel
ils ont donné les prenoms de Marie ~~Antoinette~~
Esthere, d'après une declaration que les temoins
sus nommés ont certifié conforme à la verité
et la Representation des deux enfans dénommés
Et en vertu des pouvoirs qui me sont delegués
Dresse le present acte que les dits Pierre Philippe
Fils, Henri Collet, Anne Datard, Jean Bernardon
et Marie Esthere Boudin ont signés avec
moi, fait en la Maison Commune Domicile de
l'Ecrit Mat. les dits Jour et an que dessus,
approuvé quatre mots rayés nuls et un
retouché, les dits Collet, Anne Datard, et
Esthere Boudin ont declaré ne savoir signer

Pierre Philippe J. Bernardon

Aujourd'hui vingt quatre Fructidor L'an cinq
de la République une indigt mot visible
a dix heures du matin Vu devant moi Pierre
Henri Roquis Agent Municipal de cette
Commune Sont comparus Les Citoyens
Pierre Charpentier Jardinier chez les Sieurs Sidenet
Bellanger de cette Commune et Anne Vallet

Vallet Epouse du dit Charpentier et
Charles François Robillard Boullanger
demeurant a Paris rue Vieille du temple
Jeune arrondissement, Vue de l'Enfant
les quels nous ont déclaré que Anne Magdelaine
Vallet Epouse du dit François Robillard
est accouchée d'hier a Six heures du matin
En la Maison du dit Charpentier d'un
Enfant du Sexe Masculin auquel ils ont
donné les prénoms de Pierre François
d'après cette déclaration que les témoins
Susnommés ont certifié conforme a la
Vérité et la représentation qui nous a été
faite de l'Enfant dénommé j'ai en vertu
des pouvoirs qui me sont délégués dressé
le présent acte que les dits Charpentier
et Robillard ont Signé avec nous excepté
Anne Magdelaine Vallet qui a déclaré
ne Savoir Signer fait en la Maison
de Lusage Municipal les jour mois
et an Susdits.

Mere de l'enfant

Charpentier Robillard

Gouzy
agt de Mr

Douzième et dernier feuillet

Depouvu d'un [illegible] au linge de
la Rep.e Française une et indivisible par devant
moi Pierre Louis Rozard Off.r Mun.l de cette Commune
a deux heures après midi est comparu le Citoïen
Claude François Divaré Cultivateur domicilié en
cette Commune lequel assisté du Citoïen Jean Baptiste
Gaspard moraud homme de loi demeurant à Paris Rue
Marché Pc. 48. Division des Granciers, et Marie françoise
Roselet Son Epouse, lequel mari déclare que Marie
Marguerite Françoise est accouchée hier d'un Enfant
du Sexe masculin provenant de leur légitime Mariage
auquel ils ont donné les prénoms Jean Baptiste
François, d'après cette Déclaration qui le Témoin Sus
nommé ont Certifié conforme à la vérité et la Représentation
de l'Enfant ci Dessus Enonnée Jai moralt Les pouvoirs
qui me sont Délégué dressé Lesquels acte que le dit
Jean Baptiste Gaspard moraud et Son Epouse Marie françoise
Roselet ont Signé avec moi et le Père présent qui
a déclaré ne Savoir, fait en la Maison Commune
Les jour Mois et an que dessus, approuvé quatre
mots rayés nuls

Rozard

M.e f Roselet

Vingt quatre
sous timbre.

M.e f R.

R

Il
qu'il a
été faite

R

Rozard
Off.r Mun.l

858

Aujourd'hui 1er. Jour complementaire an Cinq de la
République Française une et indivisible à Cinq heures
du soir par devant moi Pierre Louis Corray, Off.
Mat. De cette Commune est comparu le Citoyen
Jean Louis Jerin Vigneron domicilier en cette
Commune, lequel assisté des Citoyens Jean Baptiste
Baillou agé de Vingt Cinq ans, et Cecile Boudin
agée de Vingt un ans environ et les Citoyennes
Labarthe agée de Soixante Deux ans, les
Deux 1ers Vignerons et domiciliés en cette Commune
et la dernière de la Commune de St. Loup, ma
Declaré que Denise Chevalier Son Epouse, est
accouchée d'hier à Deux heures du matin en
Sa Maison au grand Garcher d'un Enfant de
Sexe feminin provenant de leur légitime mariage
auquel ils ont donné les prenoms de Marie
Cecile, D'après une Declaration que les
Temoins Sus nommés ont certifié conforme
à la vérité et la representation de l'Enfant qui
me étoit faite, J'ai inscrit en procedant qui me
sont delegué dressé le present acte que les Temoins
Sus nommés ont Signé et lecture avec moi fait
en la maison Commune le dit jours que dessus, la Citoyenne
Cecile a Declaré ne Savoir Signer. Jean B. Baillou [illegible]

J. L. Jerin Corray

13e

Aujourd'hui Trois Juin Jour Complementaire an Cinq de la Rep. Française une et indivisible, a Cinq heures du Soir, par devant moi Pierre Simon Bonnaigu Agt. municipal de la commune de Garchez, sont comparus les Citoyens Etienne Lavoie demeurant en chez le Citoyen Bonnaigu, Marie Geneviève Letordeux, domestique aussi chez led. Bonnaigu, les quels m'ont declaré que Denise Julie est accouchée d'hier a trois heures du matin en la Maison au grand Garchez d'un Enfant du sexe masculin provenant du Legitime Mariage de Charles Etienne ici present, auquel ils ont donné les prenoms de Etienne Eleonore D'après cette Declaration que les Citoyens Etienne nommés ont certifié conforme a la Vérité et la representation qui m'a été faite de l'Enfant dénommé, J'ai en vertu des pouvoirs qui me sont delegués dressé le present acte que les dits Etienne Lavoie et Marie Geneviève Letordeux, ont signés avec moi, excepté Le pere qui a déclaré ne le savoir de ce interpellé en la Maison Commune en Présence de moi et des Citoyens Bonnaigu, approuvé deux ratures et un mot ajouté

Etienne Lavoie
Marie Geneviève Letordeux
Bonnaigu

Aujourd'hui trois Vendemiaire l'an Sixième
de la Republique une et indivisible à une heures après
midi Par Devant moi Pierre Henry Hozay
Off. Mat. de cette Commune Est comparu le Citoyen
Joseph Dorange Vigneron Lequel assisté de
Citoyen Jean Michel Wallerchamps âgé de
quarante deux ans Marchand Gantonnier
Demeurant à Versailles et Marie Thérèse Contas
Epouse dudit Wallerchamps ma declaré que
Mayeline Serin Son Epouse en légitime
mariage est accouchée le Cinquième Jour complémen
taire de l'an Cinq D'une Enfant du Sexe masculin auquel
ils ont donné les prénoms de Michel
Joseph, Après cette declaration que les
Temoins Sus nommés ont certifié conforme
à la vérité, et la Représentation qui ma
été faite de l'Enfant denommé J'ai
en vertu des pouvoirs qui me Sont délégués
Prononcé le présent acte que les Temoins
Sus nommés ont Signés avec moi ainsi
que le Citoyen Joseph Dorange

Contas Wallerchamps J. Dorange

Hozay

14e

Aujourd'hui Douzième Jour complémentaire
an Cinq de la Rep.e française une
et indivisible à Six heures du Soir
par Devant moi Pierre Henry Rozay et Jean
Baptiste Boudin le premier agt. mct. et le Second adjt
Mat. de la Commune de Garches en exercice
le Citoyen Jean Baptiste Came Vigneron le
quel assisté des Citoyens Pierre Henry Rozay
agt. Mat. âgé de Vingt Sept ans Domicilié
en cette Commune et Victorie Rosalie Pre
Gpme du Citoyen Landron âgée de trente
huit ans Demeurant à St. Cloud ma Declaré que
Marie Adelaïde Dibary Son Gpme en
légitime mariage est accouchée le 1er. Jour
complémentaire d'un Enfant du Sexe masculin
auquel elle a donné les prenoms de Pierre Baptiste
Victorin. D'après cette Declaration que les temoins
Sus nommés ont certifié conforme à la verité,
et la représentation qui ma été faite de l'Enfant dont
Elle accouche des pouvoirs qui me sont Délégué dresse le
present acte que les temoins Sus nommés ont Signé avec moi
ainsi que le Cit.en Came Pere de la Cit.ne Victorie Rosalie Pre.d. et
ne savoir Signer fait de la maison Commune de Garches
quedessus le 1er. Dr. B. Came Rozay

Boudin
a.t

Cejourd'hui Deuxieme jour complementaire de l'an Cinq
de la Rep.e francaise une et indivisible à quatre
heures du Soir Par Devant moi Jean Baptiste Boul
Adjt Mal de cette Commune De Garches est comparu
Le Sr Jean Clamors Macon, lequel a fait
Declaration pierre Henry Bozay Adjt Mal de cette
Commune age De Vingt Sept ans et Antoinette
Perary Son Epouse agée de Vingt ans, tous
Domiciliés en cette Commune ma Declaré que
Marguerite Bozay Son Epouse en legitime mariage
est accouchée le 1.er jour Comp.r D'un Enfant de
Sexe masculin auquel ils ont Donné le prenom
De Pierre Henry, D'après cette Declaration que les
Temoins Sus nommés ont certifié conforme à la verité
et la Representation qui ma été faite de l'Enfant
Denommé Je me suis Revetu De mon pouvoir qui me Sont Delegué
Dressé le present acte que les dits Temoins ont
Signé avec moi Excepté Antoinette Perary
qui A Declaré ne le Savoir

fait en la Maison Commune le Dit jour
que Dessus / Bozay Boulay

Premier feuillet

DEPARTEMENT
DE SEINE ET OISE.

CANTON
de Sevres.

COMMUNE
de Garches.

REGISTRE

POUR servir de premiere minute aux Actes de Mariages et Divorces qui se feront pendant la cinquieme année Républicaine, en la Commune de Garches. Contenant huit feuillets, cotés et paraphés par premier et dernier, par moi soussigné Membre de l'Administration Centrale du Département de Seine et Oise; à Versailles, le premier Fructidor, an quatrième de la République Française, une et indivisible.

Pour le 1er feuillet sur un acte de Mariage servi sur le 2e de naissance par erreur et celui du 1er Vendemiaire au 5e a Mariage en la Commune portant 5e feuillet signé

Carpentier

Aujourd'hui neuf Vendemiaire l'an cinquieme de la Rep.e Française une et indivisible, à Onze heures du Matin, sont comparus en la maison Commune pour contracter mariage par devant moi Pierre Henri Cozay, Off.r Mp.al de cette Commune Jacques Latouche âgé de trente trois ans fils de Pierre Genevieve Roger, né et domicilié de la Commune de Garches, d'une part, et Marie Jeanne Courtois, née et domiciliée en la Commune de Meudon Dep.t de Seine et Oise, fille de défunt Jean Latouche, en son vivant Cultivateur, né et domicilié de la Commune de Meudon Dep.t de Seine et Oise, fille de défunt Jean Courtois, en son vivant Cultivateur, et de Marie Jeanne Courtois, domiciliée en la Commune de Meudon, d'autre part,

1 feuille

+ Saute part

et Marie Geneviève Motivet agé de Vingt Six ans, fils de Jean François Motivet et Françoise Levin Domiciliés en cette Commune, Lequel + étoit assisté de Sorente du Coté de l'Epoux Pierre Louis Pomier Vigneron agé de trente huit ans De Jean Louis Deline Domicilié et Vigneron a St Aoud agé de trente Six ans Du Coté de l'Epouse le Citoyen Pierre François Motivet, oncle agé de Cinquante deux ans et Claude Robert Dorange, oncle maternel agé de Cinquante neuf ans tous Domiciliés en cette Commune Lecture faite de acte de naissance des Conjoints et de l'extrait mortuaire Dela dite de feu Marie Geneviève Roger le dit Jacques Latouche, et Marie Geneviève Motivet ont Declaré à haute voix se prendre mutuellement pour Epoux, et Jai déclaré à haute voix qu'ils sont unis en mariage et dressé le present acte, que les Susnommés ont Signé avec moi, ainsi que Jean Gradevé

Metivet fils de la Conjointe, le Dit
Conjoint ont déclaré ne savoir signer
fait en la Maison Commune, le Dit
Jour mois et an sus dits.

J.F. Metivet J.F. Metivet

C.F. Dorange J.C. Delaine

S. L. Saunier

Bozay

Agt. Mal.

Aujourd'hui Sixe frimaire du cinquième de la Rep.
française une et indivisible a trois heures après midi
par devant moi Pierre Henry Bozay, Agt. Mal. de
cette Commune, sont comparus en la Maison Commune
pour contracter Mariage Jean pierre François Lalande
âgé de Dix huit ans fils de défunts Jean Louis
Lalande et de Marie Madeleine pierre, natif de cette
Commune Dept. de la Seine et Oise d'une part, et
Jeanne Hyacinthe Boudin veuve de Joseph Boudin
âgé de Vingt cinq ans fille de Jean Louis
Boudin, et de défunte Marie Thérèse Métivet
domiciliés en cette Commune, lesquels ont
conjointement déclaré accompagnés du Cit. de l'Epine

Marie

Thérèse

KL

de Jean Baptiste Goudin, âgé de trente sept
ans, Pierre Martin Jeune âgé de quarante deux
ans, et Antoine Dupuis âgé de trente quatre
tous Cultivateurs ont domicile en cette Commune
Le premier Beaupere de Conjointe le Second, Parain
et le troisieme oncle de Coté de l'Epouse, Jean
Louis Goudin Pere, Pierre Martin Parain, Jean
Bapte Guerbe le premier Pere de la conjointe
âgé de Cinquante deux ans, le Second Beaupere
âgé de trente ans et le troisieme de Vingt Cinq
ans tous Cultivateurs, en domicilié en cette
Commune excepté le troisieme domicilié a paris.

Lecture faite des actes de naissance des
Conjoints, et de l'extrait Mortuaire de la defunte
Les dits Jean Pierre François Salandé, et
Jeanne Hyacinthe Goudin, ont declaré
à haute voix le premier de mutuellement vouloir
Epouse et Jl a declaré à haute voix qu'il
Sont unis en Mariage, et Jl a requis le
present acte que Les Temoins Sus nommés
ont signé avec moi ainsi les dits Conjoints

ou a Declaré ne Savoir Signer, Fait et
en La Maison Commune Le Dit jour
et an que Dessus. . J B Baptiste Boudin

A Delaye P. M. Levitz
P. Caron Boudin
j b Guerbe Conay

Ag.t Mat

Antoine Muret Babot

Le jourd'hui Douze Floreal Lan 5.me De la
Rep.e Fse une et indivisible a trois heures après mid
par devant moi Pierre Henri Conay Agt. Mat
De cette Commune Sont comparus en la Maison
Commune pour contracter Mariage Pierre Louis
Verret âgé De trente trois ans fils De Claude
Verret Jardinier en de Therese Lard de natifs de
La Chapelle St Denis Departement de Paris
D'une part; et Louise Mouselet Veuve Du Citoien
[illegible] âgée De Vingt un an fille de
Jean Mouselet en de Geneviève [illegible] tout
Domiciliés en cette Commune, Lesquels étoient
assistés Du Coté De L'Epoux Des Citoiens
Claude Lamoureux et Jacque Lamoureux le premier
Ami De vingt ans et Le Second De trente ans âgé

Pierre Louis Verret

Charon

Veuve Jacque Lamoureux

163

De Soixante Cinq ans, et le 2me de Sainte Deux ans
Domiciliés en la Commune de Pouallaud Dept
de Seine et Oise Du Canton de l'Isle* le
Citoien Pierre Bastelle âgé de Trente un ans
Beaufrere de la conjointe et François Guillot
aussi Beaufrere âgé de Trente cinq ans le
1er Domicilié en la Commune de Marly
la Machine et le Second de cette commune
tous deux Jardiniers, lecture faite des actes
de naissance des dits conjoints et de la
publication les dits Pierre Louis Verret
et Louise Rousselet ont declaré à haute
voix se prendre en mutuellement pour Epoux
et ont declaré à haute voix qu'ils Sont
mis en Mariage et de suite le present acte
que les temoins Sus nommés ont Signé
avec moi ainsi que le pere du Conjoint et
celui de l'Epouse, les dits Claude Lamoureux
et Jacques Lamoureux ont declaré ne Savoir
Signer de ce interpellés en la Maison Commune les dits jour et
an que dessus. Louise Rousselet Verret
Rousselet Dulcis Verret
Approuvé Deux ratures et Six
nouvelle R
Guillot
absent

Aujourd'hui Vingt cinq Floréal an Cinquième
de la Rep.e française une et indivisible heure de
midi ; par devant moi Pierre Henri Convoy Agt
Municipal sous comparu en la Maison Commune
de celui ci pour contracter Mariage Le Citoïen François
+ planton Charpentier âgé de Trente huit ans fils de
Antoine + pierre planton et d'Anne Dupuis natif de
Laparade Departement de Lot et Garonne
de present domicilié a passi Departement de la Seine
et veuf de Defunte Marie Claude Lebert, d'une part
et Marie Anne Louise Birot âgée de Vingt quatre
ans fille de Defunt Jean Francois Birot et de
Marie Louise Francoise domiciliée en cette Commune
de Garches d'autre part, les quels assistés
du Coté de l'Epoux des Citoïens Gerard
Carra Serrurier et Nicolas Gilleau Cantier
tous deux domiciliés en la Commune de passi le 1.er
âgé de quarante deux ans et le 2.e âgé de Cinquante trois ans
* du Coté de l'Epouse des Citoïens pierre Vincent
Cultivateurs et domiciliés en cette Commune Julien âgé de Trente deux ans et Pierre Le Moule
âgé de Trente Six ans tous deux beaux freres de
la conjointe + et autres parents et amis qui ont

aussi signés, Lecture faite 1°. De l'acte de
naissance du Citoïen francois Clauton qui
constate qu'il est né le Vingt deux Mai
mille Sept cent cinquante neuf, 2°. de l'acte
Mortuaire De Claude Lebert qui constate
qu'elle est Décédé le Dix Sept Ventose an quatre
=me ayant 3°. De l'acte De naissance de
Marie Anne Louise Berot, 4°. De l'acte de
Publication Du Mariage Publié et affiché
en cette Comune le ~~trois~~ Vingt trois Dud.
présente Année et Sur la Comune de
Cosse le Dix neuf aussi Surtout même année
Les Dits francois Clauton et Marie
Anne Louise Berot ont Déclaré à haute
voix de prendre mutuellement pour Poux
et j'ai Declaré au nom de la Loi qu'ils
Sont unis en Mariage, et j'ai entendu les
pourvois qui me Sont délégués ~~que les Dits~~
Duquel le présente Acte que les Dits Carat
Gilbau ont Signé avec moi Ledit Julien, et
Simon Le Moult ont Declaré ne savoir
Signer. Fait en La Maison

Marie Anne

qui constate qu'elle est née le trois avril 1772

REP·FRA
25
centimes

Commune de Dite Jouxney de la dite
part. 1- Gillot Planton
M. A! Dehot Carat
approuve la rature
Gillot
4 pieces Carat
a l'autre
Corray
Dyt Mat

Aujourd'hui Vingt trois Ventose an Cinquieme
de la Rep.e Française une et indivisible a
Cinq heures Du Soir Par devant moi Pierre
Henri Corray, Dyt. Mat de ladite Commune
Sont comparu au domicile de Dyt. Mat
pour contater Mariage Le Solvain Pierre
Philippe, Jardinier agé de trente un an fils
de feu Joachim Philippe et de Marie
Magdelaine Paré natif de Jouxdelle Canton de
d'Andilly Dept. de cette Dyt present domicilier
en cette Commune d'une part, et Marie
Charlotte Le Grain agée de trente ans fille de

Jean Nicolas Le Grain né de Marie
Caisnay Domicilier Présent en cette
Commune natif du Canton de Bretueil, Dept
de Leur Dautre part ; Lesquels a porté
Du Coté de l'Ouest du Citoien Jean Bapte
Sivin Cultivateur en cette Commune agé de
trente cinq ans, né de Jean Bapte Couaste
Jardinier demeurant a paris Section de
Montblanc agé de Vingt Cinq ans ; Du
Coté de l'Est du Citoien Pierre Martin
Sivin Cultivateur agé de quarante deux ans
né de Henri Collas Jardinier agé de trente
Cinq ans Tous Deux Domiciliés en cette
Commune. Lecture faite 1°. De l'acte
De Naissance du Citoien Pierre Philippe qui
constate qu'il est né le quatre Juin Mille
Sept cent Soixante et Six 2°. De l'acte
De Mortuaire de Joachim François Philippe
qui constate qu'il est décédé le Six Floréal
an quatrieme ; 3°. De l'acte de Naissance
De Marie Charlotte Le grain, 4°. De l'acte
Mortuaire de Marie Quesnay qui constate

REP. FRANÇ. 25 centimes

quelle est Décédée le trente un octobre
Mille Sept cent Soixante dix Sept
2e Déclaré de publication de Mariage
publié et affiché le dix neuf Ventôse an
Cinq mille année, Les Dits Pierre Philippe
et Marie Charlotte Legrain, ont déclaré
à haute voix Se prendre mutuellement
pour Epoux et j'ai Déclaré au nom de
la Loi qu'ils Sont unis en Mariage,
et j'ai en vertu des pouvoirs qui me Sont
Délégués Dressé Le présent acte que les
Dits Comparans ont Signé avec moi excepté
le Citoyen Cottar ~~et le Conjoint~~ et la Conjointe
fait en la Maison Commune Le
Vingt trois Dudit mois année que
mil Dix sept pierre philippe
approuvé un mot rayé P. M. Sevin P. B. Sevin
Cazeaux J. B. Cottar
agt. Nat.

Aujourd'hui vingt huit Germinal l'an cinq
de la République une et indivisible Pardevant
nous Pierre Domenge Adjoint municipal de cette
commune Ont comparus le cen Pierre Henri
Morel Instituteur Agent municipal agé
de vingt cinq ans fils de Pierre Michel Morel et
de Marie françoise le tartre domiciliés en
cette commune d'une part et Marie Antoi
nette Divary agée de vingt ans fille de feu
Jean baptiste Divary et de Marie Jeanne
Perrein aussi domiciliés en cette commune
d'autre part Les quels étoient assistés du
coté de l'Epouse des cens Louis Simon Lemire
Pontremoli Joseph Marie Servin Majeurs et do
miciliés en cette commune.
et du coté de l'Epouse des cens Marie Antoin
Divary Vigneron domicilié en cette commune et
Jean baptiste Bérel Caporal près la représentation
Lecture faite 1°. de l'acte de Naissance du cen
Pierre Henri Morel qui constate qu'il est
né le vingt un Décembre mil Sept cent Soixante dix
et de celui de Marie Antoinette Divary qui
constate qu'elle est née le dix huit Août
mil Sept cent Soixante dix Sept 2°. de
l'acte de publication de mariage Publié en

Pour contracter mariage

Sont contractés

Marie Antoin Lecture

de la Garde

Nationale

REP. FR.
25 centimes

affiché. Le vingt cinq du Présent mois en cette commune 3e de l'acte de décès du dit Jean Baptiste Divari décédé le trente du mois Septembre quatre vingt neuf 1er Vrile consécutivement pour écrire de la fille marie Jeanne Serein mere de la conjointe les dits Pierre Henri Marie Antoinette Divary ont déclaré à haute voix se prendre mutuellement pour Epoux Et j'ai déclaré au Nom de la loi qu'ils sont unis en mariage en j'en vertu des pouvoirs qui me sont délégués dressé le présent acte que les témoins Soussignés ont signé avec moi et l'Epoux et l'Epouse a déclaré ne savoir signer. Rouay agt. mal

J. L. Lemière

Joseph Servin M. Divary

J. B. Ferez - J François

Barbet philippe Serein

P. Dorange

agt. mal

Gillard

167

Voir la Marge Du 1er Juillet

Mariage de Jean Francois Cane, fils de Marie Anne Baudelier

Aujourd'hui 1er Vendemiaire an 5me de la Rep.
une et indivisible, à huit heures Du Soir, Par devant
moi Pierre Henri Moray Agt. Mal. Sont comparus
en la Maison Commune de cette ville pour constater mariage
Le Citoyen Jean Francois Cane âgé de Dix neuf ans
fils de feu Jean pierre Cane vivt de Marie Thiriat
Vigneronne et Domiciliée en cette Commune d'une part
Et De Marie Anne Baudelier âgée de Vingt huit
ans fille De feu Noël Baudelier vivt de Marie
Bodard Domiciliée en la Commune de Marly
Lamachine d'autre part les quels ayant dit
Coté De L'Epoux Des Citoyens Dominique Cane
Son frere et De Barbe poulet Beaufrere Le 1er
Cultivateur et le Second Menuisier, Tous âgé de trente
ans et Lautre De Vingt cinq Du Coté De L'Epouse
Des Citoyens Jacque Meunier Oncle Paternel
et De Jean Francois Greville Oncle Maternel tous
deux Cultivateurs Le 1er âgé De quarante six ans et le
Second de cinquante deux ans, Le 1er De la Commune
de Ludrecis Ste Jeanne Le Second De Chapine,
Ont dabord le consentement de Marie Thiriat
Mere De L'Epoux mineur, Lecture faite 1°. De l'acte
De publication De Mariage Publié et affiché en
cette Commune Le 4e. Jour complementaire, 2°. De
l'acte De naissance Dud. Jean Francois Cane

qui constate qu'elle est née le Douze Brumaire mil Sept cent Soixante Dix Sept 3e Delacte de Naissance Demarie Anne Chandelier qui constate qu'elle est née le Douze Janvier mil Sept cent Soixante Dix huit 4e Delacte Mortuaire de Noël Chandelier en date le Dit jean françois cauvet et Marie Anne Chandelier ont Declarés à haute Voix se Prendre mutuellement pour Epoux et Jai Declaré au nom de la loi qu'ils Sont unis en Mariage en Vertu du pouvoir qui me Sont Delegué Jai Dressé le present acte que l'Epoux et l'Epouse ont Declaré ne Savoir Signer ainsi que Vincent Dominique Cauvet et Pierre jean françois Le Citoien Marier proche de l'Epoux a Signé avec le Cen Jacques Meunier Du Coté De l'Epoux fait en la Maison Commune Les Dits Jour et an que Dessus en mot rayé Moray

Poullet Meunier agt Mal

Aujourd'hui Vingt Deux Floreal an Cinq de la Rep.me et invisible à une heure après midi Par devant moi Pierre Barri Moray agt Mal de cette Commune Sont comparus Pour contracter Mariage, Le Citoien Vincent Dominique Cauvet âgé de trente un an Fils de Marie Antoinette Perret fils De feu Jean pierre Cauvet et De Marie Adelaide Vigneronne ses Domiciliés en cette Commune Dune part et De Marie Geneviève Mercier âgée de Vingt quatre ans fille d'augustin Mercier et De Marie Barbe Boulogne Blanchisseur en cette Commune d'autre part, Le quels a joint Du Coté De la Epouse Des Citoient jean Denis Cauvet et Jean françois Cauvet tous deux frères Du Conjoint le 1er âgé de trente Six ans Domicilié en la Commune De Ferrel le Second âgé de Vingt sept ans Domicilié en cette Commune et autres Parens et Amis Dautre part

168

Joseph

Du Côté De L'Epouse Le Citoyen Frechuret âgé de quarante huit ans, et L'Epoux Louis Toussaint Le Jeune âgé De Vingt Six ans tous deux domiciliés en cette commune Le 1er Charpentier et Le Second Jardinier. Lecture faite 1° De L'acte de publication Du Mariage publié et affiché en cette Commune Le Vingt Trente Germinal Mil Deux 2° De L'acte de naissance Du Dt. Toussaint qui constate qu'il est né Le Six Août mil Sept cent Soixante Cinq, 3° De L'acte De Marie Geneviève Mercier qui constate qu'elle est née Le Vingt neuf octobre Mil Sept cent Soixante traize, et Le Dit Vincent Dominique Jeune et Marie Geneviève Mercier ont Declaré à haute Voix Se prendre mutuellement pour Epoux, et J'ai Declaré au nom De la Loi qu'ils Sont unis en Mariage, et en Vertu Des pouvoirs qui me sont Délégués J'ai Dressé Le présent acte que L'Epoux a Declaré ne Savoir Signer, L'Epouse a Signé conjointement avec le Citoyen Jean Denis Jeune, et Le père De L'Epouse, Les Citoyens Frechuret Le père et autres parents et Amis Soussignés en La Maison Commune De cette Jeune et Jean De Chaque part, Mjg Mercier

A. Mercier Jeune J. Frechuret

Le Fèvre Maire

Off. Mal

9e

Le jourd'hui Douze Fructidor an
Cinq de la Rep. Française une et indivisible
à heure Soixante après midi, Sont devant nous
Pierre Denis Moreau Agent Mal de cette Commune
de Garches, sous comparus en la Salle publique
de la Maison Commune, pour contracter Mariage
D'une part Et Etienne Nicolas Bonard
Decours âgé d'environ Vingt cinq ans, fils
de Jean Baptiste Decours Vigneron et de Marie
Anne Serin Domiciliés en cette Commune, D'autre part
et Marie Perpetue Monnier âgée d'environ
Vingt huit ans fille de Defunt Jean Monnier
Vigneron et de Marie Catherine Breton, aussi Domiciliée
en cette Commune, Lesquels Etoient assistés de
Etienne Jean Baptiste Decours pere du Conjoint
âgé de quarante sept ans Joseph Decours oncle âgé de
Soixante une ans, et de Denis Legué aussi oncle
maternel du Dit Conjoint âgé de cinquante Sept ans
le 1er Vigneron Demeurant à Versailles et le Second
Vigneron Demeurant à St. Cloud, et Marie Anne
Serin Mere du Sus Dit conjoint, Et du coté de l'Epouseur
Jean Pierre Boudin Bourgeois age de trente Sept

Marie Catherine Breton ~~Mere~~ âgée de quarante six ans
Mere et tutrice de la Dlle Epouse qui ont donné leur
consentement au présent Mariage Louis Michel Breton
oncle maternel âgé de quarante un ans Jean Baptiste
Sevin âgé de trente six ans oncle Maternel a cause de
Demoiselle Breton Son Epouse tous Cultivateur et Domiciliés
en cette Commune. Lecture faite 1°. De l'acte de publication
De Mariage publié et affiché par moi le trente
Messidor; De l'acte de naissance Dudit ~~Epoux~~
Nicolas Bernard Decourt, qui constate qu'il est né le deux
Septembre mille Sept cent quatre Vingt treize. 3°. De l'acte
Mortuaire de Jean Meunier qui constate qu'il est décédé
le Cinq Mars Mille Sept cent quatre Vingt onze, 4°. De
l'acte de Naissance de Marie Scipion Meunier qui
constate qu'elle est née le Dix huit Décembre mille Sept
cent Soixante Dix huit. Le Dit Nicolas Bernard
Decourt et Marie Scipion Meunier ont déclaré à haute
Voix se prendre mutuellement pour Epoux, et j'ai déclaré
au nom de la loi qu'ils sont unis en Mariage; et j'ai
revetu Du pouvoir qui me sont délégué Present et signant
acte que les Dits Jean Baptiste Decourt Joseph Decourt
Louise Legué Jean pierre Boudin Louis Michel Breton
Jean Baptiste Sevin et autres Amis ont signé avec moi
ainsi que la Dite conjointe, fait en la Maison Commune les jour
mois et an que dessus, approuvé trois rature nulle Nicolas Bernard Decourt
J. B. Boudin Marie Scipion Meunier ~~Meunier~~ Meunier
Louis Michel Breton Jean Baptiste Sevin Jean Decourt

DEPARTEMENT DE SEINE ET OISE.

Premier feuillet

CANTON de Sevres

COMMUNE de Garches

REGISTRE

POUR servir de premiere minute aux Actes de Décès qui se feront pendant la cinquième année Républicaine, en la Commune de Garches.

Contenant Dix feuillets, cotés et paraphés par premier et dernier, par moi soussigné Membre de l'Administration Centrale du Département de Seine et Oise; à Versailles, le premier Fructidor, an quatrième de la République Française, une et indivisible.

Charpentier

Ce jourd'hui trois nivose au cinquième de la Rep. française à cinq heures du soir, pardevant moi, Pierre Henri Rozay Off. municipal de la Commune de Garches, Dept. de Seine et Oise, élu pour recevoir les actes destinés à constater la naissance le mariage et le Décès des citoyens, sont comparus en la Maison Commune Denis Antoine Paulmier agé de quarante + domicilié dans la dite Commune et Pierre Louis Paulmier agé de quarante ans demeurant également en la dite Commune tous deux Cultivateurs, fils de la défunte ci après nommée lesquels m'ont déclaré que Marie Motivet + est morte hier à neuf heures du matin dans le Domicile de St Pierre Louis Paulmier son fils + Dapres cette Déclaration je me suis assuré du Décès

+ Deux ans

+ âgé de soixante quinze ans

+ 40

De la Dite Marie metoyen en j'en ai Dressé le
présent acte que Pierre antoine Saulnier, et Pierre
Louis Saulnier ont Signé avec moi. fait
en la Maison Commune de Garchez les jour
mois et an Susdits. D. A. Saulnier
P. L. Saulnier

Corray

Agt Mal

Etajourd'hui Vingt quatre Nivose an Cinquième
de la Rep.e Fse une et indivisible à Dix heures du
Matin, par Devant moi Pierre Louis Corray Agt
Mal. de la Commune de Garchez Dept. de Loire
et Cher élu pour recevoir les actes destinés à
constater les Naissance les Mariages et les Décès
Des Citoyens, Sont comparus en la Maison
Commune les Citoyens François Robert âgé de Vingt
Trois ans Maçon et Domicilié en cette Commune
fils De la Defunte, et Jean pierre Sagerat, cultivateur
aussi Domicilié en la même Commune, lesquels
Nous ont Declaré que Marie Louise agée d'environ
neuf Mois et demi, est morte Hier à Six heures
du Soir Dans le Domicile Du dit Citoyen Labat
son pere. D'après cette Declaration, Je me Suis
assuré du Décès de la dite Marie Louise et j'ai

ai Dressé le present acte que francois Loubon
pere a signé et Jean pierre Sagaret ont Signé
avec moi,

fait en la Maison Commune Les Dit jour
et an Susdits

Sagaret approuve une rature

Corsay
Agt. Mal

Lujourd'hui vingt neuf nivose an cinquieme de
la Rep.e une et indivisible à Onze heures
du matin par devant moi pierre Louis Corsay
Agt. Mal de cette Commune, du pouvoir recevoir les
actes destinés a constater la naissance les mariage
et le Decès des citoyens, sont comparus en
la Maison Commune Le citoien pierre Louis
paulmier pere de l'enfant agé de quarante
un an Cultivateur en Domicilié en cette Commune
et Jean pierre Sagaret aussi Cultivateur et Domicilié
en la dite Commune, Lequels m'ont Declarés
que Marie Sophie est decédé d'hier a trois
heures apres midi, dans Le Domicile du
paulmier son pere, laquelle étoit agée d'environ
quinze Mois, Dapres cette declaration que

171

Je me Suis assuré du décès de Marie
Sophie, et J'ai dressé Le présent acte, que
Le dit Gaulmier pere, a Signé
avec moi.

fait en La Maison Commune Le
dit jour que dessus.

Le Gaulmier J.P. Sageret

Aujourd'hui vingt trois Pluviose L'an cinquième
de la République une et indivisible a trois
heures après midi pardevant moi Etienne
Charles Crepelle adjoint municipal de cette
Commune Sont comparus les Sus Pierre Lemoule
et Pierre Vincent Jubin Tous Cultivateurs et
domiciliés en cette Commune Les quels m'ont
déclaré que Marie Lemoule fille du dit
Pierre Lemoule et de Louise Thevenet Son Epouse
est décédé d'hier après d'environ quinze jours
d'après cette déclaration que les Temoins Sus
nommés ont certifié conforme a la vérité
je me Suis Sur Le champ transporté au lieu
de ce domicile et après m'être assuré du décès
de la dite Marie Lemoule j'ai en vertu des

25 centimes

3ème

pouvoirs qui me sont délégués dressé la
présente acte que les dits Sieur Lemoule et
Sieur Vincent Julien ont déclaré ne savoir
signer fait à Gueret les jour mois et an susdits
Rozelle Adjt major

Aujourd'hui dix huit Ventose an cinquième de la
Rep. française une et indivisible à onze heures du
Matin par devant moi Pierre Henri Cozay Agt
Mal de cette Commune Dept de la Seine et Oise
élu pour recevoir les actes destinés constater la naissance
les Mariage et le Decès des Citoyens Sont comparus
au Domicile de Lagt Mal Les Citoyen Jean philippe
Joseph fils de la Defunte Nicolas Chaumet neveux
Georges Bogungny aussi neveux et autres Parens qui
ont Signés avec nous le premier âgé de vingt quatre
ans le Second Domicilié en la Commune de Ferrer
âgé de cinquante deux ans, et le troisième aussi
Domicilier en cette Commune de Ferrel, lesquels
nous ont déclaré que Marie Marguerite Fouredon
veuve de Michel Foucher est morte hier à deux
heures du matin en Son Domicile lieu dit le Clos de cette
Commune, Dagoé acte de notoriété que les témoins

+ Sculpteur

+ âgé de cinquante deux ans

+

Sus Nommés ont certifiés conforme a la vérité
Je me suis transporté audien de ce Domicile et
après avoir assuré du Décès Dudit Pierre
Marguerite Gourdon j'ai en vertu de la procuration
qui m'est sous Dilegué dressé le présent acte que
les Dits témoins ont Signés avec moi
Agarchet les Dits jour que
Dessus Lecture faite Brunet Bagnigras
Combescure Z. Sesin J. Poilly
Lonay
Agt Mal

Aujourd'hui Vingt quatre Fraireal an cinq de la Rep.
une et indivisible à Sept heures du Soir
par Devant moi Pierre Henri Nordy Agt Mal de
cette Commune, élu pour recevoir les actes de
naissance Mariage et Décès, Sont comparus
en la Maison Commune Les Citoyens Pierre
Martin Sesin Pierre Philippe, le 1er Vigneron
et âgé de quarante deux ans, et le Second
Jardinier et âgé de trente un an et Domiciliés
en cette Commune, les quels m'ont Déclaré que
Claude Sesin Journalier âgé de Soixante un an

* notif de Lonay
fait Sutel

en mon bureau à Sept heures du Matin en son
domicile auprès Gaschet, d'après une déclarat
que les témoins et lui nommés et Pierre François Isabelle
Maguet son Epouse ont certifié conforme à vérité
Jeune Sein transporté au lieu dit domicile
et après même heure du décès du Dt Claude
Sevin j'ai invoqué des pouvoirs qui me sont
délégués dessus représent acte que le dit
Témoins ont signé avec moi

fait en la Maison Commune Ledit
jour dit sus dit

Ph J. Maguette

P. M. Sevin

pierre philippe

Nouay
agt. mat

Aujourd'hui Cinq de Brumaire an cinquième de la
Rep.e Française une et indivisible à cinq heures du
Soir par devant moi Pierre Pierre Nouay Agt.
Mat. de cette Commune élu pour constater les actes
d'mariage naissance et Décès est comparu en Mon
Domicile le Citoyen Toussaint Mathurin Maguet
Citoyen français Oncle des parties qui a déclaré que

âgée de neuf ans et un demi

que Marie Osalthe Bernitte Tomasiny fille de Henri Robert, et de Marie Osalthe Mith, la mère âgée de Environ quarante ans, et la Mère âgée de Vingt Six ans, laquelle nous a déclaré, étoit décédé d'hier a Cinq heures du Soir, en son domicile au petit Lelang, de cette Commune, d'après acte de déclaration que le Citoyen Constant Malburnie Maigret et Jean Pierre Sargeret tous deux Jurés ont certifié Conforme a la vérité Je me Suis transporté au lieu de ce domicile ci après mentionné, assuré du Décès de la dite Osalthe Bernitte Tomasigni, J'ai en vertu de pouvoirs qui me sont délégué Dressé le présent acte que les dits Jurés ont Signé avec moi,

Fait au Domicile de Sixte Mat le dit jour et an que dessus approuvé trois mots nuls

Tomasiny

Maigret J Pag agt, mat

Cret

Aujourd'hui trois fructidor l'an cinquième de la République une et indivisible Sur devant moi Pierre Dorange adjoint municipal de cette Commune Sont comparus les Cns Jean baptiste Boudin et Jacques Vigny domicilié en la Commune de Suine Mont les quels nous ont déclaré que Jean Jacques Vigny homme de Lettre est décédé d'hier a onze heures du

domicilié en cette Commune majeurs.

Soir en sa maison Située en Celle Gardon ses
agés d'environ quatre vingt quatre ans d'après
cette déclaration que les témoins Susnommés
un certifié conforme à la vérité je me Suis
Sur le champ transporté au lieu de ce domicile
et après m'être assuré du décès du dit Jean Jacques
Signy j'ai en vertu des pouvoirs qui me Sont dele
gués dressé le présent acte que les témoins Sus
nommés ont Signé avec moi Sauf en la maison
Commune A Gardon les jour mois et an Susdits.

Jacque Signy J B Boudier

Dorange

Aujourd'hui dix Fructidor an Cinquième
an Cinq de la Rep.e française, par Devant moi Jean
Henri Rozier Agent M.al de cette Commune, Sont
comparus au Domicile de Lafont Les Soussignés Les
Citoyens François Parigne, Beaufrere, Pierre Grillon
oncle, Joseph Grillon frere de la défunte, Jean
Louis Boudin Beaupere de la dite défunte
et autres parens et amis, tous Majeurs et Domiciliés
en cette Commune excepté le Citoyen Pierre Grillon qui
est Domicilié en la Commune de St. Côme, lequel
m'ont déclaré que Geneviève Grillon femme du Citoyen

174

Pierre Louis Le proux est décédé
D'hier à Onze heure Du Soir, en Sa maison
Situé au petit Gardel, la quelle était agée
De Vingt ans et demi environ, d'après
cette Declaration que les temoins Sus nommés
ont certifié conforme à la Vérité, Jeme
Suis Sur le champ transporté au lieu de
ce Domicile, et après mètre assuré Du décès
Dela Dite Genevieve Grillon. J'ai trouvé des
pouvoirs qui me sont Delegué Dressé le
present acte, que les temoins Sus nommés
ont Signé avec moi, fait a Garchez
les Dit jour et an que Dessus J Grillon,

Grillon Pierre Louis Le
prou
jean Louis Boudin
Javigo Rouzy
agt. Mal

25 centimes

Genre

25 centimes

gems

gegr.

Dixième et dernier feuillet

Premier

REP. FRANÇ. 50 centimes

DÉPARTEMENT DE SEINE ET OISE.

CANTON de Sevres

REGISTRE

COMMUNE de Garches

Pour servir de Premier minute aux actes de Naissance qui se feront pendant la sixième année républicaine, en la commune de Garches. contenant Six — feuillets, cotés & paraphés par premier & dernier, par moi soussigné, membre de l'administration municipale du canton de Sevres A Sèvres, le 30. Fructidor, an cinquième de la République Française, une & indivisible.

Gerard

Maire

Aujourd'hui six Vendémiaire an Six de la Rep.e Française une et indivisible à Six heures du Soir par devant moi Pierre Henri Roxay Off.r Mun.al de la Commune de Garches est comparu Le Sieur Denis Antoine Sautinier Vigneron domicilié en cette Commune, lequel a mis et déclaré Citoïens Jean Antoine François Marie Antoinette Sautinier tous deux enfans dudit Denis Antoine Sautinier le 1.er âgé de Douze ans le Second de quatorze ans, Joseph Sevin aussi Vigneron âgé de Vingt Sept ans et mis Marie Antoinette Divary Epouse dudit Citoïen Roxay Off.r Mun.al âgée de Vingt cinq ans Moins

Sautinier

150

et Denis, tous Domiciliés en cette Commune, nous a déclaré
que Marie Antoinette Perin Son Epouse en légitime
Mariage est accouchée d'hier a quatre heures
Du Soir, d'un Enfant Du Sexe Masculin auquel
ils ont donné les prénoms de Denis Antoine
D'après cette Déclaration que les Témoins Delecture
faite ont certifié conforme à la vérité et le
représentation Qui nous a été faite de l'Enfant
Dénommé, Nous avons en vertu des pouvoirs qui nous sont délégués
Dressé le présent acte que les Témoins et Nous avons
ainsi Signé avec nous Excepté le Citoien Jean Antoine
Paulmier et Marie Antoinette Paulmier Sa Sœur
qui ont Déclaré de ne Savoir faire en cette Maison
Commune le dit jour Mai et an que dessus
et a Signé lecture Dict, Paulmiere

Roux
agt. Nat.

Aujourd'hui sept Vendémiaire an Six de la Rep.
Française une et indivisible a Deux heures après
midi par Devant moi Pierre Denis Roux, agt.
Nat. De cette Commune, est comparu le Citoien Jean
Baptiste Pouzin cultivateur âgé de trente huit ans
Le quel assisté des Citoiens François Perrier Marchand

De Sexe Agé de trente quatre ans Demeurant Deuxième
à Versailles Rue des Subsistances N.° 8 et de
Magdeleine Rouelle Beauvallet fille
de Sebastien Xavier Beauvallet Agé de Cinquante ans Demeurant
a paris Boulevard Antoine N.° 967, nous a déclaré que
Marie Magdeleine Therese Son Epouse en Légitime
Mariage est accouchée Ce Jourd'hui Huit Heures du Matin
D'un Enfant de Sexe Masculin, auquel il a été donné
les prénoms de Jean François, Dayré cette Déclaration
que les témoins à cette partie ont attesté contenir la
Vérité, et la Représentation qui nous a été faite de l'Enfant
Nous nous Sommes assurés que les pouvoirs qui nous ont Delegués
Dressé le présent acte que les dits Témoins ont signés
avec nous
Et fait en la Maison Commune le Dit
Jour mois et an que dessus

Xavier Beauvallet

J B Boudin Noury

aux jour dhui Six ayt.mot Brumaire an Six
de La Republique françoise une Heure de relevée par devant moy Jean
Baptiste Boudin adjoint municipale de Cette

Aujourd'hui Douze frimaire an six de la Rep.
française une et indivisible à une heure après
midi par devant nous Jean Baptiste Foudin
Adjoint Mat de cette Commune, est comparu
le Citoyen Joseph Proteau agé de quarante neuf
ans lequel assisté des Citoyens Pierre Henri
Coray Agt Mat agé de vingt huit ans
et de Marie Magdeleine Dorange épouse
de Jean Baptiste Foudin cultivateur agée de
vingt trois ans et demi tous domiciliés en
cette Commune, nous a déclaré que Marie
Son épouse en légitime mariage est accouchée
d'heure environ d'un fils né ce matin d'un
enfant du sexe masculin auquel ils ont
donné le prénoms de Pierre Henri, d'après cette
déclaration qui le Nommé a nous nommé nous
nous sommes transporté à la demeure
qui nous a été faite de l'enfant dénommé par
vertu de pouvoirs qui nous ont été délégué dessus
exprimé acte que le dit Nommé ont signé
avec moi et Jacques le dit jour mois et
an que dessus

Coray Dorange

Foudin
Adjt

Aujourd'hui Vingt trois ventôse an quatorzième
Six de la République Français à cinq heures
du soir, par devant nous Pierre
Henri Rozay, Off. Mat de cette Commune
est comparu le Citoyen Jean François Lavigne
Père âgé de trente ans, lequel a présenté le Citoyen
Jean François Gabriel Gallard âgé de vingt cinq
ans Compagnon Maçon Domicilié à Paris
Section de Loix Rue des Sourds N° 1169 et de
Marie Josephine Bonnelle femme du Citoyen
Lavigne fils Cultivateur en cette Commune
agée de Vingt deux ans Domiciliée Commune
mé Déclaré que Augustine Elizabeth Proux
Son Epouse en légitime Mariage est accouchée
d'avant hier neuf heures du Matin d'un
Enfant du Sexe féminin auquel ils ont donnés
les prénoms de Josephine Alexandrine Après
cette Déclaration que le terme ci dessus
est Certifié conforme à la vérité et la représentation
qui nous a été faite de l'Enfant dénommé
Il a ensuite de quoi nous avons dressé
Dressé le présent acte que les témoins ainsi que
le père ont signé avec moi à Garche les dits
jours que dessus. Lavigne père Gabrillard
Bonnelle Rozay un autre
agent mat

Cinq

Du jourd'hui vingt trois Floréal an 6me de la
République française à quatre heures après midi
par devant nous Pierre Barry Corsay Agt. mal
de cette commune, est comparu le Citoyen Joseph
Corbonnier agé de vingt six ans, le quel tant en
son Citoyen Nicolas Corbonnier agé de quarante
huit ans et de Marie Catherine Sagerat Epouse
de Louis Camu agée de trente un an tous
domiciliés en cette Commune, nous a declaré que
Marie Jeanne Pierre Sagerat, Epouse en legitime
Mariage est accouchée hier a cinq heures du
matin d'un Enfant du Sexe feminin auquel
ils ont donné le prenom de Marie Catherine
d'après cette Declaration que les temoins ci
nommés ont certifié conforme à la vérité et
la representation qui nous été faite de l'Enfant
denommée ci en vertu de pouvoirs qui nous
sont delegués avons signé le present acte que
les temoins ci nommés ont signé avec
nous excepté le pere present qui a declaré
ne savoir signer. fait au domicile de
dit Agt à Garchy les dits jours et
que dessus

N Monnots

Corsay
agt mal

M C Sagerat Bourdy
agent

25 centimes

cinquième

Au jourd'huy vendt huit pluviose an Six de
la Rep.e françoise pardevant moy Pierre henri
Rozay agt Mal de cette comune a Sept heure
du Soir est comparu le Citoyen jean francois
L'Evesque cultivateur et domicilié en cette Commune
lequel assisté des Citoiens louis gilles agé
de quarante huit ans demeurant a Barche et
Louise Denille herot agé de cinq quatre
ans aussi y demeurant tous deux domicilier
en cette Commune Mas declaré qué Marie jeanne
perriot est accouchée hier cinq heur d'un Enfant
Masculin provenant de legitime Mariage auquel
ils ont donné les prenom de Louis francois
d'apres cette declaration les Temoin Sus nomme
ont certifié conforme a la verité et la representation

qui ma été fait de l'enfant denomé Jai
enverte des pouvoir qui me Sont délegné dressé
le présant acte que que le témoins Sus nomme
ont Signé avec moy excepté du Marraine qui
a déclare ne Sa voire Signé et lepere
present
Fait en la Maison Comme les dits jours
que dessus [illegible] J. de Lévêque
Rozay

L'an mil Sept Cent Soixante et un
an Six de la Rep.q Française une et indivisible
trois à quatre heure après midi Par devant
moi Louis Henri Rozay Agt. Mrs Dette
Commune est comparu le Citoyen Jean Louis
Maurice Catherine Domenger agé de Vingt
Cinq Decembre agé de Vingt trois ans et de
Marie Catherine Dorange agée de Vingt
un an le 1er premier Juin de Jean Joseph
Decouvert et de Marie Catherine Prévost, la Veuve
fille de Claude Robert Dorange et de Marie

Mayde Lime Melinet, tous Deux
Domiciliés en cette Commune, ma
Déclarée une Marie Genevieve Dorange et
accouchée légalement Cette huit heures du
matin d'un Enfant du Sexe Masculin
provenant de leur légitime Mariage auquel
ils ont donné le prénom de Louis D'après
cette Déclaration que les témoins ci nommés
ont certifié conforme à la vérité, et la présentation
de l'Enfant qui m'a été faite, j'ai inscrit les
pouvoirs qui me sont délégués dressé le présent
acte que les père Parent et le Citoyen Decourt ont
signé avec moi la Citoyenne Marie Catherine
Dorange à déclaré ne le savoir fait au domicile
du Sus dit Cet, le dite jour et an que dessus

Corray Officier Civil

agt. en ch. Boudin
Gal

Aujourd'hui neuf Germinal an Six de la
Rep. Française une et indivisible à huit heures
du soir par devant moi moi Pierre Henry Corray
agent mal de cette Commune est comparu le Citoyen

185

Jeanne Servet Laitier Domicilier en cette Commune
Auquel a présenté des Citoïen Jean Germain dit Macon
et Marie Anne Servin Vve De René Gaumier ce
premier âgé de quarante ans, et la Seconde de
quarante cinq ans aussi tous deux Domiciliés en cette
Commune ma déclaré que Elisabeth Bardou
Moreau Son Epouse en légitime Mariage
est accouchée avant hier à Six heures du matin
d'un Enfant du Sexe feminin auquel ils ont
donné le prenom de Marie Marianne, d'après
cette déclaration que le Temoin Sus nommé
ont attesté conforme à la verité et m'ont requis
qu'il en fut fait de l'Enfant dénommé dans
l'acte du procès verbal qui en sera Sur le champ dressé
Lecture faite du présent acte que le Temoin Sus nommé ont
Signé avec moi Said au Domicile de la Cit.ne
Ce dit jours que dessus, Jean Bernard Jean
Germain Macon Rozay

Aujourd'hui Quatorze Germinal an Six
de la République Française, par
devant moi Pierre Henri Rozay
Agent municipal de cette Commune
a Sept heures après midi, est

Comparu devant nous Jacques Laine septième
Signeront et domicilié en cette Commune,
Lequel a présenté devant nous Louis Francois
Vidault agé de Versailles et de Marie Catherine
Peleine femme d'antoine Sevin Vigneron
Laquelle nous a déclaré cette dernière nous déclare
ne savoir signer que Anne Francois Bachelet son épouse
Nous avons Légitime mariage et accouchée hier
soir en Légitime mariage et accouchée hier
à quatre heures du matin d'un enfant mâle
auquel les Cens cy dessus désignés ont donné
le prénom de michel marie, le dit enfant
a été nommé par les Cens michel marie Sanier
agé de dix huit ans demeurant à Larenne
et par Genevieve Boudin de cette
Commune, ces derniers cy, dont il vient d'être
fait mention n'ayant pu être présents vu
leur jeune âge les Cens Vidault et Sevin
en ont parlé. D'après cette déclaration que
ces trois fois témoins ont certifié conforme
à la vérité et la représentation qui nous a été
faite de l'enfant dénommé j'ay en vertu
des pouvoirs qui me sont délégués dressé
cet présent acte que les témoins cy dessus
ont signé avec nous fait en Domicile de
Lagent municipal le dit jour que cy dessus

Cozan agent municipal Vidault

Aujourd'hui Vingt Germinal an Six de
la Rep.e Française à Sept heures du Soir
nous Devant moi Pierre Henry Boxay agt
m.al de cette Commune, est comparu le Citoyen
Pierre Vincent Dupuis Vigneron ancien Commune
âgé de Trente deux ans le quel a présenté des
Citoyen Jean Pierre Suivi de cette Commune
age de Vingt Sept ans et Marie Charlotte
Henriette Bouleux, Epouse du Citoyen Henri
Collas jardinier âgée de Vingt Sept ans
demeure Domicilier en la Susdite Commune
ma déclaré que Marie Noël Chalumet Son
Epouse en légitime Mariage est accouchée Hier
a dix heures du Soir D'un Enfant du Sexe
féminin auquel ils ont donné le prenome
de Marie Henriette, d'après cette Declaration
que les temoins Sus nommé ont certifié
conforme à la Vérité, et la representation
qui nous a été faite de l'Enfant dénommé J'ai inscrit
De pouvoirs qui me sont délégué dressé le
present acte que les temoins Sus nommés ont
Signé conforme à la Vérité, avec nous fait, à

Continuation.

à Puisaye le Savoir Signer

Garçon le Dix jour que de Octobre Mil Huit cent vingt, trois heures du Soir, pardevant Nous Maire Adjoint et Officier public de la Commune de Bonny sur Loire, Canton de Briare, Arrondissement de Gien, Département du Loiret, y résidant et soussigné

Sont comparus Jean François Bonny Meunier âgé de Vingt deux ans Cultivateur de cette Commune, le quel assisté de Pierre Louis Meunier grand Père et de Marie Geneviève Lemaire le premier âgé de Cinquante neuf ans, et la Seconde de Cinquante six ans, tous domiciliés en cette Commune, nous a déclaré que Marie Victoire Adelaïde Meunier, Son Epouse en légitime Mariage est accouchée devant hier à onze heures du Soir d'un Enfant du Sexe Masculin auquel il veut donné les prénoms de Henry Louis, déclarant

187

Declaration des témoins sus nommés
ont certifié conforme la vente et
la représentation qui me a été faite de
l'Enfant dénommé, j'ai invité de
vouloir qui me soit délégué donné
le présent acte que les témoins et sus nommés
ont signé avec moi et lequel présent qui
a été lecture de savoir signé.
fait au domicile délégant le
dit jour que dessus

my dorange y. d. secrétaire

Morax

Aujourd'hui vingt huit Germinal an six
de la Rep.e française une et indivisible à
quatre heures du soir par devant moi Jean
Henry Morax Agt Mal de cette commune, est
comparu le citoyen Jean Joseph Alexandre
Lenoir âgé de trente neuf ans le quel assisté
des citoyens Jacques Moreau Lavigerie âgé
de trente neuf ans et de Sylvie Louise
Gauthier âgée de trente ans, épouse du
dit Jacques Moreau Lavigerie, propriétaire

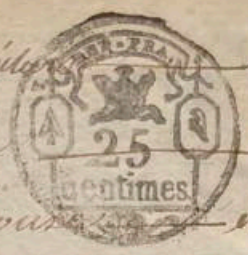

Deuxième

et Domicilié [illegible] en cette Commune m'a
Déclaré que Marie Marguerite Harlignon
Son Epouse en Domicile avec lui, en cette
Commune est accouchée aujourd'hui à neuf heures
du Matin d'un Enfant du Sexe féminin auquel
ils ont donné le prénom d'Alexandrine
Louise, D'après cette déclaration que les Témoins
Sus nommés ont certifié conforme à la vérité
et la Représentation qui m'a été faite de
l'Enfant dénommé, Dont le présent acte,
que les Témoins et le père présent ont signés
avec moi fait au Domicile dud. Agt
Cedit jour que dessus,

A. J. Delavigerie

Morceau de la signature

Lienard

Honay

agt. mat.

Aujourd'hui Cinq Floréal an six de la République française
une et indivisible à six heures du soir, Pardevant moi
Thomas Simon, Marie Bizouard Agent Municipal de
cette Commune, est comparu le Citoyen Pierre Louis Faumier
âgé de quarante ans, lequel a dit des Citoyens Jacques
Antoine Perez âgé de vingt ans et de Claude Perret

181

âgé de cinquante sept ans, et de la Citoyenne Reine, Victoire Sophie Le Roy âgée de vingt cinq ans, ainsi que de la Citoyenne Marie Barbe Couette âgée de quarante quatre ans, tous domiciliés en cette Commune excepté la Citoyenne Le Roy qui reside à St. Cloud; Lequel dit Citoyen Sauvier nous a déclaré que Marie Roger son Epouse en légitime mariage âgée de trente huit ans native de Cormeil et résidante en cette Commune, est accouchée le trois de ce mois à cinq heures du soir d'un Enfant du sexe Masculin, auquel ils ont donnés les Prénoms de Antoine Victor; — D'après cette Déclaration que les témoins susnommés ont certifié conforme à la Vérité et la Représentation qui nous a été faite dudit Enfant, avons dressé le présent acte que lesdits témoins et le Père présent ont signés avec nous. Fait en notre Domicile lesdits Jour et An que dessus par moi Maire officier public

Sauvier Jacque Antoine Sevin

Reine Victoire Sophie Le roy C. Verret Couëtte

Bizouard

Agt. Mal.

Aujourd'hui trois Germinal l'an six de
La République une et indivisible, Pardevant
moi Thomas, juge de Marie Bizouard Agent Municipal
de cette Commune, est comparu Le Citoyen Jacques Pierre
Le Grou Chirurgien âgé de soixante trois ans, Lequel assisté du
Citoyen Jacques Pierre Millet Tailleur d'habits âgé de
Vingt cinq ans et de la Citoyenne Marie Charlotte
Mouton Vigneronne âgée de trente ans, tous domiciliés
en cette dite Commune; Lequel dit Citoyen Le Grou, m'a
déclaré que Marie Thereze Martin son Epouse en
Légitime Mariage âgée de trente quatre ans native de la
Ville St. Cloud, et résidente aussi en notre Commune, est
accouchée ce jour à cinq heures du soir d'un Enfant
du Sexe Masculin, auquel ils ont donné les Prénoms
de Jacques Pierre; D'après cette Déclaration, que les
Témoins Susnommés ont certifié conforme à la vérité
et la representation qui m'a été faite dudit Enfant,
avons dressé le present acte que lesdits Témoins et le
Père present, ont signés avec moi. Fait en mon Domicile
les dits Jour et An que dessus /.

J. P. Le Grou

J. B. Millet

Marie Charlotte Mouton

Bizouard

a. m.

Aujourd'hui quatorze prairial l'an Six de la
République française une et indivisible pardevant
Moi pierre martin Sevin adjoint Mpal de cette
Commune est comparu le Citoyen Claude
Lalonde Vigneront agé de Soixante ans domicilié
en cette Commune lequel etant assisté du
Citoyen jean Louis Laguerre charpentier demeurant
a paris Rue Martin N° 30 agé de quarante trois
ans et de marie Louise Villette Son épouse agé
de trente trois ans; tous deux domiciliés a paris
division de la réunion Septieme municipalité Ma
déclaré que marie claude héré Son épouse
en Légitime Mariage agé de quarante ans
étoit accouché hier a neuf heure du Soir
dans Sa maison Sise en cette Commune d'un
Enfant du Sexte féminin qu'il Ma présenté
et la auquel il a donné les prénoms
de marie Louise; D'après cette déclaration
que les témoins Susnommés ont certifié
Conforme a la Vérité et la présentation qu'il Ma
été fait du dit Enfant avons dressé Le présent
acte que les dit témoins ont Signé avec
Moi et le pere présent qui a déclaré ne
Savoir Signé ainsi que la Citoyenne marie
Louise Villette
fait en mon Domicille les dit jour mois
et an que dessus J. Laguerre

Sevin
adjt Mpal

Aujourd'hui quinze Germinal l'an six de la République Française une et indivisible, Pardevant moi Thomas Simon Marie Bijouard Agent Municipal de cette Commune est comparu le Citoyen Jean Noël Grillon Vigneron âgé de quarante huit ans et Domicilié en cette dite Commune ; Lequel assisté du Citoyen Pierre Paul Fraisneau Md. de Vin âgé de quarante deux ans résidant à Paris rue Sainte Sauveur N°. 38, et de Anne Véronique Morelle femme Grillon Md. Epicier résidant aussi à Paris rue des grands Degrés N°. 18, âgée de trente trois ans, m'a déclaré que Marie Agnès Boudin son Epouse en Légitime mariage et âgée de trente six ans, était accouchée hier entre onze heures et minuit, dans la Maison ici en cette Commune, d'un Enfant du sexe Masculin qu'il m'a présenté et auquel il a donné les Prénoms de Jean Pierre ; D'après cette Déclaration que les Témoins susnommés ont certifié conforme à la Vérité et la représentation qui m'a été fait dudit Enfant, avons dressé le présent acte que lesdits Témoins et le Père présent, ont signés avec moi +. Fait en notre Domicile lesdits Jour, Mois et An que dessus.

rayé quatre Mots nuls.

+ et le Père présent qui a déclaré ne savoir lire ni écrire.

B. M.

Femme Grillon Fraisneau

Bijouard

ag. M.

Aujourd'hui vingt deux Prairial l'an six de la République
françoise une et indivisible à huit heures du soir
par devant moi Thomas Simon
Marie Bizouard Agent Municipal de cette Commune
est comparu le Citoyen Jean Baptiste Dorange Vigneron
âgé de vingt huit ans et six mois Domicilié en cette
dite Commune ; Lequel assisté du Citoyen Etienne
Meunier Vigneron âgé de vingt sept ans et de
Marguerite Fremont âgée de vingt trois ans
tous Domiciliés en cette Commune, m'a déclaré
que Marie Louise adelaïde Meunier son Epouse en légitime
Mariage âgée de vingt neuf ans, étoit accouchée
hier à dix heures du soir dans sa Maison
sise en notre Commune, d'une Enfant du sexe
féminin qu'il m'a présentée et à laquelle il a
donné les Prénoms de Marie Marguerite ;
D'après cette Déclaration que les Témoins susnommés
ont certifiée conforme à la vérité et la représentation
qui m'a été faite de ladite Enfant, avons dressé le
présent Acte que lesdits Témoins et le Déclarant
ont signés avec moi, excepté le Citoyen Etienne
Meunier qui a déclaré ne le savoir. Fait en mon
Domicile lesdits Jour, Mois et An que dessus.

J.B Dorange M. Fremont

Bizouard

ag. m.

Aujourd'hui premier Thermidor l'an deux de la Republique
a sept heure du soir pardevant nous
Pierre Martin Officier adjoint Municipal de
cet Commune et Comparu le Citoyen Marc Antoine
Divary Cadet Vigneron agé de Vingt ans domicilliée en
cet Commune, lequel assisté du Citoyen Marc
Antoine Divary Père agé de quarante huit ans et de
Louise Hérô agé de trente six ans tous deux
Domicilliée en cet Commune ma déclaré que
Marie Anne Hérô Son épouse en Légitime Mariage
agé de Vingt cinq ans étoit accouché hier a trois
heure du matin dans Sa maison Sise en notre
Commune dune Enfant du Sexe féminain quil
ma présenté et a la quel il a donné les
prénoms de Marie antoinette, Dequoi cette déclaration
que les témoins Sunommés ont certifié Conforme a la
Vérité et la représentation qui ma été faite de la
dite Enfant avons dressé le présent acte que
les témoins et le père présent ont Signé
avec Moy Excepté Louise Hérô qui a déclaré ne Savoir
Signé, fait en mon domicille les dit jours
Mois et an que dessus. Un mot rayé nul

M. A Divary M. A Divary Officier adjoint

Aujourdhuy Deux o thermidor l'an Six de la
republique francaise une et indivisible a huit heures
du Soir pardevant moi pierre Martin Sevin adjoint
Municipal de cet Commune est Comparu Le Citoyen
pierre henry rozay Cabaretier agé de Vingt neuf ans
domicilliée en Cette Commune; lequel assisté du
Citoyen thomas Simon marie Bizouard agé
de quarante Sept ans agent municipal et
domicilliée en Cette Commune; et de dorothée jeanne
francoise Bizouard femme du Citoyen rostenne
agée de quarante cinq ans; demeurante a paris
rue Beauregard no 21 division de Bonne nouvelle
5me Arondissement; ma declaré que marie
antoinette divary Son épouse en Legitime Mariage
est accouchée chez a Une heure après midy dans
Sa maison Sise en nôtre Commune; d'un Enfant
du Sexe masculin qu'ils m'ont présenté et auquel
ils ont donnée Les prénoms de henry thomas;
D'après cette déclaration que Les témoins
susnommée ont Certifié Conforme à la Vérité
et la représentation qui m'a été faite du dit Enfant
avons dressé le présent acte que Les dits
témoins et le pere présent ont signé avec
moi; fait en mon domicille Les dit jour
Mois et an que dessus.

Thomas Simon Marie Bizouard

Dorothée jeanne francoise Bizouard

F. Rostenne J. H. Rozay

adjoint Sevin

Aujourd'hui Dix Sept thermidor l'An troisième
de la republique
francaise une et indivisible
a Onze heures du matin ; pardevant Moy Pierre
Martin officier public adjoint Mr de cet Commune est
Comparu le Citoyen jean Lemaire tisserant agé de Vingt
Ans domicillié en cette Commune, lequel assisté du
Citoyen jean Retou tisserant agé de Soixante quatre
Ans domicillié en cette Commune, et de Catherine Roger
femme du Citoyen Le Maire agé de quarante quatre ans demeurant
a paris rue jacques du haut pas N°. 84 division de
l'observatoire ; Ma declaré que sa femme Catherine Retou son
epouse en legitime mariage est accouché hier a
Six heures Dans Soir dans sa maison Sise en notre
Commune dune Enfant du sexe feminain quelle
Presentet a la quelle jle il a donné les prenoms
de Marie catherine Dapres cette declaration que les
temoins Susnommé ont Certifié Conforme a la
Verité et La representation quelle ma été faite de
la dite Enfant avons dressé le present acte
que les témoins et le pere present ont
Signé avec moy excepté la Citoyenne Roger
qui a déclaré ne Savoire Signé ; fait en notre
Domicille les dit jour mois et an que dessus

Retou

jean Lemaire

Sevin
adjt Mre

192

Aujourd'hui dix neuf fructidor an Six de la Rep.ne
française une et indivisible a deux heures après midy
pardevant Moy pierre Martin Sevin adjoint M.pal de
cette Commune en l'absence du Citoyen Bigouare agent
et Comparu le Citoyen pierre Louis Le prou Vignerons
agé de vingt deux ans le quel a assisté des Citoyens
jean francois La Vigne Maçon agé de trente trois
ans et de Marie anne Marguerite chaumel agé de
vingt six ans tous deux domiciliés en cette Commune
Ma déclaré que Marie ojosephine chaumel son
ejouse en légitime Mariage agé de vingt trois ans
étoit accouché hier a trois heures après midy
dans sa Maison Sise en nôtre Commune d'un
Enfant du Sexe feminin qu'il Ma présenté
présenté et a la quel il a donné les prénoms
de marie Marguerite, D'après cette déclaration
que les temoins Surnommés ont certifiés Conforme
a la Vérité et la représentation qui Ma été faite
de la dite enfant j'ai en vertu des pouvoirs qui
me sont délégués dressé le présent acte que
les temoins et le pere présent ont signé avec
Moy excepté Marie anne Marguerite chaumel
qui a déclaré ne Savoir Signer fait
en mon domicile le dit ojour mois et an
que dessus J.h Sevigne
pierre Louis Le prou
Sevin
off.r m.al

REP. FRAN.
25
centimes

quatorzième

quinzième et dernier.

Gerard

Inf. 2

194

Premier
2

DÉPARTEMENT DE SEINE ET OISE.

CANTON de Sevres — COMMUNE de Garches

REGISTRE

Pour servir de Premier minute aux actes de mariages et divorces qui se feront pendant la sixième année républicaine, en la commune de Garches contenant Huit feuillets, cotés & paraphés par premier & dernier, par moi soussigné, membre de l'administration municipale du canton de Sevres A Sèvres, le 30. Fructidor, an cinquième de la République Française, une & indivisible.

Gerard

N°. 1 Aujourd'hui Deux Primidi an six de la Rep.t française une et indivisible à Dix heures du matin, par devant moi Pierre Henry Gerard Off.r M.al Deputé Commune de Garches, Sont comparu en la Maison Commune pour contracter Mariage, Le Citoyen Jean Baptiste Lemaire tisserand agé de Dix neuf ans fils de Jean Baptiste Lemaire et de Catherine Roger tisserand Domiciliés a paris Rue Jacques N°. 84 observatoire D, natif de la Commune de Viré en Sarmaise maintenant Domicilié en la Commune de Garches Dep.t de Seine et Oise, D'une part, Marie françoise Catherine Retour agée

135

Baptes

De Dix huit ans, fille De Jean Arlout tisserand
et de Catherine Lepere Domicilier en cette Commune
et la Mere et la Commune de Athise Dept De
lorne. Les quels etoient arrivés du Coté de
l'Epoux des Citoiens Jean Baptiste Soudin
Boulanger agé de trente huit ans, De Denis Jean
Leprince Agé de quarante Cinq ans Serrurier
en Domiciles tous Deux en cette Commune, du coté
de l'Epouse des Citoiens Jean Louis Caun agé de
Soixante neuf ans et De Jean Denis Serin agé de
quarante Cinq ans tous Deux Cultivateurs en Domicile
en cette Commune, Lecture faite 1°. De acte de
naissance Du Conjoint qui constate qu'il est né le
Janvier Mille sept cent Soixante dix huit, 2°. De
acte de publication Publié et affiché a paris, 3°.
De acte de naissance de Marie francoise Catherine
Arlout qui constate qu'elle est née le six Septembre
Mille sept cent soixante dix neuf, 4°. De acte de
publication De cette Commune, du Sept Brumaire
5°. Du Consentement des pere et Mere Des conjoints
ici presents Les Dits Jean Le Maire et Marie
francoise Catherine Arlout ont declaré a haute voix
se prendre mutuellement pour Epoux et j'ai declaré
a haute voix qu'ils Sont unis en Mariage et dressé
le present acte, que les Sus Dits Temoins ont signé

Duplicata

avec moi ainsi que Jean Antoine père Jean Baptiste Le maire père à Déclaré ne Savoir Le Conjoint a aussi Signé et la Comparante à Déclaré ne Savoir fait en la Maison Commune Le dit Jour et an que Dessus

Jean Le Maire père

Pecault Retour

Dj Leprince Perin

Mozay

agt. Mat.

(2) Aujourd'hui Dix Neuf Brumaire an Cinq de la Rep. Française une heure de relevée Sur quatre heures après midi Par devant nous Pierre Henri Mozay agt. Mat. de cette Commune Sont comparus pour contracter mariage d'une part Pierre Louis Leprince Vigneron agé de Dix neuf ans Veuf de Louise Geneviève Grillon Domicilié de cette Commune d'une part et de Marie Josephine Chaumelle agée de Dix neuf ans fille de François Bernard Chaumelle et de Marie Batiste Leur Domiciliée en cette Commune d'autre part Lesquels assisté Du coté de l'époux de Citoyen Jean François Lorigny et Emanuel Aux Leur beau père et Le Second Oncle Maternel Cyprien agé de Trente ans Domicilié

136

et le Second âgé de quarante ans Domicilier en la Commune de Puiseaux Dept. de la Seine et autre part, Jeune Louis François Jean Baptiste dit Conjoint âgé de trente un ans Vigneron et Second Jean Louis Bellard Jardinier âgé de trente Sept ans tous Domiciliés à Gauchet Lecture faite 1°. De l'acte mortuaire de Louise Geneviève Gaillon qui constate qu'elle est Décédée le Vingt Six Août mil Sept cent quatre Vingt Six et Second De l'acte de publications De Mariage publiées et affichées en cette commune le Vingt Brumaire 2e. De l'acte de naissance du Conjoint qui constate qu'il est né le trente Juin qui constate qu'il est né à trente Juin mille Sept cent Soixante Seize 3e. De l'acte Mortuaire de Bernard Chamelle qui constate qu'il est Décédé et dudit Lieu Epoux et Marie Josephine Chamelle ont Déclaré à haute voix vouloir mutuellement pour Epoux et qu'ils Déclaré au nom de la Loi qu'ils Soient unis en Mariage en vertu Des pouvoirs qui leur sont Délégués

troisième

Idé Drapé [illegible] le présent acte que ce
le pour [illegible] l'Grouse ont signé ainsi
que Emanuel Coux et Jean François
Larigue, les citoyens Pierre Collet et François
Cann, ont déclaré ne savoir signer,

Fait en la Maison Commune le dit
jour et que dessus Pierre Louis Le
2ème
Marie Joseph Chaumele
Cann

Larigue Coux
agt. mal

1 Aujourd'hui [illegible] an 2ème de la
quatre République Française une et indivisible à cinq
janvier heures du soir par devant nous Pierre
Mazet Agent Municipal de cette Commune
Sont comparus en la Salle publique de la Maison
Commune, pour contracter Mariage, d'une part
Jean Pierre Xavier Miller Habitant agé de Vingt
quatre ans fils de légitime Mariage de Jean
Miller Jardinier Domicilié à Versailles Rue des
Recollets N°. 25. et de Anne Strineker, d'autre part
2 Anne françoise Mouton Domiciliée en la Commune

De Garçon âgée de trente sept ans fille de feu
Jean Baptiste Montet et de Anne Françoise
Chappellaine ses Domiciliés en cette Commune d'autre
part, le quel a mis à Comparoir du côté de l'Epoux
Des Citoyens Pierre Martin fils ainé de Jean Louis
Fremont Cet. âgé de quarante deux ans et le Sieur
De trente un an Cet. Deux Negocians et Domiciliés en cette
Commune, Des côté de l'Epouse Des Citoyens Philippe
Jean et Antoine Jean le 1er. âgé de quarante sept ans
et le 2me De trente neuf ans, Lecture faite 1°
De l'acte de naissance du Citoyen qui constate qu'il
est né le Six Septembre mil sept cent Soixante deux en la
Commune de Saint pierre St. Paul, de la Ville de
Guise Dept. de l'Aisne, 2°. De l'acte de Publication de
Mariage Publié et affiché en cette Commune, et en
celle De Versailles Des Dix huit Floréal et Premier
Prairial 3e. De l'acte de naissance de la Citoyenne qui
constate qu'elle est née le Dix Avril mil sept cent Soixante
Sept Dite Jeune Mellet et Anne Françoise Montet ont
déclaré à haute voix Se prendre mutuellement pour
époux, en foi de quoi ils ont déclaré au nom de la loi qu'ils
sont unis en Mariage, et ensuite des pouvoirs qui
leur sont Delegué par Deux Citoyens Pierre Martin fils Jean Louis Fremont Philippe
Citoyens Pierre Martin fils Jean Louis Fremont Philippe

Levin ~~et Antoine~~ ainé [illegible] et lecture
ont Signé avec nous excepté Antoine Levin
qui a déclaré ne le savoir,

Fait en la Maison Commune les Dit jour mois
et an que Dessus

A. Antoine Levin Ritay
Ph. Levin P. M. Levin
Coray J. L. Fremeret

1 Aujourd'hui Dix Sept nivose an Six De la
Rep.e Française une et indivisible a Cinq heures
du soir, Par Devant nous Pierre Henri Coray
Agent M.al De cette Commune Sont comparu au
Domicile De Lagt M.l pour contracter mariage
D'une part, Jacques Benoit Gambon agée De trente
Deux ans, fils De Benoit Gambon et De Gabriel
Jaine tous Deux Décédé D'autre part Louise
Sophie Julin fille De feu Pierre Jean Julin et
De Marie Louise Laisné agée De Vingt trois
ans, lesquels étoient assisté De Coté De l'Epoux
Des citoïens Jacques Antoine Caun agé De
Soixante Sept ans, Antoine Jerome Gambon
agé De Cinquante quatre ans, tous Deux Cultivateurs
et Domiciliers en cette Commune, Le N.r Oncle Maternel

et le Second Oncle paternel, du côté de l'Epouse
Des Citoyens Jean Pierre Julin âgé de Cinquante
ans Domicilié en la Commune de St. Cloud le
Second André Julin âgé de quarante cinq ans
Domicilié en celle de Garches, tous deux Cultivateurs
et Oncle paternel, Lecture faite 1°. De l'acte
de publication de Mariage, 2°. De l'acte de
naissance de Jacques Benoit Gambo qui
constate qu'il est né le Vingt Germinal mille sept
cent Soixante cinq, 3°. De l'acte de naissance
De Louise Sophie Julin qui constate qu'elle
est née le Vingt quatre Germinal mil Sept cent
Soixante neuf, 4°. De l'acte Mortuaire
De Benoit Gambo qui constate qu'il est décédé
le quatorze octobre mil Sept cent quatre Vingt
Dix et Gabriel Jaume le Vingt Sept Août
mil Sept cent quatre Vingt Dix 5°. De l'acte
Mortuaire D'Emme Jean Julin qui constate
qu'il est décédé le Vingt Deux Brumaire an six
Les Dits Jacques Benoit Gambo et Louise
Sophie Julin ont déclaré se prendre mutuellement
pour Epoux et j'ai déclaré au nom de la loi
qu'ils sont unis en mariage, et j'ai inverti
Des pouvoirs qui me sont délégués dressé le présent
acte que les Dits Jacques Antoine Cana et

André Julien ont signé avec moi et
les témoins et la
Savoir signer
et Jean Pierre Julien. Fait en la Maison de
Cayt. Mat. les dits jours mois et an que dessus
Fait
André Julien

Jacques Antoine Faure

Cinquième

Acte

Aujourd'hui premier Floréal an six de la Rep.
Française une et indivisible à cinq heures du soir
par devant nous Pierre Bondy, Conseil, Cayt
Mat. de cette Commune, sont comparus à son
Domicile pour contracter mariage d'une part le
Citoyen Jean Baptiste Couarde Jardinier fils de feu
François Couarde aussi Jardinier, et de feue Marie
Marguerite Garnel âgé de majeur trente ans
Domicilié en cette Commune, d'autre part Cyprienne
Lerin âgée de trente deux ans, fille de Pierre
Lerin Jardinier et de Thérèse Françoise Isabelle
Marguette, lesquels étoient présents de leur plein
Gré et Citoyens Pierre Martin Lerin âgé de quarante
deux ans et demi et Philippe âgé de
trente deux ans tous deux Domiciliés en
cette Commune le Père Vigneron et le second Jardinier

Du Coté Dela Epouse Du Citoien Français
Claude Levin frère Dela conjointe âgé De Vingt
Sept ans Blanchisseur, et De Pierre Dauva
Jardinier âgé De Trente ans, tous Deux
Domiciliés en la Commune De Boulogne,
Lecture faite 1°. Dela acte De Publication De
Mariage fait par moi au lieu de Mairie 2°
Dela acte De naissance De L'époux qui qui
constate qu'il est né le Cinq Février mille sept
cent Soixante Douze a Brie comte Robert,
3°. Des Extraits actes mariés De François Couarte
et marié Marguiritte Gavrel qui constate que
Le 1er. est Décédé le Vingt Fructidor an quatre, et
Le Second le neuf Thermidor an trois, 4°. De
Lacte De naissance De Cuphraisie Levin qui
constate quelle est née le Cinq Janvier
5e. Dela acte De mariage De
Claude Levin qui constate qui constate qu'il
est Décédé le Vingt quatre prairial an Cinq, le
Dit Jean Baptiste Couarte, et Cuphraisie
Levin, ont Déclaré à haute Voix De prendre
mutuellement pour Epoux, Jai Déclaré Déclaré
au nom Dela Loi qu'ils Sont unis en mariage
et jai inscrit Des pouvoirs qui me Sont Délégué
Dressé le présent acte que les Dits Sieur Martot

Serin Pierre Philippes Jacques
Nathalie Claude Serin Pierre Barrat
ainsi que l'Epoux et Epouse ont Signé
avec moi Juge au Domicile dud. Dpt le
Dix jour mois et An que dessus fait.

Serin
Barrat
Serin Pierre
Serin

Serin

Aujourd'hui Dix Sept Thermidor an six
de la Rpque Française une et indivisible,
heure Demidi, par devant nous Dpt Mal
de cette Commune de Garches, y sont comparus
au Domicile de l'Agent Mal
Mariage d'une part Pierre Antoine
Boudin âgé d'environ Vingt trois ans,
fils de Pierre Denis Boudin et de Marie
Anne André Vignerons domiciliés en cette
Commune, d'autre part Marie Antoinette
Christine Eléonore Binot fille de Jean Binot
et de Marie Geneviève Boudin aussi domiciliés
en cette Commune lesquels ont requis
les Citoyens Pierre Denis Boudin père de l'époux
âgé de quarante neuf ans, Nicolas Corbineau
âgé de quarante huit ans, Oncle Paternel et
André âgé de quarante trois ans, Oncle maternel

âgé de environ Vingt deux ans

Barrat

le 1er Domicilier en cette Commune et le Second
Domicilier en ville de Cognac, du Comté de Cognac
Jean Bivot Père, Jean pierre Sagerot Ami
âgé de Cinquante Deux ans le, Pierre Louis Boudin
oncle de la Conjointe a cause de Louise Moreau
âgé de Cinquante neuf ans le tout Domiciliés en cette
Commune, Lecture faite 1° de l'acte de Publication
De Mariage publiés et affichés en cette Commune
le Onze Courant, 2° De l'acte de naissance de
Pierre Antoine Boudin qui constate qu'il est né
le Deux Mars mil Sept cent Soixante onze
3° De l'acte D'naissance De Marie Antoinette
Christine Léonore Bivot qui constate qu'elle
est née le Deux Octobre mil Sept cent Soixante
quinze, Les Dits Pierre Antoine Boudin
et Marie Antoinette Christine Léonore Bivot
ont Déclaré à haute Voix et reprendre mutuellement
pour Epoux et j'ai Déclaré au nom de la loi
qu'ils sont unis en mariage et j'ai inscrit des
Formalités qui m'ont été Déléguées Dressé le présent
acte que les Témoins Susnommés ont signé
avec moi

P. A. Boudin P. Boudin

M. A. Bivot

P. Bivot pere L. Boudin Connod

J. Jre Roger Moreau

Sallerau Boudin

Septième
et Dernier

Cahier

Aujourd'hui Vingt Deux Novembre Mil Huit
cent Six dela Repe. Sre me a été Présenté a Cuy heures
du Soir par Devant nous Pierre Henry Horay adjt. Maire
De cette Commune et Jean Bapte Gaudin Chef de Mairie
Sont comparus pour contracter mariage Dimpetrant
Marc Antoine Divay âgé de Dix neuf ans fils de
Marc Antoine Divay et De Marie Angelique Soin
Vignerons Domiciliers en cette Commune D'autre part
Marie Anne Boyer âgée de Vingt quatre ans, veuve de
feu François Sautor en premières noces, fille de feu Jean
François Boyer et de Marie Louise François aussi
Domiciliers en cette Commune Les quels étoient assistés
Du coté de l'Epoux Des Citoyens Philippe Soin
âgé de quarante Sept ans oncle maternel et Jean
Philippe Divay son frere âgé de Vingt ans et
Du coté de la Future Vincent âgé de quarante huit ans, de
même Domiciliers en cette Commune, Du coté de l'Epouse
Des Citoyens Augustin Boyer âgé de quarante trois ans
oncle maternel, et Pierre Simond Beau frere de la
susnommée âgé de trente huit ans Tous Domiciliers en cette Commune
Lecture faite 1°. de l'acte Mortuaire de François
Sautor premier Epoux de la susnommée, 2°. de l'acte
de naissance de l'Epouse ci contre qu'elle est née le

11 mois avril mil huit cent ~~quatre~~ soixante Douze

4e de l'acte de publication

9e de l'acte de naissance de Marc antoine Divary qui constate qu'il est né le premier octobre mil huit cent soixante Dix huit

Le dit Marc antoine Divary d'après le consentement du Père et de la Mère, qui ont signé et Marie Anne Perot, ont déclaré se prendre mutuellement pour Epoux, et nous avons déclaré au nom de la loi qu'ils sont unis en mariage, en vertu des pouvoirs qui nous sont délégués par le présent acte que les témoins sus nommés ont signé avec nous excepté Pierre Simon et autre Pierre Beaufrère qui ont déclaré ne savoir signer de ce interpellés par nous

M. a Divary M.a Perot

M.a Josephe Eugenie Divary

P. Perot a. tantus

P. Divary P. Boudin

Boudin

aynel

Boudin

aynel

Supplément

Mairie
VB Chaumont
Ct 2 f

Aujourd'hui quatre Floréal l'an six de la République Française une et indivisible à onze heures du matin Sa'dérant nous Thomas Simon Marie Bizouard Pierre Martin Levin Agent et Adjoint municipal de cette Commune, sont comparus au Domicile de l'Agent pour ~~contracter~~ mariage d'une part, Pierre Louis Decour agé de vingt trois ans, Vigneron, fils de feu Jean Joseph Decour et de Marie Catherine Francois Vigneron domiciliés en cette Commune. d'autre part Marie Catherine Dorange agée de vingt un ans, fille de Claude Robert Dorange et de Marie Geneviève Motivet, Vigneron et aussi domiciliés en cette Commune; Lesquels étoient assistés du coté de l'Epoux, des Citoyens Pierre Martin Levin Vigneron agé de quarante trois ans et residant en cette Commune, et Joseph Decour agé de soixante deux ans, Oncle Paternel demeurant à Versailles, ainsi que de la Mere presente agée de cinquante huit ans et de même domiciliée en cette Commune; Et du coté de l'Epouse, Les Citoyens Pierre Dorange Vigneron et Pere de la

conjointe, âgé de trente sept ans, et de Jean Baptiste Boudin Boulanger et Beaufrere de la Conjointe âgé de trente huit ans, ainsi que des Père et Mere de ladite conjointe, tous domiciliés en cette Commune. Lecture faite 1°. de l'Acte de publication de mariage fait par nous audien ordinaire, 2°. de l'Acte de naissance de l'Epoux qui constate qu'il est né le dix huit mars mil sept cent soixante quinze, en cette Commune; 3°. de l'Acte de naissance de l'Epouse qui constate qu'elle est née le vingt cinq novembre mil sept cent soixante seize aussi en cette Commune; 4°. de l'Extrait mortuaire de Jean Joseph Decour, Père de l'Epoux, décédé en cette Commune le neuf Janvier mil sept cent quatre vingt douze; Lesdits Pierre Louis Decour et Marie Catherine Dorange ont déclaré se prendre mutuellement pour Epoux, et nous avons déclaré, au Nom de la loi, qu'ils sont unis en mariage, et nous avons exhibé les pouvoirs, qui nous sont délégués, dressé le présent Acte que lesdits Pierre Martin Servy, Joseph Decour, Pierre Dorange, Jean Baptiste Boudin, ainsi que l'Epoux et l'Epouse, ont signé avec nous. Fait au Domicile desdits Agents lesdits Jour, Mois et An que de l'autre part. Pierre Louis Decour

approuvé un mot rayé et l'interligne.

P. Dorange Decour P.M.C Dorange

M M meter et P. Dorange P. Dorange

Servy J. Dorange P.M. Servy Bizouard

ag. M.

8e

Deuxième

Aujourd'hui Sixe de la République heure de midi — quatorze Floréal l'an — Française une et indivisible — Sa devant nous Thomas Simon Marie Bizouard et Pierre Martin Jerin Agent et Adjoint Municipaux de cette Commune, Sont comparus au Domicile de l'Agent pour ~~contracter~~ contracter mariage, D'une part Louis Claude Couturier âgé de vingt neuf ans Employé à la Manufacture d'armes de Versailles, fils de Pierre Couturier et de Geneviève François Bellisaut Cultivateurs et tous Domiciliés en la Commune de la Celle St. Cloud; D'autre part Madeleine Jerin âgée de dix neuf ans, fille de Jean Louis Jerin et de Marie Catherine Jerin, Cultivateurs et Domiciliés en la Commune de Rocher; Lesquels étaient assistés Du coté de L'Epoux des Citoyens Toussaint Jacques Valerien Bastier âgé de cinquante deux ans demeurant à Versailles Cul de Sac des Glacieres, et Jacques Chamoine âgé de trente neuf ans, Cultivateur et demeurant à la Celle St. Cloud, ainsi que des Pere et Mere presents; Et du coté de L'Epouse, les Citoyens Vincent Louis Jerin âgé de quarante cinq ans Cultivateur demeurant à St. Cloud, Oncle maternel, et Nicolas La Place âgé de trente neuf ans, Cultivateur demeurant audit St. Cloud et Cousin de la Conjointe ainsi que des Pere et Mere presents; Lecture faite 1°. de l'Acte de Publication, publié et affiché à la Celle St. Cloud; 2°. de l'Acte de Naissance de L'Epouse qui constate qu'il est né le Six Mars mil Sept cent soixante neuf

203

en Ladite Commune de la Celle St. Cloud
3°. de l'Acte de Publication de Mariage fait par nous audien
ordinaire ; 4°. de l'Acte de naissance de l'Epouse qui constate
quelle est née le vingt six Juin mil sept cent soixante dix neuf
en notre dite Commune. Lesdits Louis Claude Couturier et Madeleine Sevin ont
déclaré se prendre mutuellement pour Epoux, et nous
avons déclaré, au Nom de la Loi, qu'ils sont unis en
Mariage, et nous avons en vertu des pouvoirs qui nous
sont délégués, dressé le present acte, que les dits
Comparants Jacques Vatier, Jacques Chamorin, Vincent
Louis Sevin, Nicolas La Place, ainsi que l'Epoux
et l'Epouse, ont signés avec nous. fait au
Domicile dudit Agent, les dits Jour, Mois et An que
dessus. autre part. signé L. C. Couturier M. Sevin

approuvé un mot rayé et l'interligne.

L. Sevin M. L. Sevin P. Couturier

Vatier — Mathéo

Laplace. Bellisard

Bizouard L. Sevin

agt. mal.

1

Aujourd'hui Vingt cinq
Ventôse de la république
indivisible heure de
Midy pierre martin Sevin

Dixième de l'an Cinquième
française une et
huit heures du Soir pardevant
adjoint Mpal de cet Commune

Sont Comparut aux domicille de l'Adjoint pour Contracter
Mariage d'une part ojean pierre Sevin agé de Vingt Six
ans Vigneron fils de ojean pierre Sevin et de Marie genevieve
Divary Vigneron domiciliés en cette Commune d'autre part
Marie Elizabeth Sageret agé de Vingt cinq ans Onze Mois
fille de françois Sageret et de Marie Louise Sevin Vigneron
et aussi domiciliée en cette Commune de Garches d'lesquel
étoient assisté du Coté de l'epoux des Citoyens pierre Louis Sevin
Vigneron agé de cinquante ans frere paternel et résidant en cette
Commune et de Alexandre ojosset Orfevre agé de quarante
huit ans Demeurant a paris quai pelletier no 45 Section des
Arcis et du pere present agé de quarante huit ans et
domiciliée en cet Commune et du Coté de l'epouse les Citoyens
ojean Louis Sevin Vigneron agé de trente trois ans Cousin de la
Conjointe et de ojoseph Sageret agé de trente Six ans Oncle
de la conjointe domiciliée en la Commune de maisons le
Chateau aussi du pere present agé de Soixante dix ans domicilié
en cette Commune lecture faite 1o de l'acte de publication
de Mariage faite par moy au lieu Ordinaire 2o de l'acte de
naissance de l'epoux qui Constate qui est né le cinq janvier
mil sept cent Soixante traize en cette Commune 3o de l'acte
de naissance de l'epouse qui Constate quelle est né le dix Septembre
Mil sept cent Soixante douze aussi en cette Commune des
dits ojean pierre Sevin et Marie Elizabeth Sageret ont
déclaré se prendre mutuellement pour Epoux et nous avons
déclaré Aux nom de la Loy quils sont Unis en Mariage
nous avons en Vertus des pouvoirs quils nous sont délégués
dressé le present acte que les dits pierre Louis Sevin
alexandre ojosset ojean Louis Sevin et ojoseph Sageret
ainsy que les epoux ont signé avec moy fait aux domicille des
dit adjoint les dits epoux mois et an que d'autre part

Sevin Sageret Bollet Sevin pierre

10

Aujourd'hui vingt Six fructidor Lan Six de la
Rep.e Française une et indivisible à Six
heures du Soir pardevant Moy pierre Martin Sevin
adjoint Municipal de cette Commune en Labsence
du Citoyen Bizouard agent Sont Comparus Aux
Domicille de Ladjoint pour Contracter Mariage
Dune part, Jean Georges Mercier agé de vingt
deux ans huit mois Blanchisseur dechinge fils
de augustin mercier et de marie henriette Boutigny
domicilliés en cette Commune, Dautre part, Marie
Genevieve Josset agée de vingt un ans cinq mois
fille de feu Jacques philippe Josset
et de Marie Genevieve Bouc Vigneronne domicilliée
en cette Commune, lesquelles assistés du coté de
cousin Germain Lepoux des Citoyens Louis Marie Gilles + résident
en cette Commune en la Maison de la Citoyenne
Adam agé de quarante neuf ans et Joseph
Freschin agé de quarante neuf ans Marguiliers domicilliés
Lepere present aussi en cette Commune + du coté de lepouse les
Citoyens Jean philippe Josset agé de vingt
cinq ans frere de la conjointe résident en cette
commune et de Marie Joseph Sevin agé de
trente ans Vigneron aussi domicilliés en cette Commune
Lecture faite 1° de lacte de publication de
Mariage faite par nous aux lieu ordinaire 2°
de lacte de naissance de lepouse, qui constate
quelle est née le quinze avril mil Sept cent soixante
dix Sept 3° de Lacte de naissance de lepoux
qui constate quil est né le dix Sept janvier
mil Sept cent Soixante Seize 4° de Lextrait

Mortuaire de jacque
pere de Lejroude
Decedé en cette
Ventose L'an trois

quatrieme
Delisjeur josset
que constate qu'il est
Commune le dix Sept
Les dit jean George
Mercier et Marie Genevieve Josset, ont
declaré Sepresendre mutuellement pour epoux
et nous avons declaré; aux nom de la Loy
qu'ils sont unis en mariage; et nous avons
en Vertue des pouvoir qui nous sont delegué
Depis le present acte; que les dite Louise
Marie Gille joseph freche jean Delisjeur
josset et Marie joseph Sevin ainsi que
lepoux et lepouse et le pere de lepoux
ont signé avec nous; fait aux Domicile
dudit Le joint le dit jour mois et an que
de sautre part

J. G Mercier A. Gilles Josset

m. g. josset J C Vinn. Mercier

j freches Sevin
adjt mal

Cinquième
et dernière

Premier

DÉPARTEMENT DE SEINE ET OISE.

CANTON de Sevres

REGISTRE

COMMUNE de Garches

Pour servir de Premier minute aux actes de Décès qui se feront pendant la sixième année républicaine, en la commune de Garches contenant quatorze — feuillets, cotés & paraphés par premier & dernier, par moi soussigné, membre de l'administration municipale du canton de Sevres A Sèvres, le 30 Fructidor, an cinquième de la République Française, une & indivisible.

Gerard
pr. d.

Aujourd'hui Vingt trois Brumaire an Sixième de la Rep. française une et Indivisible à neuf heures du matin par devant nous Agent et Adjt municipaux de cette Commune de Garches, sont comparus les Citoyens, Pierre Vincent Julien fils du défunt agé de trente cinq ans Charles Remi Beau fils agé de trente cinq ans et demi et autres parens et amis tous domiciliés et Cultivateurs en cette Commune lesquels lesquels nous ont declarés que Pierre Jean Julien leur pere est decedé d'hier Dix heures du matin en sa Maison Située en la Maison au Grand Garches agé d'environ Soixante Six ans, D'après cette

84

acte Declaration que les temoins sus nommés
ont certifié conforme à la verité nous nous Sommes
Sur le champ transporté audit lieu de Son domicile
et après nous etre assuré dudit decé dudit
Etienne Jean Julien nous avons ouvert des
Croisées qui nous Sont designé dans le
present acte que les temoins Sus nommés ont
signé avec nous Sait en la Maison
Commune Ledit jour et an que de lautre part
le Citoien Pierre Vincent Julien a declaré ne
Savoir signer — P. Secin J B Boudé
Sgt Caillou Ypsannier Comm
Louis Boudin Noiray
Boudin Aymé

Pierre Louis Noiray

Aujourd'hui Vingt Deux Octobre an Six de
la Rep. Française une et indivisible heure de
midi Par devant nous Agent Nal de la Commune
de Garches Sont comparu les Citoiens Jacques
Antoine Caux age de Soixante Sept ans Cultivateur
Pierre Louis Boudin age de Cinquante
huit ans Cousin Germain ainsi qu'autres Parens
et Amis tous Cultivateurs et Domiciliers en cette
Commune les quels nous ont Declaré que Etienne
Jean Julien est Decedé d'hier à Onze heures du matin
en la Maison Situé au petit Garches age

Deuxième

Dix neuf soixante quatorze ans, d'après ladite
Déclaration que les susnommés ont affirmé
conforme à la vérité, Jeune fils sur le champ
transporté au lieu de son domicile et après mûre
réflexion dudit Acte de ladite Elisabeth Jozet, j'ai
en vertu de pouvoirs qui me sont délégués dressé
le présent acte que les témoins et la comparante ont
signé avec moi, fait en la Maison Commune
le dit jour mois et an que dessus.

Jacques Antoine Hamon

Pierre Louis Boudin

André Divray

Hamon

Agt Mal

Aujourd'hui vingt huit Novose an
fisi de la Rep.e française une et indivisible
à cinq heures du soir par devant moi
Jean Baptiste Goudin Agent Mal
de la Commune de Gorches sont comparus
les citoyens Pierre Henry Moray Agt Mal et Jean
Pierre Sagerot cultivateur tous deux domiciliés
en cette Commune lesquels m'ont déclaré que
Pierre Baptiste Victor fils de Jean Bte Hamon
et de Marie Adelaïde Divray ses Père et

aujourd'hui a trois heures du matin en
sa maison Située au Grand Garache Lagé de
environ quatre vingt un Dem. d'après cette
Declaration que le Sus nommé ont certifié
conforme à la verité, je me suis Sur le champ
transporté au lieu de Son Domicile et après
mêtre assuré du decès du dit Sieur Baptiste
Victore J'ai inserta des pouvoirs qui me sont
delegués dument le present acte que les dits
temoins ont Signés avec moi fait en la
maison Commune les dits jours que de
Sautre part

Rozay

Aujourd'hui sept Thermidor an Six de
la Rep.e Par devant nous pierre Bary
Rozay Agt. m.al de cette Commune sont
comparus les Citoyens Sieurs Legroux Lire
Du Defunt Vincent Roziguon le 1.er Chirurgien
et le Second Cordonnier tous deux Domiciliés
en cette Commune les quels mont Declaré
que Pendu vingt Six du pierre Legroux

troisième

Thérèse Martin Son Grand père
Décédé aujourd'hui à trois heures du
matin âgé de environ trois ans D'après
cette Declaration que les témoins Sus nommés
ont certifié conforme à la vérité, je me Suis
Sur le champ transporté au Lieu de Domicile
et après m'être assuré du Décès dudit
Louis dit Pardonnier Leproux, J'ai dressé
le présent acte que les dits témoins ont Signé
avec moi fait en la Maison Commune les
dits jours que dessus Deux mots rayés nuls
non Deux mots approuvé

Lecture
Aujourd'hui Onze trois Floréal an Six de la
Rep.e par devant moi Jean Baptiste Boudin
Off.r Pub.c de cette Commune, Sont comparus les
Citoyens Etienne Charles propriétaire Cultivateur
en cette Commune Robert Aimée Grégoire Eugène
tous domiciliers en cette Commune, lesquels m'ont
Declaré que Pierre Adrien Prozelle, fils de
Defunt Antoine Escolastique Prozelle et Catherine
Julie Malafay Son Epouse est décédé d'hier
à trois heures Du Soir âgé de quatorze ans
trois mois, D'après cette Declaration

que les témoins Sus nommés ont certifié
conforme à la vérité je me suis Sur le champ
transporté au lieu Dit la Domaille et après
mètre assuré du décès dudit Pierre Adrien
Favrelle, J'ai dressé le présent
acte que les témoins ont Signé avec
moi
Fait en la Maison Commune Ledit
jour et an que dessus

Projet Copie Lecture

Aujourd'hui dix Germinal an Sept
de la République une et indivisible à Six
heures du Soir par devant moi Pierre
Henry Rozay Off.er de cette Commune
Est comparu le Citoyen Jean Baptiste
Privot Cultivateur de cette Commune âgé de
quarante Six ans lequel a assisté de Citoyen
André Le Roi Cultivateur domicilié en
la Commune de St Clair âgé de Cinquante trois
ans et Philippe Sevin Vigneron domicilié

25 centimes

Nicolas Galmet
Huissier

la Commune de Garches quatrième
Déclaré que Mariane Sivin
Sa belle Mère est décédée
minuit en son Domicile au petit Garches
D'après cette Déclaration que le témoin Sus
nommé ont certifié conforme à la vérité Je
me Suis Sur le champ transporté au D
Domicile Dudit Berot et après mettre
assuré du décès Dela dite Marie
Jeanne Sivin Jay Dressé le présent acte
que le Dit Jean Berot, beau père
Gendre de Le Roy et Philippe Sivin ont
Signé avec moi Sain au Domicile de
Cayt. Mah Le Dit Jours que Dessus
approuvé deux Renvois un mot
rayé et trois mots — Berot

Le Roy Philipe Sivin

Moreau
agt. Mah

Aujourd'hui Dix Sept Germinal an Six
de la R.F. française une et indivisible à
Cinq heures Du Soir par Devant nous Pierre
Henry Moreau agt. Mah de cette Commune est
comparu le Citoyen Jacque Sivin fils Legat

apsirt Du Pitoun Jean Louis Normand
agé de soixante six ans beaufrere, Maël Serin
agé de cinquante sept ans, Denis Leguy
Domicilier en la Commune de Ste Avoid agé de
cinquante huit ans Jean Baptiste Devoir
agé de quarante huit ans tous beaufrere
et cultivateurs ont declaré que Jacque
Serin agé de cinquante Neuf ans est
décédé le Sixe Germinal a neuf heure du
Soir en Son Domicile au petit Garchal,
D'après cette Declaration que les temoins
Sus nommés ont certifié conforme à la vérité
Jimet Sus sur le champ transporté au lieu
De son Domicile et après m'être assuré du
Décès du dit Jacque Serin J'ai envoyé
Des pouvoirs qui me sont Delegué dressé
Le present acte, que les dit temoins ont
Signés avec moi Sur au Domicile de la gent
Nat. le dit jour que dessus en Vent,

Denis Leguay Jn. Bt. Devoir

Lozay

agt. Nat.

Cinquième

Cejourd'hui [illegible] trente Germinal
an Six de la République française une et
indivisible à Onze heures du matin, par devant
moi Pierre Henri Mozay Agt. Mal. de la
Commune de Garches est comparu le Citoyen
Jacques Philippe Voiart propriétaire de cette
commune lequel assisté des Citoyens Jean
Bapte. Lepelet officier de santé de la Société
de Médecine de Paris Toussaint Le Parmentier
Jardinier, et Lorent Verbat aussi de la même
commune Déclaré que Jacques Policarpe Voiart fils
âgé de neuf ans légitime Mariage avec Amable Bouchotte
Mère suivant Son Epouse est décédé d'hier à trois heures
après midi en leur Domicile au petit Etang
même Commune, d'après cette declaration je
me Suis Soudi Champ transporté au lieu de
ce Domicile et après m'être assuré du décès du
Dit Jacques Policarpe, j'ai ouvert du pouvoir
qui me sont délégué dressé le présent acte que
les dits témoins et le père ont Signé avec moi
fait au Domicile dudt Agt. les dit jour que dessus
un mot rayé nul

Verbat Toussaint Le Parmentier Mozay
agt. mal.

Aujourd'hui trente Germinal an Sixième de la Rep
française une et indivisible à quatre heures du
Soir par devant nous Adjoint Mr de cette
Commune est comparu le Citoyen George Etienne
Sirly lequel nous a déclaré que Etienne Sirly fils
de Marie Baudin ayant atteint l'âge de trente
six ans Jouissant de ses droits de Cité
et Domicilié à Gorchen, lequel
George Etienne Sirly étoit absent, des Citoyens
Pierre Antoine Boudin Beau père du déclarant
et autres parens et amis, le dit Pierre Antoine
Boudin âgé de soixante quinze ans tous
Domiciliers et Jouissans en cette Commune d'après
cette Déclaration je me suis sur le champ
transporté au lieu de sa Domicile et après
mettre assuré du Décès du dit Etienne Sirly
j'ai en Vertu des pouvoirs qui me sont
délégués dressé le present acte que les dits
témoins ont signés avec moi Excepté
George Etienne Sirly qui a déclaré ne le savoir
fait à Gorchen les jours et an que

Sijoinnd

De Sus, approuvé [illegible] dans nature et un mot.

Payé Rozay

pa Coudin

Aujourdhuy dix prairial an six de la Repe française
Une et indivisible a quatre heure du Soir pardevant
Moy pierre Martin Sevin adjoint Mal de cet Commune
Sont Comparut les Citoyens pierre d'orange
Oncle Maternel agé de trante Cinq ans
Henry Sageret age de trante cinq ans tous deux
Signeront Domicillié en cet Commune lequel
Mon declaré que Louis meunier fils de
Jean pierre meunier Lafith et marie Genevieve
D'orange Son epouse est décédé Hier a quatre
heure du Soir agé de trois mois il a este cet
Declaration que les temoins Dinomme ont
Certifié Conforme ala Vérité je me suis
transporte au lieu de ce domicille et apres
Mettre assuré du décez du dit Louis meunier
Jay dressé le present acte que les temoins
Ont Signé avec moy fait en mon domicille
le dit jour et Ans que dessus
Approuvé un mot rayé

Pierre Martin

Henry Sageret

J P Meunier

adjt Mal

Aujourd'hui Vingt Six prérial an Six
de la rept. Française Une et indivisible a
huit heures du matin par devant Moy pierre
Martin Sevin adjoint Municipal de cette
Commune, Soussigné, Comparu, les Citoyens
Henry Sageret agé de trente Six ans, Joseph
Grignon agé de Vingt deux ans tous deux
Vigneron domiciliés en cette Commune les
quels mon déclaré que jean pierre grignon
fils de jean noël Grignon et Marie
Agnès Boudin Son épouse est décédé hier
a deux heures après midy agé de huit
jours, Dapres cette Declaration que les
Témoins Susnommés ont certifié Conforme
a la Vérité je me suis transporté au lieu de
la domicille et après Visité et Constaté le
Décès du dit jean pierre Grignon j'ay dressé
le présent Acte que les témoins ont signé
avec Moy, fait en mon domicille le
dit jour et an que dessus, Signé Grignon

Sevin
adjt municipal

Henry Sageret

Septième

Aujourd'huy Vingt huit thermidor l'an Six
de la Republique francoise Une et indivisible
a Cinq heure du Soir pardevant moy pierre martin
Sevin adjoint Municipal de cette Commune en Labrene de
Lagent ; Sont Comparu ; les Citoyens henry Sageret
agé de trente Six ans et de ojean pierre Sageret
agé de quarante cinq ans tous deux domicillié en cette
Commune et Signeront ; les quel mon déclaré que
Marie Catherine Lemaire fille de ojean Lemaire et de
Marie francoise catherine Retou Son épouse est
décédé chier a Cinq heur du Soir agé de huit
ojour ; Dlaquel cette déclaration que les témoins
Sunommé ; ont certifié Conforme a la Vérité ojé
me Suis transporté aussitot de se domicille et
ajuer mettre amuré du decez de la dit Marie
Catherine Lemaire ; ojaj dressé le present acte
que les témoins Sunommé ont Signé ; avec moy
fait en mon domicille le dit ojour et an que
dessus ; J. P. Sageret jean le maire henri Sageret

Sevin
adjoint

Aujourdhuy Septidi l'an Six de la Republique
francaise Une et indivisible a huit heure du Soir
pardevant moy pierre Martin Sevin adjoint Mpal
de cette Commune en Labrene de Lagent ;
Sont Comparu les Citoyens [illegible]
agé de quarante huit ans et de ojean [illegible]

Boulangé

âgé de trente six ans tous deux domiciliés en cette commune les quels mont déclaré que Jean François Boudin fils de Jean Baptiste Boudin et de Marie Magdeleine Dorange Jouert décédé aujourdhuy a trois heures du matin en sa Maison Sise a Garches âgé de onze mois ; Dapres cette déclaration que les témoins susnommé ont certifié conforme a la Vérité je me suis transporté aux lieu de a domicille et apres mettre assuré du Decez du dit Jean François Boudin susnommé j'ay dressé le present acte ; que les témoins ont signé avec moy ; fait en mon domicille le dit jour mois et an que dessus apreuve trois mots rayés et interligne

ragnon

Boudin

Aujourdhuy neuf fructidor l'an Six de la République française une et indivisible a huit heures du soir pardevant moy pierre Martin Edin adjoint Mpal de cette Commune en labsence de l'agent ; sont comparus les Citoyens Jean pierre Lagert agé de quarante cinq ans et de Jean louis Sevin agé de trente trois ans vigneron tous deux domiciliés en cette Commune ; les quels mont déclaré que honoré hildefonse amiot fils de honoré hildefonse amiot Boulangé ; et

Institutions
ce

de Marie Victoire Bigot Son epouse
demeurant a paris rue du Rempart honoré
no 967 est décédé ce jourdhuy a trois
heure du matin en la Commune de Garches
St Cloud aux domicille du Citoyen françois
Vigneron j agé de onze mois j Dapres
cette déclaration que les témoins Susnommé
ont certifiée conforme a la Vérité j a chacun
transporté aux lieu de ce domicille et apres
Mature avoir du décez du dit homoré
hildefonse amiot ay dressé le présent
acte que les témoins ont signé avec
moy j fait en mon domicille ledit
jour mois et an que dessus

Sagey et J.L Levin

Levin
Agent

Aujourdhuy Vingt huit fructidor Lan
Six de la Rep.e francaise Une et indivisible
a huit heure du matin pardevant moy
pierre martin Levin adjoint Mpal de la
Commune en labsence de Lagent j Sont
Comparus les Citoyens jean pierre Levin
agé de vingt Six ans et de jean

214

Pierre Sageret agé de quarante cinq ans
Vigneron demeurant en cette commune ; tous deux domiciliés en cette Commune
les quels m'ont déclaré que Joseph Jouron
fils de Pierre Louis Proust et de feue Louise
Geneviève Grillon Son épouse en première noce
est décédé Hier a huit heure du matin agé
de Une an trois mois en Sa Maison Sise
a Garches ; D'après cette déclaration
que les témoins Susnommés ont certifiée
Conforme a la Vérité ; je me Suis transporté
aux Lieu de ce domicille et ayant mêbe
assuré du décès du dit Pierre Joseph Jouron
j'ay dressé le présent acte que les témoins
Susnommés ont Signé avec moy : fait
en Mon domicille le dit jour mois et
an que dessus J. Pageret

Sceau Service de l'état civil

25 centimes

Pépinus

25
centimes.

25
centimes

treizième de Session

Canton de
Serres

Commune de
Garde[illegible]

Registre pour servir de pre minute aux
actes de naissance qui se feront pendant la
Septième année Républicaine en la commune de
Garde[illegible] contenant douze feuillets cotés et
paraphés sur premier et dernier, par moi
Membre dét[ach]d. du Canton de Serres,
à Serres le quatrième jour complémentaire an
Six de la République française une et
indivisible.

J B. Arnoux

P J dent

premier feuillet

Aujourd'hui dix Vendémiaire an sept de la
République française une et indivisible a cinq
heures du soir pardevant moy pierre martin officier
adjoint municipal de cette Commune en absence du Citoyen
Bizouard agent ; est Comparu le Citoyen jean
françois Canu tisserant agé de vingt deux ans domicilié
en cette Commune ; lequel etoit assisté des Citoyens jean
Denis Canu fils aimé aidé demeurant aussi en Commune
de Sevres agé de trente huit ans et de
Geneviève Elizabeth Lavenet agé de trente six
ans domicilliés en la dite Commune de
Sevres et de françois debay jardinier
demeurant a Sevres agé de trente cinq ans et
de Marianne Solimant agé de cinquante trois
ans domicilliés en la Commune de St Cloud
Lequel a déclaré que Marie anne chandellier son épouse
en légitime mariage agé de trente ans etoit
accouché hier a cinq heure du soir dans sa
Maison icy en notre Commune de deux
Enfants du sexe feminin qu'il nous présente
et a laquelle il a donné a la premiere ne
les prénoms de marie agathine françoise
et a la derniere les prénoms de Geneviève
Elizabeth ; D'après cette déclaration que les
temoins sus nommés ont certifié conforme
a la vérité et la représentation qu'il nous
été faite des dittes Enfants ; nous en avons

+ femme joseph canu C f

++ femme de nicolas pierre bricte

C f

221

des pouvoirs qui me sont délégués
dressé le présent acte que les témoins
et le père présents ont signé avec
moy excepté le Citoyen Debayer et le
père qui ont déclaré ne sçavoir
signer fait en mon domicille aux Garches le
dit 9 jours mois et an que dessus

J.B. Cany Maire et officier public

Serin
adjoint

Aujourd'huy Vingt et Un Brumaire l'an Sept de
la République française une et indivisible à neuf
heures du matin pardevant moy Pierre Martin Serin
adjoint Municipal de la Commune des Garches en
l'absence du Citoyen Bizouard Agent et Conjoint
le Citoyen pierre antoine Boudin âgé de soixante
quinze ans domicillié en cette Commune Vigneron
lequel étoit assisté des Citoyens jean pierre Boudin
agé de quarante ans Marchand de Vin Demeurant
a paris rue honoré n° 70 Section des Thuilleries et
de Marie Marguerite Pigny agé de quarante cinq
ans femme de pierre Martin Serin Vigneron
Demeurante aux dit Garches Ma déclaré que
Marie Magdeleine Boudin sa fille agé de trente
cinq ans veuve de défunt Etienne Firly étoit
accouchée hier à onze heure du soir en sa maison
sise aux petit Garches d'un Enfant du sexe

deux

feminaire qui la ma presentée et a la quelle
elle a donnée les prénoms de Marie Marguerite.
Dapres cette déclaration que les témoins Susnommés
ont certifiés Conforme a la vérité et la représentation
qui ma été faite de la dite Infante j'ay inscrite
des pouvoirs qui me sont délégués dressé le présent
acte que les témoins ont signé avec moy excepté
la Citoyenne Pigny qui a déclaré ne savoir signé
fait a Garches en mon domicille le dit jour mois
et an que dessus p.a. Coudin

J.P. Goudin Sevin
Off.r m.pal

Aujourd'hui douze frimaire l'an dixiept de la Rep.
francaise une et indivisible a quatre heure du soir
par devant moy pierre Martin Sevin adjoint municipal
de la Commune des Garches en l'absence du Citoyen
Bizouard Agent et Comparu le Citoyen pierre
Maillochon agé de trente huit ans Orloger domicillier en
cette Commune lequel etoit assisté des Citoyens
jean baptiste boudin agé de trente neuf ans Boulanger
en cette Commune et de marie marguerite félicité
Divary agé de trente quatre ans femme du Citoyen
jean Baptiste hérô marchand de vin Demeurant a
paris rue honoré n°70 Division des Thuilleries ma
Déclaré que Marie magdeleine hérô son épouse etoit
accouchée hier a six heure du matin en sa maison

222

Sire a Garches dun enfant du Sexe Masculain
qui il ma presenté et acte qui el il a donné les
prénoms de jean Marie Dapres cette declaration
que les temoins Susnommé ont certifier Conforme
a la Vérité et la représentation qui ma été faite
du dit Enfant ; q'jay envertu des pouvoir qui me sont
délegués dressé le présent acte que les témoins
ont Signé avec moy excepté le pere qui a déclaré
ne Savoir Signé ; fait a Garches ; en mon domicille
Le dit jour mois et an que dessus ; J B Bonne dit
M M S divarz Servir
Dimet

Aujourdhuy qualore de frimaire lan 2eme de la
Republique francaise Une et indivisible a quatre heure
du soir ; pardevant moy pierre Martin Servin adjoint
Municipal de cette Commune en labsence du Citoyen
Bizouard agent ; il Comparu le Citoyen francois
tautin agé de Cinquante ans Vigneron domicillié
en cette Commune ; le quel etoit assisté des
Citoyens Ethienne Charle prozelle agé de quarante
Cinq ans cultivateur Domicillié aux dit Garches
et de Catherine pettier agé de quarante cinq ans
femme du Citoyen Louis alexandre Francy demeurant
a pareis rue et division des gravillier n°29 Sixieme
arondissement ; Ma declaré que Sophie Canu son
Epouse etoit accouché dhier a quatre heure du soir
En Sa Maison Sise au grand Garches dun Enfant
du Sexe Masculain qui il ma presenté et auquel
il a donné les prénoms de Ethienne francois ;
Lapres cette declaration que les temoins Susnommé
ont a certifier conformes a la Vérité et la représentation

trois

qu'il m'a été
en vertu de
dressé le présent
Signés avec moy le père présent qui a déclaré
ne savoir signé, fait en mon conseil le dit
jour mois et an que dessus Motte
Lepelletier Sevin
adjoint

Aujourd'hui vingt neuf frimaire l'an second de la
Rep.e française une et indivisible a une heure après
midy, pardevant moy Pierre Martin Sevin adjoint
municipal de cette Commune en l'absence du Citoyen
Seigneard agent, et comparu le Citoyen Antoine
françois Cane agé de trente six ans vigneron
domicilié en cette Commune, lequel a dit avoir assisté
des Citoyens Georges Louis Magloire Paris agé de
trente deux ans entrepreneur de Batiments demeurant a la
Commune de Boulogne Dept de la Seine et de
Marie françoise Michel Cane agé de vingt neuf ans
Demeurante a Clichy la garenne chez le Citoyen
Mini Marchand Boucher rue de Clichy, lequel déclare
que Marie Antoinette Pigny son épouse est accouchée
hier a deux heures après midy en sa maison sise
aux dit Garenne d'un enfant du sexe Masculin
qu'il m'a présenté et auquel il a donné les prénoms
de Antoine Magloire D'après cette déclaration que les témoins
susnommés ont certifié conforme a la Vérité

rue de Lurion no 6

mort le 29. for an 11.

223

et la representation qui m'a été faite de dit Enfant ; j'ay en vertu des pouvoir qui me sont Délégués Dressé le present acte que les témoins ont Signé avec moy Excepté la Citoyenne Cana et le pere present qui ont déclaré ne savoir Signé ; fait en mon Domicille le dit jour mois et an que dessus approuvé Vu mot rayé nulle

J. L. Magloire Sainé

Aujourd'huy Vingt Six nivose l'an Sept de la Repub. francaise une et indivisible à dix heures du matin pardevant moy pierre Martin Sevin adjoint Municipal de cette Commune en l'absence du Citoyen Bizouard Agent ; est Comparu le Citoyen Jacques Philippe Voiart Munitionn.r qui a aux Invalides, lequel Etat apprité des Citoyens Pierre Charpentier Jardinier, agé de Cinquante ans et de Laurent Serbat agé de trente quatre ans, tous deux Domiciliés dans cette Commune Lesquels m'a déclaré que la Citoyenne amable Boutrotte Sainé Epouse en Légitime Mariage en accouchée d'hier a trois heures du matin d'un Enfant du sexe masculin qu'il m'a présenté Et auquel Il a donné Les prenom de Charles Philippe : d'après cette Déclaration que Les Temoins susnommés ont certifié Conforme a la

Domicille Du le Comis de garde

vérité et la Représentation qu'il nous a été faite de quatre
Enfant ; J'ay en outre fait Lecture de tout ce dessus
desdits, Dressé la présente acte que les Témoins
ont signé avec nous, et Le Père présent.

fait Domicile de l'agent Municipal
Les d. Jour Mois et an que dessus.

Serbat Etoiart.

Serpentier

Cejourd'hui
dit an 2e

Aujourd'hui Vingt-neuf nivôse l'an 2e de la Rep.
Française Une et indivisible a cinq heures du soir
pardevant Moy pierre Martin Serin adjoint Municipal
de cette Commune en Fabrene du Citoyen Bizouard
Agent ; est Comparu le Citoyen pierre Antoine
Boudin agé de Vingt quatre Ans Vigneron et
Domicillier en Cette Commune Lequel Etoit accom
pagné des Citoyens Charles André agé de trente neuf
ans Cultivateur Domicillier en la Commune de Bue
et de Marie Geneviève Boudin agé de Cinquante huit
ans femme du Citoyen jean hérô Vigneron domicillier
en cette Commune Lequel ma déclaré que Marie
Antoinette Christine Eléonore hérô Son épouse en légitime
Mariage est Accouché Hier a minuit d'une Enfant
du Sexe féminin qu'il ma été présenté et à laquel
il a donné les prénoms de Jeanneton Eléonore Déquel
cette déclaration que les témoins Susnommés ont certifié
Conforme a la vérité et la représentation qui ma été

224

faite de la dite Enfant — j'ay en vertu de pouvoir
que me Sont delegué dressé le présent acte
que les temoins Ont signé avec moy et le pere
présent excepté la Citoyenne Marie Geneviève Boudin
qui a déclaré ne Savoir signer, fait en notre
Domicille les dits jour mois et an que dessus

C. Canaré. J. A. Boudin

Levis

Aujourd'huy cinq pluviose l'an Sept de la Repe
Française une et indivisible a trois heures après
midy pardevant moy Pierre Martin Levis adjoint
Municipal de cette Commune en l'absence du Citoyen
Brizouard Agent, Est Comparu le Citoyen Jean
Baptiste Canaré Vigneron Domicilié en la Commune
de Garches lequel etoit assisté des citoyens
Jean Damond age de Vingt deux Ans et Denis
Garson Boucher et de Françoise Fellionne age
de Vingt et Un ans Vigniere tous deux Domi-
ciliés en la Commune de Sevres, lequel a déclaré
que Marie Adelaïde Divary Son Epouse en legitime
Mariage est accouchée d'hier à quatre heures
du Soir d'un Enfant du Sexe masculin qu'il
Ma présenté et auquel il a donné les pré-
noms de Jean François, Dapres cette déclara-
tion les Temoins Sus nommés ont certifié conforme
a la Verité et la representation qu'il ma été
faite de dit Enfant, j'ay en vertu des pouvoirs
qui me Sont delegués dressé le présent acte

cinq.

que les témoins ont signé avec moy
et le greffier présent, fait en mon
Domicile [illegible] ajouté mot et nul que
dessus approuvé vu mot rayé nul

Signé Bellioma

Suivit J. Bcaire Dumour

Aujourd'huy Douze pluviôse l'an Sept de la
République française une et indivisible a quatre
heures après midy pardevant moy Pierre Martin
Sévin adjoint municipal de cette Commune Est
Comparu le Citoyen Jean Baptiste Dumour
Boulanger domicilié en cette Commune de
Garonne lequel a été assisté des Citoyen
Pierre Denevalet agé de quarante neuf ans
domicilié a paris Boulevard Antoine no 767
Division de l'indivisibilité et de la Citoyenne
Marie Jeanne Morlat agé de trente deux ans
femme de Jean Pierre Joubert domicilié a paris
rue d'Orne no 19 Division de Popincourt
lequel a déclaré que Marie Magdeleine
Lorange son épouse en légitime mariage
est accouchée d'une fille d'une enfant du sexe
féminin a quatre heures du matin qu'il vient
présenté et a laquelle il a donné les
prénoms de Marie Jeanne, Laquelle
déclaration que les Comparans ont reconnu

ont certifié conforme a la Vérité
et la Reconnaissance qui m'a été faite
de la dite enfant ojay en vertu de
pouvoir qui me sont délégué dressé le
présent acte que les témoins ont
signé avec moy fait en mon
domicille les dits ojour mois et an
que dessus

Beauvallet C. Morlat

D. Bouvin

Cevin
dit mal

Aujourd'hui dix neuf pluviose l'an 2e de la
république française une et indivisible a six heure
du soir pardevant moi pierre martin Cevin adjoint
municipal de cette Commune et Comparu le citoyen
pierre louis Diecome Vigneron domicillier en cette Commune
Lequel etoit assisté des citoyens Claude rosel Dorange
âgé de soixante et deux ans Vigneron Domicillier en
cette Commune et de Marie ojeanne pluviose âgé de
quarante huit ans femme de ojoseph Diecome
Demeurante a Versaille Boulvart de legalité n°40
Lequel m'a déclaré que Marie Catherine Dorange
son épouse en légitime Mariage est accouchée hier
a six heure du soir dune enfant de sexe féminin
quil ma présenté et a laquel il a donné les prénoms
de Marie catherine Dapres cette déclaration que le susnommé
a certifié conforme a la Vérité et la
représentation quil ma été faite de ladite enfant
en vertu des pouvoirs qui me sont délégué dressé
le présent acte que les témoins ont signé avec moy

la citoyenne
Française

Le pere present fait en mon domicille le dit jour mois an que dessus

C. L. Dorange Mj plesis

C. L. Prouz

Sevin
Off. mpal

Aujourdhuy vingt Sept pluviose l'an Sept de la Republique francaine une et indivisible a Sept heures du Soir; pardevant moi pierre martin Sevin adjoint municipal de telle Commune est comparu le Citoyen jean philippe joset Vigneron domicillié en cette Commune lequel etoit assisté des Citoyens Georges Clotilde perriot age de trente une ans et Six mois Vigneron Demeurant en cette Commune de Garches; et de la Citoyenne Marie Genevieve joset agé de Vingt deux ans epouse en legitime Mariage de jean Georges Mercier Blanchisseur de linge domicillié en la dite Commune; lequel m'a declaré que Marie Marguerite perriot Son epouse en legitime Mariage est accouchée dun enfant du matin en la maison Sise aux Grand Garches dune enfant du Sexe Masculin qu'il m'a presente et auquel il y a donné les prénoms de jean Georges Dacte de cette declaration que les temoins Susnommés ont certifié conforme a la Verité et la representation qui m'a été faite du dit Enfant a quoy en vertu des pouvoir qui me sont delegués dressé le present acte que les temoins ont Signés avec moy et le pere present fait en mon domicille

Le dit ojour mois et an que dessus
Mr g. Josset g. C. perriot g. Josset

Servis
dt mal

Aujourd'huy Sept Ventôse l'an 2ept de la
Republique francaise Une et indivisible a cinq
heure du Soir pardevant moy pierre Martin
Serin adjoint municipal de cette Commune
en l'absence des Citoyen Richard agent et
Compareu le Citoyen henry Sageret Vigneron
Domicillié en cette Commune Lequel et étoit
assisté des Citoyens Louis Legnay agé de trente
Six ans blanchisseur de linge domicillié en la Comm
Dautemt Canton de passy et de la Citoyenne
Marguerite Roockx agé de trente quatre ans
femme de jacques Décoine maitre maçon domicil
en la Commune de passy dit procé du jour
Lequel ma declaré que Marie Frichot Son epouse
en legitime mariage est accouchée hier d'une
fille du Sexe feminin qu'il Marguerite et
a laquelle il a donné le prénoms de Marguerite
Dagrez cette declaration que les temoins ont
ont certifié Conforme a la Verité et la reconnu
tation qui m'a été faite de la dite fille par
la Vertu des pouvoir que m'ont donné Vos dépu
Le present acte que les temoins ont signé
avec moy et le pere present qui a signé Sauf
le Citoyen Legnay qui a declaré ne Savoir
Signé fait en mon domicille ce dit jour mois
et an que dessus -

henry Sageret M Roockx

Servis
dt mal

6 Sept.

Aujourd'hui brou

Germinal l'an 2eme de
La Rep.e Française Une et indivisible a Six heures
Du Soir pardevant Moy pierre Martin Serin adjoint
Municipal de cette Commune en l'absence du Citoyen Sigouard
Agent et Conjointe le Citoyen Jacques Gambon Sigouron
Domicilliés en cette Commune lequel etoit assisté des citoyens
pierre Vivaut julien agés de trente six ans Sigouron
et de la citoyenne Marie Cécille rozay agé de vingt huit
ans epouse du citoyen marie Sybyle domiciliés
aux Domicilliés en la ditte Commune lequel ma
Declaré que Marie Louise Sophie julien son epouse
en legitime mariage est accouché dans sa maison
du sexe feminin quel ma presenté et a laquel
il a donnée les prenoms de Marie Cécile Ayant
cette declaration que les Sumommés ont certifié
conforme a la Vérité et la representation qui ma
été faite de la ditte Enfant ay en vertu des
pouvoirs qui me sont delegués dressé legalement
actes que les temoins ont Signé avec moy Sus dit
le Citoyen julien et le pere present qui ont
Declaré ne savoir Signé fait en notre domicille
le dit jour mois et an que dessus

M.r C. Rozay Serin
adjt

Aujourd'hui onze Germinal l'an 2eme de la
Republique Française Une et indivisible a
Cinq heures du Soir pardevant Moy pierre Martin
Serin adjoint municipal de cette Commune en l'absence
du Citoyen Sigouard Agent et Conjointe le
Citoyen françois Marie Cane Sigouron domicilliés

en cette Commune Legay et etoit assiste des
Citoïens jean pierre Pagret laïé agé de cinquante
quatre ans Vigneron et de Marie Marguerite
Ursulle pigny femme de jean Baptiste Goudin
agé de quarante trois ans tous deux domicilliés
en ladite commune de Carenac ; Legay et Marie
que Marie Marguerite Chaumet son epouse en
legitime mariage est accouché hier a Six heures
du soir d'un enfant du Sexe Masculin qu'il
ma presenté et auquel il a donné les prenoms
de pierre françois ; apres cette declaration que les
temoins ont certifié conforme a la
verité et la representation qui ma été faite
dudit enfant ; ay en vertu des pouvoirs qui
me sont delegués dressé le present acte
que les temoins ont signé avec moi et le
pere present qui a declaré ne savoir signer
fait en mon domicille les dit jour mois et
an que dessus J. P. Pagret et
M. M. U. pigny

Lecu
fait mot

Aujourd'hui douze Germinal l'an dixt de la
Rep. Française une et indivisible a trois heures
apres midy pardevant Moy pierre Martin Secre-
taire adjoint Municipal de cette Commune en labsence
du Citoïen Cazenave agent et Comparu le
Citoïen jacques Laroche Bucheron domicillié
en cette dite Commune ; Lequel etoit Assisté
des Citoïens pierre françois Medivet Lejeune

Suite.

âgé de trente
Marie roger
épouse de
jean mier
Sixan Negueron et de
âgé de trente deux ans
Citoyen pierre Louis
Negueron tous deux domicilié
en la dite Commune de Garaves lequel nous
Déclaré que Marie Geneviève Metivet son
épouse en légitime mariage a ce Recouchée
Dhier a Cinq heure du soir dun Enfant du sexe
Masculin qu'il Ma présenté et auquel il
a donné les prénoms de pierre Marie Xavier
cette Déclaration que les témoins à ce nommé
ont certifié conforme a la Vérité et lacquisition
que ma été faite du dit Enfant j'ay en conséquence
dressé procès verbal que les dits comparant et témoins
acte que les témoins ont signé avec moy et
le père présent qui a déclaré ne savoir signé
ainsi que la Citoyenne roger fait en notre
domicille le dit jours mois et an que dessus.

P. J. Metivet

Extrait

Aujourd'huy dix Septidi Germinal l'an Sept de
la République française une et indivisible
a quatre heures du soir pardevant moi pierre
martin Serin adjoint municipal de cette commune
est Comparu le Citoyen pierre Louis Séverin Negueron
domicilier en cette Commune de Garaves lequel
étoit assisté des Citoyens pierre Martine agé
de quarante Ans fontanier domicillié en la

Veuve de Citoyen Dusour

Commune de St Cloud et de Elizabeth Héro
Agé de la quarante cinq Ans domicilliée a paris rue
Thomas du Louvre Chez le Citoien brulard Marchand
de tabac ; Lequel a declaré que Marie Marguerite
Héro son épouse en légitime mariage est accouchée
dhier a Onze heure du soir en Carnation Sise aux
petit Carreaux de deux Enfants de sexe Masculin
qu'il ma presenté et aux quels il a donné
aux premier les prénoms de Pierre Antoine
et aux dernier le prénom de Vincent Dayre
cette déclaration que les témoins Sommé ont
certifier Conforme a la Vérité et la représentation
que ma été faite des dits Enfants ; j'ai en
Vertus des pouvoir qui me sont délégués
Dressé le présent Acte que les témoins ont
Signé avec moi et le pere présent Enquis
la Réponse Héro qui a déclaré ne savoir signé
fait a Carrefour le dit jour mois et an que dessus

Martin

P. L. Serin

Serin
fils ainé

aujourdhui vingt un floreal de lan 2ème de la Republique
francoise une et indivisible à quatre heure après midi
Pardevant moi Jean Louis Simon adjoint municipal de
La dite Commune en La Maison Commune Sur la place
et Comparu Le Citoyen antoine Serin domicilié en cette
Commune assisté de Martin Le Blon agé de quarante cinq
ans Epicier demeurant dans La Commune de St Cloud
rue de Leglise Numéro . Et de Nicolas Claude Lechemin
agé de quarante deux ans Femme de jan marie magnon agé
de quarante un an chirurgien Domicilié en La dite
Commune de St Cloud Les quels mon declaré que

Marie Catherine helaine Legitime mariage et ce jourdhuy soir en la maison dun enfant du Sexe feminin quil ma presante et a la quel il a donne le prenom de Chevalle son Epouse nee en accouchee hier a quatre heure Sise aux Graviarche dun en fant quil ma presante et a la quel il a donne le prenom de Elisabeth Dapres cette declaration que les Temoins Sus nomes ont Certifie Conforme a la verite et a la representation quil ma ete faite de la dite enfant jai en vertu des pouvoir que me sont delegues dresse le present actes que les Temoin ont signe avec moij Le pere present qui ma declare ne Savoir signe de ce interpelle Le dit jour moij et an Ci dessus

Le Mond Mugnon

Fremont
Municipal

Cejourdhuy Decadj Trente prairial Lan Sept de La Republique Francoise une et indivisible a deux heure apres midj pardevant moij Jean Louis fremont adjoint municipal de cette Commune en La Absence du Citoyen Voijard agent est Comparu Le Citoyen Louis Dominique Laurant Vigneront Domicilie en cette Commune Le quelle etoit assiste Des Citoyen augustin Rocherueil agee quarante ans charon demeurante aux grand montreuil pres versailles et de Elisabete Laurant agee de Trente deux an Epouse du Citoyen Charle Inigot cultivateur Domicilie en La Commune de Rocreson Les quel ma declare que marie antoinete Sevin Son epouse en Legitime mariage Est accouchee dhier a quatre heure du soir dune Enfant du Sex feminin quil ma presante et a la quel il a donne Les prenoms de antoinette Elisabete Dapres cette declaration que Les Temoins Sus nomes ont Certifie Conforme a la verite et La Representation qui ma ete faite de La dite enfant jai en vertu des pouvoir qui me sont delegues dresse Le present actes que les Temoint ont signe Le pere present a signe Fait en mon domicille Le dit jour moij et an ci dessus

Rocherueil

Elisabeth Laurent L. D. Laurent

Fremont
off. me c. w

223

aux jourdhuis onze fructidor de lan sept de la Republique
francaise une et indivisible a un heure apres midi par devant
moij Jean Louis fremont a ce joint municypal de la dite
Commune en labsence du Citoyen voyart a tant est
Comparu Le Citoyen francois Lobas Compagnon macon
Domicilié en cette Commune Lequel etoit assisté de Jean
Barnardon macon Domicilié en cette Commune agé
de quarante deux ans Et de marie antoinette Divarij agé
de vinte deux ans Et pousé du Citoyen pierr henrij
Rozaij marchan devin Et picier Et Domicilié en la
Commune de garche Les quele mont Declare que
marie genevieve Bordin Son Et pousé etoit a couche
dhier a quatre heure apres midij dune enfant du
sexe feminin quile mon presanté Et a laquele ile ont
donné Les prenoms de marie Louise quil Dapres cette
Declaration que Les Temoins Sus només ont certifié
Conforme a la verité Et La representation qui ma este
faite de la dite en font Jai en vertu des pouvoire
qui me sont Delegué Dressé Le presant acte que les
Temoins ont Signé Le pere presant Et assigne
faite en mon Domicile Le dit jour mois an
ci dessus

Jean Bernardon
a Lobas Divary & Lobas

Fremont
a M.a

aux jourdhuis cinquieme jour Complementaire de
de Lan septieme de La Republique francoise
une et indivisible a trois heure apres midij
par devant moi Jean Louis fremont a ce joint municyp
de La dite Commune en Labsence du Citoyen voyart
a tant est Comparu Le Citoyen Jean Lemaire
Vicerant Domicilié en cette Commune Le quelle etat
assisté de Jean Baptiste Decour agé de
quarante neuf Et de anne Genevieve Le fert

agée de cinquante et un ans Jeanne Du Citoyen
Jean Louis Boudin — Doux Deux Seigneront —
Domicilié en La — Commune de garche Les
quelle mon declare — que marié Catrine Retoux
Sont Espouse et Tout a Couché dimière a trois
heure après midi dun enfant du Sex masculin qui
mont presantée et Le ils ont donné Le prenoms de
Jean Madelaine Dapres cette declaration que les
Temoins Sus nomé ont certifié Conforme a La verité
et a la represantation qui ma été faitte du dittes en-
fant Jai En vertu des pouvoire qui me font delegué
Lecte Le presant actes que Les temoins ont signé
Lepere presant et a signé faitte en mon Domicille
Le dit Jour moi et an dy Dessus

Jean Le Maire J.B Decouz

Jean Decouz argenterie Le Sec
Fremont
Aj M. cipl

RÉP. FRA.
25.
cent.

Douzième et dernier

Garcher

An 7. et 8.

Mariages

Extrait des Registres des Mariages contractés pendant l'an Sept et les six premiers Mois de l'an huit de la République devant le Président de la Loy devant l'Administration Municipale du Canton de Sevres pour la Commune de Garches.

Du Vingt Brumaire an Sept

Acte de Mariage entre Louis Dominique Laurent, Cultivateur, agé de Vingt Sept ans, domicilié en la Commune de Vaucresson, fils des Defunts Antoine Laurent et de Marie françoise Elizabeth Bertin, d'une part.

Et Marie Antoinette Sevin, agée de Vingt ans, fille de Pierre Antoine Sevin et de Marie Therese Chaillou domiciliés en la Commune de Garches

Temoins, Antoine Malleyre, Antoine Laurent frere du futur, Pierre Martin

Sevin, et Jean Philippe Chaillou qui ont Signé avec Chauvin Président et Doucet Secrétaire.

Du Dix Germinal an Sept

Acte de Mariage entre Marc Antoine Bazard, employé chez le Cen Bagueneault Banquier à Paris agé de Trente Sept ans fils des Defunts Jean Emmanuel Bazard et de Marie Magdelaine Sarter. ~~de~~ Cette part:

Temoins

Et Marie Elisabeth Bouchotte, agée de Vingt Six ans, fille de Nicolas Bouchotte et de Françoise Luce Vigé demeurant en la Commune de Paris

Temoins, Premier Ludebe Chachere Beaurepaire, Antoine Mathieu Bazard frere du futur, Philippe Vezard et François Le Maçon qui ont Signé avec Chauvin Président et Doucet Secrétaire

---

Mariage contracté pardevant les Officiers premiers Mois de l'an huit

Du Trente Nivose au huit

Acte de Mariage entre Jean Robert Dorange, né et domicilié en la commune de Garchez, agé de vingt un ans, fils majeur de Claude Robert Dorange cultivateur à Garchez et de Marie Magdelaine Matinet, d'une part:

Et Reine Victoire Sophie Le Roy agée de vingt ans, domiciliée à Garchez fille mineure de Claude Le Roy et de Louise Taillon.

Temoins, Pierre Dorange, Joseph Dorange, Jean Baptiste Rens et Jean Pierre Lebret qui ont signé avec Mr Maire Président et Gilland Secrétaire

Du Vingt Ventose au huit

Acte de Mariage entre Jean Baptiste Barat, né à Beyner, Département de Seine et Oise le Vingt Juillet Mil sept cent soixante dix neuf, fils mineur de defunt Thomas Barat Vigneron et de Marie Henriette Roger, domicilié en la Commune de la Celle, d'une part:

Et Marie Anne françoise Victoire Tautin, domiciliée et née audit Jonnac de Gardien le vingt neuf Juin Mil sept cent soixante seize, fille majeure de François Tautin et de défunte Magdeleine Borda, d'autre part.

Témoins, Ambroise Pierre Hugodot Jean Pierre Fremont, Augustin Tautin dudit Jonnac et Grégoire Lagarenne qui ont signé avec Charron Président et Gillaud Secrétaire.

Collationné au Registre Déposé aux archives de la Préfecture du Département de Seine et Oise et certifié conforme par nous soussigné Secrétaire général

approuvé la rature d'un mot nul

à Versailles le vingt floréal an dix de la République.

Peyronet

Canton de
Serres

Commune de
Garcher

Registre pour servir de première Minutte aux actes de Divorces qui se feront pendant la Septième année Républicaine, en la Municipalité de Garcher, contenant six feuillets, cottés et paraphés par premier et dernier, par moi soussigné Membre de l'administration Municipale du canton de serres, à Serres le huit Vendemiaire an Sept de la République française une et indivisible

J. B. Chanon
P. I dent

Nous soussignés agt. Municipal et adjoint certifions qu'il n'y a eu aucun dans le courant de l'an sept de la republique a faire mention du présent Registre dans la Commune de Garcher. fait a garcher ce 10. vend. an Sept

Jovitat
agt. Mpal

Fremon
adjt Mpal

premier feuillet

Duxième 8

REP. FRA.
25.
cent.

quatrième

8 Quinquième

6 sixième et dernier

Canton de Serres Commune de

Garches.

Registre pour servir de première minutte aux actes de décès qui se feront pendant la Septième année Républicaine en la Commune de Garches contenant douze feuillets cotés et paraphés par premier et dernier par moi soussigné, Membre de l'administration Municipale du Canton de Serres, à Serres Le 4e. jour complementaire an 7e. de la République française une et indivisible

J. B. Amon

P. J. de Paix

premier feuillet

Aujourd'hui Six Brumaire, Lan Sept de la
Republique française une et indivisible a Six heures
du Soir; Pardevant Moy pierre Martin Sevin
adjoint Municipal de cette Commune En
labsence du Citoyen Officier d'Etat Civil
la Citoyenne Genevieve Mercier veuve de feu Jean
Adam Bourgoise Demeurante a garache agé de Soixante
dix ans; laquel etoit assisté des citoyens augustin Mercier
agé de Soixante quatre ans Blanchisseur de linge; oncle
maternel Demeurant en cette Commune et de sieur Louis Sevin
agé de trente trois ans Vigneron Demeurant Aux Garaches
lequel ma déclaré que Louis Marie Gillet son neveu
agé de quarante neuf ans fils de feu Louis Gillet et
de feu Marie Magdeleine Mercier Son epoux et Mere est
decédé Ihier a Six heures du Soir en Sa Maison Sise
a garache; Dapres cette declaration que les temoins
Sommommé a été certifiés Conforme a la Verité; jemetre
transporté aux Lieu de la Domicille et apres mètre
assuré du décet du dit Louis Marie Gillet; jay
Dressé le present acte que les temoins Sommommé
ont Signé avec moy; fait en mon Domicille
le dit jour mois et an que dessus; Genevieve
A. Mercier J. Sevin Augustin Mercier adjoint

Sevin
adjoint

Aujourd'huy Vingt Six Brumaire l'an Sept de
La Rep.e Française Une et indivisible a Cinq heures
du Soir, pardevant Moy Pierre Martin Sevin Adjoint
Municipal de cette Commune en l'absence du Citoyen
Bizouard Agent, Sont Comparus les Citoyens Jean
Louis Sevin Vigneront agé de trente trois ans Oncle
paternel et de Jean Pierre Salement Garde champêtre
agé de quarante deux ans tous deux Domiciliés de
cette Commune de Garches, Lesquels m'ont
déclaré que Denis Joseph Sevin fils de Jean Denis
Sevin et de Marie Francoise Sevin ses pere
et mere Vigneront Domiciliés en la dite Commune
de Garches, est décédé Hier a quatre heures
du Soir agé de Un an et Six mois en la Maison
de Son pere Sise a Garches, D'après cette
Déclaration que les Temoins Sus nommés ont
certifiés Conforme a la Vérité, je me Suis
transporté aux lieu de Ce Domicille et après
Mebre assuré du décès du dit Denis Joseph Sevin
J'ay dressé le présent Acte que les Temoins
ont Signé avec moy, fait en mon Domicille
le dit jour Mois et an ci dessus

J. Sevin J. P.re Sallement

J. L. Sevin

Sevin
adjoint

Deux

Aujourd'huy premier frimaire l'an 2e[nd] de la Rep.[que] française une et indivisible a quatre heure du soir pardevant moy pierre Martin Sevin adjoint municipal de cette Commune ; en l'Absence du Citoyen Bizouard agent Sont Comparus les Citoyens Vincent Louis Rognon agé de Cinquante quatre ans Cordonnier et de pierre antoine Boudin grand pere agé de Soixante quinze ans Vigneront tous deux domicilliés en la ditte Commune de Garches ; lesquels mont déclaré que Marie Marguerite Girly fille de feu Etienne Girly et de Marie Magdeleine Boudin Ses pere et Mere ; est décédé Hier a cinq heure du soir agé de dix jours en la Maison de Marie Magdeleine Boudin Sa mere Sise audite Commune de Garches ; Dayres cette déclaration que les témoins Sumommé ont certifier Conforme ala Vérité ; je me Suis transporté aux lieu de ce domicille et apres mitre assuré du décez de Ladite Marie Marguerite Girly ; jay dressé le present acte que les témoins ont Signé avec moy ; fait en Mon domicille le dit jours mois et an que dessus

p.[r] a. boudin V.[e] ROGNON

dit Evin

Aujourd'huy Sept frimaire l'an Sept de la Lib.[té] française une et indivisible a une heur apres midy pardevant moi pierre Martin Sevin adjoint mp.[al] de cette Commune en l'absence du Citoyen Bizouard agent Sont Comparus les Citoyens jean baptiste Boudin agé de quarante huit ans Vigneron et neveu et de p.[r] philippes Sevin agé de quarante

244

neuf ans Vigneron Aussi neveux tous deux
Domiciliés en cette Commune de Garches ;
Lesquels mont déclaré que Marie Marguerite
Boudin Veuve de François Pigny est décédée
Hier a une heure après-midy agée de Soixante
Seize ans en sa Maison Sise Aux petits
Garches ; Dapres cette déclaration que les
Témoins Susnommés ont certifiés Conforme
a la Vérité ; je me Suis transporté Aux lieu
des ce domicille et après mettre assuré du
décès de la dite Marie Marguerite Boudin
j'ay dressé le présent acte que les témoins
ont Signés avec moy ; fait en mondomicille
le dit jour Mois et an que dessus

Philippes Serin J B Boudin

Serin
adjt mal

Aujourdhuy Seize frimaire l'an Sept de la République
Française une et indivisible a quatre heures de Soir pardevant
Moy Pierre Martin Serin adjoint Mpal de cette Commune
en Labsence du Citoyen Pignard Agent ont Comparus
les Citoyens Pierre Serin agé de Soixante ans frere
paternel Vigneron domicilliés en cette Commune et Jean
Pierre Meunier agé de Soixante Dix ans Beaufrere
Vigneron domicilliés en ladite Commune ; Lesquels Mont
déclaré que Marie Catherine Serin agé de Soixante
Sept ans femme du Citoyen Jean Pierre Meunier sest
décédé Hier a quatre heures du Soir en Sa Maison
Sise au dit Garches ; Dapres cette déclaration que
les témoins Susnommés ont certifiés conforme a la Vérité

trois

ojé me Suis transporté Aux lieu de ce domicille et ayant
mettre assuré du décé de la dille Marie catherine Sevin
ojay Dressé le present acte que les temoins ont Signé
avec moy ; fait en mon domicille le dit jour mois et an
que dessus ; P. Sevin jps Meunier Sevin
Meunier

Aujourdhuy Vingt quatre nivos l'an 2e de la Republique
francaize une et indivisible a Cinq heure du Soir pardevant
moy pierre martin Sevin adjoint municipal de cette Commune
en labsence du Citoyen Bizouard Agent ; Sont Comparu les
Citoïens Louis Canu agé de quarante deux ans et de jean
Baptiste Canu agé de trante quatre ans tous deux freres et
Vignerons domicilliers en cette Commune de Garches lesquels
mont Declaré que jean Louis Canu leur pere agé
de Soixante et dix ans est décédé hier a dix heur du
Soir en Sa maison Sise aux petit Garches ; Dapres
cette déclaration que les temoins Sumommés ont Certifié
Conformes ala Verité ; ojé me Suis transporté Aux lieu
de ce domicille et Apres mettre assuré du Décé
du dit ojean Louis Canu ojay dressé le present
acte que les temoins ont Signé avec moy ;
fait en mon Domicille le dit ojour mois
et an que dessus L. Canu J. L. Canu
L. Bouzier a-f divarj

Sevin
Jt m.t

Aujourd'hui dix neuf pluviose l'an sept de la Repub
française une et indivisible a cinq heures du soir pardt
moi pierre martin Serin adjoint municipal de cette Commune
sont comparu les Citoyens jean françois Leveque agé de
quarante ans Vigneron et de francoise joseph Grillon
agé de vingt cinq ans Vigneronne ses Enfans; tous deux
Domiciliés en cette Commune; lesquels mont déclaré
que marie Angelique Serin leur mere et grande
mere agé de quatrevingt trois ans Veuve en troisieme
noces de défunt jean Baptiste Leveque est décédé
dhier a quatre heures du soir laquel a été trouvé
malade ou morte dans le parc de Saint cloud
le tout constaté par le procès Verbal qui en a
été dressé par le Juge de paix de la Commune
de Villedavray dont elle a été transporté en la
Maison Sise a Garches; Dapres cette déclaration
que les témoins Susnommé ont certifier Conforme
a la Verité; je me suis transporté aux lieu de se
Domicille et après mètre assuré du Décès de la
dite marie Angélique Serin je ay dressé Le present
acte que les témoins ont Signé avec moy fait
en mon domicille le dit jour mois et An que dessus

P Grillon J J grillon

Leveque Serin
adjt M.pal

Aujourd'hui vingt neuf ventose l'an sept de
la République française une et indivisible
à Cinq heures du Soir pardevant moy pierre
martin Serin adjoint Municipal de cette

8 quatre

Commune; en labsence du Citoyen Bizouard agent Joints comparu les Citoyens jean pierre Lalemen agée De quarante trans garde champêtre, et jean Louis Sevin agée de trante quatre ans Vigneront toutes deux Domiciliés en cette Commune; lesquel monts Déclaré que Etienne François tautin agée De trois mois enfant fils de François tautin et De Sophie Canu Son pere et mere; en décédé hier a Six heures du grand garches; D'après cette déclaration que les témoins Susnommé ont certifié conforme a la vérité; je me suis transporté aux lieu de a Domicille et après mettre assuré du Décès du dit Etienne François tautin: j'ai dressé le présent actes que les témoins: ont signé avec moy: fait en mon Domicille le dit jour mois et an que dessus Lallement J. L. Sevin

Sevin
agent

Aujourdhuy quatre Germinal l'an 3ye de la Rep. Française Une et indivisible a neuf heures du matin pardevant moy pierre Martin Sevin adjoint Municipal de cette Commune a Sonte Comparu Les Citoyens Marc antoine Divary agé de quarante neuf ans Vigneron et jean Louis Sevin agé de trante quatre ans Vigneron toutes deux Domiciliés en cette Commune; les quels

monte déclaré que Marie Antoinette Divary agé de huit mois fille de marc antoine Divary et de Marianne héro Son pere et mere et Décédé hier a dix heure de matine en la maison de Son pere et mere Sise aux Grand Garches ; Dapres cette déclaration que les témoins Sumommé ont certifié conforme a la Verité ; je me suis transporté au dit de ce Domicille et apres mettre Assuré du Décé de la ditte Marie Antonett Divary ; j'ay dressé le present acte que les témoins ont Signé avec moy : fait en mon Domicille le dit jour mois et an que dessus M. A. Divary

j'ai Sevin Sevin Divary

Aujourdhuy Vingt et Un Germinal l'an Sept de la Republique francaise Une et indivisible a Six heure du Soir pardevant moi pierre martin Sevin adjoint de cette Commune ; en Labsence du Citoyen Bizouard Agent ; Sont Comparu les Citoyen jean pierre Sageret agé de quarante cinq Ans et de jean pierre Sevin agé de Vingt Sept ans tous deux Vignerons Domicillier en cette Commune ; les quels ont monté déclaré que Marie Catherine Decour agé de deux Mois fille de pierre Louis Décour et de Marie catherine Dorange Ses pere et mere est décédé hier a Six heur du Soir en la maison de Ses pere et mere Sise aux petit Garches ; Dapres cette declaration que les témoins Sumommées ont certifier Conforme a la Verité ; je me suis transporté au lieu de ce domicille ; et apres mettre Assuré du Décés de la ditte Marie Catherine Décour j'ay dressé le present

cinq.

Acte que les témoins ont signé avec Moy ; fait en mon domicille le dit jour mois et an que dessus. Sragert

P. Dreux

Sevin

adjt maire

Au jourd'huy Vingt cinq Germinal ; l'an sept de la République française une et indivisible a dix heure du matin par devant moi pierre martin Sevin adjoint municipal de cette commune en l'absence du citoin Bizodier agent et Sont comparu les citoins jean-baptiste Sevin agé de trente huit ans ; et de jean pierre Sagerit agé de quarante cinq ans tous deux Vignerons et domicilliés en cette commune lesquels ont déclaré que pierre antoine Sevin agé de huit jours fils de pierre louis Sevin et de marie marguerite Bero Ses père et mere est décédé hier a dix heure du matin en la maison de ses père et mere Sis aux petits Garrets DAprés cette déclaration que les témoins Sus nommés ont certifié conforme a la vérité ; jenne Sus transporté au lieu de leur domicille et ayant mis Sous les yeux dudit pierre antoine Sevin ; j'ay dressé le présent acte que les témoins ont signé avec moi ; fait en mon domicille le dit jour mois an que dessus Sragert pl. Sevin

J.B. Sevin

Sevin

adjt maire

Aujourd'huy Décady trente Germinal ; l'an sept de la République française une et indivisible a huit heure du matin par devant moi pierre martin Sevin adjoint municipal de cette commune en l'absence du citoin

Bigonard Agent ; Sont Comparu ; Les Citoïens Jean pierre Sagerét âgé de quarante cinq ans ; et de Jean Baptiste Sevin âgé de trante huit ans tous deux Vigneront domicilliez en cette Commune ; Les quel Mont déclaré que Vincent Sevin âgé de douze jours fils de pierre Louis Sevin et de marie Marguerite hêro ; Ses pere et mere est decedé d'hier a Sept heure du matin en la maison de ses pere et mere ; Sise aux petit Gorettes Dapres cette Déclaration que les témoins Susnommés ont certifiés Conformes a la Vérité ; je me suis transporté aux lieu de Sa domicille et apres mettre assuré du Décez du dit Vincent Sevin ; jay dressé le présent Acte que les témoins Ont Signé avec moi ; fait En mon domicille le dit jour mois et an que dessus

J Sagerét J B. Sévin

Sevin
dit m.e

au jourdhuy Vingt Six floreal L'an Sept de la Republique francoise une et indivisible à onze heure damatin pardevant moij Jean Louis Fremont adjoint municipal de cette Commune en La Maison du Citoyen Voijart agent sont Comparu Les Citoïen Jean pierre Sevin age de vingt Sept ans et de Jean pierre Sagerét âgé de quarant Cinq an tous deux Vigneront et Domicilliez en cette Commune Les quelle mont declaré que Marguerite Sagerét agé de deux moij fille de henrij Sagerét et de Marie Prichot Ses pere et mere est decedé dhier à onze

du Soir en la maison de garche rue de La Tuilerie Temoins Susnommés ont Lui Transportes au lieu

fet pere et mere Dite aux gran
Dapres cette declaration que les
Certifies Conforme a La verité jeme
de ce domicille et apres mettre
afuré du decés de la dite Marguerite Sagere jay Dreise Le
present actes que Les Temoins ont Signe avec moj Faitte en mon
domicille Le dit jour moj e an que dessus

Henry Sagere J. Sagere Simon
Lallemant J. L. Simon agte municipal

au jourdhui Sixt messidor Lan Sept de la Republique
francoise une et indivisible a dix heure du matin par devant
moj Jean Louis Simon adjoint municipal de cette Commune
en La Lesence du Citojen voyant a Leant Lon Comparu
Jean Pierre Lallemant agé de quarante deux an garde champetre
Vincent Louis Regnon Cordonnié agé d'anquante cinq an Tous deux
Domiciliez en cette Commune Les quels mont Declaré que
jaque pierre Le proux agé de onze moj et dix huit jour
fils de jaque pierre Le proux et de Therese martin Les
pere et mere est de ce dite Ville à quatre heure Lapres midi
en La maison de fet pere et mere dite aux pete garche
Dapres Cette declaration que Les Temoins Sus només mont
Declare et certifies Conforme a La verité jeme suis
Transporté aux Lieu de ce domicile et apres mettre a
jure du decés du dite enfant jaque pierre Le proux
jay Dreise Le present actes que Les Temoins ont
Signe avec moj Faitte en mon domicile Le dit jour
moj e an que dessus jaque pierre Le proux

Lallemant J. Simon agte municipal D. L. Degon

268

au jourdhui six prairial Lan sept de La Republique
francoise une et indivisible à dix heure dumatin par
devant moij Jean Louis fremont at joint municipal
de Cette Commune en La bience du Citoyen voyat a jean
Son Comparu francois Lavigne Compagnon macon agé
de trante six an vincent Louis Roglon Cordonier agé
de Cinquante an Tous deux domiciliez en Cette Commune
Les quelle mon declare que jean Gabriel Choquet agé
de Cinq moij fils de Gabriel Choquet Employé ne à mien dit
de La Femme Et Sophie augustine Duchon Ces pere et mere est
de cede debuit a dix heure dumatin en La maison du
Citoyen La vigne nourricier dudit en jant six aupetit
garche Et daprés cette declaration que Les Temoin Cis
nomé ont certifiez Conforme a La verité jeme Suis Transporté
au lieu de ce domicille et a pres mait assuré du deces
du dit en jant Gabriel Choquet jai draisse Le present
a cles que Les Temoins ont Signe avec moij fait
en mon Domicil Le dit jour moij an ci dessu

L R Ons

fremont
municipal

f. J. Lavigne

fremont

au jourdhuij onze prairial de Lan sept de La
Republique francoise une et indivisible a sept heure
du soir par devant moij Jean Louis fremont at joint municipal
de cette Commune en La bience du Citoyen voyat
a jeant Son Comparu Les Citoyen Louis Canus
agé de quarant deux an et de jean Baptiste

Cazaux âgé de [illegible] Trente quatre ans Tous deux
frere et Voyageur Domiciliez en cette Commune de
garche Les quelle mon de clare que jaque antoine
Cazaux Leur oncle maternel agé de Soixante Huit ans
est decédé Hier a onze heure du soir en La maison
de La Citoyenne veuve thomelet Sise aux petit garche Depuis
cette declaration que Les Temoin Susnommé ont Certifié
Conforme a la verité jeme Suis Transporté aux lieu dudit
decedé domicile et apres metre assure du decert du dit jaque
antoine Cazaux y ai dressé Le present act que Les Temoins
ont Signé avec moij Saite Leur Domicile Ledit jour
moij et an que dessus Soulin

L Cazaux J. B. Cazaux Boudin

Fremont
off. m. c.

Aux neuf Heure Vingt cinque prairial de Lan Sept de La Republique
francaise une et indivisible à huit heure dumatin par devant
Fremont off. moij Jean Louis 1er adjoint municipal de cette Commune
en La Presence du Citoyen Voiard à Jeault Son Comparu Les Citoyen
Jean Pierre Lallement agé de quarante deux an garde Champetre
Jean Pierre Lesin agé de Vingt Sept an Voyageur et Tous deux
Domiciliez en cette Commune Les quelle mon de claré que pierre
marie agé de deux moij et quinze jour fils de jaque La
Touche et de marie Jeanne metivet Ses pere et mere est decedé
Hier à dix heure dumatin en La maison de Ses pere et mere
Sise aux petit garche Depuis cette declaration que Les Temoins
Sus nomé ont certifié conforme a la verité jeme Suis Transporté
aux Lieu de ce Domicile et apres metre Jaire du decert du
dit pierre marie jai dresse Le present acte que Les Temoins
ont Signé avec moij Saite en mon Domicile Ledit jour moij
et an que dessus

Lallement

Fremont
off. m. c.

aux. jourdhui Cinquieme jour Complementaire de
Lan septieme de La Republique francoise une
et indivisible a neuf heures du matin par de
vant moij Jean Louis fremont adjoint munici
pal de Cette Commune en La Absence du Citojen
Maijard a gant Sont Comparu Les Citojen Jean
Pierre Lagarde agée de quarante cinq ans et de
Jean Pierre Sevin agée de vinte Sept ans tous
deux vigneron domiciliez en cette Commune Les quel
mont declare que antoine pago agee de deux
ans et sept moij fils de Louis pago et de mari
anne frichot Les pere et mere et de ce dé
clarer hier a neuf heure dumatin en La maison de
Ses pere et mere Sis rue dugrand garche
aux petit garche dapres cette Declaration que
Les Temoins Susnomé ont certifié Conforme a
La verité jeme Louis Transporte aux lieux de ce
domicile et apres metre a jurée du de cet du
dite antoine pago jai dressé Le present acte
que Les temoins ont Signé avec moij faites ent mon
domicile Les dite jour moij et an ci dessus

L. Pago J. Sagel J. Sevin

fremont
adjt M.cipal

€ Recu

RÉP. FRA.
25.
cent.

6 duc.

11 253

Conséquence
en dernier

Département de Seine et Oise

Commune de Garches

Canton de Sèvres,

Registre

pour servir de première minute aux actes de naissance qui se feront pendant la huitième année Républicaine, en la Commune de Garches contenant douze feuillets cottés et paraphés par premier et dernier, par Moi soussigné Président de l'administration Municipale du canton de Sèvres le Deux Vendémiaire an huitième de la République française une et indivisible.

J. B. [illegible]

[illegible]

premier feuillet

1er
Naissance de
Charles désiré
Frechu

aujourdhuij vintsept Vendemiaire de Lan huitieme année de La Republique francoise Une et indivisible a onze heures apres midij pardevant moij Jean Louis fremont adjoint municipal de cette Commune en Labsence du citoyen voyard agent et Comparu Le citoyen Joseph frechu charpentier domicilié en cette Commune de garches Lequelle etoit assisté des citoyen pons desiré Ballot agé de trante trois ans marchant mercier demeurant a versailles rue du Comerce numéro charlotte Connette femme de mirmont agée de vinte huit ans domiciliez en La Commune de marne Lequelle mas declaré que marié geneviefve geant Lont Epouse en Legitime Mariage et echongé dhuire a onze heures du Soire en La maison Sise a vilneuve dun enfant du Sexe masculin quil mont presantée et aux quelle ont donnée Le prenoms de charle desiré dapres cette declaration que Les temoins Cis nommé ont certifié Conforme a La verité et La represantation quelle mavoit faite dudit enfant Jai en vertu des pouvoir qui mont Delegué dressé Le presant acte que Les temoins ont signé avec moij et Le pere presant et asigné avec nous faite agarches Le dittes Joure moij et an cij dessus.

Sons desiré Ballot

Charlotte Connet

J Frechu

2

aux jourdhuij de cadij dix brumaire de Lan huitieme année de Larepublique francoise Une et indivisible a onze heures dumatin parardant moij Jean Louis fremont adjoint municipale de cette Comune en Labsence du citoyen voyard agéant et Comparu Le citoyen Marc antoine devarij vigneron domicilié en cette Comune degarches Lequele etoit assisté de Joseph Desiré Blanchejeune agé de trante deux ans domicilié en cette Comune et de Marie Estelle Boudin agée de vinte deux femme du citoyen Jean Bernardon Maçon domicilié

1re Estelle

256

encebte Comune Le quelle ma declaré que marie anée heros-
Loi Et pouse en Legitime Mariage Et acouchée Hiere a onze
du Soire en Sa Maison Sise a grand garoche rue de la Guiterij
dun enfant du Sexe feminin quil ma été préfanté Et
a laquelle il ôt donné Les prenoms de Marie Estere Josephine
Dapres cette de claration que Les Temoins Sus nomée ont
Certifié Conforme a La verité Et La represantations qui
ma été faite de Ladite Enfant Jai Ecrivette des pouvoirs
qui meffont Delegués Dressé Le present acte que des
Temoins ont Signé avec moij Et Le pere presant Requis
La citoyene Marie Estere Boudin qui a declaré Sé-
Savoir Signe faitte en mon Domicile Le dite jour
moij Et an que dessus

Desplein

M. A Divary. Fremont
Off. de l'Etat Civil

9e
Naissance de Félix Marie Canu

Cejourdhui, Onze Brumaire de Lan huitieme anée de Lere publique
Francoise une Et indivisible à huite heure dumatin pardevant
Moij Jean Louis Fremont Agent municipal de cette Commune
en Labsence du Citoyen Hozard agent Et Comparu Le citoyen
pierre charles Canu Domicilié en cette Comune de garoche
Lequel Se Trouve Assisté de Felix Riquier agée de Trante
Six ans homme, de Loij - Demeurante a paris rue des deux boules
numeros dix sept, Et de Marie Julie agée de vinte huite
ans demeurante a paris Femme du citoyen Jean Baptiste Guerb
perruquier rue Durdinpar numeros Le quel a declaré que
Marie agate Boudin Son Epouse En Legitime mariage
Et acouchée Hiere a huite heure dusoire en Sa maison Sise
aux grangarche dun enfant du Sexe masculin quelle
mont Presantée Et aux quelle ils ont Donnée Les prenoms
de Felix Marie Dapres cette Déclaration que Les Temoins
Susnomé ont Certifié conforme a laverité Et a Lacy presan
tation quelle ma faite duditte enfant Jai en vertu
Des pouvoirs qui meffont Delegués Dressé Le presante acte que
Les Temoins ont Signé avec moij Et Le pere presant Les
a pigné avec nous faitte agarche Le dite jour moij Et
an cij dessus

Riquier

M. Canu femme Queiba

Fremont
Off. de l'Etat Civil

Deuxième feuillet

REP. FRA. SEINE ET OISE. 25 CENT.

aux jourdhuij decadij dix frimaire de Lan Sixiéme
année de La Republique francaise une et indivisible
a deux heure apres midj par devant moij Jean Louis
Fremont adjoint municipal de cette Commune en
Labsence du Citoyen Voyard agent et Comparu
Le Citoyen Jean Denis Levin Vigneron et domicilié
ent Cette Commune de Garche Lequelle et tant assisté
de pierre noel Levin agée de Trante cinq ans Vigneron
et domicilié en cette Commune et de Marie jane Levin
agée de Trante huite ans fame du Citoyen Jorge filij
Vigneron et domicilié ent cette Commune de garche
Lequelle mont declaré que Marie francoise Levin
Sont et pouse ent Legitime mariage est accouchée
hier a sept heure du matin en La Maison sise
aux dites garche dun ent fant du Sex Masculin
quille mont presanté et aux quel il ont donné Les
prenoms de pierre noel Dapres cette declaration
que Les temoins sus nomé ont certifié Conforme a
Laverité et a la representation quille ma été faitte
du ditte enfant jay en vertue des pouvoire qui mestont
de Leguée Redigé Le presant acte que Les temoins ont
signé avec moij et cytée Marie jane Levin qui a de
clarée ne savoir de signé Le pere presant a signé avec
nous faitte a garche Le dite jourdhuij moij et an ci dessus

J. Voyard J. N. Levin

Fremont
adjt municp

Le aux jourdhuij Jaix frimaire de Lan huitiéme année de
Naissance de La Republique francoise une et indivisible a deux
Louise-Justine heures apres midj par devant moij Jean Louis fremont
Julin. adjoint municipal de cette Commune en Labsence du
Citoyen voyard agent et Comparu Le Citoyen pierre Simon
Julin Vigneron et domicilié ent cette Commune de garche
Louis Lequelle etant assisté de Simon Lemir agée de quarante
deux ans Cordonier et domicilié ent cette Commune et

De Marie Catrine herot agée de quarante huite ans
femme du Citoyen Jean Julien Odinot Cordonier
+ la Seine demeurant a paris rue Joseph numero 17 departemens de la
Laquelle mont declaré que marie Catrine herot
Sont Epouse en Legitime Mariage et a Couché
hiere a deux heure apres midy en Sa maison Sise
aux grand garche dune enfant du sexe feminin
quelle nâ été presantée et a la quele ile ont donné
Le prenoms de Louise Justine apres cette declaration
que Les Temoins Sus només ont certifiée Conformé-
a la verité et a la representation qui ma été faite
+ Lexcepté La dite Marie Catrine herot a declaré ne Savoir Signé de la dette enfans jai en vertu des pouvoire qui
me sont delegues dressé Le presant acte que les
Temoins ont Signé avec moy + et Le pere presant
ma declaré ne Savoir Signé faitte en mon
Domicile Ledite jour mois et ans cy dessus

Fremont
Maire

Fremont
Adjt Maire

aujourdhui dix sept frimaire de Lan huitieme an
de La Republique francoise une et indivisible a
dix heure du matin pardevant moy Jean Louis fremont
adjoint municipal de cette Commune en Labsence
du citoyen Voisard agent et Comparu Le Citoyen
pierre philipe Sarbinet et Domicilié chez Le citoyen
de La mairie en cette Commune de garche Lequel
Etoit assisté de Jean Nicolas Juliette agée de trente six
ans Marchand Sarbre domicilié en la Commune de Lacelle Canton
de marly de partemens de Seine et oise et de Marie
Madelaine Orange femme du Citoyen Jean Baptiste
Marchand de vin domicilié en la Commune de garche
agée de vingt cinq ans Lequel mont declaré que Marie
Arlette Le grain son Epouse en Legitime

mariage

troisieme feuille

et accouchée hier à six heures du soir en la Maison du Citoyen de Lamalle rue des Tuileries dune enfant du Sexe masculin qui la mont presentée et aux quelle ils ont donné les prenoms de pierre Jean marie. Après cette declaration que les temoins sus només ont certifiée conforme a la verité et a la representation quille mont faitte dudit enfant jai en vertu des pouvoirs qui mé sont delegués dressé le present acte que les temoins ont signés avec moij et le pere present la signé. faitte en mon domicile ledit jour moij et ans cij dessus

p. philippe

M M Dorange

J. N. fillette

Fremont
ad joint

aux jourdhui trois nivose an huitieme annee de la Republique francoise une et indivisible a huit heures dumatin pardevant moij Jean dois fremont ad joint municipal de cette Commune en labsence du Citoyen voyard adjoint est Comparu le Citoyen Jean Baptiste Revir vigneron domicilié en cette Commune lequel a été assisté de Jean Pierre Boudin âgé de quarante huit ans officier des grenadiers du Consulat demeurant a paris rue honoré numeros 10 section de la place vendome et de Marie françoise Therese agée de trente ans épouse du Citoyen Jean Pierre Boudin cij dessus només lequel nous a declaré que Marie henriette Breton son épouse est legitime mariage est accouchée hier à onze heures en la maison sise aux grand gardes dun enfant du sexe masculin quelle mont presentée et aux quelle ils ont

donné Les prenoms de Jean Baptiste après cette declaration — quels Les Temoins Lus nommés ont certifiés Conformes a La verité et a La representation quelle mà este faite dudit enfant jai en vertu des pouvoir qui me sont delegués dressé Le présent que Les Temoins ont signé avec moij Le pere present et a signé fait en mon domicile Le dit jour mois et ans ci dessus

J.B. Boudin

J.B. Boudin

J.B. Seiny

Le Jourd'huy Dix Nivos de L'an Jeuf de la Republique a onze heures du Matin, pardevant moy, Jacques Philippe Voüart agent Municipal de la Commune de Garches est Comparu le Cit.en Laurent Herbal agé de Trente cinq ans Lequel demeurant au petit Etang dependt de cette Commune accompagné et aprté de Philippe Le Moigne Négotiant demeurant a Paris rüe des fossés = Jonjeois N°. 18. agé de quarante quatre ans Et de Jeanne annable Boutrotte agée de Trente ans Lequel Nous a déclaré que Mariane Charlotte Josephine son Epouse agée de vingt un an etoit accouchée hier a deux heures de relevée, en Le

en Legitime Mariage

Jacques André Voüart

femme Voüart

quatrième

ditte maison Sise au dit petit Letany,
d'un Enfant du Sexe feminin, qu'ils
lui ont présenté Et auquel Ils ont donné
le Prénom de Jeanne Philippine, après cette
Déclaration que les Temoins susnommés ont
certifié Conforme a la vérité et a la représentation
qui lui a été faite du dit Enfant; J'ay en Vertu
des Pouvoirs qui me sont délégués Dressé Le
Présent que les Temoins ont signé avec moy
Le Sere Présent et a aussi Signé.

fait en mon Domicile au petit Letany, près
Garches Les Jour, Mois et An que Dessus.

Témoins } A. Bouchotte Voïart Ld.

Verbal

Voïart
agt Mal

Valeur timbre dimination

Le Quatrième Jour de Thuy. dix. Pluviose de l'an quatrième de la République Françoise une et indivisible par devant moy Jean Louis Fremont adjoint municipal de cette Commune en Labsence du Citoyen Voyard agent et Commissaire Le Citoyen Jean Baptiste Dorange Vigneron Domicilié en cette Commune de garches Laquelle Etoit assisté de François Robert Dorange agé de vingt trois ans Vigneron et Domicilié en Cette Commune de Ste Marie Victoire Dorange agé de vingt trois ans Fille du Citoyen Claude Le Roy

259

Cultivateurs domiciliés ens La Commune de St Clout Lequelle mon declaré que Marie Louise a delaide Sont Sopouse ent Legitime Mariage et a accouché dhuier a huite heures du matin ent Sa Maison Sise aux petis garches dune ent fant du Sexe feminins, quils mont presentés et au quelles Ils ont donnes Les prenom de Louise Sophie Dapres cettes Declaration que Les temoins Susnomes ont certifié Conformes a Laverités et a la representations quelle ma ete faitte de Ladite ans fant yay en vertu des pouvoir qui me sont delegues dresse Le presant acte que Les temoins ont signes avec moy et Le pere present et a signes faitte ent mon domicile Lentes jours mois et ans que dessus

Reine Victoire
Sophi
J. B. Dorcuge

J. B. Dorcuge

Fremont
adjoint

1800
=
Naissance de Jean-françois Grillon.
=Voyard

Ce jourdhuis sept pluviose de Lan huitieme annee de Lere publique francoise une et indivisible pardevant moy Jean Louis Fremont adjoint municipal de cette Commune ent Labsence du Citoyen agent a huite heure du matin est Comparu François Joseph Grillon vigneron domicilié ent cette Commune de garches Lequelle mont aussi Jean Francois Giraudet domicilié ent La Commune de papin Departement de La Seine Grande rue de cette Lieu n.° 100 agé de quarante trois ans et Anne Madelaine Leferage de quarante sept ans femme du Citoyen

cinquième

Jean Louis Boudin Vigneront Domicilié
ens Lá dittes Commune de garche Lequelle
mont declaré que Marie Ester Boudin
Son Epouse ent Legitime Mariage et
accouché dhier a neuf heure du soir ent la
maison cise aux petit garche dun ênt fant
dufea masculin quille mont presenté et auquelle
ils ont donné Le prenom de Jean francais apres cette
Declarations que Les temoins Sus nomé ont certifié
Conformes a Laverité et a la Representations quille
masité faitte dun ditte ent fant jai ent vertu
des pouvoire qui me font de Lequel dresé Le present
acte que Les temoins ont signé avec moj Le present
et asigné faitte ent mont Domicile Le dittes jours
mois et ans cj dessus

J J grillon a.m. Le Sec

Fremont
adjoint

Naissance de Sepvin Pierre Joseph

Cejourdhui Le cadi Vint pluviose de Lanhuitieme
anné de La Republique francaise une et indivisible
a quatre heure apres midj pardevant moj Jean
Louis fremont adjoint municipal de cette Commune
ent Labsence du Citojen Noyard agent et Com-
paru Jean Pierre Levin Vigneront domicilié
ent cette Commune de garche Lequelle Mont asjté
de francois Joseph Chargeret agé de trente
neuf ans Vigneront domicilié en cette Commune
Genevieve Marianne Levin native de Garche
agée de vinquatre ans femme d'allexandre
Josset Bijoutier a Paris Quai pelletié Numeros
quatre vingt cinq Sections des arcis Departement
de La Seine Lequelle mont declaré que

26

Marie Elisabete Sagerét Sous Epouse ent
Legitime mariage ert accouchée dhier a sept-
heur du soire ent Sa maison Sise a garche
rue des Laduitery Dun anfant du Sex masculin
quile mont presenté Et aux quelle il ont donné
Le prenom de pierre Joseph apres cette declara
tions que Les temoins Sus només ont certifié
Conforme a Laverité et a Lare presantions quit
maytes faittes duditte ent plant par ent Ver
tus des pouvoire qui mefont delegues jai dresé
Le present acte que Les temoins ont signé
avec moj Le Sere present a signe avec nous
faitte ent mons domicile Le dite jour mois et ans
cij dessus. Sagerét

+ agé cepté
Laditte
accouchée
Marieanne
Serin a
declaré ne
Savoir
Signer

Fremont
adjoint

Naissance de Francois Dorange

Cejourdhui Traisse Ventose De Lantruitieme anné
de La Republique francoise une Voindivisible -
Lardevant moj Jean Louis fremont adjoint mu
Nicipal de cette Comune ent Labsence Du-
Citoyen Voijal agent et a Sixheure Du Soire
et Comparu - Joseph Agobart Dorange Vigneront et
Domicilié ent cette Comune de garche Le
quelle Etoit asisté de francois Guilliot
Jardinier agé de Trante Neuf ans Domicilié ent
cette Comune et de Marie Cattrine Dorange
agé de Vintquatre ans femme de Lui-
Louis Decour Vigneront et Domicilié ent cette
Comune De garche. Lequell mont declaré
que Marie Madelaine Serin Sont et pouse ent
Legitime Mariage ert accouche Dhier-

Naissance

à Six heure Du Soire ent Sa Maison Rue de la grand garche Dunt ent Sant Du Sexe Masculin quill mont Presenté Et aux quell ils ont Donné Le prenoms Dé Francoix - après cette Declaration qué Les Temoins Sus-només ont Certifié Conformes à La Verité et a La Represelations quill majeté faitte Du ditte âns Sans Jai ent Vertu de Loudoir qui mefont Delegues Dreté Le present acte que Les Temoins ont Signe avec moj a Cepté Catrine Dorange qui a Declaré ne Savoir Signe Le pere present Et a signe faitte ent Mont Domicile Ledit jour Mois Et âns Cij Dessus

Guillot

J. Dorange

Fremont
adjoint

Naiss.ce de Sagaret Madeleine

L'an Cinquante Vinte Et uns Germinal de L'an huite De La Republique Francoise Pardevant Moj Jean Louis Fremont adjoint Maire prosd foir de cette Commune ent Labsence Du Citoyen Voyard maire proisoire De cette Commune a Deux Heure apres midj est Comparu Henrij Sorriette Sagaret Domicilié en cette Commune de Garche a Ce Comparagnes Et assiste De Pierre Douallo agée De quarante huite âns Cordonié Et Domicilié ent La Commune De St Clout Et De Marie Madelaine Suber agée de Trante ans Et pouse De Jean Joseph Edeline fils ainés Vigneront Et Domiciliés ens La Commune de St Clout Departement Seine Et oise Le quelle nous ont Declaré que Marie Fricot Sont Epouse ent Le gitime Mariage étoit accouchés Hier

Fricot

deux heure après Midij ent la Maison
Lyre a garche rue de Labuilerij Vun Enfant
du Sexe Feminin quils mont presentés
et auquel ils ont donné les prenoms
de Madelaine après cette declarations
que Les Temoins susnomés ont Certifié
Conforme à la Verité et a la representation
quil mavaient faitte de la dite Enfant
veuij en Vertu des pouvoir qui mesont
Delegues Dressé Le present acte que Les
Temoins ont signé avec moij Le pere present
qui a aussi signé faitte ens mons Domicille
Les dittes jour mois et ans que dessus

M. Madelaine

h. Henriette Lagoret pr. Donatij fremont adjoint
Maire provisoire

Naissance de Leprou marie-thérèse

Cejourdhuij trois floreal des Lan huitte des Lan huitte de La Republique francoise une et indivisible
Pardevant moij Jean Louis fremont adjoint
maire Provisoire de cette Commune ens Labsens
du Citoyen Voijart maire provisoire a dix heure
du matin est Comparu jacques Pierre Leprou
officier Sante Domicilié ens cette Commune de
Garche a Compagne et a fixté de jean Louis Prou
agee des vinte deux ans Blanchisseur Domicilié ens

SEINE ET OISE. 25 cen.

Septième

La comune de villeavrai Departement de Seine et oise Et Des Marie Madelaine Bouche Epouse de jean Louis Joroin Ci devant Denomé agé de Vingt et uns ans Lequel mont Declaré que Marie Therese martins Son Epouse en Legitime Mariage etoit accouché Hyer a dix heure du matin ent La maison sise aux petit Barets Dune enfant Des sexe feminin quil mont presentés Et aux quelle ile ont Donnes Les prenom Des marie therese apres cette Declaration que Les Temoins Sus Només ont certifié Conformé a Laverité et a la representations quille majeste faites De La dittes enfant jai en vertu Des pouvoire qui mesont Delegues Dresé Le present acte quelle Temoins ont Signé avec moi Le Lere prefet Et aussi Ai Signé Et faite ent mon Domicille Le dittes jours Mois Et ans ci Dessus

M. M. Bouche

jacques pierre Le prou J. L. Giron

Jremont maire adjoint provisoir

Naissance de Cane victorine josephine

Lejourdhui Vingt sept floreal de Lan Trois de La Republique francaise une Et indivisible Pardevant moi Jean Louis fremont adjoint maire provisoire de cette Comune ent Labsence du Citoyen Voyart maire provisoir a quatre heures apres midi Et Comparu Jean Denis Cane veterans Domicilié ent cette Comune De

Garche a compagné et assisté de joseph Delrigo
agée de quarante deux ans veterans et concierge demeurante a versailles Departement Seine et oise
et de Catherine jeune bone agée de trente huit
ans et pouse du citoyen Louis Cordier domiciliez ent La comune de Serre Departement
Seine et oise Le quel mont declaré que ge
nevieve pelagie Sont et pouse ent Légitime mariage etoit accouché Dhiere a quatre heure a
prés midj ent Sa Maison sise a villeneuve dun
en feant du sex feminin quil mont presenté
et aus quelle ile ont Donnée Les prenom
de victorine josephine a prés celle De clara-
rations qués Lés Temoins Sus només ont
Certifié Conformes a la verité et a la re
presentation quil mavjté faitte de la
ditte enfeant jai en vertu Des pouvoire qui me
sont Delegues Dresé Le present acte que Les
temoins ont Signé avec moj Le pere present
et a signé Lecture faitte. ent mont Domicille Le dite
jour mois et ans cij Dessus

Delrigo

Canus

Cordier

Fremont
adjoint
maire
provisoire

Naissance
de
Latouche
marie genevieve
Matilde

aujourdhui sept thermidor des Lan huitieme
anne de la Republique francoise une et in
divisible Pardevant moj Jean Louis Fremont
adjoint provisoire Du maire de cette Comune

Naissance de Marie Josephine Leperon, 1

huitième

en Son absence et comparus Jacques Lalouche age de trente six ans vigneront et ajeste de Pierre Lalouche Fremont agé de trente deux ans vigneront Domiciliz ent cette Comune et de Marie Clotilde aline agé de vint cinq ans vigneront fille de defeunt jean Jaque aline Marie Barbe Brouchés pere et mere de la Commune de ces plesis Jeouchar Duc de pas tement de Seine et oise Le quele mont de clare que Marie Genevieve Metivet Sont et pouse ent Legitime Mariage etoit acheuché au jourd hui a sept heure du matin ent La maison Sise au pelis Garchis dune enfant du sexe feminin quile mont presente et au quelle ils ont Donné Les prenom de Marie Genevieve Clotilde a pres cette de Clarations que Les temoins Sus nomé ont Certifié Conforme a laverité et a La reprefentations quile mayte fait de La dite enfant jai ent vertue des pouvoir qui me font Deligués Drefé Les present acte que les te moins ont Signé avec moi Le pere present a de clare ne savoire Signer fait ent mont de mieche Les dite jour mois et ans ci dessu

J. Claude Jaume Marie Clotilde Metivet

Fremont adjoint
provisoire du maire

Ce jourd hui quatorze Thermidor de Lan
huitieme anne de La Republique Francoise
une et indivisible pardevant moi Jean
Louis Fremont adjoint provisoire du
maire de cette Comune et en Lon a
bsence a sept heur du soir est Compara

263

Pierre Louis Le proux agé de vingt cinq
ans Jigneront à Compagne et afille de
et marie elle Caux agé de quarante ans dait
Domicilié ons La Commune de Jogirar Dis des
partement des La Seine et marie Michelle
Caux agé de trente ans fille de de feu
jaque antoine Caux et de marie fran
coise Ganbon Léo pere et mere de La
Commune de Garche Les quelle mont declaré
que marie Josephine Chaumel Sont et pouse
ent Le gitime Mariage etoit accouché dhie
a sept heur du Soir ent La maison fijé
au petit Garche dun ent fant du Sexe
feminin. quil mont presenté et auquel ils
ont donné Les prenom de marie Josephine
a pres cette declaration que Les temoins
Sus nomé ont Certifiée Conforme a la ve
rité et a la representations quile mayet fait
de La ditte ent fant jai ent vertu des pou
voirs qui me font delegués dressé Le pre
sent acte que Les temoins ont Signé avec
moij Le pere present et a signé excepté
Laditte michelle caux adeclaré ne Savoir
Signe faitte ent mont Domicile Ledit jour
mois et ans cij Dessus

Caux

Le proux

Fremont adjoint
pVe Dubmaire

Saiss.
de
françois
augustin
Gautier.

Ce jourdhui Vint deux Thermidor de Lan deuxiè
me de La Republique françoise une et indivi
sible par devant moij Jean Louis Fremont

SEINE ET OISE. 25 cent.

adjoint p.r le Maire de cette
Commune et ans sont absents et lesquels
Du Loire est Comparu François Paulin
agé de cinquante ans Vigneron a Compagnés
et assisté de augustin Paulin agé de quarante
Deux ans domicilié en cette Commune de garches
et de Françoise nicole poussard agé de
Vingt cinq ans Epouse de Grégoire Eugenie
Domicilié en la Commune de marnes departement
Seine et oise Lequelle mont declaré que
Sophie Camus et Voit a couché dhier a cet heure
Du soir en Sa maison sise au grand garches
Dun enfant du sexe Masculin quiles mont
présenté et auquelle ils ont donné les
prenoms de françois augustin. après cette
Declarations que Les Temoins Sus només ont
certifié Conformes ala verité et a la repré
Sentations quiles on ayté faitte Dun dit enfant
Sait par en vertus des pouvoirs qui mon été
Délégués Dressé Le present acte que Les
Temoins ont Signé excepte Ladite Françoise nicole poussard de clare ne Savoir
Signer faitte en mont Domicile Ledit
Jour moy et ans Cy Dessus

agt Lecteur

Pour Epouse en Legitime mariage

Premont adjoint
p.r le Maire

Cy En Terminé Le Registre des Naissan
de L'an huit, et Commencé Celuy des
Naissances de L'an Neuf attendu
Labrem.t des Nouveaux Registres.
fait a garches Le prem.r vendem.r
de L'an Neuf

P. Joüart
Mre.

REP. FRA. SEINE ET OISE. 25 cen.

Dixième

Ce Jourd'huy Deuxieme Vendemiaire de l'an Neuvieme de la Republique francaise une et Indivisible, par devant Nous Maire Et adjoint de la Commune de Gardes, Canton de Ferres, Dt. arondissement du Département de Seine Et oise a Ciry heure du Soir, Este Comparus Jacques Philippe Voüet, accompagné Et assisté des Citoyens dénommés ci après Savoir Jean Manel de la Gastide, âgé de Cinquante Cinq ans, Domicilié a Montpellier Dept. de l'Herault, Jeanne Marguerite Touchotte agée de quarante trois ans Domiciliée a Metz Dpt. de la Mozelle, de Jean frederic Guillet Domicilié a Paris agé de vingt six ans — Les quels nous ont declaré que Madame Jeanne annable Touchotte Voüet etoit accouchée a Ciry heures du Matin, d'un Enfant du Sexe Masculin qu'ils Nous ont Presenté Et auquel Ils ont donné Le Prenom de Jean Manel après cette Déclaration que Les Temoins susnommés ont Certifié Conforme a la verité, et a la representation qui Nous a été faite dudit Enfant

Nous avons En Vertu des Pouvoirs qui nous
Sont délégués Dressé Le présent acte
que Les Témoins ont signé avec Nous
fait en Mon Domicile du petit
d'Etang Commune de gurchs Les dits
Jour Mois et an que dessus

Viart. de la bustede des Bauchos

Frederic Quellen

Fremont
adjoint

Viart
Maire

Ce dernier art. a été reporté dans
La forme Nouvelle, sur le Registre
de L'an Neuf, le dit jour deux
Vendem.

Viart
Maire

onzième 8

Douzième et dernier

premier f.t

Département de Seine et Oise.

TROISIÈME ARRONDISSEMENT.

COMMUNE de Garches

Registre

Pour servir de première minute aux actes de mariage qui se feront pendant les six derniers mois de la huitième année Républicaine, en la Commune de Garches contenant quatre feuillets, cotés et paraphés par premier et dernier, par moi soussigné Préfet du Département.

A Versailles, le 23 Germinal de l'an 8 de la République, une et indivisible.

G. Garnier

Deuxième

aujourd'huy trentieme jours du Mois de germinal de l'an huit.e de la République françoise a onze heures du Matin, par devant moi Jacques Philippe Voiart agent Municipal de garches faisant provisoirement Les fonctions de Maire, et Chargé par la Nouvelle organisation, des autorités, de Constater les Naissances, Les Mariages et les Décès, d'en Rediger Les Actes, sont Comparus dans mon Domicile du petit Etang, Commune de garches, pour Contracter Legitime Mariage, d'une part Le Citoyen Pierre Charles Cauvin Vigneron agé de Trente deux ans, veuf de défunte Marie agathe Soudin Domicilié en la d.e Commune d'autre part. la Citoyenne Marie geneviéve Doraugy agée de Trente Sept ans et veuve de défunt Jean Rene Meunier et aussi Domiciliée en la dite Commune de garches, Lesquels futurs conjoints etoient accompagnés des Citoyens Nicolas guillaume françois agé de soixante Sept ans Vigneron Et Pierre Louis Soudin agé de Soixante ans, aussi vigneron, et tous deux domiciliés dans cette Commune, Le premier Temoin du futur et le Second Son oncle maternel, et temoins pour luy Et Pierre Doraugy agé de Trente Neuf ans Vigneron frére de la future, Joseph Doraugy de Trente deux ans Vigneron aussi frére de la future etant aussi Domiciliés tous deux a Garches. Moi Jacques Philippe Voiart après avoir fait Lecture en présence des parties et des dits Temoins, 1.° de l'acte de Naissance du

Pierre Charles Caumont en datte du huit octobre 1767, qui Constate qu'il en Né du mariage Legitime de Pierre Etienne Caumont et de geneviève Moreau, ouni dans la Commune de garches. 2°. de l'acte de Naissance de la Citoyenne Marie geneviève dorange qui Constate qu'elle en Née du Legitime Mariage entre Claude Robert dorange et de Marie Magdelaine Metivié. 3°. du Consentement des Pere et Mere vivans, des deux parties. 4°. de l'acte de Publication de Promesse de Mariage entre les futurs Conjoints, dument que le Citoyen Prevost adjoint provisoire du Maire assisté et dument Le vingt sept germinal a la porte de la Maison Commune de garches après que Le Citoyen Pierre Charles Caumont et Marie geneviève dorange ont en déclaré a haute Voix se prendre Mutuellement pour Epoux, J'ay prononcé au Nom de la Loi que pierre charles Caumont et marie geneviève dorange Sont unis en Mariage et J'ai rédigé le présent acte que les parties et les Temoins ont signé avec Moy.

fait au petit Etang Commune de garches Le Trente germinal de l'an huit de la republique françoise.

marque de
Marie ✝ geneviève
Dorange qui a déclaré
ne savoir signer

P. Caumont L. Boudin

N. G. François

P. Dorange

J. Dorange

Voiart.
Maire provisoire

REP. FRA. SEINE ET OISE. 25 cen.

troisième

Clos et arrêté le présent par nous Maire et adjoint soussignés le premier Vendémiaire de l'an 7e. après midi. Le dit jour.

Viart Jne

Mre

Fremont adjoint

Département de Seine et Oise.

TROISIÈME ARRONDISSEMENT.

COMMUNE d

Registre

Pour servir de première minute aux actes de mariage qui se feront pendant les six derniers mois de la huitième année Republicaine, en la Commune d

contenant feuillets, cotés et paraphés par premier et dernier, par moi soussigné Prefet du Département.

A Versailles, le Germinal de l'an 8 de la République, une et indivisible.

Departement de Seine et Oise.

Commune de Garches

Canton de Sevres.

Registre

pour servir de premiere minutte aux actes de Divorces qui se feront pendant la huitieme année Républicaine en la Commune de Garches, contenant six feuillets cottés et paraphés par premier et dernier, par Moi Président de l'Admin.on Municipale du Canton de Sevres, le deux Vendémiaire de l'an huitieme de la République française une et indivisible.

F. B. Vallon

premier feuillet

Reçu

Regardier ce 5e. Vendemiaire
de l'an Neuf de la Republique fse

Vivian

deuxième

troisième 6

276

quatrième

SEINE ET OISE
REP. FRA.
25

cinquième

seizième et dernier. /

O

Département de Seine-et-Oise

Canton de Sevres,

Commune de Garches

Registre

pour servir de première minutte aux actes de décès qui se feront pendant la huitième année Républicaine en la Commune de Garches, contenant douze feuillets coté et paraphé par premier et dernier, par Moi, Président de l'administration Municipale du canton de Sevres, le deux Vendémiaire an huitième de la République française une et indivisible.

J. B. Vallon

premier feuillet

SEINE ET OISE. 25 cent.

felix Marie Camus

aux jourdhui douze brumaire de lan huitieme année de la Republique francoise une et indivisible a onze heure dumatin. Pardevant moij Jean Louis fremont adjoint municipal de cette Comune en labsence du citoyen Noyard agent sont Comparu les citoyen Pierre henrij Rozay agée de tranquatre ans marchan devin et de Marc. antoine divarij agée de vinte ans vigneron tous deux domicilié en cette Comune de garche Le quelle mont declaré que felix Marie Camus agée de vinte quatre heure fils de pierre charle camus et de Marie agate boudin ces pere et mere en de cede Mere a minuit en la maison de ces pere et mere Rue aux grand garche dapres cette declaration que les temoins Sus només ont certifié Conforme a laverité jemesuis transporte aux lieu de ce domicile et mere a sure du decer du dite felix Marie Camus ay dreçé le presant acte que les temoins ont signé avec moij faite en mon domicile Ledite jourdo moys et an ci dessus

+ apres

Rozay M. a. Divary

P-C-C a III

fremont off. m. cpl

Marie agathe boudin

aux jourdhui Le vinte et un brumair de Lan huitieme année de Lare publique francaisse une et indivisible a cinque heure du soire Pardevant Moij Jean Louis fremont adjoint municipal de cette Comune en Labsence du Citoyen Noyard agent sont Comparu françois Lobis Maçon agée de trante ans et de Jean Pierre boudin agée quarante ans vigneront tous deux domicilié en cette Commune de garche Le quelle mont declaré que Marie agate boudin agée de vinte neuf ans femme du citoyen pierre charle Camus et fille de Jean Louis boudin son pere et de defunte Sa mere Marie therese Meturet en de cede Mere a cinq heure du soire en jamajor fixe

282

aux grand garches Japrés cette déclaration
qui Les témoins susnomés ont certifié conforme
a la vérité jeme Suis transporté aux Lieu de
ce domicile Et apres mettre assuré du decet
Ladite Marie agate Boudin jai dressé
Le present acte que Les témoins ont signé
avec moij faitte en mon domicile Les
Jour mois Et an ci dessus

J. B. Boudin
P.C. Camus
Fremont adjoint

Pierre françois
Camus

aujourdhuis six mesis de Lan huitaine année
de la Republique francoise une et indivisible
a trois heures apres midij Pardevant moij Jean Louis
fremont adjoint municipal de cette Commune
en Labsence du Citoyen Voijard ont Comparus
Jean Baptiste Boudin agé de quarante cinq ans
et de Jean Pare Lagerot Lainé agé de cinquante cinq ans
vigneron Les deux domiciliés en cette Commune
de garches Lequel mont declaré que Pierre
françois Camus agés de neuf mois fils de fran
coix Camus et de Mariane Marguerite thomelet
Ses pere et mere est decédé hier a quatre heure
du soire en Lan maison de Ses pere et mere
Sise aux dite garches Japrés cette declaration
que Les témoins Sus només ont certifiés conforme
a la verité jeme Suis transporté aux Lieu de
ce domicile Et aprés mettre assuré du decet
que dite Pierre françois Camus jaij dressé
Le present acte que Les témoins ont Signé
avec moij faitte en mon domicile Ledite
Jour mois Et an ci dessus J. B. Boudin fremont adjoint

Marie antoinette Saulmier

Deuxième

L'an aux jourd'hui deux pluviôse de l'an huitième année de la République française une et indivisible à dix heures du matin par devant moij Jean Louis fremont adjoint municipal de cette Commune en l'absence du Citoyen moijard agent et Comparu Jean Pierre Lagaret agée de quarante cinque ans et de Vincent Louis Rognon agée de Cinquante cinq ans tous deux domiciliés ens cette Commune de garches Lequelle mont declarés que Marie antoinette Beaulmier agée de saize ans et unmois fille de Denis antoine Beaulmier et de Marie antoinette Lerin Lés pere et mere et de cedé d'hier à dix heure dumatin ent la maison de Lés pere et mere Sise aux petés garches Dapres cette declaration que Lés temoins Lui només ont certifiés Conforme a la verité jenes Suis transporté aux Lieu de ce domicile et apres metre assuré dun de cet decés de la dite Marie antoinette Beaulmier jai dresé le present acte que Lés temoins ont signé avec moij faitte ens mont domicille Ledit jour Moij et ans cij dessus

J P Lagaret

D.t, Paulmier

Jean-Pierre Meunier
mari de
Marie Geneviève
d'orange

Fremont adjoint

Le Rognon

Laux jourdhui sept pluviôse de l'an huitième année de la Republique française une et indivisible a quatre heure apres midj par devant moij Jean Louis fremont adjoint municipal de cette Commune ent labsence du Citoyen Joyard agent et Comparu Jean Baptiste Boudin agée de quarante cinque ans Vigneron et de Jean Pierre Lagaret L'aine agé de quarante cinque ans Vigneron tous domiciliez ent

283

ent cette Comune de garche Les quelle mont-
Je clare que Jean Pierre meunier Vigneron agé
de quarante ans natife de La Commune de gar
et homme de La Citoyene Genevaue Dorange
et fils de Jean Pierre meunier Louis Pere et de
Defunte Marie Catrine Cevin ses pere et mer
natife de la
dite Comune et domicilié et decedé hier
a quatre heure apres midi ens sa maison si
tuée, petit garche Lapres cette declarations que
Les Temoins Cis només ont certifié Conforme
a La Verité je me suis transporté aux Lieu
de Ce Domicile et apres metre a fin du decet
que dite Jean Pierre meunier jai dresé Le prese
acte que Les Temoins ont Signé avec moy
faite ent mon Domicile Le dite jour mois
et ans cy dessus J B Boudet

J J Sagebert

Jean Baptiste Sevin

Fremont adjoint

aux jourdhui Vinte Six pluviose de Lan huitie
me de La Republique francoise une et in
divisible a quatre heure apres midi pardevant
Moy Jean Louis fremont adjoint municipal
de cette Comune ent Labsence du Citoyen
Voyard agent et Comparu Jean Pierre Cagera
agé de quarante cinq ans Vigneron et domicil
é en cette Comune et de antoine Duynis Vig
neron et aussi domicilié en cette Comune agé
agé de Trente ans Les quelle mont
declaré que Jean Baptiste Cevin agé dun
mois et de vinte trois jour fils de Jean
Baptiste Cevin et de Marie Henriete Breton
Ses pere et mere et dont ils sont natifs de
La Comune de garche et decedé hier

troisième

a quatre heure du soire entre La maison
de Les pere et mere fise aux grand garche
Dapres cette declarations que Les temoins
Sus només ont certifié Conforme a la verité
je me suis transporté aux Lieu de ce domicile et a
près metre a jure du decés du dit Jean Bapte
ste Sevin jai dresé Le present acte que
Les temoins ont signé avec moj excepté Le dit
antoine Dupuis a declaré ne scavoir signé
faitte ens mont domicile Le dit jour mois
et ans ci dessus

J. B. Sevin

fremont
adjoint

anne helaine Sevin V.e Courtois

aux jourd'hui premier floreal de Lanhuitieme
anne de La Republique francoise une heure apre
midi a dix heure du soir pardevant moj jeane
Louis fremont adjoint maire provisoire de cette
Commune ent Labsence du citojen Noyard
Maire et provisoire et Comparu Jean Pierre
Sageret agé de quarante cinq ans vigneront
et domicilié ent cette Commune et de Jean
Pierre fremont agé de soisante et deux
ans vigneront et aux si domicilié ent cette
Commune Lequelle mont declaré que anne
helaine Sevin agé de soisante et dix huite
ans Matin de garche veuve de feu Jaque
henrij Courtoj ent decedé hier a deux a
près midj ens La Maison sise aux grand
garche rue de La Tuilerij Dapres cette declara
tions que Les temoins Sus només ont Artifié
Conforme a la verité je me suis transporte
aux Lieux de ces Domicile et a près metre
a jure du decet de La dite anne

284

relaime Levin jai Dreses Le present
acte que Les Temoins onsignes avec
moj faitte ent mont Domicille Ledite
jeoure moj et ans cdesus

J Pragert

Fremon

Fremont
adjoint maire

Marie Jeanne
Cecile Guerpin

aux jourdhui Le Croix floreal de Lanthuite
time anne de La Republique francaise une
et indivisible a Six heure du Soir pardevant
moj Jean Louis fremont adjoint Maire provisoir
de cette Commune ent Labsence du Citoyen Voyard
Maire provisoir de Cette Commune et Comparu
Jean Pierre Lagueret agé de quarante Cinq ans Vigneron
et Domicilliz ent Cette Commune et De Jean
Pierre Fremont agé de soixante Deux ans aux Ly
Domicilliz ent cette Commune de garches Le
quelle mont declare que Marie jane Cecille
Guerpint Sa pouse du Citoyen Nicolas Colet
Juge de parlement Doise et fille de Nicolas
Guerpint et De Defeunt Marie jane Fro-
mentaidt Dou elle est natife aux
Canton De Meulans Sur Laine du De
parlement Seine et oise et Decede
Hier a Minuit ens Lamaison du Citoyen
Duchemin propiataire rue De La Valery
agarche ou ils y font professions du
Metiez de jardinier Dapres cette
Declarations que Les Temoins

Fe

age de Trente
Deux ans

quatrième

Ses Noms ont Certifié Contenue a La Vérité jeme suis Transporté Cayx Lieux de ce Domicille Et apres mestre assuré Que de cest Des Ladite Marie jame Ceille Guerpinet jai Dreffé Le present acte que Les Temoins ont Signé avec moij faitte ens mon Domicille Le ditte jour moij Et ans cij Desus

J Pagerel

Fremon

Victorine Josephine Camus

Fremont adjoint Maire

aux jour dhui Le dix huite prerial de Lan huit iens anné de La Republique francoise une Et ine dicifible a huite heure du matin pardevant moij Jean Louis fremont adjoint maire provisoire De cette Commune ent La bfence du Citojen Vojard maire provisoire de cette de Commune Et Comparu Jean Pierre fremont agée de foisante Et Deux ans Vigneron Et Domicilié en cette Commune Et de Vincent Louis Rogon agée de Cinquante Cinq ans Cordonnier Et aussi Domicilié ent cette Commune de Garche Le quelle mont Déclaré que victorine josephine Camus agée de vint Et uns jour fille de jean Denis Camus Et genevieve pelagie Lons Et pouse Et Dont ils Sont natifve De La Commune De Garches et De cedé dhier a huite heur du matin ent La maison De

285

Ses pere et mere Six asillneuse Dapres cette
Declarations qué Les Temoins Sus només ont certifié
Conforme à La verité jemé Suis Transporté
aux Lieu de ce domicille et apres entre à
Curés du dit cert de La dite victorine josephine
jai Dressé Le present acte qué Les Temoins ont
Signé avec moy faitte en mon domicille Le
dit jours mois et ans Cy dessus

Carle Fremont

Claude Verret

Fremont adjoint
maire provisoire

Aujourd'hui six Messidor de L'an Huitie
anée de La Republique francaise une et in
divisible a huitte heure du Soir pardevant
moy Jean Louis Fremont adjoint maire pro
visoire de cette Commune en La Sance du
Citoyen Noyrd maire de cette Commune et
est Comparus Jean Pierre Lagret agé de
quarante cinq ans vigneron domicilié ens cette
Commune et de francois Guillot Jardinier
agé de trante neuf ans et aussi domicille
ens cette Commune de Garche Le quelle mait
Déclaré qué Claude Verret agé de soixante
ans né dans La Commune de Ville parisis
Departement Seine et Marne fils de Defun
Claude Verret et de Defunt nicole Billiot
de La Comune de Ville parisis ou
ils sont natifs et pouse de La Citoyene
Thereze Lardé est Décédé Hiere

Jardinier

cinquième

à huite heure du soir ent ~~Les~~ Maison
des Citoyen Voyer propriétaire agriculteur
Commune de Garche ou il font profession
Dun metier de Jardinier Dapres cette Declara
tion que Les Temoins Sus només ont Les
Dessus Conforme a La Verité Jemes Suis
Transporté aux Lieux de ce Domicile Et
apres metre apuré du Décès Dudit
Claude Verret jai Dressé Le present acte
que Les Temoins ont Signé avec moi
Faitte ent mont Domicile Ledit jour
mois Et ans ci Dessus

J. Pragel et guillot

Marie Jeanne
Dupin

fremont adjoint
maire provisoire

aux jour Huit Vendémiaire Mardor de La
huitiel de La Republique Francoise une Et
ine Indivisible a quatre heure du Soire
pardevant moi Jean Louis fremont a
joint provisoire du Maire de cette Commune
ent Labsence du Citoyen Voyer maire de
cette Commune ent Comparu Jean Pierre
fremont agé de Soixante Neuf ans Vigneron
Et Domicilié en cette Commune Et de Vincent
Louis Ragnon agé de cinquante cinque ans Cor
donier Et aussi Domicilié en cette Commune
de Garche Les quels mont Declaré que mariage
Projetté Entre Jean Baptiste Dupuis de cinquante neuf ans
veuve De Defunte Josephte Corbonois Dont pre
mier mari Et Josephe de Francoise Villain
Et fille de Jean Baptiste Dupuis

et de Marie jane Declinie de feuc ces pere
et mere de La Commune de garches est
decedé Dhier a quatre heures apres midi
en sa maison Rue avillenieuze Commune de
garches Dapres cette Declaration que les temoins
Cidnomé ont certifiés Conforme a La verité
jemé Suis transporté aux Lieu de ce domi
cille et apres metre assuré du decet de La
dite Marie jane Dupuis jai dreffé jai dreffé
Le present acte que Les temoins ont signé
avec moj faitte ent mont domicille Le ci
jour mois et ans cij dessus

Vrenoz Mognon

Fremont adjoint
provisoire Dumaire

François Sagerer

aux jourd'hui vinte Troise Mesidor de La
huitte de La Republique francoise une et
indivisible a Six heure du Soire parderant
moj Jean Louis fremont adjoint provisoire
fais maire de cettes Commune ent Labsence
des Citoyen Voyard maire de cette Commune
est Comparue Jean Pierre Sagerel agé de
quarante cinq ans vignerone et domicilié ent
cettes Commune et de Jean Bernardon Macon
agée de quarante ans domicilié ent Lad'ite
Commune de garches Les quelle mont declar
é que francoise Sagerel agée de soixante
et huite ans epouse de La Citoyene mora
Louise Levin et fils de pierre Levin et de
Marie Gabrielle Beaudais de feunt Les pere
et meres de La Commune de garches ent

troisième

Decedé Dhier à six heures du Soire
ent La Maison Sise a Garche rue des
La Tuilerij Dapres cette Declaration que
Les Temoins Cinsnomé ont certifié Conformé
a La Verité jemé Suis Transporté aux Lieu de
ce Domicile Et apres metre assuré du decé
Dus dit Francois Sagéret jai Dreser Le
present acte que Les Temoins ont Signé
avec moij faites ent mon Domicille
Le dit jour mois Et ans cij Dessus

J P Sagéret Bernardon

Fremont

Magdelaine
Sagéret

Fremont adjoint
Officier Du maire

aujourdhuij Vint Neuf Messidor de Lan
Cinquieme anne de La Republique francoise
une Et indivisible a sept heure du Soir par
devant moij Jean Louis Fremont adjoint Pro
fesseur Du Maire de cette Commune est Com
parus Jean Pierre Fremont age de soixante Et
Deux ans Vigneron Et de Jean Bernardon Macon
agés de quarante ans tous Deux Domicilié ént
cette Commune de Garche Les quelle mont declaré
que Madelaine Sagéret agée de trois mois Et
Cinq jour fille de Marie Friehol Et de feu
Pierre Sagéret Les pere Et mere de La
Commune de Garche est decedé Dhier a sept
heure Du Soir ent La Maison de Les
pere Et mere rue de La Tuilerij Dapres cette
Declarations que Les Temoins ont Sus nomé
ont Certifié Conforme a La Verité jé meme
Transporté aux Lieu de ce Domicille Et a

pres mettre a Jures Dus decest Des La
Dite Madelaine Sagerel Jais Dresse Les
present acte que Les Temoins ont Signe
avec moij Jaite en mon Domicille Le dit
jour mois Ans cij Dessus

Bernardon

H. Sagerot Fremon

Fremon adjoint Jprovisoire
Du maire

De Joseph Tautain

an jourdhuis Vint Trois Thermidor De
Lan Sixieme anne De La Republique Jran
caise unme Et midj Visible a Quatre heures
apres midj Jpardevant moij Jean Louis
Fremon adjoint au Maire De cette
Commune ent Lont absence est Comp par
Jean Pierre Fremon Vigneron age De
soij Jante Et Deux ans Domicilie ent cette
Commune Et De Gregoire Eugenne age
De Vingt Deux ans Domicilie ent La Comme
ne Des marais De Jpartement De Seine Et
oise Les quelle mont Declare que Joseph
Tautain age De Sept ans Fils De Jrancois
Tautain Et De Josphi Cahu Ses pere Et
mere De La Commune De garche est De
cede hier a quatreures apres midj
en La maison De Ses pere Et mere
Axe au gran garche De Jpres celle De
Clarations que Les Temoins Sus nomes
ont Certifie Conforme a La Verite
Jemi Jai Transporte au Lieu De Ce
Domicille Et apres mettre a jures

ans
f.

Septième

SEINE ET O… 25 cen…

Dus Decret dudit … Joseph Lautain
j'ai Dressé le present acte Lequel Les
Temoins ont Signé avec moi J'aitte ent
mont Domicile Le dit jour mois Et ans ci
Dessus Gregoire Eugenne

Fremont

Marie genevieve
Boudin

Fremont adjoint provisoire
Du Maire

Aujourd'hui Vint huite fructidor de Lan soixante
me année de La Republique francoise une et
indivisible a dix heure du soir pardevant
moi Jean Louis fremont adjoint p.v. du maire
de cette Commune en Son absence est Comparu
Jean Pierre Lagaret agé de quarante cinq ans
vigneron Domicilié ent cette Commune Et de
Pierre Claude fremont agé de trente deux ans
vigneron Domicilié ent cette Commune de
Garche Les quelle mont declaré que Marie
Genevieve Boudin agé de dix sept ans fille
de Jean Baptiste Boudin Et de Marie
Marguerite Ursule poignij ces pere Et mere
de La Commune de Garche est decedé
D'hier a onze heure du soir ent La Maison
de ses pere Et mere Sise au petit Garche Et
pres cette declarations que Les Temoins ont
nomé ont Certifié Conforme a La verité
jeme Chié Transporté au Lieu de ce domicilie
Et apres nettre assuré du decet de Ladite
Marie Genevieve Boudon jai Dresse de present
acte que Les Temoins ont Signé avec moi Faitte
ent mont Domicile Ledit jour mois Et ans
ci Dessus

J. Lagaret C. Fremont

Fremont adjoint p.v.

283

Jean georges Joset

L'an jour dixiè Vrante fructidor De Lanchuitiè
anné de la Republique francoise une Et indivi
sible a Six heure du Soir par devant moy Jean
Louis fremont adjoint pr. au maire De cette
Commune ent Jont absence et Comparu Jean
Pierre fremont agé de soixjante Et Deux ans
Vigneron Domicilié ent cette Commune Et de Jean
Pierre Sagerel agé de quarante cinq ans Vigne
ront Domicilié ent cette Commune de Garches Le
quelle mont Déclaré que Jean Jorge Joset a
gé De vint moij fils de Jean philipe Joset Et
De Marie Marguerite periot Ses pere Et mere
De la Commune de Garche Et Décédé D'hier
a Six heure du Soir ent La Maison de Ses
pere Et mere Sise au Grandgarches De pres
cette Déclarations que Les Temoins Sus nomé
ont certifié Conformes a la Verité jemé Suis
Transporté au Lieu De Sé domicille Et apres
metre afuré du Décés Dit Jean Jorge
Joset jai Dressé Le present acte que les
Temoins ont Signes avec moij faites ent mont
Domicille Les dit jour mois Et ans cij Dessus

Sagerel Fremont

fremont adjoint pr. M. P.
au maire

auguste amedée Guerin

SEINE ET OISE. 25 cen.

Cinquantième

L'an quatre vingt premier de la Complementaire de l'an soixante de la République francoise une et indivisible a dix heure du soir par devant moi Jean Louis Fremont adjoint p. V. au maire de cette Commune est dans absence est Comparu Marc antoine Divary agé de vingt deux ans vigneron domicilié en cette Commune de Jean Pierre Sagerel agé quarante cinq ans vigneron domicilié en cette Commune de Garche Lesquels mont déclaré que auguste amedée fils de Auguste Charles Guerin et de Marie anne Denée Sebastique Nicotte domiciliez a Paris rue auy ours N. 22 Departement de la Seine et decedé dhier a dix heur du soir en la Maison de la veuve francois bord sise au grangarche Dapres cette declarations que les temoins susnomés ont certifié conforme a la verité jeme Suis transporté au Lieu de ce Domicille et apres metes ajuré du decest du dit auguste amedée jai dressé le present acte que les temoins ont signé avec moi faite en mon Domicille le dit jour mois et ans ci dessus Sagerel M. a. Divary

+ agé de cinq mois

Fremont adjoint p. V. D. au maire

Jean François Boudin

Cinquantième an de la République francaise une et indivisible a deux heure apres midi par devant moi Jean Louis Fremont adjoint au maire

De cette Commune ent Sont absens ent
Comparus Jean Pierre Lagerel age de
quarante cinq ans Jardinier et Domicilié
en cette Commune et de Jean Pierre Fremon
age de soixante et deux ans Jardinier
Domicilié ent cette Commune de Garches a
Les quelles ont declare que Jean Francois
Bourdin fils de Jean Pierre Bourdin et
de Marie Catherine Breton Ses pere et
mere de La Commune de Garches est decedé
Ce matin a deux heure apres midy ent La
Maison de Ses pere et mere Situé au Gran
garches Sur pres cette Declaration que
Les Temoins Sus nomé ont Certifiée Conforme
a La verité Jemes Sui Transporté au
Lieu de Ce Domicille et apres metre en
Sure Du Décés Du dit Jean Francois
Bourdin jai Dressé Le present acte
que Les Temoins ont Signé avec moij
Fait ent mon Domicille Le dit jour
mois et an Cij Dessus

Lagerel Fremon

Fremont adjoint p le
au Maire

age de
soixante
ans
Jean

neuvième

Arrêté et Clos le présent Registre par Nous Maire et adjoint de la Commune de Garches, au dit lieu le 9e. Vendemre. de l'an Neuf de la Rep.e f.se

P. Viard

9e.

Fremont
adjoint

REP. FRA. SEINE ET OISE. 25 cent.

dixième

onzième

Douzième et dernier

premier feuillet

DÉPARTEMENT DE SEINE ET OISE.

TROISIÈME ARRONDISSEMENT.

COMMUNE de Garches

REGISTRE

Pour servir de première minute aux actes de naissances qui se feront pendant la neuvième année Républicaine, en la Commune de Garches

Contenant Douze feuillets, cotés et paraphés par premier et dernier, par moi soussigné Préfet du Département.

A Versailles, le 28 Fructidor, 8ème. année de la République.

Pour l'absence du Préfet,
Le Secrétaire général de la Préfecture,
Pégronet

N.os

Mois de Vendemiaire

I.

Mairie de Garches
troisième arrondissement Communal.

du deuxième Jour du Mois de vendemiaire de l'an Neuvième de la Republique française.

Jean Marcel voüart

1.° Acte de Naissance de Jean Marcel Voüart né le deux vendemiaire a cinq heures et demie du Matin fils de Jacques Philippe Voüart, Propriétaire au petit Val, présentement Maire de cette Commune

135

et de Jeanne Amable Bouchotte, Mariés légitimement
le Sexe du dit Enfant a été reconnu Etre du masculin
la déclaration faite par le Père Susnommé
assisté du Citoyen Jean Marcel de la Tartide
agé de Cinquante cinq ans, Domicilié a
Montpellier Département de l'Hérault premier
Temoin, de Jeanne Marguerite Bouchotte agée
de quarante trois ans, Domiciliée a Metz
Département de Mozelle, deuxième Temoin et
de Jean Frédéric Guillier Domicilié a Sarre,
agé de vingt six ans.

Sur la Requisition a Nous faite par le Citoyen
Jacques Philippe Viüart Père dit Enfant Signé

Viüart Sabastide. Bouchotte Frédéric Guillier

Constaté suivant la loi, par Nous Maire
Père de l'Enfant et Jean Baptiste Fremont adjoint
de la Commune de Garches faisant les fonctions
d'officier Public de l'Etat Civil.

A Garches Le deux Vendemiaire de l'an
Neuvieme de la Republique Française.

Viüart Maire Fremont adjoint

REP. FRA. SEINE ET OISE 25 cent.

Du Quatorze Vendemiaire an Neuf.

N°. 2.

Julie Louise Divary

Acte de Naissance de Julie Louise Divary née Le Quatorze Vendemiaire à Cinq heures du Soir fille de André François Divary Vigneron de Grand Garches et de Marguerite François mariés Legitimement Le Pere dud. Enfant a été reconnu être du Feminin La Déclaration faite par Le Père Susnommé assisté de Marc Antoine Divary Vigneron agé de Cinquante Ans domicilié au grand Garches premier témoin et de Pierre Martin Perin Vigneron agé de Quarante Cinq Ans domicilié à Garches deuxieme témoin Sur La requisition faite à nous par Le Sr Hugues Philippe Noyard Père Et Ont signé à L'Exception du Père qui a déclaré ne savoir signer

Pour Mr. Perin Mr Adivary

Signature de François Divary André

trois mots rayés comme nuls et remplacés par André François Divary Le Père

Constaté suivant La loi par Nous Maire de la Commune faisant les fonctions d'officier Public de L'Etat Civil. Divary

Du Dix huitième jour de Vendemiaire de
l'an Neuvième de la Republique

N°. 9.
ursule
Marie
Canut

Acte de Naissance de Ursule Marie Canut
née le dix huitième jour de Vendémiaire à huit heures
du matin fille de Jean François Canut tuilier et de
Marie marianne Chandellier mariés légitimement de
Sexe dudit Enfant a été reconnu du feminin en présence
de Pierre Paul Boutard Garde général forestier
des bois Nationaux résidant à Charrehoup Commune
de Roquencourt agé de 49 ans premier témoin et
d'Adélaide de Courty agée de Quarante Cinq Ans domiciliée
à Voluceaux commune de Bailly second témoin les
dits domiciles du Département de Seine et Oise sur la
réquisition à nous faite par Jean François Canut
père dudit Enfant lequel a déclaré ne savoir signer, mais
les autres témoins ont signé

+ P. P. Boutard

marque de Jean François Canut

adelaïde decourty

Courtaté suivant la loi par Moi Maire
de la Commune de garches faisant les fonctions
d'officier Public de l'Etat Civil.

Voiry

trois.

Frumaire

Du onzieme jour du Mois de Frumaire de
l'an Neuvieme de la Republique française

N°. 1. Jean antoine Saumier

Acte de Naissance de Jean Antoine Saumier. Né Le dixieme Jour du Mois de Frumaire a dix heures du matin fils de Denis Antoine Saumier Vigneron et de sa legitime femme Marie Antoinette Serin. Le Sexe dudit Enfant a été Reconnu du Masculin en présence de Antoine Dupuis agé de Vingt Neuf ans, Vigneron, Résidant en Congé dans cette Commune dont il est Natif, Premier Temoin Et de Jeanne Timothée Toudin agée de vingt trois ans, native et résidante en cette Commune deuxieme Temoin; Sur la Réquisition a Nous faite par Denis Antoine Saumier Pere de l'Enfant, Lesquels ont Signé avec Nous a l'exception de Jeanne Timothée Toudin qui a Declaré ne le Savoir

De ce Requis Saumier ainé Dupuis

(marque de Jeanne Timothée + Toudin)

Constaté Suivant la Loi par moy Maire de la Commune de Gentilly faisant les fonctions d'officier Public de l'Etat Civil.

Viart.

N°. 2. Marie denise baldue

Du Vingt Cinquieme Jour de Frim^r. de l'an 9^e. de la Republique française.

Acte de Naissance de Marie denise baldue, née le

Le Vingt Cinquieme Jour du Mois de Brumaire a Six heures du matin, fille de Jean françois gabriel Baldus agé de vingt huit ans, Maçon, et de Sa Legitime femme gabrielle Rosalie de Vigne, tous deux Natifs de la Selle et Domiciliés dans cette Commune. Le Sexe dudit Enfant a été reconnu En Presence du Citoyen gabriel Baldus Vigneron Domicilié a la Selle agé de Soixante deux ans, de deux Jean Bailly, agé de dix sept ans, natif et Domicilié a la Selle, deuxieme Temoin, de Marie genevieve Levin agée de seize ans, nativ de quatrieme troisieme Temoin Sur la Requisition a Nous faite par Jean françois gabriel Baldus Pere de l'Enfant — Lesquels ont Signé avec Nous.

Jean françois Gabriel Baldus

J. J. Bailly ainé

Controlé suivant la Loy, par nous Maire soussigné faisant fonction d'officier Public de l'Etat Civil

Voiart

quatre

Du vingt troisieme Jour du Mois de frimaire de l'an neuvième de la Republique française

N°. 6. Acte de Naissance de Marc antoine le moule fils Legitime de Sieur Le Moule Cultivateur et de Louise henot Son Epouse, Né le vingt troisième Jour du mois de frimaire à onze heures du matin, le Sexe Natif de Saumeray Dep.t du calvados, district de falaise Sa mere native de cette Commune, y étant domiciliés. Le Sexe dudit Enfant a été reconnu En Presence du Cit.en Marc antoine Divary Vigneron agé de vingt deux ans, Domicilié dans cette Commune, premier Temoin, de Marie antoinette divary, femme Lozay agée de vingt trois ans deuxième Temoin, et aussy domiciliés dans cette Commune, Sur la Requisition a Nous faite par Sieur Le Moule Pere de l'enfant qui a declaré ne savoir signer, mais les dits Temoins ont signé. Marc antoine Divary

marque + de Sieur le Moule

Antoinette Divary femme Lozay

Constaté suivant la Loy par Moy Maire Soussigné faisant fonctions d'officier Public de l'Etat Civil

Voiart.

L 98

N.° 7. Du sixième Jour du mois de Nivos de l'an Neuvième de la République Française.

Acte de Naissance de Georges Etienne Noël, fils naturel de Marie Magdelaine Boudin, veuve d'Etienne fils Et de François Le Clerc Journalier, natif de Montreuil Dep.t de Seine et oise, absent, né Le huitième Jour du Mois de Nivos a deux heures du Matin, Le Sexe dud. Enfant a été Reconnu En présence de georges Etienne fils, vigneron Domicilié dans cette Commune agé de trente huit ans Et de Marie Denise Sevin agée de trente deux ans, demeurant aussi dans cette Commune premier Et second Témoins, sur la Réquisition a nous faite, par Jacques Pierre Le Sron Chirurgien juré, Patenté, agé de soixante cinq ans, domicilié dans cette Commune, Lequel a signé avec Nous Les deux premiers Témoins ayant déclaré ne Le Savoir.

Le Sron

marque de georges Et.e fils

marque de Marie Denise Sevin

P. Viart

cinq.

Du Quatorzieme Jour du Mois de Nivos
de l'an Neuvième de la République

Acte de Naissance de Marie Eugenie
N.° 8. de Cour, fille legitime de Pierre Louis de cour Vigneron
agé de vingt Six ans, Domicilié dans cette Commune
Et de Marie Catherine Doraux agée de vingt
quatre ans, fille de Claude Robert Doraux domicilié
dans cette Commune, Née Le Douzieme Jour de
Mois de Nivos à deux heures du matin.
Le Sexe du dit Enfant a été reconnu En présence
du Citoyen Louis Cabaume, agé de Trente Sept ans
Pharmacien, demeurant a Paris au Coin de la Rue
Cabaume Section de l'unité, premier Temoin et de
Marie Jeanne Tournard, femme de Jean gerard
Semunier, agée de quarante ans, demeurant
rue d'Orleans, Division du Pantheon, 12.e arrondissmt.
a Paris, deuxiéme Temoin, Sur la Requisition
de Pierre Louis de cour, Pere de l'enfant, a
Nous faite, Lequel a signé avec Nous ainsy
que les Temoins Susdits.

L. Cabaume P. L. Decour

J. Gerard

Doraux

du Seizième Jour du mois de Nivôse de
l'an Neuvième de la République

Acte de Naissance de François Leopold
Corbonnois, fils de Joseph Corbonnois vigneron
agé de Trente ans et de Marie Jeanne Henriette
Sagerer agée de vingt huit ans, Domiciliés
dans Cette Commune, Le dit Enfant Né Le
Seize Nivôse a Nimes. Le Sexe dudit enfant
a été reconnu Masculin, En présence de
François Leopold Villain, Maréchal ferrant
agé de 50. ans, p.r Temoin Et de Marie
Corbonnois, agée de vingt huit ans, deuxiéme
Temoin, femme dud. f.ois Leopold Villain Le
tous Les Deux Domiciliés en cette Commune, Sur
la Réquisition de Joseph Corbonnois Pere
du Nouveau Né, et ont signé avec Nous
a l'exception du Pere, et de la Cit.ne Marie
Corbonnois, qui ont déclaré ne le Savoir

Villais

Poiart

du Seizieme Jour du Mois de Nivôse Six.
de l'an Neuvieme de la République

Acte de Naissance de Jean Louis Caumt fils de Louis Caume Vigneron, agé de quarante quatre ans et de Marie Catherine Sayet agée de Trente Quatre ans, Domiciliés dans cette Commune, Le dit Enfant Né Le 15. Nivôse de 5. heures du Matin. Le Sexe dud. Enfant a été Reconnu en présence du Sr. Jean Bernardon agé de Quarante trois ans, Maçon Domicilié dans cette Commune, premier Temoin et de Marie Magdelaine Lefaude femme Le Mine agée de quarante Quatre ans 2e. Temoin aussi Domiciliés dans Cette Commune, sur la Requisition de Louis Caumt Pere dud. Enfant, Lesquels ont Signé avec Nous

J Bernardon Mlalaude femme Mere

Caumt. Boüart.

Du vingtième jours du Mois de Pluviôse
de l'an neuvième de la République

Acte de Naissance de Elisabeth Rose Sainé, née
le douzième Pluviose a 6. heures du soir, fille de
Jacques Sainé Vigneron agé d'Environ quarante
ans et de Anne françoise Tastelet agée de 36.
ans, Domiciliés dans cette Commune. Le
Sexe dudit Enfant a été Reconnu En présence
de Louis Jollet vigneron agé de vingt six ans
En Conjé dans cette Commune et de
Elisabeth Rose Sainé, agée de vingt Quatre ans
aussi Domiciliés dans cette Commune, premier
et deuxièmes Temoins, sur la Réquisition a
Nous faite par Jacques Sainé Lecteur dudit enfant
lesquels ont declaré ne savoir signer a
l'exception d'Elisabeth Rose Sainé qui a
signé avec Nous. Elizabeth Rose
Sainé

marque de Louis Jollet

marque de Jacques Sainé

Le Voirt

Du quatorzième jour du mois de ventôse de
l'an Neuvième de la République

Acte de Naissance de Marie Denise Coudin

Sept.

Née Le quatorze Ventôse a h. ½ du Soir fille
de Pierre Antoine Boudin Vigneron
agé de vingt Six ans et de Marie antoinette
Christine Eléonore Gerault, Domiciliés en cette Commune
Le Sexe du dit Enfant a été Reconnu En
présence de Pierre Denis Boudin, Vigneron agé
de Cinquante deux ans premier Temoin et
de Louise Denise Gerault agée de 26. ans
2e. Temoin, tous deux Domiciliés a ganthes
Sur la Réquisition a Nous faite, par Pierre
Antoine Boudin Père dudit Enfant Lequel
a signé avec Nous; a l'exception de
Louise Denise Gerault qui a déclaré
ne Le Savoir

P. A. Boudin

Du dixième Jour du Mois de germinal
de l'an Neuf de la République.

Acte de Naissance de adèle Salmyre Lavigne
Née Le sept germinal a huit heures du matin, fille de
Jean françois La Vigne Maçon agé de Trente Quatre
ans et de Elisabeth augustine Frou tous deux
Domiciliés dans cette Commune la dte Elisabeth aug.

302

Son agée de Trente ans[t].

Le Sexe dudit Enfant a été Reconnu
En présence de François Canut Vigneron
agé de Trente quatre ans[t] Domicilié dans
Cette Commune premier Temoin et de
Marie anne, Marguerite Chaumette, agée de
vingt huit ans, aussi de Cette Commune
deuxième Temoin, sur la Réquisition a
Nous faite Par Jean François Le Vigne
Pere dudit Enfant, Lesquels ont déclaré
ne Savoir Signer a l'exception du Pere
qui a Signé avec Nous[t].

marque + de François Canut

Marque de Marie anne + Marguerite Chaumette

Savigne Voiart.

Le Quatrième Jour Dumois de
floreal De L'an Neuf de La
Republique Francoise une
et indivisible

Jean auguste Camu

Fruct.e

Floreal

acte de Naissance de Jean auguste Camu né Le Deux floreal a Dix heur Du Soir fils de pierre charle Camu age de trante huite ans et De Marie Genevieve Dorange tous deux Domiciliez Dans cette Commune La dite Marie Genevieve Dorange agé de trante huite ans —

Le Sexe Du dit Enfant a été reconu En presence De Jean Baptiste Dorange Vigneron agé de quarante huit ans Domicilié a Selout Dep.t de Seine et oise premier Temoins Et De Jeane Marie philipe agé De trante ans Epouse Du citoyen Doderlin Marchan Cuir Domicilié a Paris rue Mont orgueil Departement De La seine Deuxieme Temoins Sur La Requisitions a nous faite Par Pierre charle Camu Pere Du dit Enfant Les quel ont De clare Savoir Signé Et ont Signé avec nous ==

J. B. Dorange J M philippe

P Camu Vivian Maire

Du Vingt Deuxieme Jours Du Mois De Floreal an Neuf de la —

302

République française une et indivisible.

Acte de Naissance de Louise Henriette Boudin Née aujourd'huy à Neuf heures du Soir fille de Jean Baptiste Boudin Vigneron et de Marie Madelaine Doringe, ledit Boudin agé de quarante deux ans, ladite Marie Madelaine agée de trente huit ans demeurant tous Deux Dominche en cette Commune. Le Sexe dudit Enfant a été reconnu. Etc présence du Citoyen Michel Jean françois Mainfroy, greffier de la Justice de paix de Saint Amand, demeurant, agé de Vingt Cinq ans, et de Marie Henriette Salaude demeurante à Saint Amand, agée de Vingt ans, sur la Réquisition à nous faite par ledit Jean Baptiste Boudin pere dudit Enfant, lequel dont a signé avec nous.

M.b Salaüe

Pleviant, Maire

J.B Boudin

Du Trois cette Jour du Mois de Fenidor de l'an Neuf de la République.

Acte de Naissance de Marie palmyre Caunt fille de Antoine Caunt Vigneron agé de Trente Neuf ans, et de Marie antoinette Signy Sa legitime Epouse, agée de Trente Sept ans et domicilié dans cette Commune.

Le Sexe du dit Enfant a été Reconnu

En présence de françois Camus Vigneron
agé de trente quatre ans, de cette commune
Et de Marie françoise Camus agée de trente
deux ans, demeurant a Paris, rue des blancs
Manteaux N°. 58. Les témoins n'ont signé
ayant déclaré ne le savoir.

B. Viard.
Maire

Du Quatrième Jour du Mois de Germinal
de l'an Neuf de la République

Acte de Naissance de Jean Louis Sageret, fils
de Henry henriette Sageret Vigneron agé de quarante
ans, Natif de gantes, Et de Marie fichon agée
de trente sept ans sa légitime Epouse.

Le Sexe dudit enfant a été reconnu En
présence de Jean Louis Serin Vigneron agé de trente
six ans, premier Témoin et de Marianne
Elisabeth Jean agée de vingt six ans, fille de
Pierre Jean fermier a septeuille et y demeurant
deuxième Témoin Lesquels ont déclaré ne
savoir signer a l'exception du premier Témoin

h. henriette Sageret J. L. Serin

B. Viard.
Maire

Du Sixième Jour du Mois de Germinal de
l'an Neuf de la République

Acte de Naissance de Antoine Divary fils de
Marc antoine Divary Vigneron agé de vingt trois
ans et de Mariane heroi agée de vingt huit ans

Domicilié dans cette Commune.

Le Sexe dudit Enfant a été reconnu
En présence de Marc antoine Divary
vigneron agé de cinquante deux ans 1er
Temoin et de Jean Louis Remond Vigneron
agé de trente huit ans, tous deux domiciliés
dans la Commune Lesquels ont signé avec
Nous.

M. A. Divary Remond

M. A. Divary fils

Vivant
Maire

Du Quatrième jour du Mois de Germinal de
l'an Neuvième de la République

Acte de Naissance de Joseph François
d'Orange fils de François Robert d'Orange
vigneron et de Victoire Reine Le Roy
Son Epouse Légitime, Domiciliés dans
Cette Commune.

Le Sexe dudit Enfant a été Reconnu
En présence de Joseph Le Roy, Coffretier
agé de quarante huit ans, demeurant
rue grenetat Section des amis de la patrie
a Paris, premier Temoin et de Marie Magdelaine

dixe

Metivier Epouse de Claude dorange, agée de soixante deux ans, 2e. Temoin et du Citoyen françois Robert dorange frere de l'Enfant lesquels ont signé avec Nous

Le Roy m'a remis le nouveau C. A. Dorange

Viart

Maire

Du vingt Neuvième Jour du Mois de Brumaire de l'an Neuf de la République

Acte de Naissance de Thomas Anastase Maillochon fils de Sieur Maillochon Marchand agé de quarante ans et de Marie françoise Herôt Son Epouse Légitimes Domiciliés dans cette Commune.

Le Sexe dudit Enfant a été reconnu En présence de Jean allamour Mre. Maçon agé de quarante Six ans -

de Marie Marguerite felicité divary, femme Herôt, agée de Trente quatre ans premier Et Second Temoin, de Thomas Allamour fils Et de Marie Louise anastasie fille herot, Sur la Réquisition a Nous faite par Sieur Maillochon Pere de l'Enfant, et ont signé avec Nous a l'exception dud. qui a déclaré ne le savoir.

J. Allamour Thomas allamour M. au hero Viart

304

Du troisieme Jour Complementaire de l'an Neuf
de la Republique.

Acte de Naissance de Marie Antoine Julien
allamours, fils de Jean allamours, Mtre Macon domicilié
dans cette Commune agé de Quarante six ans Et
de Marie Marguerite Moreau sa Legitime Epouse
agée de Quarante trois ans.

Le Sexe dudit Enfant a été Reconnu En présence
du Citoyen Pierre antoine Sevin Vigneron agé de vingt-
deux ans, premier Temoin
de Marie anne angelique Wey Veuve, Sage-
femme a Seren agée de Trente Sept ans
Et de Marie genevieve Pierre Sevin agée de
dix sept ans, sur la Requisition a moi faite
par Jean allamours Pere du Nouveau Né, qui
a Signé avec moi ainsy que les Temoins susnommés

P. A. Sevin M. a. Weij Vve Sage
Mre J Seren J allamours

Joüart.

SEINE ET OISE
REP. FRA.
25 cen.

onze

Arrêté par moi maire de la commune de Garche faisant fonctions d'officier public de l'état civil, au dit lieu ce premier Vendémiaire de l'an dix de la république

Juliant

Table Alphabetique

des naissances contenues dans ce registre

allamour (marie antoine Julien) ..... 10e feuillet.
Balduc / marie denise / ..... 3eme feuillet
Boudin / marie denise / 6
Boudin / Louise henriette / 8
Caunet / ursule marie / 2
Caunet / jean louis / 6
Caunet / jean auguste / 8
Corbonnois / françois Léopolde / 5
Decour / Marie Eugenie / 5
Divary / Julie Louise / 2
Divary / Antoine / 9
Dorange / Joseph françois / 9
Laine / Elisabette rose / 6
Lavigne / Adele Palmire / 7
Lemende / marie antoine / 4
Maillochon / Thomas Anastase / 10
~~allamour Marcone / Marie antoine Julien~~ / ..... ~~10~~ porte le premier de la présente table
Noël / George Etienne / 4

Douz.ème Dix.ème feuille

Sageret / Jean Louis / - — 9 ème feuillet

Baumier / Jean Antoine / — — 3

Soyart / Jean Marcel / — — — 1

premières feuilles

DÉPARTEMENT DE SEINE ET OISE.

TROISIÈME ARRONDISSEMENT.

COMMUNE de Garches

REGISTRE

Pour servir de première minute aux actes de mariages, divorces et adoptions, qui se feront pendant la neuvième année Républicaine, en la Commune de Garches

Contenant Huit feuillets, cotés et paraphés par premier et dernier, par moi soussigné Préfet du Département.

A Versailles, le 28 Fructidor, 8ème. année de la Republique.

Pour l'absence du Préfet,
Le Secrétaire général de la Préfecture,
Peyronet

Nos Du Dernier Mois du Mois de Vendemiaire de l'an Neuvieme de la Republique fse

1. Acte de Mariage de françois Leopold Villain agé de Quarante neuf ans et Neuf Mois né a Viroflée canton de Sevres Département de Seine et oise, Demeurant a Garches, Marechal ferrant de profession, Veuf de Marie Jeanne Dupuis fils de Nicolas villain Marechal ferrant a viroflée

françois Leopold villain le marie Corbonnois

et de défunte Françoise Jeanne Terré, Née a
Montbellet Dept. de Et de
Marie Corbonnois agée de vingt sept ans
fille de Nicolas Corbonnois Vigneron et de
Marie geneviève Foudin, Tous deux vivans
Et domiciliés dans cette Commune, Le dit
Mariage du consentement de toutes les parties
Lequel a été Publié et affiché au lieu ordinaire
pendant trois jours Consécutifs, aux termes de
la loi en datte du quinze du Courant. Le
tout enfermé, des quels actes de Publications Et
de Naissance, il a été donné Lecture par moi
officier Public aux termes de la loy.

Les dits Epoux présens ont Déclaré prendre
en Mariage l'un Marie Corbonnois,
l'autre François Leopold Villain.

En présence de Jacques Pierre Tophet agé de
quarante quatre ans Maréchal, demeurant a
Vinoffé Dept. de Saone et Loire.

de Jean Pierre Meunier Le jeune agé de soixante
cinq ans Vigneron Demeurant a Garnerot

de Nicolas Corbonnois, Vigneron agé de Cinquante
ans Pere de la Contractante,

Et de Pierre Denis Foudin agé de Cinquante deux

aud, Vigneron demeurant a garches
voulu de la Mariée.

Après Lecture moi Jacques Philippe Voïart
Maire de cette Commune faisant les fonctions
d'officier Public de l'Etat Civil, ai prononcé
qu'au Nom de la loi, les dits Epoux sont Unis
En Mariage. Et ont les dits Epoux et Temoins
Signé avec Nous, a l'exception de la Contractante
qui a déclaré ne le Savoir.

J.C Villais (marque de) + Bosselet Maire Corbeil

Voïart Maire

Mennier Nicolas Edouard

Du cinquième Jour du Mois de Frimaire
de l'an Neuvième de la République fse.

2.

Etienne Meunier et Catherine Corbeil

Acte de Mariage de Etienne Meunier
Vigneron agé de Vingt Sept ans et demi, fils
de Jean Pierre Meunier aussi Vigneron dans
Cette Commune et de Marie Geneviève Dorange
mariés Legitimement et de Catherine Corbeil
fille Legitime agée de vingt Quatre ans, de
Joseph Corbeil Vigneron et de Marie Geneviève
Dupuis, décedés, domiciliés de leur vivant dans cette
Commune, Le dit Mariage du Consentement

de toutes les parties, lequel a été publié et affiché au lieu ordinaire pendant trois jours consécutifs, au Terme de la Loy, en datte du vingt six Vendemiaire dernier Le tout Informe, desquels actes de publication et de Naissance, Il a été donné Lecture par moy officier public au Terme de la Loy.

Les dits Epoux présens ont déclaré prendre en Mariage l'un Catherine Corbonnois l'autre Pierre Meunier.

En présence de Jean Pierre Meunier Jeune père du futur, demeurant en cette commune âgé de soixante Cinq ans.

de Jean Pierre Meunier l'aîné oncle paternel du Contractant aussi Domicilié a garchet agé de soixante huit ans.

de Nicolas Corbonnois Vigneron a garchet Oncle paternel de la contractante agé de Cinquante ans

Et de Jean Coupelet Charron Domicilié dans cette Commune son Sanain agé de soixante deux ans.

Après quoy nous Jacques Philippe Voiart Maire de cette Commune faisant fonction d'officier public de l'Etat Civil, ay prononcé

qu'au Nom de la Loy, les dits Epoux sont unis en Mariage. Et les dits Epoux ayant déclaré ne savoir signer les quatre Temoins Dénommés ont Seuls signés avec Nous.

marque de Catherine Corbonnois

marque de Etienne Meunier

Nicol Connois

jean rouselet

M. Meunier

J. B. Meunier Lemr

Boüart

Mre

Du trentième Jour du Mois de Frimaire de l'an Neuvieme de la Republique française.

Acte de Mariage de Jacques Gonjon Né a l'Isle de la Martinique le 18. avril 1766. employé au Ministere de la Justice, demeurant Quay voltaire N°. 10. a Paris, 10e. arrondissement Mr. veuf Sans Enfans de antoinette Carteron Décedée le 11e. Juin 1789. Suivt. l'extrait Mortuaire qu'il a Exhibé fils de Jacques gonjon Décedé Commandt. en Second viran de l'Isle Ste. Lucie, et de Rozalie bernard Cordier, vivante encore a la Martinique Et de Elisabeth Therese Julie la Seyre, fille Legitime de Joseph de Seyre, ancien Chirurgien Major du Regt.

309

de Reg.t Royal Roussillon Cavalerie et de Marie Thérèse Régnier née a Metz Dep.t de la Mozelle tous deux décédés, la dite future Mineure, Née a Paris le 20. avril 1786. paroisse S.t Roch.

Les actes préliminaires sont 1.°

1. Extrait de Publications de Mariage faites dans la Commune de Gauchez, Domicile de la Mineure, en datte du 10. frimaire Courant

2.° Extrait de Publication de Mariage, faite au 10.e arondissem.t Municipal de la Mairie a Paris En datte du 28. frim.r dit Publication ayant lieu Le vingt dud.t

3.° acte de Consentement au dit Mariage En datte du dix Courant, Composé de deux Parens et de Voisins et d'amis a défaut d'Icelux qui autorisent Le dit Mariage, Le dit acte fait en Présence, des Maire et adjoint de la Commune de Gauchez, Domicile de la Mineure Le Consigné Sur le Registres des actes preliminaires de la dite Commune.

Lesquels actes ayant été Revêtus de toutes Les formes Requises par la Loy et n'ayant éprouvé aucune opposition.

De Tous lesquels actes, Il a été donné Lecture

quatre

par nous officier Public, au Nom de la Loy.

Les dits Epoux présents ont declaré prendre
En Mariage l'un Elisabeth Thérèse Julie la Peyre
et l'autre Jacques Goujon.

En présence de Pierre Julien Libault la Barosiere
agé de quarante quatre ans demeurant rue Poimentan
N°. 6. Div.on du Muséum a Paris, Dep.t de la Seine
propriétaire a St. Dominique.

de Jacques André Le Moyne, Negt. demeurant
rue des francs Bourgeois au coin de celle de Vaugirard
a Paris, Dep.t de la Seine, agé de quarante cinq ans

de Jacques Philippe Voïart propriétaire au petit
Etamy, Cousin germain Maternel de la future agé
de quarante trois ans

Maire de la Commune

de Jacques Moreau de la vigerie, Propriétaire
En cette Commune agé de quarante un ans

de Etienne Charles Rozelle, Propriétaire aussi
de cette Commune agé de quarante sept ans

Enfin de Jean Louis Jeunon adjoint au Maire
de cette Commune agé de trente huit ans.

Après quoy, nous Jacques Philippe Voïart
Maire de la d.e Commune, faisant les fonction
d'officier Public de l'Etat Civil, avons prononcé
qu'au Nom de la Loy, les dits Epoux sont

unis en Mariage.

Et ont les dits Epoux et Temoins signé avec Nous les Jour Mois et an que dessus.

Goujon Julie Sapey

Ly Libaut Delabarottiere Mauvoisin

Rozalie Voüart Mocquot Delavigerie

Fremont ad joint C. Voüart.

Maire

Du Dixieme jour du mois de Nivoir de l'an Neuvieme de la Republique française

N°. Acte de Mariage de Marie Cristophe Jugier Macon, né a Chaville Dep.t de Seine et oise le 9. fevrier 1770. fils Legitime de François Jugier Macon et de Loüise Catherine Meunier son Epouse tous deux vivans et domicilié dans la dite Commune de Chaville, ainsy que le Contractant Et de Marie

REP. FRA. SEINE ET OISE 25 cent.

cinq.

Geneviéve Sevin, fille de Jean Martin Sevin décédé et de marie Louise Sagerot Son Epouse, maintenant femme a Jacques Lichon Domicilié dans cette Commune, la dite Marie geneviéve Sevin, née Le 27. avril 1777. et résidante aussy dans cette ditte Commune —

Les actes préliminaires Sont

1°. Extraits de Publication de Mariage faites dans a Gravelle qu'a Garchet en datte du Trente primaire dernier.

2°. Extraits au Nombre de deux pièces, des Registres de la Commune de Sévres, qui Constate l'un en datte du 8. octobre 1780. Le decès de Jean Martin Sevin pere de la future, l'autre l'acte de Naissance de Marie geneviéve Sevin Sa fille du 27. avril 1777.

3°. l'extrait des Registres de la Commune de Gravelle du 9. fev. 1790. Constatant la Naissance du Contractant

4°. Enfin, Congé de Réforme ou dispense de toute Service Militaire, conforme a la loy, en faveur dud. Contractant.

Le dit Mariage du Consentement mutuel des Peres et Meres vivans des Contractans, qui l'ont donné verbalement — Le dit Mariage

ayant été publié et affiché aux Termes de la Loy
Les dits présentés revetus des formes Legale A
dont Il a été donné Lecture par moi officier
public, aux Termes de la Loi.

Les dits Epoux présens ont déclaré prendre
En Mariage, l'un Marie geneviéve Sevin
l'autre Marie Cristophe Jouyes.

En présence de François Jouyes Pere du
Contractant résidant a Chaville Dep.t de Seine et oise
du Citoyen Jean Baptiste Mapon, Laitier, résidant
a Ganbet, Dep.t de Seine et oise.
du Citoyen Jacque Sichon Journalier résidant
aussi a ganbet. Jean pere de la Contractante
de Jean Pierre Jagueret Vigneron, oncle maternel
de la Contractante, demeurant aussi a ganbet
de Jean Baptiste Berault Marchand de vin
ayt de Trente Jans aus, résidant Egalement
a ganbet
Et de Jean Etienne Robinet Mapon, ayt
de vingt trois ans, résidant en la Commune
de Chaville Dep.t de Seine et Oise.

Après quoy, moi Jacques Philippe Voïart
Maire de la Commune faisant fonction

d'officier public de l'Etat civil, a prononcé qu'au Nom de la Loi, les dits Epoux Sont unis en Mariage, Et ont les dits Epoux et Temoins Signés avec Nous, a l'exception des Citoyens Jacques Sichon et Jean Etienne Robinet qui ont déclaré ne le savoir.

Signé Mg Sevin

Jacques Sichon

Signé J.B.S. Herot

Jean Etienne Robinet

Mr.

Sevin 5. Du onzième Jour du Mois de Sevin de l'an Neuvième de la Republique —

Acte de Mariage de Antoine Marie Dupuis agé de vingt neuf ans et demi Natif de cette Commune, fils de défunt Seine Vincent Dupuis Vigneron et de marie Jeanne Sevin agée de soixante ans et y resident Défenseur de la Patrie attaché a la 6e. Comp.ie du 9e. Bataillon de la 81e. demi Brigade de ligne, en congé dans ses foyers pas premiers

du Ministre de la guerre, d'une part
Et Lautre Jeanne Timothée Toudin agée
de vingt Trois ans, Native de cette Commune
fille de Pierre Denis Toudin, Vigneron
agé de cinquante deux ans Natif de
Cette Commune et de Mariame andré
agée de 51. ans aussi de Cette Commune
ou Ils sont tous Domiciliés.

La Publication dudit Mariage a Eu
lieu Le Vingt Neuvieme Jour du Mois
de Nivos dernier et a été affiché au lieu
ordinaire pendant huit jours consecutifs
ainsi que le Loy, et Il n'y a eu aucune
opposition, Les extraits de Baptême ont
été représenté En forme et Il en a été
donné Lecture, Conformément a la loi

Les dits Epoux présens ont déclaré prendre
En Mariage L'un Jeanne Timothée
Toudin, et Lautre Antoine Marie
Dupuis, En présence

du Citoyen Pierre Vincent Dupuis, Vigneron
agé de trente cinq ans Domicilié dans Cette
Commune, frère du futur.

Sept.

du Citoyen Pierre Louis Sevin, Vigneron
agé de Cinquante quatre ans et demi, ami
de cette Commune, oncle maternel du futur.

du Citoyen Pierre Denis Boudin, Vigneron
sus dénommé, père de la future.

de Pierre antoine Boudin, Vigneron
agé de vingt six ans, frère de la future et
tous Domiciliés ainsi dans la Commune.

Après Lecture moi, Jacques Philippe Voiart
Maire de la Commune faisant fonction
d'officier Public de l'Etat Civil, ai prononcé
qu'au Nom de la Loy, Les dits Epoux Sont
unis Par Mariage.

Et ont Les dits Epoux et Temoins Signé
avec Nous a l'exception de l'Epouse
qui a déclaré ne Le Savoir.

aut. Marie Dupuis
C. V. Dupuis
J. L. Sevin
C. D. Boudin
M. E. Morin
J. M. Sevin
Masin
P. a Boudin
Lorpin
Thuret
Voiart

313

Ventose

Du 27.e Jour du Mois de Ventos de l'an Neuviéme de la République française.

6.e Acte de Mariage de Denis Louis Meunier Natif de Gauchez agé de Trente ans, Vigneron Exempt de Service Mil.re par Congé du Ministre de la Guerre, fils de Sieur Louis Meunier agé de Soixante ans, Vigneron Né et Domicilié dans cette Commune, et de défunte Marie geneviéve Serin, son Epouse Legitime, Et de Marie françoise Gaillons, agée de Trente ans fille de Jean Sieur Gaillons Vigneron agé de Soixante ans Environ Domicilié dans cette Commune Et de défunte Marie Louise Jullin son Epouse Legitime la Contractante aussi Domiciliée dans cette Commune

La Publication dudit Mariage a eu lieu Le Trentiéme Jour du Mois de Pluvios dernier Et a été affichée au lieu ordinaire, pendant huit Jours Consécutifs, et Il n'y a eu aucun opposition Les Extraits de Baptême ont été representés en forme, et Il en a été donné Lecture conformément a la Loi.

Les dits Epoux présens ont déclaré prendre en Mariage l'un Marie françoise Gaillons, l'autre Denis Louis Meunier. En présence du Citoyen Sieur Louis Meunier Pere du

Suite en deux feuilles

Contractant premier Temoin.

du Citoyen Denis Serin agé de soixante quatorze ans Vigneron Domicilié dans cette Commune 2e. Temoin

du Citoyen Jean Pierre Chaillon frere de la contractante Troisième Temoin Et Enfin du

Citoyen Pierre Louis Chaillon, Cousin Issu de germain de la Contractante, agé de soixante deux ans, Vigneron Domicilié dans cette Commune quatrième Temoin.

Après quoy, moi Jacques Philippe Viart Maire de la Commune, faisant fonction d'officier Public de l'Etat Civil, ai prononcé qu'au Nom de la Loi, Les dits Epoux sont unis en Mariage.

Et ont Les dits Epoux et Temoins signé avec Nous a l'Exception de Contractante et du Cit. Pierre Louis Chaillon qui ont déclaré ne le savoir.

marque + de Denis Louis Munnier

Mchaillon

Jpp Chaillon Gillard

p. L. mention

Denis Serin

marque de Pierre Chaillon

Viart.

314

Hozeul

du sept Jours de floreal de l'an 9. de la Repe

7. Acte de mariage de Pierre Denis Houdin Natif de garches, agé de cinquante deux ans, Vigneron et y etant domicilié, Veuf de Marie anne andré Natife de la Commune Jouke, et dont l'extrait mortuaire Nous a été représenté en datte du 24. Murios dernier, Et de Louise Denis Herot agée de vingt huit ans, fille de Jean Jacques heroé Vigneron agé de soixante ans, Domicilié dans cette Commune et de Marie Magdelaine Sageret agée de cinquante sept ans Sa Legitime Epouse.

La Publication dud. Mariage a eu lieu le Trente germinal dernier et a été affichée au lieu ordinaire pendant huit Jours consécutifs, et Il n'y a eu aucune opposition. les Extraits de baptême en forme ont été représentés et Il en a été donné lecture conformement a la loi.

Les dits Epoux présens ont déclaré prendre en Mariage l'un Louise Denise heroé, l'autre Pierre Denis Houdin En Présence

du Citoyen Nicolas Corbonnois Vigneron agé de cinquante et un ans, Beau frere du Contractant premier Temoin. du Citoyen Simon Louis de Mme Marchand Epicier agé de quarante trois ans second Temoin

du Citoyen Jean Jacques heroé Vigneron agé de soixante ans, Pere de la contractante, troisieme Temoin et du Citoyen Jean heroé Vigneron agé de cinquante sept ans, oncle de la contractante quatrieme Temoin

Les dits quatre Temoins tous Domiciliés dans la dite Commune.

Après quoy nous Jacques Philippe Viart, Maire de la Commune et faisant fonctions d'officier Public de l'Etat Civil, ai prononcé qu'au Nom de la loy, Les dits Epoux sont unis en Mariage.

Et ont Les dits Epoux et Temoins signés avec Nous, a l'exception de la Contractante qui a declaré ne le savoir.

E Dbourdil

(marque de Louise Denise + heroé)

M. Corbonnois

Jean Herot

Louise Denis

J Herot

Sageret

Viart

Maire

Premiere feuillet

Quatre feuillets supplémentaires à la premiere minute du Registre servant à constater les Mariages et Divorces dans la Commune de Garches pendant la présente année, cotés et paraphés pas premier et dernier pas moi soussigné Préfet du Département de Seine et Oise Administrant Directement le troisieme arrondissement à Versailles le seize prairial Neuvieme année de la République. J.

Prairial

G Garnier

8e (

du vingt quatrieme jour du mois de Prairial de l'an neuf de la République Française

Acte de Mariage de Jean Baptiste Dirary agé de vingt huit ans Natif de cette Commune Charpentier dans la garde des Consuls fils de defunt Jean Baptiste Dirary Vigneron et de Jeanne Senin son Epouse Nés dans La Commune de St Sienne de Nuits Canton de Nuits Diocèse de Langres Dept de la Côte d'or, vivants et Domiciliés a Garches Et de

Marie agathe Soudin agée de dix neuf ans fille de Jean Sienne Soudin Vigneron natif de cette Commune et de Marie catherine Breton son epouse tous Domiciliés a Garches

La Publication du dit Mariage a eu lieu Le troisieme jour du mois de floreal dernier et a été affichée au lieu ordinaire le dix de même mois

315

pendant huit jours consécutifs et il n'y a eu aucune opposition.

Les dits Epoux présent sont déclaré prendre En Mariage l'un Marie agathe Fondin, l'autre Jean Baptiste Divary, après que les Extraits de Baptême en forme ont été représentés et donné Il a été fait lecture conformément a la loi, En présence de

Marc Antoine Divary vigneron, agé de cinquante deux ans Domicilié dans cette Commune frère du Contractant

Pierre Donnay Vigneron agé de Quarante ans aussi Domicilié dans cette Commune beau frère du Contractant

Jean Pierre Fondin Vigneron agé de quarante un ans, frère de la Contractante Et de Jean Pierre Fondin Sous Lieutenant dans la garde des Consuls agé de Quarante deux ans Cousin de la Contractante, et aussi Domicilié dans cette Commune.

Après quoy moi Jacques Philippe Voiau Maire de la Commune Et faisant fonction d'officier Public de l'Etat Civil, ai prononcé qu'au Nom de la loi, Les dits Epoux

Deuxieme

Sont unis en Mariage.

Et ont les dits Epoux Le Temoins signé avec Nous, a l'exception de la Contractante qui a déclaré ne le savoir

Jean Baptiste Divarg

M'C Divarg

D. Dranger

marque de + Marie Agathe Boudin

J B Boudin

J B Boudin

Vivart

Maire

Meridor

Du Seizieme Jour du Mois de Messidor de l'an Neuf

Acte de Mariage de ~~Jean Baptiste~~ Louis Jofret, agé de vingt sept ans, Vigneron Natif de cette Commune fils de defunt Jean Baptiste Jofret Vigneron et de defunte Marie Jeanne Boudin, de cette commune son Epoux, ~~Vigneron~~ y Etant domicilié et Elisabeth Jainé agée de vingt cinq ans, fille de defunt Jerôme Jainé Vigneron et de Annette Dorange son Epoux Domiciliée en cette Commune.

La Publication du dit Mariage a eu lieu

316

Le Treutième Jour du Mois de Prairial dernier
et a été affiché au Lieu ordinaire le même
Jour, pendant Trois Jours Consécutifs, et Il
n'y a eu aucune Opposition.

Les dits Epoux Présens ont déclaré prendre
En Mariage l'un Elisabeth Jainée, l'autre
Louis Jopet, après que Les Extraits de baptême
En forme ont été représentés et dont Il a été
fait Lecture Conformément a la loi En Vous
En Présence de

Pierre Denis Joudin oncle Maternel du
Contractant Vigneron agé de cinquante deux ans

de Jean Philippe Jonet, Boulanger, Cousin
germain du Contractant agé de vingt huit ans

de Jacques Jainé agé de Quarante ans
Vigneron, frère de la Contractante

de François Seigny Vigneron agé de quarante
deux ans, Beau frère de la Contractante.

Après quoy nous Jacques Philippe
Voisin Maire de la Commune Le faisant
fonctions d'officier Public de l'Etat Civil
ai prononcé qu'au Nom de la loi, Les

troisième

dits Epoux pour unis en Mariage
Et ont les dits Signés avec Nous, a
l'Exception du Contractant et des Cit.ens Jacques
Lainé et François Signy qui ont declaré ne
Le savoir.

Marque de Louis Joner

Lainé

marque de Jacques Lainé

Jolliet

Boudier

marque de François Signy

Vivart

Maire

du vingt neuvième Jour du Mois de Messidor de l'an
Neuvième de la République.

Acte de Mariage de Pierre vincent Roynon
agé de vingt Neuf ans, Cordonnier, Natif de cette
Commune, fils de vincent Louis Roynon Cordonnier
Et de Magdelaine Elisabeth Drieux, Domiciliés
dans cette dite Commune Et de
Marie Denise Serin agée de Trente deux ans
fille de Denis Serin Vigneron Et de Marie
geneviéve Michel Son Epouse aussi domiciliée

a garnel.

La Publication dudit Mariage a eu lieu le vingtieme du Courant et a été affichée au lieu ordinaire pendant huit jours consecutifs et il n'y a eu aucune opposition.

Les dits Epoux Sieurs ont declaré prendre en Mariage l'un Marie Denise Serin d'autre Pierre Vincent Roynon après que les extraits de Baptême en forme ont été représentés et dont il a été fait Lecture conformément a la Loi. Le tout en présence de

~~Vincent~~ Vincent Louis Roynon Cordonnier agé de cinquante Sept ans, Pere du Contractant de Jean Rouvelet Chanon, agé de soixante trois ans, oncle maternel du Contractant

de Denis Serin Pere de la Contractante agé de soixante et Quatorze ans

de Jean Denis Serin Pigneron agé de cinquante ans frere de la Contractante et Enfin de Pierre Michel Rozay Cordonnier agé de cinquante Sept ans, Voisin du Contractant.

Après quoy, moi Jacques Philippe Voiart Maire de la Commune et faisant fonction d'officier

SEINE ET OISE. RÉP. FR. 25. cen.

public de l'Etat Civil, a prononcé qu'au
Nom de la loi les dits Epoux sont unis en
Mariage. Et ont les dits Epoux et Temoins
Signé avec moy a l'exception des contractans

marque de Pierre Louis Vigneron

marque de Denis Serin

De la Croix Vigneron

Jean Roucelet

Joüart Maire

Denis Serin

Serin

P.M. Rogau

Du huitième Jour du Mois de Termidor
de l'an Neuvième de la République

Acte de Mariage de Pierre Louis de la Croix
Vigneron agé de Trente Cinq ans, fils de Louis
de la Croix Vigneron, Natif de cette Commune Et de
Marie Jeanne Serin Son Epouse tous deux decédés
Et Domiciliés de leur vivant dans cette Commune Et
de Marguerite adelaïde Courtois agée de Trente
huit ans, Native de Versailles Paroisse de Notre
St. Louis, fille de defunt Jacques Henry Courtois
Vitrier Et d'Anne Helene Serin Son Epouse
aussi décedée, domiciliés de leur vivant dans la

Commune de Versailles, Les dits Contractants
Domiciliés a Garches

La Publication du Mariage a eu lieu, le vingt
huitième jour de Messidor et a été affichée au lieu ordin.
pend. huit jours Consécutifs et il n'y a paru d'opposition

Les Dits Epoux prétendent se prendre en Mariage
l'un Marguerite adelaïde Courtois, l'autre Louis
de la Croix, après que les extraits de Baptême en forme ont
été représentés et dont il a été fait lecture, Conformément a
la loi Le tout en présence de

Louis de la Croix gendarme National agé de Trente
huit ans, frère du Contractant Domicilié a Dreux Dep.t d'Eure
et Loir. de Sieur Louis Meunier Vigneron agé de
soixante ans, Cousin du Contractant Domicilié a garches
de Jacques Jean Marie Courtois Instituteur, a Paris rue de la
Magdelaine agé de Cinquante trois ans, frère de la Contractante
de Jean Joseph Jerin Gounelier, agé de cinquante ans
Domicilié dans cette Commune et ami du Contractant

Après quoy nous Jacques Philippe Poisson Maire
de la Commune et faisant fonction d'officier Public
de l'Etat Civil ai prononcé qu'au Nom de la Loi Les
dits Epoux sont unis en Mariage Et ont les dits Epoux
et Temoins signé avec moi a l'exception du contractant
qui a déclaré ne le savoir.

M.A Courtois

marque de
Sieur Louis
de la Croix

Courtois

Jean Devies

La Croix

Poisson Maire

Quatre Feuillets d'supplémentaires à la Feuille
Minute du Régistre servant à constater les
Mariages, Divorces et adoptions dans la
Commune de Gonesse pendant la présente
année, cotés et paraphés par premier et
dernier par moi Soussigné Maire du
Département de Seine et Oise administrant
provisoirement le troisième Arrondissement
A Versailles le Vingt un Thermidor an
neuf de la République Française.

J. Gauvet

Du vingt huitième jour de Thermidor de l'an
Neuf de la Republique françoise.

Acte de Mariage de Charles Joseph
Thiébaut Vigneron, agé de Vingt ans cinq
né a Ars sur Mozelle Dep.t de Mozelle
Le 6. du Mois de Mars mil sept cent
Soixante douze, domicilié dans Cette
Commune, fils de Jean Thiebaut Vigneron
Et d'Anne Catherine Genot son Epouse
tous deux vivans et domiciliés a Ars
Sur Mozelle Dep.t de la Et de Genevieve
angelique Guerin, Veuve Proutelle

aussi Domiciliée a Garches, fille de Michel Guerin Journalier et d'angélique Fouché son Epouse tous deux vivans et Domiciliés a Marnes, la dite Contractante agée d'Environ trente six ans.

Les actes Préliminaires ont été représentés En forme et Il en a été donné Lecture Conformement a la Loi. La Publication dudit Mariage a eu lieu Le Vingt Deux dor. et Il n'y a eu aucune opposition.

Les dits Epoux ont déclaré prendre En Mariage, l'un geneviéve Angélique guerin Veuve Croutelle, et l'autre Charles Joseph Thiebaut. En présence de Jean Louis Fremont Vigneron, agé de Trente huit ans premier Temoin de Pierre Martin Perin agé de quarante six ans, tous deux Vign.ts de cette Commune deuxieme Temoin.

de Michel Guerin Journalier agé de Cinquante huit ans, Pere de la Contractante

REP. FRA. SEINE ET OISE. 25 cen.

troisième Temoin Et de

Citoyen Cesson M.te Serrurier demeurant
a Versailles agé de Soixante un ans
quatrième Temoin, Cousin germain de l'Epouse

Après quoy nous Maire Soussigné
de cette Commune, faisant fonction
d'officier Public de l'Etat Civil
a prononcé que les dits Epoux sont
unis en Mariage,

Et ont Signé avec Nous les
Temoins, les Epoux et le Père de la
contractante ayant déclaré ne le
Savoir

marque de
Charles Jean Baptiste Thiebaut

marque de
Geneviève Angélique Guerin

Louis Fremont.

marque de
Michel Guerin

Thiart
Maire

Cesson

Du vingt Neuvième Jour du Mois de Vendémiaire
de L'an Neuvième

Acte de Mariage de Pierre Claude Fremont
agé de trente ans, Vigneron, Natif de ganges
fils de Jean Pierre Fremont, Vigneron agé de
soixante six ans et de françoise Chemaud
son Epouse, vivans domicilié dans cette
Commune et de Anne Magdelaine Grillon
fille (agée de dix huit ans) de defunt Joseph
grillon Cordonnier et de Anne geneviéve le
Cerf, de cette Commune, domiciliée a ganges.

Les actes Preliminaires ont été représentés
En forme et il en a été donné Lecture
Conformement a la loi, la Publication
dudit Mariage a eu lieu Le vingt
Thermidor dernier et Il n'y a eu aucune
Opposition.

Les dit, Epoux ont déclaré prendre en
Mariage, l'un Anne Magdelaine
Grillon, l'autre Pierre Claude Fremont
En présence de

Jean Louis Fremont Vigneron, agé de trente
Sept ans frére du Contractant pr. Temoin
domicilié à ganges.

du Citoyen Claude Le Roy, Cultivateur agé de cinquante six ans, Voisin du Contractant domicilié sur la Commune de St. Cloud.

de François Joseph grillon, Vigneron agé de vingt huit ans, frère de la future domicilié dans cette Commune.

de Pierre Salomon Voiart vigneron agé de trente trois ans, Voisin Maternel de la Contractante, domicilié à Meudon.

Après quoy, Moi Jacques Philippe Voiart Maire soussigné de Cette Commune, faisant fonctions d'officier Public de l'Etat Civil ay prononcé que les dits Epoux sont unis en Mariage Et ont signé avec Nous les dits Epoux Et Temoins a l'Exception de la Contractante qui a déclaré ne le savoir.

P. C. Fremont

marque de Magdelaine grillon

J. L. Fremont

C. Le Roy

J. J. grillon

A. Le Loint

P. Voiart

Maire

Arrêté par moi maire de la commune de Garbec faisant fonction d'officier public de l'état civil, au dit lieu, ce premier vendémiaire de l'an dix de la République.

Wiart

Mr

quatrième et dernier cahier

Table Alphabétique

des mariages contenus dans ce registre

Boudin / Pierre Denis /	8ème f. du Regist.e
Divary / Jean Baptiste /	1er feuillet du premier Supt.
Dupuis / Antoine Marie /	6ème feuillet du registre
Frémont / Pierre Claude /	2ème feuillet du second Supt.
Frugier / Marie Christophe /	4ème f. du registre
Gorjon / Jacques /	3ème f. id.
Josset / Louis /	2ème second Supt.
Lacroix / Pierre Louis /	4ème 1er Supt.
Meunier / Etienne /	2ème du registre
Meunier / Denis Louis /	7ème id.
Regnon / Pierre Vincent /	3ème 1er Supt.
Thiebault / Charles Joseph /	1er 2ème Supt.
Villain / François Léopold /	1er du registre

premier feuillet

DÉPARTEMENT DE SEINE ET OISE.

TROISIÈME ARRONDISSEMENT.

COMMUNE de Garches

REGISTRE

Pour servir de première minute aux actes de décès qui se feront pendant la neuvième année Républicaine, en la Commune de Garches

Contenant Dix feuillets, cotés et paraphés par premier et dernier, par moi soussigné Préfet du Département.

A Versailles, le 28 Fructidor, 8ème. année de la République.

Pour l'absence du Préfet,
Le Secrétaire général de la Préfecture,
Peyronet

77.ou

Du Septième Jour du Mois de Vendemiaire de l'an Neuvième de la République française

1. Acte de Decès de Marie françoise le Terte, Veuve de vincent Louis Le Mire, mariée en secondes Noces avec le citoyen Pierre Michel Rozay Cordonnier, Voisin, et fille de

Marie françoise le Terte

Sur la déclaration a moi faite par le Cit.en Pierre henry Rozay fils de la défunte demeurant a Garches, profession de Mtre d'Ecole qui a dit être fils de la defunte, accompagné

323

des Citoyens Jean Guillaume Guiard, vitrier qui a dit
être ami de la défunte et de Marc antoine Dirary aussy
ami de la défunte Et Vous deux Domiciliés a garches
ce Dernier de la Profession de Vigneron lesquels ont
signé avec Le Déclarant

M.a Dirary Guiard Morary

Constaté par moy Jacques Philippe Voiart
Maire de Garches, faisant les fonctions d'officier
Public de l'Etat civil soussigné.

P. Voiart.

Du onzieme Jour du Mois de Vendemiaire de
l'an Neuvième de la Republique Française

2.e Acte de Decès d'Antoine Victor Soumier décédé
antoine victor Soumier le dit Jour 12. vendem.e a midy, agé de Trente Mois
né à garches, Departem.t de Seine et Oise, y résidant
fils de Pierre Louis Soumier Vigneron et de Marie
Roger sa Legitime femme.

Sur la Déclaration a moi faite par le dit Sr
Pierre Louis Soumier Pere du Décédé, accompagné
de Denis antoine Soumier, oncle du Décédé et de
Jacques antoine Serin Voisin dud.t Défunt L'un et
l'autre Vignerons au dit lieu et y demeurans Et

deux

ont signés cy dessous &c.

L. Laumier Dit Laumier

Sevin

Contaté par moy Jacques Philippe Voiart Maire de Gambais faisant les fonctions d'officier public de l'Etat Civil.

Voiart

L'an quinzième jour du Mois de Vendemiaire de l'an neuvième de la République française

Acte de Décès d'Etienne Firli décédé le dit jour quinze vendém.e à huit heures du matin agé de quatre ans, né à Garnbais Dep.t de Seine et oise y résidant, fils d'Etienne Firly, décédé, et de Marie Magdelaine Boudin sa légitime veuve.

3.e Etienne Firli

Sur la déclaration a moy faite par la ditte Citoyenne Marie Magdelaine Boudin Mere du décédé, accompagné de Sire Antoine Boudin grand Pere du défunt, et d'Antoine Sevin, tous deux vignerons au dit lieu et y demeurant lesquels ont cy dessous signé a l'exception d'Antoine Sevin qui a déclaré ne savoir le faire.

M. M. Boudin p. Boudin

marque de Antoine Sevin

Contaté par moy Jacques Philippe Voiart

Maire de garchet, faisant les fonctions d'officier
public de l'Etat Civil soussigné.

Voiart.

N.° h. Du vingt Quatrième Jour du Mois de Vendemiaire
Marie de l'an Neuvième de la République française
Louise
françois Acte de Décès de Marie Louise françois
Veuve de Jean françois hérault Vigneron, agée de
soixante deux ans Domiciliée dans cette Commune Et
née dans Joelle, Dep.t de Seine et Oise, fille de défunt
andré françois, Vigneron de cette Commune et de
Catherine Vaîné.

Sur la Declaration a moi faite par les Cit.ens
augustin Cantin Vigneron, Pierre Le Moult Vigneron
Pierre Vincent Julien Vigneron et Marc antoine Divary
Vigneron Tous Domiciliés dans cette Commune Et
Gendres de la Défunte, dont deux Les Cit. Cantin
Et Divary ont signé et les autres ont déclaré ne
Le Savoir

X. G. Cantin Marc antoine Divary

Enregistré à Pithiviers le 6 Germinal an 6 reçu 40 c.

Mariage de Pierre Vincent Julien

Constaté Suivant la Loi par
moi maire de la Commune de Garchy
faisant les fonctions d'Officier Public de l'Etat Civil

Voiart.

Jean
françois
Caunt

Frimaire

trois

Du Vingt huitieme Jour du Mois de Frimaire de l'an 3e. de la Republique

N.o 5.

Acte de Decès de Jean françois Caunt, fils

et de Marie adelaïde Divary

de Jean baptiste Caunt vigneron, agé de vingt deux Mois, Domicilié dans cette Commune et ni d'aucune Sur la Déclaration a Nous faite par les Cit.en Jean Baptiste Caunt, son Pere, et Jean Louis Fremont Vigneron, tous deux Domiciliés dans cette Commune lesquels ont signé avec Nous Off.r Pub.c de ce requis

Fremont

Constaté suivant la Loi par moi Maire de la Commune de garchez faisant les fonctions d'officier Public de l'Etat Civil.

P. Viart.

Frimaire

N.o 6.

Du troisieme Jour de Frimaire de l'an 3e. de la République.

Marie françoise Boudin

Acte de Decès de marie françoise Boudin, Veuve de Jean Baptiste Joset, agée de soixante ans, domiciliée dans cette Commune et Née dans Jelle, Dep.t de Seine et oise, fille de defunt Pierre Denis Boudin Vigneron de cette Meme Commune.

Sur la déclaration a moi faite par les Citoyens Pierre Denis Boudin Vigneron, agé de cinquante six ans frère de la defunte et de Jean Louis Fremont Aussi vigneron, tous deux Domiciliés dans cette

ville Commune et qui ont signé avec Nous

P. D. L. M. D. L. P. Témoin

Courtaté suivant la loi, par nous Maire de la Commune de Garches, faisant les fonctions d'officier public de l'Etat Civil

Joüan

Dep.t de Liamone
Corse Municipalité de la ville d'ajacio

antoine Tonnet — Du douzieme jour du mois de Germinal de l'an septieme de la République

Extrait des Registres de Decès de la M.ie de l'Etat civil

7.e Acte de Decès d'antoine Tonnet, grenadier de 3.e Bat.on de la 86.e 1/2 Brigade de ligne, agé de natif de garches Dep.t de Seine et oise Est decedé a ajacio, Dep.t de Liamone Isle de Corse a quatre heures du matin en l'hopital Militaire situé au cider.t Couvent de S.t François. d'après Cette Déclaration faite par Jacques Pierre Descamps Econome dud. hopital agé de soixante deux ans et Jean Gadel porte faix agé de cinquante ans, et domicilié a ajacio le Cit.n L. Mauny Maire s'en transporte au dit hopital pour s'assurer du Decès dud. antoine Tonnet et a

adm.n M.pal

quatre

fait Signer La dite declaration par les Cit.
Descamps, Gadal ayant déclaré ne le savoir
Signé Descamps L. Maury ad. Mal
Pour Copie Conforme le Sec. de la Mie.
Signé Fournier
Pour Copie Conforme a l'extrait a nous adressé
Joiart.

8.

Jacques Louis Bellenger

Du Vingt Sixieme Jour du Mois de Frimaire
de l'an Neuviéme de la République Françoise
Louis
Acte de Decès de Jacques Bellenger, agé de quatorze
ans Environ, fils Legitime de Jacques Bellenger M. Rubanier
Vié aux fins a Paris, Propriétaire en cette Commune et de
marie avec Louise Barnette Son Epouse, le dit Bellenger fils,
domicilié en cette Commune, Sur la Déclaration a nous
faite par Jacques Bellenger Pere du Défunt et Etienne Charles
Rozelle Receptieur des Contribs domicilié en cette Commune
nous Constatant le dit accident ayant été Constaté
par Le Cit. Renard Juge de Paix a St. Cloud, et les Cit.
Magnon et Leon, Chirurgiens Jurés, et ce en notre Présence
et l'Inhumation faite en Conséquence de l'ordre du dit
officier de Police qui en a dressé Procès Verbal, que nous
avons Signé

Constaté par nous Soussigné Maire de Garches faisant
les fonctions d'officier Public de l'Etat Civil
Joiart

Louise Clemence Lony

du Quatorzième Jour du Mois de Nivôse de
l'an neuvième de la République

Acte de Décès de Louise Clemence, née le vingt Neuf frimaire dernier fille de Charles antoine Louis Lony, propriétaire demeurant a Die, Dep.t de la Drôme présentement rue Honoré N.o 140. Division des Tuileries a Paris Dep.t de Seine et de Marie Jeanne Seriard demeurant a Marseille Departem.t des bouches du Rhône, aussi a Paris, Non Mariés.

Le dit Décès sur la déclaration a nous faite par François Joseph grillion Cultivateur agé de vingt Sept ans, Domicilié dans cette Commune de Nouvion dud. Canton, accompagné de Jean Louis Semon Vigneron agé de Trente huit ans, Son voisin aussi Domicilié dans cette dite Commune Les quels ont signé La dite Declaration fremontz

J J grillion

Constaté par nous soussigné Maire de Gauchy faisant fonction d'officier Public de l'Etat Civil

Joüart

Du vingt quatriéme jour du Mois de Nivôse cinq.
de l'an Neuf de la Republique

10.
Marie anne andré

Acte de Décès de Marie Anne André agée de Cinquante Et un An fille de Jean andré Couvreur En chaume et de Marianne Colin Son Epouse résidan a Sucy, Tous deux décédés, la defunte Epouse de Pierre Denis Moudin Vigneron agé de 52. ans, morte Le 22. Nivôse a onze heures du Matin.

Le dit Decès fut Declaré a moi fait Par Le Susdit Pierre Denis Moudin, Epoux de la décédée, accompagné de Jean Louis Fremont Vigneron agé de Vingt Huit ans et de Jean Baptiste Le Large Jardinier, Tous deux Domiciliés dans cette Commune Lesquels ont signé La dite Declaration.

Moudin
Le large
Fremont

Constaté Suivant la loi par moi Off. de Garde Soussigné faisant fonction d'Off. Public de l'Etat Civil.

Vriart

Jean Louis Caumt

Du vingt cinquiéme Nivôse de l'an 9e. de la Rept.

11e. Acte de Decès de Jean Louis Cauma fils de Louis Cauma Vigneron agé de quarante quatre ans Et de Marie Catherine Sagent agée de Vingt

quatre ans, Domicilié dans cette Commune le
dénommé agé de Sept Jours Dt mort le 22. Courant

La ditte Déclaration, m'a été faite par le d.
Ct. Louis Camus Père de l'Enfant, accompagné
de Jean Louis Jemmon Vigneron agé de trente
huit ans et de Jean pierre Sagere Vigneron
agé de Cinquante Six ans, tous Deux domiciliés
dans cette Commune, Lesquels ont Signé
cette d. Déclaration avec nous le Sus.

L Camus J. Jemmon

Courtalé Suiv. la loi par moy Maire
de Garde soussigné faisant fonctions d'officier
Public de l'Etat Civil.

Courtalé

Du onze Pluviose de l'an neuf de la République

12. Acte de Décès d'un enfant mâle, mort en naissant, fils
de Louis Claude Couturier, Vigneron, et de Marie Madeleine
Serin, son épouse, domiciliés dans cette Commune, sur la
déclaration de Catherine Vallere, femme Guy, agée de 42. ans,
Sage-femme, jurée de la Commune de Bouzigal, laquelle a
Signé la présente déclaration avec Louis Claude
Couturier, père de l'enfant; la mère étant accouchée subitement
de Cinq mois.

Courtalé Suivant la loi par moi, Maire de Garde,

SEINE ET OISE
REPUB. FRA.
25 cen.

Soussigné, faisant fonctions d'officier public de l'Etat Civil. Joüart

Six

Du Dix-neuvième jour du mois de Ventose an neuf de la Rep.

1.9. Acte de décès de Marie Madeleine Servin, âgée de Vingt deux ans,
Marie Mag.e Servin femme Couturiers fille de Jean Louis Servin, Vigneron, et de Marie Catherine Servin, Domiciliés en la d.e Commune, Epouse de Louis Claude Couturiers, Vigneron, âgé de Trente Deux ans; laquelle est décédée — ce jourd'huy à quatre heures du matin; la d.e déclaration m'a été faite par Louis Claude Couturiers, Epoux de la défunte, accompagné de Cit.ens Vincent Louis Servin, Vigneron, âgé de 51. ans, et de Jean Louis Fremont, Vigneron, âgé de 38. ans, lesquels ont tous signé la présente. Fremont

Constaté suivant la loi, par moi, Maire, soussigné.

Joüart

Louise Henriette Boudin — du 13. floréal de l'an 9.e de la République

14. Acte de Décès de Louise Henriette Boudin, fille de Jean Baptiste Boudin cultivateur âgé de quarante deux ans et de Marie Magdelaine dorange âgée de vingt huit ans, Domiciliés dans cette Commune. La dite âgée de sept jours est morte Le 29. Germinal à 9.h. du matin. La dite Déclaration a moi faite par le d. Cit.en Jean Baptiste Boudin pere de la Défunte, accompagné de Jean Louis Fremont Vigneron âgé de trente huit ans et de Sieur Henry Rosay, Instituteur âgé de trente

deux ans, tous deux Domiciliés dans Cette Commune et ont signé ainsy que le Sieur La présente Déclaration. J. B. Boudin

Fremont

Constaté suivant la loi par moi Maire de ladite Commune soussigné faisant fonctions d'officier public de l'Etat Civil.

Voiart

Dep.t de l'Aisne
ville de St. Quentin

Extrait du Registre aux actes de Décès pour la Section de St. Quentin Dep.t de l'Aisne.

Du vingtième jour de floréal de l'an 9.e de la République française.

Acte de Décès de Charles Philippe Voiart, décédé ce jourd'hui a sept heures du Matin, agé de deux ans quatre Mois, Né au petit Catelet Commune de ladite Section Dep.t de Seine et Oise, demeurant a St. Quentin fils de Jacques Philippe Voiart et de Jeanne Amable Boutelet, sur la déclaration a nous faite par le Sit. Ange François Alexandre Klein demeurant a St. Quentin Inspecteur des Sous Directeurs de fortifications qui a dit être Ami du Defunt et par le Sit. Pierre Antoine Duplat, demeurant a St. Quentin

Sept.

profession de Commissaire aux Inhumations
qui a dit être l'ami du Défunt
a ont signé au Registre Mein Le Duplat.

Constaté par nous Jacques Louis Joseph Houdet
Maire de la ville de St Quentin faisant Les
fonctions d'officier public de l'Etat Civil signé
au Registre Houdet Maire.

Pour Extrait conforme
signé Houdet

Pour Copie conforme de l'Extrait a Nous adressé

Jean Baptiste
Fremont

Jviart.
Cte

Du Vingt quatrième Jour du Mois de Messidor
de L'an Neuf de la Republique

16. Acte de décès de Jean Baptiste Fremont
agé de quatrevingt Seize ans, Natif de cette
Commune et fils de defunts Jean Siene Fremont
Et de Marguerite Morigna aussi de cette
Commune decedé ce Jourd'huy a Minuit
La dite Déclaration m'a été faite par Jean
Siene Fremont son fils et Jean Louis Fremont
Son petit fils, Tous deux vignerons et domiciliés
dans cette Commune ayant l'age Requis
Lesquels ont Signé Fremont

J. L. Fremont

Constaté suivt Cte par moi Maire de
garche soussigné faisant fonction d'off. Public de l'état civil

Jviart.

329

Joseph François Dorange

Du huitième Jour du mois de Thermidor de l'An Neuf de la République.

17. Acte de Décès de Joseph François Dorange âgé de huit Jours, natif de cette Commune, fils de François robert Dorange & de Reine Louise Sophie Le Roy, decédé de ce Jour.

Ladite Déclaration m'a été faite par Claude robert Dorange Vigneron agé de soixante Cinq ans, & par Jean Louis fremont agé de trente huit ans, tous deux domiciliés en ladite Commune, ayant l'age requis, lesquels ont fremont signé

Constaté suivant la loi, par moi maire de Garches soussigné, Jesaus fonctionnant d'Officier public de l'Etat civil

Viard

Du Quatorzième Jour du mois de Thermidor de l'an Neuf de la République.

Magdelaine Fron

18. Acte de Décès de Madeleine Fron, agée de Sept mois, native de cette commune, fille de Jacques Pierre Fron & de marie Thérèse Martin Ses père & mere, decédée de ce Jour.

Ladite Déclaration m'a été faite par Vincent Louis Bourgeon Cordonnier agé de Cinquante Sept Ans & par Jean Louis fremont agé de trente huit ans, tous deux domiciliés en ladite Commune, ayant l'age requis, lesquels ont signé

Constaté suivant la loi par moi Maire de

Fait

Garches le Jour susdit, faisant fonctions d'Off.r Public de l'Etat Civil.

Voüart

Du Cinquième Jour du mois de fructidor de l'An neuf de la République.

Rose Sagaret

Acte de Décès de Rose Sagaret agée de Sept ans & Six mois, native de cette Commune, fille de Henry Henriette Sagaret & de Marie Fremont ses père & mère, Vignerons domiciliés en ladite Commune, decedée ce Jour.

Ladite Déclaration a été faite par Jean Pierre Sagaret Vigneron agé de Quarante Six ans & par Jean Louis Fremont agé de Trente huit ans tous Deux domiciliés en ladite Commune, ayant l'age requis, lesquels ont Signé h. h. Sagaret Fremont

Constaté Suivant la Loi par nous Maire de Garches soussigné, faisant fonctions d'Officier public de l'Etat civil.

Voüart

Arrêté par moi maire de la Commune de Gauches faisant fonctions d'officier public de l'état civil, au dit lieu ce premier vendémiaire de l'an dix de la république.

Voüart

Table Alphabétique

neuve

des dits contenus dans ce registre

Audré / Marie anne / ---------- 5 cinq feuillet
Bellanger / Jacques Louis / ---------- 4
Bonnet / Antoine / ---------- 3
Boudin / Marie françoise / ---------- 3
Boudin / Louise henriette / ---------- 6
Canut / Jean françois / ---------- 3
Canut / Jean Louis / ---------- 5
Clemence / Louise / ---------- 4
Un enfant mort en naissant, à Claude Couturier 5
Dorange / Joseph françois / ---------- 7
Firli / Etienne / ---------- 2
François / Marie Louise / ---------- 2
Frémont / Jean Baptiste / ---------- 7
Le Certre / Marie françoise / ---------- 1
Bonnier / Antoine Victor / ---------- 1
Gron / madeleine / ---------- 7
Sagerot / Rose / ---------- 8
Voyart / Charles Philippe / ---------- 6
Yesin / Marie madeleine / ---------- 6

Dix. un d.s feuilles

Premier feuillet.

DÉPARTEMENT DE SEINE ET OISE.

TROISIÈME ARRONDISSEMENT.

COMMUNE de Garchet

REGISTRE

Pour servir de premiere minute aux actes de naissances, qui se feront pendant la dixième année Républicaine, en la Commune de Garchet

Contenant Dix feuillets, cotés et paraphes par premier et dernier, par moi soussigné Préfet du Departement.

A Versailles, le Vingt huit Fructidor, neuvieme année de la Republique.

Pour l'absence du Prefet,
Le Secrétaire-général de la Préfecture,
Leyronet

1

Du dixieme Jour du Mois de Vendemiaire de l'an dix de la Republique.

Acte de Naissance de Magdelaine aînée Perret née le 7. vendemiaire de l'an dix à trois heures après midy fille de Pierre Louis Perret Jardinier agé de trente sept ans Et de Louise Lourdet agée de vingt six ans, ses Epoux Legitime, la déclaration Nous a été faite par Pierre Louis Perret pere de l'enfant.

Magdelaine aînée Perret

Le sexe de l'Enfant a été reconnu être feminin

333

Le présent de aimé Joseph Robert Le Service —
domicilié a Paris, rue Sigale N°. 33. section du Mont blanc
agé de trente six ans, premier temoin Et de
Magdelaine Rousselle veuve duteil agée de trente
cinq ans, domiciliée dans cette commune, second
temoin, desquels ainsy que le dit sus dit ont
signé avec moy Robert Verret

veuve Femme Duteil

Et lecture faite suivant la loi par moi Jacque
Philippe Voiart Maire de garches faisant
fonction d'officier Public de l'Etat Civil

Voiart.

2

Marie Rosalie Grillon

du vingt quatrième jour du Mois de Vendemiaire
de l'an dix de la Republique.

Acte de Naissance de Marie Rosalie, née le
vingt deux vendemiaire a dix heures du Matin fille de
François Joseph grillon et de sa Légitime femme Marie Esther
Fondin. La déclaration nous a été faite, par François
Joseph grillon pere de l'Enfant.

Le sexe dudit Enfant a été reconnu, Le présent
de Pierre Noël grillon Vigneron de la Commune de
Sollond agé de cinquante deux ans, oncle de l'enfant, premier
temoin et de Marie agnès Fondin femme grillon
Tante de l'Enfant agée de quarante ans, deuxieme
temoin lesquels temoins ont signé, ainsy que

2ème
B

Le pere de l'Enfant.

m a Caudin f Grillon

f Grillon

Constaté suivant la loy par moi Jayuer Philippe Voüart, Maire de Garches, faisant fonction d'officier Public de l'Etat Civil.

Voüart.

3

Nicolas François Villain

Du onzieme Brumaire de l'an dix de la République

Acte de Naissance de Nicolas François, né le huit Brumaire a dix heures du soir, fils de François Leopold Villain Maréchal ferrant agé de cinquante un ans et de Marie Corbonnois son Epouse légitime agée d'environ vingt huit ans domiciliés dans cette Commune. La déclaration nous a été faite par François Leopold Villain pere de l'Enfant.

Le sexe dudit enfant a été reconnu en présence de Nicolas Corbonnois Vigneron agé de cinquante deux ans, premier Témoin et de Marie françoise Louise Villain femme Cosselet domiciliée a Vinoffle agée de quarante un an 2e. Témoin, Les quels Témoins ont signé ainsy que le pere de l'Enfant.

N. Corbonnois N. Villain f. Cosselet

Constaté suivant

Constaté suivant la loi par moi, Jacques philippe Voïart, Maire de Garches, faisant fonction d'officier public de l'état civil.

Voïart.

4

Pierre antoine Dupuis

Du premier Frim.e de l'an dix de la République.

Acte de Naissance de Pierre Antoine, fils Legitime de antoine Marie Dupuis Vigneron Demeurant de Jeanne Brignolhé ses Pere et Mere, né d'hier a deux Heures après midy, dans cette Commune.

Le Sexe dudit Enfant a été reconnu Masculin En présence de Pierre Vincent Dupuis, Vigneron agé de trente Six ans et de la Citoyenne Marie antoinette Christine Elevanie hier agée de vingt Six ans, femme de Pierre antoine Moudin Demeurant dans cette Commune.

Sur la Réquisition a moi faite par antoine Marie, Dupuis Pere de l'Enfant qui ont tous Signé. ant.e Dupuis P.e Dupuis

Marc Peret

Constaté suivant la loi par moi Maire de Garches, faisant fonctions d'officier Public de l'Etat Civil.

Voïart.

M

5

Marie Catherine Nicole Meunier

Du quatorzieme Jour du mois de Fructidor de l'an dix de la République.

Acte de Naissance de Marie Catherine Nicole, fille Légitime de Etienne Simon Meunier Vigneron et de Catherine Corbonnois Domiciliés en cette Commune, Née de ce Jour a huit heures du Soir.

Le Sexe dudit Enfant a été reconnu Etre du feminin en présence de Nicolas Corbonnois Vigneron, agé de Cinquante un ans, et de Marie Genevieve Dorange femme Meunier agée de Soixante ans, Domiciliés dans cette Commune, Sur la Réquisition a moi faite par Etienne Simon Meunier pere de l'enfant Nicolas Corbonnois a seul signé, les autres ayant déclaré ne le savoir.

Controlé suivant la loi par moy Maire de Gentilly, faisant fonction d'officier Public de l'Etat Civil.

D. Jovian
Mr

6

Vincent-
Dominique
Canut

Du Vint Et un frimair De L'an Dix
De La Republique

Acte De Naissance De Vincent Dominique
Canut fils Legitime De Jean francoix Canut
Laitier et De Mariane chandelier Domiciliez
ent cette Commune né De ce Jour a Neuf
heure Du Matin

Le Sex Dudit Enfant a eté reconnu etre
Du Masculin En presence De

Vincent Dominique Canut Blanchisseur agé
De Trante Six ans et De Marie Jane genevieve
Merciez age De Vinte huite ans Domiciliez
Dans cette Commune Sur La requisition a moi
faitte Par Jean francoix Canut pere De
Dit Lenfant Ladite Merciez a Declaré
Savoire Signe Les autre ayante Declaré
ne Savoire Signe ... genevieve Mercier
Constaté Suivant La Lai par Moi
Maire De Garche faisant fonction D'offic
Public De L'etat civile

P. Privat

Du vint huite frimaire De L'an Dix De
La Republique

1

Henry Louis Rozay

Acte De Naissance De henrij Louis Rozay fils Legitime De Pierre henrij Rozay Marchand De vin et De Marie antoinette Desarij Domicilié en cette Commune — né De ce jour a une heur et Demij Du matin

Le Sex Dudit Enfant a été reconnu etre — Masculin En presence De —

Simon Louis Lemir Epicier agé De quarante Trois ans et De Marie cecile Rozay agée De trente Deux ans femme De Joseph Marie Levin Blanchisseux Domiciliez En cette Commune —

Sur La Requisition a moij faite Par Pierre henrij Rozay pere De Lenfant qui ont Signé —

Rozay Lemire

M C Rozay femme Leviens

Constaté Suivant La loi par Moij Maire De Garche faisant fonction Dofficiez Public De Letat civille.

Viart

1802.

15

Du dit quatre [illegible]
Mois De pluviose an Dix De
La Republique

336

Jean baptiste Julien

Acte De Naissance De Jean Baptiste fils Legitime De Pierre Vincent Julien Vigneron Et De Marie Catherine Berot Domiciliés en cette Commune Né Ce Ce Jour a huite heur Du Matin

Le Sus Dit Enfant a été Reconnu Etre Du Masculin en presence De Jean Baptiste Julien Vigneron agé De Vingt Sept ans Et De Marian Divary fils De Marc antoine Divary Vigneron Et De angelique Domiciliés ent La Dite Comune

Sur La Requisition a moi faite Par Pierre Vincent Julien Pere + Le dit enfan La Dite Mariage Divary a Declaré Ne Savoir Signer — approuvé un Renvoi et deux mots rayés

Jean Baptiste Julien

+ du dit

Constaté Suivant La loi Par Moi Maire De Garche faisant fonction Officier publique De Lete Civile

P. Viard

Du Dix septe Jour Germinal Huitieme

Le Lan Dix De La Republique

Jean

Jean Marie Le Maire

REP. FRA. SEINE ET OISE. 25 cent.

Acte De Naissance De Jean Marie fils Legitime De Jean Le maire et Marie francoise Conjoux Domiciliez en cette Commune né ce Jour a quatre heure du matin

Le Sexe Du Dit enfant a été reconnu être du Masculin en presence de

Jean ange charlier Maçon agé De trente Le ans originaire De Ville parisis Departement De Seine et marne Domicilié en La Commune De passy Departement De La Seine et Marie anne Montagne agé De Vingt deux ans fille De Gabriel Montagne et Marie La croix ces pere et mere Domiciliez en cette commune

Sur La Requisition a moy faite par Jean Le maire les Dits Comparant ont tous Signé Sur Le registre

X

Jean Le Maire

Charlier

Constaté Suivant La loi Par moy Maire Des Parties faisant fonction Dofficier public Delegué De La Ville

Pouart

337

Jean Marie Divary

Du Neuvieme jour De Germinal
De L'an 2e De La Republique

Acte De Naissance De Jean marie fils Legitime De Jean Baptiste Divary vigneron et De marie agate Boudin Domic. en cette Commune né de ce jour a quatre heur Dumatin

Le Sexe dudit Enfant a été Reconnu du masculin en presence de Etienne marie Ridoux âgé De vint ans Blanchisseur Domicilié en La Commune de villedavrai Dep.t De Seine et oise et de marie victoire Boudin age de Dix sept ans fille De Jean Pierre Boudin et marie Catrine Breton Les Pere et mere Domiciliz en cette Commune

Sur La Requisition a moij faite Par Jean Baptiste Divary Pere De L'Enfant qui ont tous Signé

Ridoux

victoire Boudin

J. B. Divary

Constate

Suivant La Loi par moi Jacques Philippe Voiart Maire de Garches faisant fonction d'officier Public de Etat Civil

P. Voiart.

11

Casimire Thiébaut

(Du trentieme Jour du mois de Germinal de l'an dix de la République)

Acte de Naissance de Casimire fille Legitime de Charles Joseph Thiebault Vigneron agé de trente deux ans et Environ et de Geneviève angelique Guerin Leur Epouse agée de trente huit ans, domiciliés dans cette Commune.

Le Sexe dudit Enfant a été reconnu feminin En presence de Jean Louis Fremont Vigneron agé de trente huit ans et de Jacques Louis Champein Tisserand agé de quarante trois ans, de cette Commune et de André Lexier et amable Casimire Sabine Voiart Mineur, aussi de cette Commune, et domiciliés

Sur la Requisition a moi faite par Charles Joseph Thiebault père de l'Enfant qui a dit Vous signé a l'exception du pere qui a déclaré ne le savoir.

J. L. Fremont J. Champein

A. C. Voiart

André Lexier

Contrôlé suivant la loi par moi Jacques Philippe

338

Voiart Maire Soussigné faisant fonction
d'officier public de L'Etat Civil.

P. Voiart.

12

Du Vingtième jour du mois de Germinal de
L'an dix de La Republique

Henriette Hyacinthe Lalande

Acte de Naissance de henriette Hyacinthe fille
Legitime de pierre francois Lalande vigneron agé
de cinquante ans et de jeanne et a sainte Boudin
agé de trente ans domiciliés en cette Commune —

Le sex dudit Infant a été reconnu feminin
En presence de Joseph Lalande age de vingt cinq
ans domiciliés ent La Commune de Garche et de
Marie henriette Lalande agé de vingt ans femme
de francois Germin domiciliés ent La Commune
de Pecq Departement Seine et oise —

Sur La Requisitions amoy faites par pierre
francois Lalande pere de L'enfant qui ont
tous Signé a L'exception du pere qui a de
clare ne Savoir Signer

Lalande

Marie henriette
Lalande

Constaté Suivant La loy par moy Jacque
Philippe Voiart Maire Soussigné faisant fonction
d'officier publique de L'Etat civil P. Voiart

15

Du Quatorzieme Jour du moÿ de floreal 7eme
De Lan 8e De La republique

anne Maydelaine fremont

Acte De Naissance De anne Madelaine fille Legitime De pierre claude fremont Vigneron agé de Vingt et vans Et De anne Madelaine Grillons agé Dix huit ans Tous Domiciliés ent cette Commune

approuvé 6 mots Vingt Capt

Le Sexe Dudit Enfant a été reconnu etre feminin En presence De Jean Pierre fremont agé De soixante Et six ans Domicilié ens La Commune De Jarcher Et De anne Genevieve Le Sevre agée De Cinquante Cinq ans femme De Jean Louis Boudin Vigneront Et Domiciliés ent Les Commun De Jarcher

fremont anne genevieve Le Sevre fremont

Sur Les Requisitions amoÿ faite par pierre Claude fremont pere De Lenfant qui Declare Savoir Signé Et ont Signé Avec Les requisitions

Constaté Suivant La loÿ par nous Jacque

319

Philippe Viüart Maire soussigné faisant fonction
d'officier publique de l'Etat civil
un mot rayé nul
Viüart

14

Du sixieme Jour du Mois de Prairial de l'an dix de la République.

François Marguerite Elisabeth Josset

Acte de Naissance de françoise Marguerite Elizabeth Née du vingt huit floréal a h. heures du matin, fille de Louis Jonet Vigneron, agé de vingt sept ans domicilié dans cette Commune Et de Elizabeth Saint sa Légitime épouse agée de vingt six ans, aussi de cette Commune.

Le Sexe du dit Enfant a été reconnu féminin En présence de françois Signy, Vigneron, agé de quarante trois ans, et de Marguerit Seriot Epouse de Jean Philippe Jonet demeurant a St Flond Courtaux, agée de trente six ans.

Sur la Requisition à moi faite par Louis Josset pere de l'enfant qui ont signé a l'exception du pere qui a déclaré ne le savoir et du parrain

Josset Seriot Josset

marque de françois Signy

Courtaté suivant la loi par moi Jacques Philippe Viüart Maire soussigné faisant fonction d'officier public de l'Etat civil

Viüart

RÉP. FRA. SEINE ET OISE. 25 cent.

8 ème

Du Vingt cinquieme jour du Mois de Messidor de l'an dix de la République

Pierre fils de J. Boudin

Acte de Naissance de Pierre Louis fils de Jean Louis Zakarie Boudin Vigneron, agé de Vingt cinq ans et de Marie Geneviève Sophie Dorange agée de vingt deux ans, né Le vingt un du Courant a deux heures après Midy ses pere et Mere domiciliés dans Cette Commune.

Le Sexe du dt. Enfant a été reconnu Masculin En présence de Pierre Joseph Dorange, de cette Commune, de Marie Elisabeth Boudin Mineure de Marie Therese Celine Veuve de Zakarie Boudin grand Pere du Nouveau Né, Et de Jean Louis Zakarie Boudin pere de l'Enfant, lesquels ont signé a l'exception de la grand mere qui a déclaré ne le savoir.

J. L. Z. Boudin.

M. C. Boudin

Celine + Veuve Boudin

P. J. Dorange

Contrôlé suivant la loi par moi Jacques Philippe Voïart Maire soussigné faisant fonction d'officier Public de l'Etat Civil.

Voïart

340

16

Du Sixieme Jour de Germinal de l'an dix

jean Baptiste Cobus

Acte de Naissance de Jean Baptiste, né du p.e Germinal a deux heures du matin du Legitime Mariage de françois Cobus, Macon, agé de Trente trois ans et de Marie genevieve Soudin domiciliés dans cette Commune.

Le Sexe du dit Enfant a été Reconnu Sur la Requisition a moi faite par Le dit Cobus pere de L'Enfant, en présence de Jean Baptiste Soudin agé de dix Neuf ans, vigneron, Marie aimée Serin agée de vingt un an, Lesquels ont Signé, a l'exception de Soudin qui a déclaré ne Le Savoir. Signé Cobus M. E. Serin Chiart off.r

17

Du vingtiéme Jour du Mois de Germinal de l'an dix de la République

Pierre frederic Camut

Acte de Naissance de Pierre frederic né d'avant hier, fils de Vincent Dominique Camut Manufacturier et de Marie Jeanne genevieve Mercier de Legitime Epouse, Domiciliés dans cette Commune

Le Sexe du dit Enfant a été Reconnu Sur la Requisition a moi faite par Vincent Dominique comme pere de l'enfant En présence de Pierre Martine fontenier a.t Cosne agé de quarante Trois ans, et de Maydelaine

SEINE ET OISE
25 cen

Dumanoir agée de trente un an, domiciliés
au Cas. Clovis, Lesquels ont signé avec Nous
à l'exception du Père qui a déclaré ne le savoir

Madeleine Dumanoir
Constaté &c. Fleuriot
Joüart

16 Du quatrième jour du Mois de fructidor de
l'an dix de la République.

marie Louise Serin

Acte de Naissance de Marie Louise, fille de
Jean Louis Serin Vigneron & de Louise Cheralier
Sa Légitime Epouse, le Père agé de trente six ans
ainsi que la mere, Domiciliés dans cette Commune.

Le Sexe du dit Enfant a été Reconnu sur la
Réquisition a moi faite par le dit Serin Père
de l'Enfant, En présence de Marie Louis Chevalier
Tapissier au Chesné agé de quarante ans, & de
Marie Louise Serin agée de dix neuf ans
lesquels ont déclaré ne savoir Signés a l'exception
du Père qui a Signé

J. L. Serin

Constaté par moi Maire Soussigné

Joüart

19 L'an quatrième Jour du Mois de fructidor de l'an dix de la République

jean pierre didier pommier

Acte de Naissance de Jean Pierre Didier, fils Légitime de Pierre Louis Pommier, vigneron agé de quarante sept ans et de Marie Roger Son Epouse, Né Le trente Termidor D. a Six heures du Soir.

Le Sexe du dit Enfant a été reconnu Sur la Réquisition a moi faite par Le dit Pommier Pere de L'Enfant, en présence de Jean Pierre Perin agé de vingt ans, Vigneron et de Marguerite Didier Voisin agée de Seize ans, Les quels ont signé a l'exception de la derniere qui a déclaré ne le savoir.

Jeanpierre Louis Pommier

Enregistré suivant la Loi par moy &c.

D. Joüart

Nre

20 Du treizieme Jour du Mois de fructidor de l'an dix de la Republique

marie cecile pommier

Acte de Naissance de Marie Cecile née du onze Courant a huit heures du Matin, fille Légitime

10ème et Dix Juillet.

de Denis Louis Meunier Vigneron agé de Trente deux ans, et de Marie Louise Françoise Chaillou son épouse agée de Trente deux ans

Le Sexe du dit Enfant a été reconnu feminin Sur la Réquisition a moi faite par le D. Meunier Pere de l'Enfant, en présence de Jean Baptiste Chaillou agé de vingt huit ans, Vigneron de ce lieu et de Cecile Moudin agée de vingt cinq ans lesquels ont signé a l'exception de la derniere qui a déclaré ne le savoir, ainsi que le Pere de l'enfant. Jean Baptiste Chaillou

Constaté suivant la loi par moi M. J.

Joliart

21

Du vingt sixième jour du mois de prairial an dix de la République

Acte de Naissance de geneviève Victoire fille geneviève victoire Dorange légitime de Jean Baptiste Dorange Vigneron agé de Trente deux ans et de marie Louise adelaïde Meunier, agée de Trente trois ans, domiciliés dans cette Commune, Née du vingt quatre prairial a midy

Le Sexe dud. enfant a été reconnu feminin Sur la réquisition a moi faite par le dit Dorange Pere de l'Enfant, en présence de Jacques Antoine Serin vigneron agé de vingt quatre ans et demi, de Cecile geneviève certain de la Commune de Sutaux, agée de vingt ans

312

Environ, lesquels ont signé a l'exception de
Geneviève Certain qui a déclaré ne le savoir.

J. B. Doranye Jacque antoine Doy
Constaté suivant la loy par moi Marie
Soussigné Vt. Poiart.

Nos		
	15.1	Boudin pierre Louis.
	2	Boudin Marie rozalie.
	6	Canut Vincent Dominique.
	17	Canut pierre frederic
	10	Divari jean maries
	21.	Doranye Genevieve victoire
	4.	Dupuis pierre antoine
	13	fresnoat madeleine aimee
	14	joffet françoise marguerite Elisabeth
	8	jullin jean baptiste
	12	lalande henriette hyacinte
	16	Lobus jean baptiste
	9	Le Maire jean marie
	5	Meunier Marie Catherine Nicole
	20	Meunier Marie Cecile
	19	Meunier jean pierre Dieu
	20	rozay henri louis
	18	savin Marie louise
	11	thiebaut Casimir
	1	Verret Madeleine aimée
	3	Villain francois nicolas

SEINE ET OISE. 25 cen.

1.er feuillet.

DÉPARTEMENT DE SEINE ET OISE.

TROISIÈME ARRONDISSEMENT.

COMMUNE de Garches

REGISTRE

Pour servir de premiere minute aux actes de mariages, divorces et adoptions, qui se feront pendant la dixième année Républicaine, en la Commune de Garches

Contenant huit feuillets, cotés et paraphés par premier et dernier, par moi soussigné Prefet du Departement.

A Versailles, le Vingt huit Fructidor, neuvieme année de la Republique.

Pour l'absence du Prefet,
Le Secrétaire-général de la Préfecture,
Seignonet

Du vingt un Brumaire de l'an dix de la République

1.° Acte de Mariage du Citoyen Jean Louis Zakarie Joudin vigneron, age de vingt quatre ans, fils de défunt Zakarie Joudin vigneron Domicilié dans cette Commune et de Marie Thérèse Edeline agée de Quarante Six ans Sa veuve Legitime aussi de cette Commune

Et de Sophie Dorange agée de vingt deux
ans fille de Joseph Dorange Vigneron agé
de Cinquante Sept ans et de Marie geneviéve
Goudin agée de Cinquante Quatre ans Sa
legitime Epouse, Domiciliés de cette Commune
Lecture a été faite de l'acte Préliminaire du
dit Mariage publié et affiché en date du
Neuf Frim.r courant au Terme de la loi.
Il n'y a pas eu d'opposition
Les dits Epoux présens ont déclaré prendre
en Mariage l'un Sophie Dorange, l'autre
Jean Louis Zakarie Goudin en présence
de Jean Louis Goudin vigneron agé de
cinquante huit ans oncle du contractant
de cette Commune.
de Jean Claude Jobin Meunier, agé de cinquante
Quatre ans de la Commune de Sérix.
de Louis Antoine Goudin Vigneron, agé de
Cinquante Neuf ans de cette Commune
de Jean Baptiste Dorange, Vigneron, agé
de Vente deux ans, Frere de la Contractante
Après Lecture, moi Jacques Philippe Poiau
Maire de Garches faisant fonctions d'officier
Public de l'Etat Civil, ay prononcé. qu'au

REP. FRA. SEINE ET OISE. 25 cen.

Nom de la loi Les dits Epoux sont
unis en Mariage, Lesquels Epoux
et Temoins ont tous signé avec Moy.

J. L. J. Boudin S Dorange

J. B. Boudin

Jean Nicolas Longuet

Mondhuit

J. B. Dorange

Viart.

2

Du vingt neuvième jour de Pluviôse de l'An
dix de la Republique francais.

Acte de Mariage du Citoyen du Citoyen Jean Nicolas
Longuet agé de Vingt six ans vigneron natif de St. Cloud
Departement de Seine et oise fils de Nicolas Longuet agé
de cinquante quatre ans, vigneron, et de Marie Julienne
Philippot agé de cinquante quatre ans, residants au dit St. Cloud
Et de Marie Genevieve Boudin agée de vingt six ans
native de cette Commune fille de defunt Louis Zacharie
Boudin vigneron et de Marie Therese Edeline agée de
quarante six ans, residante à Garches

Lecture a été faite de l'acte préliminaire du dit mariage
publié et affiché en datte du dix neuvieme jour de Pluviôse
courant, aux termes de la loi, et il n'y a pas eu d'opposition

Les dits époux présents ont déclarés prendre en mariage
l'un Marie Geneviève Boudin, l'autre Jean Nicolas
Longuet, En présence dudit Citoyen Nicolas Longuet
père du contractant, et des Citoyens Jean Claude
Gaspard Verret Jardinier agé de trente quatre ans domicilié
à Garches premier témoin, beau frère dudit contractant,
Citoyen Pierre françois Langlois vigneron domicilié
à St. Cloud agé de cinquante cinq ans oncle maternel
du contractant, deuxième témoin
Du Citoyen Jean Louis Zacharie Boudin agé
de vingt cinq ans, vigneron de cette Commune, frère
de la contractante, troisième témoin. Et enfin du
Citoyen Pierre Louis Boudin agé de soixante deux
ans vigneron de cette Commune, oncle paternel
de la contractante, quatrième témoin
Après quoi, moi Jacques Philippe Voüart
maire de Garches faisant fonctions d'officier
public de l'état civil, ai prononcé, qu'au
nom de la loi, les dits époux sont unis en
mariage, lequel acte a été signé avec moi
à l'exception de la contractante qui a déclaré ne
savoir
Jean Nicolas Longuet

Marque de marie geneviève Boudin

N Longuet J. J. C. G Verret J. L. Z. Boudin
P. Langlois P. L. Boudin
P. Voüart Maire.

SEINE ET OISE
REP. FR.
25 cent.

3

Du Vint Cinq floreal an dix
De La Republique francoise

Acte De Mariage Du Citoyen Jorge
Clotil perriot agé De trente cinq ans veu
en premiere noces de De feuent Madelaine
Louise Dupuis et fils De Jean Jorge perriot
agé de soixante et six ans Vigneront et
De Marie Marguerite francoise Domié
Liez ent La Commune De Garches
Et De Marie genesieve Metivet agé de
vingt six ans Native De cette Commune
fille De Pierre francois Metivet Laine Vigneront
agé de Cinquant sept ans et De De feuent
Marie Genevieve pelliez
Lecture a été faitte de Lact preliminaire
Du dit Mariage publié et affiche en dat
du huitieme jour du mois De floreal
Courant Conforme De la loi et il ny a eu
eu Doppositions Les dit é pour prefant
ont De clare prendre en Mariage Lun
Marie Genevieve Metivet Lautre Jorge
Clotil perriot ent presens Des Citoyen
Guilaume Meunge oncle Maternell Du Contra
Ctan agé De soixante ans Domicilié en cette
Commune et de Jean Louis Boudin

345

Signeront agé De soixante ans aussi Domiciliez ent Ladite Commune

Pour Temoin De La Contractante Le Citoyen Jean François Metiset agé de trente trois ans frere De La Contractante Baron Domicilié en La Commune De Sevre Departement Seine et oise Marc antoine Metiset agé De vingt huit ans frere De La Contractante Baron Domicilié ent La Commune De villedavrai Departement de Seine et oise quatorsieme Temoin —

Après quoi Moy jacque Philippe Poyart Maire De cette Commune De Garche faisant Les fonctions D'officier public De Letat civill ait prononcé au Nom De La loi Les dit epoux Leur unij ent Mariage Les quelle ont tous signé avec moij a La exption De La Contractante qui a declaré ne Sauoir Signe —

g. c. periet jean Louis Bâti

Poyart

J. F. Metiset

M a metiset

ENREGISTR.
SEINE ET OISE.
25.
cen.

Seine
B

6ème
B

7 eme
13

Jeanne et Dlle Jouillet

13

M^or

1 { Boudin jean louis { cafetier
et Sophie Dorange.

2 { Longuet jean nicolas
Boudin Marie Geneviève

3 { Perriot Georges Clotilde
Metivet Marie Geneviève.

1er feuillet

DÉPARTEMENT DE SEINE ET OISE.

TROISIÈME ARRONDISSEMENT.

COMMUNE de Garches

REGISTRE

Pour servir de premiere minute aux actes de décès, qui se feront pendant la dixième année Républicaine, en la Commune de Garches

Contenant Dix feuillets, cotés et paraphés par premier et dernier, par moi soussigné Préfet du Département.

A Versailles, le Vingt huit Fructidor, neuvieme année de la République.

Pour l'absence du Préfet,
Le Secrétaire-général de la Préfecture,
Lepronet

1 Du huitième Jour du Mois de Frimaire de l'an dix de la République.

Magdelaine aînée Acte de Décès de Magdelaine aînée Venet Venet âgée de deux Mois, fille de Pierre Venet l'aînée Jardinier de cette Commune et de Louise Rousselet son Epouse, laquelle est décédée d'hier à onze heures du soir.

Sur la déclaration à moi faite par le dit Pierre Venet Pere de l'Enfant, accompagné des

Citoyens Jean Louis fremont Vigneron, agé de trente huit ans, ami et de Jean Rousselet agé de soixante ans savoir, grand Pere de la décédé lesquels ont signé avec moi, a l'Exception de Pierre Perret qui a déclaré ne le savoir.

Rousselet Fremont

Courtaté par moi Maire de garches faisant fonction d'officier Public de l'Etat Civil.

Vivian
Mr.

2

Elisabeth Rose laine

Du vingtiéme jour du mois de Frimaire an dix.

Acte de décés de Marie Elisabeth Rose, l'aine agée de dix mois, fille de Jacques lainé vigneron agé de quarante ans Et de Anne francoise Rochelet son Epouse Domiciliés dans cette Commune decedé d'hier a onze heures du soir.

La Déclaration m'a été faite par Jacques lainé Pere de l'Enfant accompagné de Jean Baptiste Rose Vigneron agé de cinquante ans et de Jean Louis fremon agé de trente huit ans, tous deux Domiciliés a garches et ont signé le Pere a déclaré ne le savoir. J. B. Decour Fremont

Courtaté

SEINE ET OISE. 25 cen.

par nous Maire de Garches soussigné faisant fonctions d'officier Public de l'Etat Civil.

Frïart

3

Du vingt huitieme Jour Du Mois De frimair de la Lan dix

Jaques Beauchela

Acte De Décès De Jaques Beauchlas agé De Trante Et uns ans Maçon Et poux. De la Citoyene perot De soixante Et Dix Lieu Commune De Linac Les Bois Jean Beauchlas andrion Les pere Et mere Martin perot fame De La veuve Martin Beauchlas frere Du Decede Dernier a Minuit —

La de Claration ma été faitte par Jean Loui fremont Vigneron agé De Trante huite ans Et De Jean la Lamour Maçon De cinquante ans tous Deux Domiciliez De cette Commune a Garche Et ont signé Avec Les Registres

Lamour fremont

Constaté par moi Maire De Garches soussigné faisant fonctions D'officier Public De l'Etat Civil

Frïart

352

4

L'an Mil huit cent Soixante Sept le Vingt Deux du mois de Novembre
à Dix heures

Acte de Décès de Jeanne Victoire Breton
âgée de soixante et quatorze ans de la
Commune de Garche département de Seine
et Oise veuve de Jean Victor Breton
et fille de Jean Louis Breton et de Anne
Madeleine Lagaret de Ladite Commune est décédée
d'hier à onze heures du matin

La Déclaration m'a été faite par Louis
Michel Breton son fils vigneron âgé de
quarante cinq ans et de Jean Pierre Boudin
Sans profession âgé de quarante deux ans
domiciliés à Garche qui ont signé

Boudin Breton

Constaté par moi Marie Du Garche
soussigné faisant fonction d'officier public
de l'état Civil

Duriaux

3

L'an Mil huit cent Soixante Sept le Deux Mai à Sept heures
du Soir

Acte de décès Madeleine Louise Dupuis
âgée de trente deux ans de Garche Dé-
partement de Seine et Oise femme

Jean

De Jorge Cloté Seriot. Et fille de
de feu Pierre Vincent Dupuis et de Marie
Jeanne Devin ~~Jeanne~~ De La Commune de Garche est
de cette D'hier a quatre heur Du Matin =

L'a Declaration ma été faite Par Pierre
Vincent Dupuis Son frere vigneron âgé de
trente Six ans Et de Jean francois Leveque Son
beau frere agé de quarante Deux ans tous Deux
Domiciliés ent La Commune de Garche et Ont
Signé Sur Les registres Deux Rayé nul =

Dupuis Leveque

Constaté par Moi Maire De Garche Soussigné
faisant fonction D'officier Public de L'
Etat Civile =

Frions

6

Du Troisieme Jour Du moy De floreal De
Lan 2x De La Republique

Siene Louis Theodore Lemire

A été De decet De pierre Louis Theodor
Lemire agé de cinq ans fils de Simon Louis
Lemir Et Marie Madelaine Lalaude
De La Commune de Garche Decede
D'hier amidy

La declarations ma été faite Par pierre
henry Rozais Marchan dessin. agé de trente
trois ans et Jan Louis fremont vigneron
agé de trente neuf ans tous Domiciliés
ent cette Commune et Onsigné

Rozais fremont

Constaté par moi Maire de Garches soussigné
faisant fonction d'officier publique de l'état
civil Joüant

7 Du quinzième jour floreal de l'an dix de la république

deux enfans Mort nés

Acte de décès de deux enfans de sexe différent
Jumeaux, morts en Naissant, nés de Jean
Claude Gaspard Venet Jardinier, et de Marguerite
Fouquet, Son Epouse Legitime, Tous deux
Domiciliés dans cette Commune, Les dits enfans
décédés d'hier a l'Instant de leur naissance a
quatre heures et demie du Soir.

La Déclaration m'en a été faite par
Jean Claude gaspard Venet Pere de l'Enfant
et par françoise Dupuis femme divary, Sage
femme Juré de la Commune qui ont signé
a l'exception de la femme divary
qui a déclaré ne le savoir. J C Gaspard Venet

Constaté par moi Maire soussigné
de la Com.e de Garches, faisant fonction d'off.
Public de l'Etat Civil Joüant

Jean François Xavier Leblanc

du vingt sixième Jour du Mois de floreal
an dix de la République.

Acte de Décès de Jean françois Xavier Le-
blanc agé de trente trois ans natif de Balion
Département de la Seine Jardinier demt. chez M. de
la Salle, dans cette Commune, Epoux de
Marie anne Lucinot Et fils de Pierre Leblanc
Et de Marie françoise Brunet, décédé en
cette Ville pierrefitte Dept. de l'ourcq.

La Déclaration m'en a été faite par Jean
Louis fremont agé de trente deux ans Cultivateur
Et le Cit.en Pierre Henry Rozay Md. de Vin
agé de trente trois, voisins du Décédé Et
domiciliés en cette Commune, Lesquels ont
signé. fremont Rozay

Constaté par moi Maire soussigné
faisant fonctions d'officier public de l'Etat
Civil. Joüart

Jean Baptiste Julien

Du dit Jour vingt six floreal an dix de la République

Acte de Décès de Jean Baptiste Julien agé de

de quatre Mois fils de Pierre Vincent Julien
et de Marie Catherine Hervé, tous natifs
Et Domiciliés a Gurcher, lequel est mort
a Neuf heures du Soir.

La Déclaration m'en a été faite par
Pierre Henry Cozay, Md. de Vin agé de
Trente trois ans et Jean Louis Fremont
Vigneron agé de Trente neuf ans tous
deux domiciliés a Gurcher qui ont signé

Cozay Fremont

Controlé par moi Maire soussigné
faisant fonctions d'officier public de
l'Etat Civil

Viart

10

Marie
Catherine
Nicole
Meunier

un mot
rayé
Vu

Ajée
Vu

du premier jour de Messidor septieme mois de l'an dix
de la République

Acte de Decès de Marie Nicole Catherine Meunier, Ajée de sept mois et demi native de cette commune fille de Pierre Meunier Et de Catherine Corbonnois Vignerons natifs Et domiciliés dans cette Commune La décédée morte a trois heures après midy.

La déclaration en a été faite par

9 vendémiaire
13

Jean Louis fremont agé de 69 ans vigneron
et par devant Louis Meunier agé de trente
ans, tous deux domiciliés dans cette commune
temoins ont signé. fremont Meunier

Constaté par moi Maire soussigné
faisant fonctions d'officier public de l'Etat civil.
Joüart.

11

Du 9e vendemiaire de l'an dix de la Republique

Henriette François Pelé de Décize de henriette françoise Souveraine
Souveraine Canut fille de vincent Dominique Canut, Manufacturier
de cette commune et de Marie Jeanne Geneviève
Mercier sa Legitime Epouse, laquelle est morte
ce jourd'hui a huit heures du matin agée de quatre ans (6)
=presente Declaration ayant été faite par Vincent
Dominique Canut Pere de l'Enfant et par
Jean Louis fremont adjoint qui ont signé.
Canut fremont

Constaté suivant la loy par moy Maire
soussigné, faisant fonctions d'officier public de l'Etat
Civil
Joüart

12

Du Sixième jour du mois de Germinal de l'an dix

Rose Magdelaine Braudin

Acte de Decès de Rose Magdelaine Braudin, agée de deux ans et neuf mois, native de Paris 2e arrondissement Division Le Pelletier, fille de Mathieu Braudin Commissionnaire de Paris, rue de Marivaux et de Magdelaine Desmarbais son Epouse légitime, La dite décédée de ce jour a deux heures après Midy

La présente Déclaration m'a été faite par Mathieu Braudin Pere de la défunte Et par Jean Louis Jeunon adjoint de cette Commune qui ont signé

Braudin Joiart

Central Cie

13

Du Dix-huitieme jour de Germinal de l'an dix de la République

François Cloud Gautier dit Lorin

Acte de Decès de François Cloud, agé de dix Mois, né a Paris le 21. vend. an dix rue de la Jonnerie N°. 175. Div.on des Marchés, fils de François Gautier dit Lorier Marchand et de Justine Dillon Son Epouse légitime, Le dit decedé de ce Jour a une heure du matin.

La présente declaration m'a été faite par Marc antoine Divay, agé de vingt trois ans Pere Nourricier de l'Enfant et par Jean Louis

Ceme

fremon adjoint de lette Commune qui
ont signé Constaté C.
M. a. Divary Joüart
fremont Maire

14

Marc antoine Divari

Du onzieme jour du Mois de fructidor an dix

Acte de Decès de Marc antoine Divary Vigneron
agé de cinquante cinq ans, natif de garches
fils de Jean Baptiste Divary et de Françoise
Josset son Epouse Le décédé Le neuf
Courant a neuf heures du Soir.

La présente Déclaration m'a été faite par
Marc antoine Divary agé de vingt trois ans
fils du défunt et par Jean Baptiste Julie
agé de vingt huit ans, gendre du Défunt
Les quels ont signé M. a. Divary
Julie Jean Baptiste
Constaté suivant la loi par moi Maire
Soussigné
Joüart

15

Du douzieme jour du mois de fructidor de l'an
dix de la République

jean pierre Didier Soumien

Acte de Decès de Jean pierre Didier fils

légitime de Pierre Louis Sommier vigneron et de Marie Roger son épouse décédé d'hier, agé de douze jours.

La présente déclaration nous a été faite par Pierre Louis Sommier père de l'Enfant et Jean Louis Fremont adjoint lesquels ont signé.

Sommier Fremont

Controlé par nous Maire soussigné &c.

Joüans

16

Du Vingt deux Floréal an dix de la Rep.

Marie Régine

Acte de Décès de Marie fille de Gilbert Séguin pharmacien demeurant rue Honoré N°. 78. à paroisse et de Marie Aubert, sa légitime épouse, laquelle est morte ce jour à trois heures après midi agée de onze Mois.

La Déclaration nous a été faite par Pierre Mayochon nourrisier de l'Enfant et par Pierre Henry Roxas Marchand de Vins tous deux domiciliés à Garches qui ont signé Roxas

marque de Mayochon

7ème

Constaté Suivant la Loi Par moi Maire
Soussigné faisant fonction de l'Etat Civil
Vriart

17

Du Vingt Deux fructidor an dix de la Rep.

Acte de Décès De Marie françoise Baillouxs
âgée de Cinquante Deux ans natif De Gaches
Département De Seine et Oise femme De Pierre
Louis Munier et fille de Jean Pierre Baillouxs
et de feu Marie Louise Julie, De la Commune
De Gaches décédée ce jourd'hui à Deux heures
après midi

marie françoise
baillouxs

La Déclaration a été faite par Jean Baptiste
Baillouxs frère De la Defunte, et par Pierre Pierre
Mozay tous Deux domiciliés en cette Commune
qui ont signé Mozay Baillouxs

+ Jean Louis
fremont —
ci joint un
Extrait de
naissance du

Constaté Suivant la Loi Par moi maire
Soussigné faisant fonction d'officier de l'Etat
Civil

fremont
ci joint

Vriart

18

Le Quatorzième jour du Mois de fructidor
An Dix

Nicolas Saulnier

Acte de Décès de Nicolas Saulnier âgé de

353

quarante cinq ans natif de St Claude
Département Jura Horloger Négociant
et Domicilié en cette Commune de Garche
époux de Catherine Dupuis fils de
défunt Claude Sautat et Catherine
Dubois ses père et mère est décédé
ce jourd'hui à deux heures après midi
+ par
La Déclaration m'a été faite
Fremont
et non signé
de trente neuf ans et le Citoyen
Pierre Henry Rogay Marchand Epicier
tous deux Domiciliés en cette Commune
de Garche qui ont signé Fremont
P. E. Fremont Maire
Constaté suivant la loi par moi
Maire fonctions faisant fonction d'
officier public
et Lita civil
+ par Pierre
Claude
Fremont adjoint
Viard

8 cmes

B

1er 3 -- Beaudry-la, jacques
12 Beaudin, rose madeleine
11 Caumt henriette-françoise souveraine
17 Chaillou marie-françoise
14 Divari, marie antoine
5 Dupuis madeleine louise
13. Gautier dit rozier françois claud
9 jullin jean baptiste
2 Lainé, marie Elisabeth rose
8. Le Blanc jean françois Xavier
6 Le Mire, pierre louis théodore
10 Meunier marie catherine nicole
15 Soumien jean pierre dieu
18 faictard nicolas
16 Jaquin marie
4 Levin anne helene
1 Perrat madeleine aînée
7 Deux enfants jumeaux morts nés.

Deuxième

10 vue et Dernière feuillet

B

Premier feuillet 13

TABLE DÉCENNALE

Des Actes de Mariage, Naissance et Décès de la Commune de Gouchar *depuis l'époque de l'exécution de la Loi du 20 Septembre 1792 jusqu'au 1.er Vendémiaire an 11.e de la République française, dressée conformément aux dispositions de ladite Loi et de l'arrêté des Consuls du 25 Vendémiaire an 9.*

DÉPARTEMENT DE SEINE ET OISE.

ARRONDISSEMENT DE VERSAILLES.

COMMUNE DE Gouchar

REGISTRE, seconde minute, contenant Deux feuillets cotés et paraphés par premier et dernier, par moi soussigné Préfet du Département de Seine et Oise.

A Versailles, le 26 Messidor an 10 de la République.

Pour le Préfet absent
le Secrétaire général de la Préfecture
Peyronet

NOMS ET PRÉNOMS DES MARIÉS.	DATES DES ACTES.
Barat — Jean Baptiste, Marié à Marie anne françoise Victoire Canton	20 Pluviôse an 8
Bazard — Marc antoine, Marié à Marie Elisabeth Bouchotte	10 Germinal 7
Bernardon — Jean, Marié à Esther Boudin	7 Brumaire 2
Boudin — Pierre Denis, Marié à Louise Denise Heron	7 Floréal 9
Boudin — Jean Louis Zacary, Marié à Sophie Dorange	20 Brumaire 10
Boudin — Pierre antoine, Marié à Marie Ant.te Christine Eleonor Héron	17 Ventôse 6

	Mariages		Date des actes	
	Boudin	Jean Baptiste Marié à Marie Madeleine Dorange	17 Thermidor an	6
	Boudin	Jean Louis marié à Anne Geneviève Le Sor	11 Brumaire	6
	Boudin	Joseph marié à Jeanne Hyacinthe Boudin	18 fructidor	2
10	Bouyque	Jean Pierre, Marié à Louise Emelie Bizouard	21 Thermidor	11
	Came	François antoine Marie à François Marie Antoinette Legay	22 Vendemiaire	3
	Came	Jean François, marié à Marie anne Chandelier	1er Vendémiaire	5
	Came	Jean Baptiste marié à Marie adelaide Divory	10 Nivôse	2
	Came	Marie François marié à Marie anne Marguerite Chaumel	5 Brumaire	6
15	Came	Pierre charle Marié à Marie Geneviève Dorange	30 Germinal	8
	Came	Vincent Dominique, marié à Marie Jeanne Geneviève Mercier	22 Floréal	5
	Chabot	Antoine Michel marié à Nicolas Louise Boucolet	1er Ventôse	2

REPUBLIQUE FRANÇAISE SEINE ET OISE 50 cent.

Mariages

Date de la publ. 13

	Cornaffe	Jean Baptiste, Marié à la paroisse Sèvres	1er Floréal	an 6
	Corbonnois	Joseph marié à Marie Jeanne Fugain	14 floréal	6
20	Cottin	Claude, marié à Marie Madeleine Faulier	6 Messidor	2
	Cordonnier	Louis Claude, marié à Madeleine Sèvres	14 floréal	6
	Decourt	Pierre Louis, Marié à Marie Catherine Dorange	24 floréal	6
	Decourcy	Bernard marié à Marie Perpétue Meunier	12 fructidor	5
	Divary	Jean Baptiste, marié à Marie Agathe Boudin	26 Germinal	7
25	Divary	Marc Antoine, Marié à Marie anne Heros	22 Floréal	6
	Divary	Jean Pierre, marié à Jeanne françoise Dupuis	21 Germinal	2
	Dorange	François Robert, Marie la Reine Victoire Baptiste Le Roy	30 Pluviôse	8
	Dorange	Jean Baptiste, marié à Marie Louise adelaïde Meunier	2 Décembre	1792

	Mariage	Date de l'acte
Dupuis	Antoine Marie, Marié à Jeanne Thimotée Boudin	12 Floréal an 9.
30 François	Nicolas Guillaume marié à Geneviève Moreau	23 Brumaire 3
Fremont	Pierre Claude marié à Anne Madeleine Grillon	29 Thermidor 9
Fugier	Marie Christophe, marié à Marie Geneviève Perin	9 Nivôse 9
Gambon	Jacques Benoist marié à Louise Sophie Julien	17 Nivôse 6
Gorjon	Jacques, marié à Elisabeth Thérèse Jeanne le Sage	30 frimaire 9
35 Grillon	François Jacques Marié à Marie Ethée Boudin.	19 frimaire 2
Guillaine	Martin, marié à Marie Louise Elisabeth Dirary	21 Brumaire 2
Jolliet	Jean Philippe, Marié à Marie Marguerite Louis	1er Juillet 1793
Jolliet	Louis Marié à Elisabeth Louise	16 Messidor 9
Le Cour	Pierre Louis, marié à Marguerite adelaïde Courtois	8 Thermidor 9

		Mariage	Date de la date	Croiss.
60	Lalande	Jean Pierre François marié à Jeanne Hyacinthe Boudrie	16 frimaire an	5
	La Couche	Jacques marié à Marie Geneviève Metivet	9 frimaire	5
	Laubin	François Marie à Marie Geneviève Boudrie	7 Janvier	1793
	Laurent	Louis Dominique marié à Marie Antoinette Perru	20 Brumaire	7
	Le Maire	Charles, marié à Catherine Roye	12 Brumaire	6
45	Le Prou	Pierre Louis, marié à Louise Geneviève Grillière	18 Brumaire	4
	Le Prou	Pierre Louis, Marié à Marie Joséphine Chaumette	23 Brumaire	6
	Lignay	Charles Denis marié à Marie Marguerite Orbelé Perru	29 frimaire	3
	Longuet	Jean Nicolas Marié à Geneviève Boudin	29 Juillet	10
	Maillochon	Pierre Marié à Marie Madeleine François Perru	16 Vendémiaire	3
50	Marguery	Jacques, marié à Marie Louise Breton	19 Thermidor	2

	Mariage	Date de cet
Mercier	Jean George Marié à Marie Geneviève Jollet	26 fructidor an 6
Meduil	Pierre Marin marié à Marie Elisabeth Perrot	14 May 1793
Meunier	Denis Louis marié à Marie françoise Chaillon	25 Pluviôse 9
Meunier	Etienne Marié à Catherine Corbonnois	5 Brumaire 9
55 Meunier	Jean françois Henry, marié à Marie Victoire adelaïde Meunier	15 Germinal 4
Millet	Pierre Marié à Anne françoise Moulon	14 frimaire 6
Moreau	Antoine marié à Marie Madeleine Moreau	13 May 1793
Perrot	George Clotilde marié à Marie Geneviève Poterot	25 floréal 10
Philippe	Pierre Marié à Marie Charlotte Lagrain	23 Pluviôse 5
60 Seguy	françois Marié à Marie anné Lainé	30 Juillet 1793
Vaucton	françois Marié à Marie anne Perrot	25 Pluviôse 5

REPUBLIQUE FRANÇAISE 30 cent

quatre

	Mariage	Date de l'acte
Rognon	Pierre Vincent marié à Marie Denise Serin	29 Messidor an 9
Mozay	Pierre Henry, marié à Marie antoinette Divary	28 Germinal 5
Serin	Jean Pierre marié à Marie Geneviève Divary	25 Thermidor 6
65 Serin	Noel Jean marié à Marie Victoire adelaïde Meunier	11 février 1793
Thibault	Charles Joseph marié à geneviève angelique Guerin	28 Thermidor 9
Cotin	Augustin marié à Marie Marguerite Bertrand	11 février 1793
Verrez	Pierre Louis marié à Louise Roubeles	12 Fructidor 5
69 Villain	François Leopold marié à Marie Perbonnet	30 Vendemiaire 9

Total des Mariages 69

Divorces		Date des actes
Divary	Jean Turre divorcé de Marie Louise Breton	14 ventôse 1793
Mossard	Jean Baptiste, divorce de Marie anne Cautin	2 floréal 2
Prozelle	Etienne Charles divorcé de Marie anne Cautin	15 floréal 2
Rotand Pmontin	Silvain divorcé de Marie Elisabeth Vigeau	3 Mars 1793

Total des divorces 4

Naissances

Cinq

Dates de l'acte

	Allamoux	Marie antoine Julien	8e Jour Complémentaire	an 9
	Allamoux	Marie Louise	10 Brumaire	2
	Allamoux	Pierre Henry	2e Jour Conser.	5
	Baldus	Marie Désiré	25 Brumaire	9
5	Beaurain	Honoré	2 Floréal	2
	Blondin	George Pierre Noël	6 Pluviôse	9
	Bouchotte	Jean Marcel	2 Fructidor	9
	Boudin	Marie Jeanne	12 Floréal	7
	Boudin	Geneviève Eléonore	29 Pluviôse	7
10	Boudin	Jean François	7 Fructidor	6
	Boudin	Marie Madeleine	21 Brumaire	7
	Boudin	Louis Joseph	24 Messidor	3
	Boudin	Jean François	5 Pluviôse	2
	Boudin	Marie Jeanne	13 avril	1793
15	Boudin	Marie adelaïde Philippine	26 février	1793
	Boudin	Louise Henriette	22 Floréal	9
	Boudin	Marie Désiré	9e Ventôse	9
	Boudin	Pierre Louis	25 Messidor	10
	Boudin	Marie Rosalie	24 Fructidor	10
20	Breton	Rosalie	7 Messidor	2
	Breton	Marie Victoire	24 Mars	1788
	Caron	Désiré André	11 Pluviôse	6
	Caron	Jean François	5 Floréal	7
	Caron	Antoine Magloire	29 Frimaire	7
25	Caron	Marie Joseph Jérôme François	10 Fructidor	7
	Caron	Jean Baptiste Victor	5e Jour Conser.	5
	Caron	Marie françoise	12 Messidor	5
	Caron	Marie Année	28 Floréal	5
	Caron	Marie antoinette Virginie	6 Pluviôse	4
30	Caron	Madeleine Marie	19 Floréal	3
	Caron	Marguerite adelaïde	10 Brumaire	3

	Naissance		Date des actes	
	Came	Marie françoise	1er Floréal	an 3
	Came	Charles Jean Louis	26 août	1793
	Came	Marie Antonnette Scholastique	29 Janvier	1793
35	Came	Marie Salmon	3 Messidor	9
	Came	Jean Auguste	21 Floréal	9
	Came	Jean Louis	16 Fructidor	9
	Came	Gertude Marie	18 Vendémiaire	9
	Came	Vincent Dominique	21 Thermidor	10
40	Came	Victoire Josephine	27 Floréal	8
	Came	Jeanne Marie	11 Brumaire	8
	Came	Pierre François	11 Germinal	7
	Came	Vincent Dominique	21 Frimaire	10
	Capdes	Claude Edme	5 Messidor	9
45	Charpentier	Pierre François	24 Fructidor	5
	Corbonoir	Marie Catherine	23 Fructidor	6
	Corbonoir	François Léopold	16 Fructidor	9
	Daudimont	Louise Josephine	5 Fructidor	4
	Decour	Marie Catherine	19 Fructidor	7
50	Decour	Marie Eugénie	14 Floréal	9
	Delille	Jean Baptiste Hyppolite	21 Février	1793
	Devary	Marie antonnette	1er Thermidor	6
	Divary	Jean Baptiste François	24 Fructidor	5
	Divary	Antoine Louis	3 Fructidor	5
55	Divary	Marie Thimotée	6 Frimaire	4
	Divary	Anne Jeanne	19 Frimaire	3
	Divary	Virginie	28 Juillet	2
	Divary	Marie Jeanne Julie	9 Janvier	1793
	Divary	Antoine	6 Messidor	9
60	Divary	Julie Louise	14 Vendémiaire	9
	Divary	Jean Marie	9 Germinal	10
	Divary	Marie Hilaire Josephine	10 Brumaire	8

Naissance

Sixième

Date de l'acte

	Dorange	Marie Marguerite	22 Floréal an 6
	Dorange	Michel Joseph	6 Pluviôse 6
65	Dorange	Silvain Henry	25 Ventôse 5
	Dorange	Marie Geneviève	15 Germinal 4
	Dorange	Jean Antoine	2 Floréal 3
	Dorange	Joseph François	2 Thermidor 9
	Dorange	Geneviève Victoire	26 Fructidor 10
70	Dorange	François	16 Ventôse 8
	Dorange	Louise Sophie	10 Nivôse 8
	Dupuis	Marie Henriette	20 Germinal 6
	Dupuis	Marie Louise	15 Messidor 4
	Dupuis	Pierre Antoine	1er Germinal 10
75	Dupuis	Elisabeth Stephanie	5 Ventôse 3
	Folly	Marie Louise	2 Germinal 3
	Folly	Marie Louise Elisabeth	30 May 1793
	Folly	Marie Madeleine	24 février 1793
	François	Jean François Léon	24 Avril 1793
80	Fréche	Pierre Henry	12 Germinal 6
	Folly	Etienne	21 Jour Comp.re 4
	Fréche	Marie Thérèse Victoire	20 Ventôse 4
	Fréche	François Dominique	28 Juin 1793
	Fréche	Charles Victor	27 Vendémiaire 8
85	Fremon	Marie Louise Elisabeth	20 Thermidor 5
	Fremon	Anne Madeleine	24 Floréal 10
	Gambon	Marie Cécile	3 Germinal 7
	Grillon	Jean François	4 Messidor 8
	Grillon	Virginie	17 Messidor 2
90	Grillon	Pierre Joseph	8 Thermidor 5
	Grillon	Jean Pierre	25 Floréal 6
	Héron	Marie Louise Isabelle	26 Janvier 1793
	Hortaux	Louise Marie	19 Floréal 4

	Naissance		Date de l'acte	
	Jadin	Nicolas Philippe	6 Brumaire	an 5
95	Jottet	Marie Marguerite	15 Brumaire	4
	Jottet	Jean le Violette	10 Germinal	2
	Jottet	Françoise Marguerite Elisabeth	6 Prairial	10
	Jottet	Jean George	27 Thermidor	7
	Judin	Jean Louis	21 Avril	1793
100	Julien	Jean Baptiste	24 Thermidor	10
	Julien	Louise Justine	16 Frimaire	8
	Le Bris	Jean Baptiste	2 Thermidor	10
	Le Cotte	Etienne Léonore	3e Jour Complem.es	5
	Lainé	Michel Marie	16 Germinal	6
105	Lainé	Marie Louise	3e Jour Complem.t	3
	Lainé	Marie Louise	10 Septembre	1793
	Lainé	Elisabeth Rose	20 Thermidor	9
	Lalande	Marie Louise	14 Prairial	6
	Lalande	Pierre Charles	6 Brumaire	6
110	Lalande	Henriette Hyacinthe	30 Germinal	10
	Lalouche	Pierre Marie	12 Germinal	7
	Lalouche	Marie Geneviève Clotilde	7 Thermidor	8
	Laurent	Antoinette Elisabeth	30 Prairial	7
	La Vigne	Josephine Alexandrine	20 Thermidor	6
115	La Vigne	Mercure	8 Frimaire	2
	La Vigne	Adele Salvinie	10 Germinal	9
	Le Blanc	Louis Baptiste	7 Thermidor	5
	Le Maire	Jean Madeleine	5e Jour Comp.re	7
	Le Maire	Marie Catherine	17 Thermidor	6
120	Le Maire	Jean Marie	17 Thermidor	10
	Le Mire	Pierre Louis Theodore	25 Messidor	5
	Le Mire	Virginie	20 Brumaire	2
	Le Moule	Marie Catherine	24 Pluviôse	5
	Le Moule	Antoinette Léonore	19 Frimaire	2

Septième

	Naissances		Date de l'acte	
125	Le Moult	Marc antoine	23 frimaire	an 2
	Le Sron	Marie Marguerite	16 fructidor	6
	Le Sron	Jacque Pierre	13 frimiat	6
	Le Sron	Pierre francoit	20 Messidor	5
	Le Sron	Vendimiaire	14 Vendémiaire	4
130	Le Sron	Veuve	23 Nivôse	2
	Le Sron	Marie Christe	3 floréal	8
	Le Sron	Marie Jotegohme	14 Thermidor	8
	Lévêque	Julienne	14 floréal	2
	Lénard	alexandrine Louite	28 Germinal	6
135	Lobru	Marie Louite Julie	11 fructidor	7
	Lobru	Marie Louite Geneviève	15 Germinal	4
	Lobru	Jean francoit	18 Brumaire	2
	Maillochon	Jean Marie	12 frimaire	7
	Maillochon	Jean Louis	28 Nivôse	5
140	Maillochon	Pierre francoit	9 Vendémiaire	4
	Maillochon	Marie Henriette	13 Messidor	2
	Maillochon	Thomas Augustin	29 Thermidor	9
	Marguery	Marie Charlotte	25 Ventôse	4
	Martinon	Marie Charlotte	30 frimaire	4
145	Metivier	Victoire	24 fructidor	2
	Metivier	Marie Marguerite Perpetue	24 avril	1793
	Meunier	henry Louis	25 Germinal	6
	Meunier	Jean Louis	30 Nivôse	4
	Meunier	Pierre Simon	17 May	1793
150	Meunier	Marie Cecile	13 fructidor	10
	Meunier	Marie Catherine	14 frimaire	10
	Montagne	Gregoire Gabriel	19 février	1793
	Montagne	Pierre Gabriel	19 février	1793
	Pajot	Pierre Marie	29 Brumaire	3
155	Pasty	hyppolite Hubert	25 Vendémiaire	2

		Naissance	Date de l'acte	
	Saunier	Antoine Victor	5 floréal an	6
	Saunier	Denis antoine	6 Vendémiaire	6
	Saunier	Marie Angélique	10 frimaire	4
	Saunier	Liberté	26 Germinal	2
160	Saunier	Célestin	30 Floréal	2
	Saussier	Jean antoine	11 Vendémiaire	9
	Saunier	Jean Pierre Denis	4 fructidor	10
	Serrion	Marie Marianne	9 Germinal	6
	Serrion	Pierre antoinette	16 Messidor	5
165	Serrion	Louis Marie	29 Brumaire	3
	Serrion	Marie Madeleine	21 Septembre	1793
	Philippe	Marie Thérèse	21 Thermidor	5
	Philippe	Pierre Jean Marie	17 frimaire	8
	Vigny	Elisabeth Pierrette	10 Thermidor	4
170	Vosley	Henry Louis	28 frimaire	10
	Vosley	Henry Thomas	2 Thermidor	6
	Sagerer	Marguerite	7 Ventôse	7
	Sagerer	Pierre Alexandre hypolite	10 Messidor	4
	Sagerer	Rose	29 Prairial	2
175	Sagerer	Alexandre	24 Germinal	2
	Sagerer	Pierre Henry	20 Janvier	1793
	Sagerer	Jean Louis	4 Messidor	9
	Sagerer	Madeleine	21 Germinal	8
	Serin	Julie Lucie	21 Floréal	7
180	Serin	Pierre antoine	17 Germinal	7
	Serin	Jumeau	17 Germinal	7
	Serin	~~Jean Baptiste~~ nous abstenons	23 Brumaire	6
	Serin	Marie Cécile	1er jour Complémentaire	5
	Serin	Denis Joseph	6 Prairial	5
185	Serin	Pierrette Denise	4 Germinal	4
	Serin	Jean Louis	2 Germinal	6

	Naissance		Date des actes		
	Sévin	Victoire Louise	10 Messidor	an	3
	Sévin	Dominique Aurore	7 Floréal		3
	Sévin	Marie Claudette Rose	18 Messidor		2
190	Sévin	Clémence Messidor	10 Messidor		2
	Sévin	Virginie	15 Floréal		2
	Sévin	Isabelle Elisabeth	14 Nivôse		2
	Sévin	Marie Victoire Noël	20 Brumaire		2
	Sévin	Joseph Jean Baptiste	9 Septembre		1793
195	Sévin	Désiré René	17 Janvier		1793
	Sévin	Marie Jeanne Désirée	18 Décembre		1792
	Sévin	Marie Louise	14 Fructidor		10
	Sévin	Victoire Joseph	20 Floréal		8
	Sévin	Jean Baptiste	13 Nivôse		8
200	Sévin	Victoire Nicolas	10 Frimaire		8
	Cautin	Etienne François	14 Frimaire		7
	Cautin	François Vincent	13 Floréal		4
	Cautin	Joseph François	17 Nivôse		2
	Cautin	Louise Scholastique	10 Février		1793
205	Cautin	François Augustin	22 Thermidor		8
	Thiebault	Catherine	30 Germinal		10
	Verez	Madeleine Aimée	10 Fundémaire		10
	Villain	Nicolas François	11 Brumaire		10
	Voriard	Charles Philippe	26 Nivôse		7
210	Voriard	Jean Marcel	2 Fundémaire		9

Total de Naissance 210

	Décès		Date des actes
	Amiot	honoré hôte défunt	9 fructidor an 6
	amoré	Mariane	24 thermidor 9
	Beauchelay	Jacque	28 frimaire 10
	Boisset	antoine Marie Ajaccio le 17 Pluviôse an 7	Constaté par l'extrait de l'an 9 fol 14
5	Bellanger	Jacque Cartier	26 floréal 9
	Boudin	Marie Victoire	12 Messidor 3
	Boudin	Marie agate	21 Brumaire 8
	Boudin	Marie Geneviève	28 fructidor 8
	Boudin	Jean françois	21e jour Comp.re 8
10	Boudin	Marie françoise	5 frimaire 9
	Boudin	Jean Baptiste	15 Janvier 1793
	Boudin	Louise Henriette	30 floréal 9
	Boudin	Geneviève	9 avril 1793
	Boudin	Marguerite	2 May 1793
15	Boudin	Elisabeth	26 Juin 1793
	Boudin	Marie a de Sainte Philippine	6 octobre 1793
	Boudin	Louis Zacharie	14 Brumaire 2
	Boudin	Marie Elisabeth	22 Messidor 2
	Boudin	Marie Geneviève	16 Thermidor 2
20	Boudin	Jean François	7 fructidor 6
	Boudin	Marie Marguerite	7 frimaire 7
	Boudin	Joseph	23 Vendémiaire 6
	Boudin	Marie Marguerite	18 Ventôse 5
	Brandin	Rose Madeleine	6 Thermidor 10
25	Breton	Jacque	14 Ventôse 3
	Caine	Désiré amoré	21 Nivôse 12
	Caine	henriette françoise Scarcraine	1er Thermidor 10
	Caine	Félix Marie	12 Brumaire 8
	Caine	Jacque antoine	11 Frimaire 7
30	Caine	Jean francois	28 Brumaire 9

	Noms	Prénoms	Dates de naissance
	Came	Jean Louis	24 Nivôse an 7
	Came	Jean Louis	25 Auriôle 9
	Came	Marie Madeleine	12 Vendémiaire 6
	Came	Pierre Baptiste Victor	28 Ventôse an 6
35	Came	Pierre François	6 Nivôse 8
	Came	Victorine Joséphine	18 Prairial 8
	Chaillou	Marie Françoise	22 Fructidor 10
	Cayé	Madeleine	17 Nivôse 2
	Chanoine	Thérèse	15 Frimaire 3
40	Choquet	Jean Gabriel	6 Prairial 7
	Cloud	François	18 Thermidor 10
	Coutarrieu	mort en naissant	26 Auriôle 9
	Décour	Marie Catherine	21 Germinal 7
	Decour	Marie anne	13 Ventôse 3
45	Denelly	Louise Julie	12 Fructidor 4
	Divary	Marc Antoine	11 Fructidor 10
	Divary	Marie Marguerite Julie	15 Prairial 3
	Divary	André Jean	1er Floréal 3
	Divary	Virginie	24 Vendémiaire 3
50	Divary	Marie Antoinette	2 Germinal 7
	Dodebrine	Charles Alexandre	27 Fructidor 2
	Dorange	Joseph François	8 Thermidor 9
	Dorange	Charles	20 Messidor 12
	Dorange	Pierre Joseph	16 Frimaire 2
55	Dupuis	Madeleine Louise	2 Floréal 10
	Dupuis	Marie Jeanne	23 Messidor 8
	Dupuis	Pierre Vincent	19 Floréal 3
	Dupuis	Marie Geneviève	16 Brumaire 3
	Edeline	Geneviève Denise	18 Thermidor 2
60	Edeline	Marie Elisabeth	5 Brumaire 3

	Décès		Date des actes
	Jeseuer	Alexandre Auguste	2 Prairial an 3
	Jolly	Jeanne	15 Vendémiaire 7
	Jolly	Marie Louise	17 Nivôse 3
	Jolly	Marie Marguerite	1er Germinal 7
65	Jolly	Jeanne	26 Germinal 6
	Jolicoeur	Marie Louise	22 Vendémiaire 9
	Jouvenot	Marie Madeleine	18 Fructidor 3
	Jouvenot	Jean Baptiste	24 Messidor 9
	Jaubon	Marie Françoise	2 Ventôse 6
70	Jouenne	Catherine	12 Floréal 6
	Jurin	Auguste Amedé	1er jour Compre 8
	Jiller	Louis Marie	6 Brumaire 7
	Jullon	Virginie	19 Nivôse 2
	Jullon	mort en naissant	20 Février 1793
75	Jullon	Geneviève	10 Fructidor 5
	Jullon	Jean Pierre	26 Prairial 6
	Jurgrain	Marie Jeanne Cécile	3 Floréal 8
	Juvenier	Denis René	9 Prairial 3
	Juvenier	Marie	18 Brumaire 6
80	Jeveux	Jeanne	2 Février 1793
	Jouan	Nicolas	29 Janvier 1793
	Jostes	Jean Georg	30 Fructidor 8
	Jostes	Jacques Philippe	18 Ventôse 3
	Jostes	Jean Baptiste	21 Nivôse 3
85	Jostes	Marie Anne	24 Vendémiaire 3
	Jostes	Jean la Violette	24 Fructidor 2
	Jostes	Pierre Lorie	2 Prairial 2
	Jostes	Nicolas	22 Nivôse 6
	Julien	Jean Baptiste	26 Floréal 10
90	Julien	Mort en naissant	15 Messidor 3

Dixième
B

	Décès		Date de l'acte
	Julien	Mort-né	14 Germinal an 2
	Julien	Etienne Jean	22 Brumaire 6
	Lainé	Elisabeth Rose	20 Frimaire 10
	Lainé	Jean Pierre	3 Décembre 1792
95	Lelandais	Antoine	7 Vendémiaire 3
	Lallement	Pierre Marie	25 Floréal 9
	Laubin	Marie Louise	24 Pluviôse 5
	Le Blanc	Jean François Pierre	26 Floréal 10
	Le Maire	Marie Catherine	28 Thermidor 6
100	Le Mire	Pierre Lévin Théodore	3 Floréal 10
	Le More	Virginie	24 Brumaire 2
	Le Moine	Jean Louis	5 Brumaire 6
	Le Moule	Marie	23 Pluviôse 5
	Le Moule	Eléonore	22 Thermidor 4
105	Le Prédreu	Joseph	13 Messidor 3
	Le Prince	Marie Madeleine	22 Brumaire 3
	Le Prun	Marie Thérèse	20 Septembre 1793
	Le Prun	Jacques Pierre	24 Floréal 7
	Le Prun	Vendémiaire	7 Pluviôse 6
110	Le Tertre	Marie Françoise	7 Vendémiaire 9
	Lévin	Marie Angélique	9 Frimaire 2
	Lévin	Marie Antoinette	5 Frimaire 2
	Lévin	Claude	24 Prairial 5
	Lévy	Lévi de Clémence	12 Pluviôse 9
115	Luca	Marie	1er Floréal 4
	Maillochon	Marie Geneviève	12 Messidor 2
	Margot	Jean	17 Frimaire 3
	Métivier	Victoire	25 Fructidor 2
	Métivier	Marie	3 Pluviôse 5
120	Mennier	Jean Pierre	7 Pluviôse 8

	Décès		Date des actes
	Meunier	Jean Louis	4 Floréal an 11
	Meunier	Pierre	13 Brumaire 4
	Meunier	Marie Catherine Nicole	1er Messidor 10
	Meunier	Louis	10 Floréal 6
125	Moineau	Catherine	5e Vendémiaire 4
	Monbet	Agathe Renée	27 Thermidor 4
	Moreau	Charles	23 May 1793
	Mouton	Jean Baptiste	21 Vendémiaire 4
	Nogues	Antoine	5e Jour Comp.re 7
130	Naulmier	Marie Antoinette	2 Pluviôse 8
	Naulmier	Pelletier	26 Germinal 2
	Naulmier	Marie Sophie	29 Nivôse 5
	Naumier	antoine Victor	12 Vendémiaire 9
	Naumier	Louise Josephine	2e Jour Comp.re 4
135	Nerrier	Louis Marie	27 Messidor 3
	Nevers	Madeleine	21 Floréal 4
	Nigny	Non en nouveau Né	15 Thermidor 2
	Nigny	Jean Jacques	3 Fructidor 5
	Nolicarpe	Jacques	30 Germinal 6
140	Nouilly	Jacques Louis	6 Brumaire 2
	Nouveau	Anne	17 Floréal 2
	Nozelle	Pierre Antoine	23 Juin 6
	Nuon	Madeleine	24 Thermidor 9
	Nuon	Pierre Joseph	28 Fructidor 6
145	Nyonier	Marie Jeanne	28 Fructidor 2
	Nyonier	Louis Antoine	15 Juillet 1793
	Nogier	Jean Pierre Denis	18 Frimaire 2
	Nogeres	Francois	23 Messidor 8
	Nogeres	Jean Baptiste	1er Brumaire 2
150	Nogeres	Madeleine	29 Messidor 8

Décès

Date de l'acte

	Sagères	Rose	5 fructidor an 9
	Sagères	Pierre Henry	21 May 1793
	Sagères	Marguerite	26 floréal 7
	Saintas	Louis Nicolas	30 fructidor 10
155	Scio	Jeanne	21 Pluviôse 2
	Séguin	Marie	22 fructidor 10
	Serin	anne Hélène	16 floréal 8
	Serin	anne Hélène	26 Pluviôse 10
	Serin	Etienne Théodor	2 frimaire 3
160	Serin	Dominique Joseph	26 Brumaire 7
	Serin	Denise Victoire	29 Messidor 4
	Serin	Dominique aurore	15 Thermidor 3
	Serin	Jacque	17 Germinal 6
	Serin	Jean Baptiste	26 Pluviôse 8
165	Serin	Marie anne	10 Germinal 6
	Serin	Marie angélique	19 Pluviôse 7
	Serin	Marie Catherine	16 frimaire 7
	Serin	Marie Madeleine	19 ventôse 9
	Serin	Marie Catherine	15 Brumaire 3
170	Serin	Marie anne	10 Pluviôse 2
	Serin	Marie Marguerite	16 avril 1793
	Serin	Vicet Jean	8 Pluviôse 4
	Serin	Pierre	29 Brumaire 2
	Serin	Pierre Martin	14 juillet 1793
175	Serin	Pierre Antoine	25 Germinal 7
	Serin	Vincent	30 Germinal 7
	Serin	Marie anne Joseph	3 Pluviôse 3
	Taxtin	Jeanne François	29 ventôse 7
	Tautin	Joseph	23 Thermidor 8
180	Tellier	Jacque Jean	2 Septembre 1793

Décès		Date de l'acte	
Tornastuing	Marie Elisabeth	5 Germinal An	5
Cotin	Mort en naissant	2 Mars	1795
Vanderbogaert	Jean	13 Frimaire	3
Péret	Claude	6 Messidor	8
185 Joyeux	Madeleine Aimée	8 Frimaire	10
Seyres	Mort en naissant	15 Floréal	10
Seyres	Jules	15 Floréal	10
Foiard	Charles Philippe	20 Floréal	9
189 Inconnue	- - - - - - - - - -	1er Messidor	3

Total des Décès 189

Je soussigné Maire de la Commune de Garche certifie la présente table décennale conforme aux Registres de l'état civil de cette Commune sur lesquels elle a été dressée.

A Garche le an 10ième de la République française. Approuvé la surcharge et huit mots nuls.

Document
du feuillet.
B

Récapitulation

Mariages	69
Divorces	4
Naissances	210
Décès	189
Total	472